This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

2044 102 829 579

76a
7

28. May. 1916

QUESTIONS DIPLOMATIQUES

DE L'ANNÉE 1904

4001

QUESTIONS DIPLOMATIQUES

DE L'ANNÉE 1904

PAR

ANDRÉ TARDIEU

Secrétaire d'Ambassade honoraire.

FRANCE ET ITALIE
FRANCE ET ANGLETERRE — SIAM — MAROC
SAINT-SIÈGE — TUNISIE
MACÉDOINE — SERBIE — CRÈTE — RUSSIE ET JAPON
LA CHINE ET LA GUERRE

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1905

Tous droits réservés.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES

DE L'ANNÉE 1904

INTRODUCTION

Ce volume n'est point une « année politique » racontant chronologiquement la suite des événements extérieurs de 1904. C'est, sur les plus importants de ces événements, le témoignage, expliqué et commenté, des hommes qui y ont été mêlés de façon immédiate. L'impression qui s'en dégage y perdra peut-être en minutie : elle y gagnera en relief et en vérité.

Politique française, question d'Orient, question d'Extrême-Orient : ces trois grandes divisions n'ont pas besoin d'être justifiées. Le rapprochement franco-italien, l'accord franco-anglais, l'affaire marocaine, la rupture avec le Saint-Siège, l'affaire du Siam ont, à des degrés divers, requis l'attention française au cours de cette année : j'ai groupé l'exposé de ces cinq questions autour des renseignements fournis par ceux-là mêmes qui ont pris

à leur règlement la plus large part : MM. Delcassé, Étienne, Jonnart, Saint-René-Taillandier, Regnault, El-Menebbi, le marquis de Segonzac, Phya Suriya, pour ne citer que les principaux. Un dernier chapitre nous conduit chez le Bey de Tunis et chez M. Pichon, résident général de France à Tunis, chez l'ambassadeur d'Espagne et à la commission franco-espagnole pour les chemins de fer pyrénéens. C'est, passé en revue, l'ensemble des événements dont fut formée pendant un an la trame de notre existence nationale.

La question d'Orient met en scène, à propos de la Crète, le Haut commissaire des puissances, S. A. R. le prince Georges de Grèce; à propos de la Macédoine, les représentants diplomatiques des quatre États entre qui se débat l'avenir de cette province, MM. Ghika, ministre de Roumanie, Delyanni, ministre de Grèce, Vesnitch, ministre de Serbie, Zolotovitz, ministre de Bulgarie.

La guerre russo-japonaise occupe la fin du volume. C'est S. Exc. M. Nélidow, ambassadeur de Russie, M. Motono, ministre du Japon à Paris, M. Kurino, son collègue de Saint-Pétersbourg, qui exposent les causes de la rupture. Le ministre de Chine précise l'attitude et les projets de son pays. MM. Collin de Plancy, ministre de France en Corée, Yong-tchan-Min ministre de Corée à Paris, le baron Suyematsu, dont le séjour persistant en Europe et

la haute situation personnelle permettent d'affirmer qu'il y remplit une mission de son gouvernement, figurent également parmi les témoins de cette enquête sur la crise extrême-orientale.

Dans les trois parties, avec les dépositions authentiques textuellement enregistrées, voisinent des études, dont je n'ai pu, — dont je ne puis encore, — publier les sources, mais qui ont été établies d'après la même méthode. Je cite entre autres : les relations franco-italiennes, le Maroc et les fautes à éviter, la rupture avec Rome, le péril de Marseille.

Il serait téméraire de prétendre, à si peu de distance des événements, en écrire l'histoire. Il peut être utile d'apporter à cette histoire la contribution de documents exacts, et qui gardent, toute fraîche, l'empreinte de la vie [1].

1. Les études qui constituent ce volume peuvent se décomposer en trois parties ; les unes ont paru dans le *Temps ;* les autres dans diverses revues françaises ou étrangères ; d'autres enfin sont inédites.

PREMIÈRE PARTIE

POLITIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

LES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES

I. — Le rapprochement, ses causes, sa portée

La visite à Paris des souverains italiens[1] et celle que leur a rendue à Rome M. Loubet ne sont pas apparues à l'opinion comme une simple occasion de joie populaire. On s'est inquiété de leur signification et de leur valeur politiques : non point, à coup sûr, ceux-là qui, pour juger hommes et choses, se réfugient dans la commodité d'un solide parti pris, mais la masse hésitante et sincère des Français de bon sens et de bonne foi, soucieux de données précises où se fondent leurs convictions.

Quel est l'état exact des relations franco-italiennes ? Dans quelle mesure l'état actuel diffère-t-il de l'état ancien ? Quelles garanties nous assure-t-il pour l'avenir? Puisqu'il s'agit, en cette affaire, d'intérêts et de sentiments, quels sont les intérêts, quels sont les sentiments en cause ? D'où venait la brouille ? Sur quoi porte

1. Cette visite a eu lieu au mois d'octobre 1903. C'est au mois d'avril 1904 que M. Loubet est allé à Rome.

la réconciliation ? Tous les germes d'hostilité sont-ils, par elle, éliminés ?

*
* *

Les premiers griefs de l'Italie contre nous remontent à l'époque même où elle put, grâce à nous, secouer le joug autrichien. Et ce n'est pas ici une explication suffisante que d'invoquer Labiche et le *Voyage de M. Perrichon*. Car, à côté des services rendus, l'impartialité nous oblige à relever, à notre charge, des maladresses, des duplicités, des abandons. Ceux-ci priment-ils ceux-là ou inversement ? Qu'importe ? Il s'agit d'expliquer, non de juger. La question n'est point de savoir si ce sont les Italiens qui nous ont manqué ou nous qui avons manqué aux Italiens. Il suffit de préciser les causes de la défiance qui les écarta de nous.

Ces causes furent dans le caractère même de Napoléon III. Effrayé des conséquences de son œuvre, il crut pouvoir la limiter à son gré. Il n'avait pas prévu que l'explosion de la passion nationale briserait le cadre étroit de sa théorie des nationalités. Il ne mesura pas davantage l'impossibilité de faire rentrer l'une dans l'autre. Mentana effaça le souvenir de Magenta. On oublia le créateur de l'unité. On ne vit plus que le défenseur du pape. Les Italiens, pour qui Rome capitale était plus que le couronnement, — le symbole même, — du *risorgimento*, ne purent croire à la sincérité d'une amitié qui les abandonnait au seuil de la terre promise et qui, pour la leur fermer, mobilisait les chassepots du général de Failly. Thiers a dit de Napoléon III : « Ce n'était pas un méchant homme. Mais c'était un homme qui a confondu toujours le verbe rêver avec le verbe réfléchir. » L'opinion italienne fut moins fine ou moins

juste. Elle méconnut ce qu'il y avait de généreux dans le rêve impérial. Le dessein flottant de cette conception incertaine lui apparut comme l'insidieux détour d'une politique perfide. Quand la France, prise au piège de Bismarck, devint la proie de l'invasion, le « roi galant-homme » pleura, — mais, comme Marie-Thérèse, il prit. Il prit Rome et acheva l'Italie. Nos fautes lui avaient facilité l'ingratitude : de cette situation première, tout le reste, par voie de conséquence, est sorti.

Pour nous avoir, en effet, abandonnés aux heures de détresse, les Italiens étaient tenus de nous rester sévères : c'était, au regard de leur conscience, la seule excuse de leur attitude. Chaque incident de notre histoire leur allait être une occasion d'afficher contre nous une hostilité systématique. L'élection à la présidence de la République de M. Thiers, qui, sous l'Empire, avait opposé à la politique des nationalités le langage de la raison, fut exploitée avec un mélange de sincérité et de rouerie. Tous les actes réactionnaires de l'Assemblée nationale fûrent dénoncés comme la survivance de la politique impériale. Ce n'était plus le « Jamais ! » opposé par M. Rouher aux projets d'unité complète, puisque cette unité était désormais réalisée. Mais, dans le regret de l'ancien ordre de choses, on voyait la menace d'un retour au passé. Nous avions au Quirinal un ministre, au Vatican un ambassadeur. Pourquoi ? Un stationnaire français était resté à Civita-Vecchia. Dans quel but ? L'Assemblée de Versailles discutait des pétitions d'évêques en vue du rétablissement du pouvoir temporel. Et le ministère du duc de Broglie prêtait à ces tendances une troublante précision. A Rome, on s'en inquiétait, et comme il était commode de paraître inquiet, l'inquiétude était mise en valeur avec les ressources infinies du tempérament national.

Un grief de plus — l'affaire de Tunis — allait s'ajouter bientôt aux anciens, — voire s'y substituer, lorsque l'échec du 16 mai aurait rendu invraisemblable tout effort de la France dans le sens ultramontain. L'Italie arrivait à l'âge des aventures : et l'atavisme lui traçait la route où dépenser sa fougue juvénile. Le *Delenda Carthago* de la Rome nouvelle était la conquête de la nouvelle Carthage. Et déjà, dans la Régence, un consul italien, dont l'activité extra-professionnelle décelait les desseins politiques, préparait l'annexion souhaitée. Cependant nous occupions en Algérie une position que ces menées menaçaient directement. Dans la mesure même où l'Italie voulait s'installer à Tunis, la France devait l'y devancer. Elle avait, d'ailleurs, au Congrès de Berlin, obtenu l'assurance que ni l'Angleterre ni l'Allemagne ne s'opposeraient à son action éventuelle sur ce prolongement naturel de sa colonie. L'homme, enfin, qui présidait alors à ses destinées, ne reculait pas devant les initiatives. Le 24 avril 1881, Jules Ferry donna au général Forgemol l'ordre d'occuper la Tunisie. Le 12 mai, le traité du Bardo la plaça sous notre protectorat. Et ceux qui, aux côtés de Cairoli, disaient en songeant à Bizerte : *Mare nostrum*, durent renoncer à l'espoir d'y retrouver, pour un nouvel Africain, les lauriers de Scipion.

Cet événement cristallisa la haine de l'Italie. Ce qui, dans cette haine, était artificiel, fit place à une hostilité positive et concrète. A tout prix, sans en mesurer les conséquences immédiates ni lointaines, on voulut riposter à nos succès. Comment ? L'occasion s'offrait. Depuis huit ou neuf ans, l'Allemagne, obsédée par l'idée de la guerre de revanche, cherchait des alliés, cautions bénévoles de ses victoires. Elle avait, dès 1871, jeté simultanément les yeux sur l'Autriche et sur

l'Italie. Mais elle n'avait échangé, d'abord, avec cette dernière, que des politesses diplomatiques : voyage de Victor Emmanuel à Berlin ; visite de Guillaume Ier à Milan ; transformation en ambassade des légations de Rome et de Berlin. Quand Bismarck, fort de l'alliance autrichienne conclue en 1879, fit luire à l'Italie, ulcérée de sa déconvenue tunisienne, l'offre de son alliance, celle-ci n'hésita pas. Elle se jeta à corps perdu dans la Duplice austro-allemande, et, à la Triple Alliance ainsi créée, apporta, par sa seule présence, un regain de gallophobie. Aussi bien l'augmentation de son budget militaire, l'accroissement de ses effectifs, la réforme de ses armements, donnaient à sa politique un caractère offensif. Des trois alliés ligués pour consolider nos désastres, elle apparaissait le plus obstinément agressif, le plus systématiquement provoquant. Crispi montait à l'horizon.

Ses prédécesseurs, Depretis et Mancini, avaient observé du moins les formes extérieures de la correction internationale. Ils étaient Allemands profondément, mais courtoisement. Crispi le fut avec une brutalité voulue, aggravée tantôt de cynisme et tantôt d'hypocrisie. Zélé serviteur de Bismarck, il accumula, contre la France, des défis sans précédents. En 1888, ses agents violaient les archives de notre consulat de Florence. La même année, ses soldats malmenaient en Abyssinie les protégés français. Deux ans après, entre deux politesses à notre endroit, visite de la flotte italienne à Toulon, discours sympathique à Turin, il nous accusait dans ses journaux de préparer la guerre et, sous ce prétexte, prenait une série de mesures militaires dirigées contre nous. Grâce à lui, la tension arrivait à l'extrême. Des deux parts, les rancunes surexcitées annonçaient les conflits prochains.

Le second ministère Crispi marque l'apogée de cette période. Alors tous les griefs ressortent dans leur plein. Du côté italien, Tunis les résume. Du nôtre, c'est le souvenir de 1870, la Triplice et le Crispinisme. L'origine des torts respectifs est oubliée. La haine devient chronique. La guerre commerciale s'ajoute à l'hostilité politique. Et cette hostilité éclate à la fois dans la Méditerranée et sur le continent. Nul encore ne saurait songer à la possibilité d'un rapprochement. En tout cas, il apparaît qu'un long effort pourra seul y conduire. Car avant d'y parvenir, il faudra régler trois ordres distincts de questions : la question économique, la question méditerranéenne, la question de la Triple Alliance et de la politique générale.

*
* *

Pour que pût être abordé ce méthodique travail, une condition était nécessaire : la chute de Crispi et la condamnation définitive de sa politique. C'est seulement le 5 mai 1896, après le désastre de Baratieri en Afrique, que cette condition devait se trouver remplie.

Alors, pour la première fois, les Italiens au lieu de vénérer comme un dogme leur gallophobie, l'examinèrent comme un fait. Je dis gallophobie et non point Triple Alliance. Car l'une est distincte de l'autre et, pour les avoir confondues, l'opinion française s'est parfois égarée. Alors, pour la première fois, les Italiens, sans méconnaître ce que ce pacte diplomatique avait pu valoir à leur pays de prestige européen, se demandèrent ce que lui avait rapporté de force et de prospérité leur attitude agressive à notre égard. Cette attitude avait eu une première conséquence : elle avait placé l'Italie vis-à-vis de ses alliés dans une position d'infé-

riorité. Le cabinet de Rome s'était mis, au regard de ceux de Vienne et de Berlin, en posture de solliciteur. Dès 1886, à la veille du premier renouvellement de la Triplice, le comte de Robilant, ministre des affaires étrangères, écrivait : « Je suis résolu à ne pas prendre l'initiative d'une rencontre avec le chancelier et d'une négociation nouvelle. *En* 1882, *nous avons eu l'air de mendier l'alliance plutôt que de la négocier*, et en la concluant, nous nous sommes exposés à une guerre continentale sans prendre nos sûretés contre une guerre maritime. » Cette opinion, faite d'expérience et de raison, avait conquis des disciples. Et beaucoup en Italie commençaient à penser que, pour tirer parti de la Triple Alliance, le meilleur moyen était encore de ne pas s'y livrer tout entier.

De là à analyser de sang-froid la valeur de ce traité, sur lequel en 1882 on s'était jeté dans un élan de furieuse rancune, il n'y avait qu'un pas. De quoi s'agissait-il à l'origine ? De répondre à un succès français dans la Méditerranée. Or, de la Méditerranée, la Triple Alliance ne parlait point. Aux trois contractants elle garantissait leur statut territorial, à l'Allemagne par conséquent l'Alsace et la Lorraine, à l'Autriche Trieste et le Trentin, à l'Italie Rome intangible. Mais qui menaçait Rome, surtout en France ? Et qui recevait la meilleure part, de l'Allemagne assurée en cas de guerre d'immobiliser dans les Alpes plusieurs corps d'armée français ou de l'Italie condamnée dans le même cas à prendre parti dans le conflit au lieu d'en demeurer, comme en 1870, la spectatrice impassible ? Garantie méditerranéenne nulle ; risques européens considérables, telles étaient, en regard du profit moral, les charges matérielles de l'alliance. Et ces charges, la politique crispinienne les avait aggravées en

inquiétant la France dans sa fierté autant que dans ses intérêts. Bismarck avait trouvé dans l'Italie gallophobe un allié pour la lutte, un instrument pour les provocations éventuelles. L'Italie gallophobe ne pouvait trouver en Bismarck qu'un maître. Elle n'était plus « isolée ». Mais elle avait cessé d'être « indépendante ». Car la tension croissante des relations franco-italiennes lui interdisait à la fois et de se passer d'une alliance et d'en espérer une autre que celle de l'empire allemand.

D'autres résultats encore condamnaient la politique anti-française. J'ai parlé déjà de la signification deux fois agressive qu'avaient donnée à la Triplice les armements énormes de l'Italie au lendemain de sa conclusion. Ces armements pesaient lourdement sur le trésor italien. Les crédits extraordinaires s'accumulaient : 127 millions en 1882, 212 en 1885, 146 millions en 1888, aboutissant, pour le budget de 1894-95, à un déficit de 180 millions. D'autre part, la dénonciation du traité de commerce franco-italien avait eu sur les recettes de nos voisins un contre-coup immédiat. Leur trafic avec nous qui, en 1887, s'élevait à neuf cents millions avait subi, de ce seul fait, une dépression d'un demi-milliard. Les importations seules d'Italie en France avaient baissé de 406 millions à 218 ; et si, dans les années suivantes, une légère progression s'était manifestée du côté de l'Allemagne et de l'Autriche, elle n'avait pas compensé la perte subie. De plus en plus, d'ailleurs, l'Allemagne inclinait au protectionnisme. Et plusieurs années à l'avance, on pouvait prévoir la fièvre agrarienne, qui, à la fin de 1902, devait éclater au Reichstag. La préoccupation financière venait donc à l'appui de la réflexion politique. Après les diplomates, les financiers mesuraient les conséquences d'une

haine épuisante. Cet examen de conscience ne les entraînait peut-être pas aussi loin que le comte de Robilant. Et bien peu eussent osé affirmer avec lui : « Décidément, l'Italie est lasse de cette alliance stérile et je n'ai guère envie de l'obliger à y persévérer : car j'ai trop profondément conscience que pour nous elle sera toujours inféconde. » Mais déjà, malgré l'attachement persistant, fait d'orgueil et de crainte, qui les liait à l'alliance allemande, les Italiens concevaient la possibilité de corriger par un rapprochement avec la France ce que cette alliance avait d'absorbant — j'allais écrire d'écrasant. La gallophobie exclusive cédait aux leçons de l'expérience. Et, revenant à leur tempérament, ils rêvaient d'équilibres harmonieux et de subtiles *combinazioni*.

La France exerçait du reste sur ces enfants prodigues un attrait de plus : elle était forte. L'amitié, bientôt convertie en alliance, où les gouvernements de Paris et de Pétersbourg avaient été conduits par des intérêts pareils et des sentiments communs, créait en Europe un ordre nouveau, et, si j'ose ainsi dire, remettait toutes choses d'aplomb. Dans un entretien que le chancelier de l'Empire allemand me fit, en mai 1902, l'honneur de m'accorder, il employa cette expression : « La Triple et la Double Alliance sont les piliers de l'équilibre européen. » C'était admettre implicitement qu'avant que l'une fît pendant à l'autre, l'équilibre n'existait pas. Il était désormais assuré et le système franco-russe devenait, à son tour, un centre attractif. Les Italiens mesurèrent l'importance du changement et s'en trouvèrent plus enclins à apaiser les vieilles querelles. Le terrain peu à peu se déblayait. Les circonstances avaient fait leur œuvre. C'était aux hommes de faire la leur.

*
* *

La France et l'Italie furent, en cette occurrence, favorisées de la fortune. Des deux côtés des Alpes, politiques et diplomates se rencontrèrent dans un heureux effort.

Parmi les premiers il faut citer, du côté italien, le marquis di Rudini, le marquis Visconti Venosta, MM. Luzzatti, Zanardelli et Prinetti ; du côté français, M. Delcassé; parmi les seconds, M. Ressmann, le comte Tornielli, M. Barrère. Tous ont collaboré au résultat final. M. Delcassé, y a appliqué des qualités de mesure, de finesse et de ténacité. M. Barrère, ambassadeur actif, a servi les desseins de son chef avec cette ardeur confiante qui force le succès. Les hommes d'État italiens, M. Visconti Venosta, par sa modération courtoise, M. Luzzatti, par sa souple ingéniosité, M. Prinetti, par sa loyauté précise et courageuse, ont, de leur côté, pressé les transitions. Les uns et les autres ont trouvé un encouragement décisif dans la volonté royale, le jour où, appelé au trône par le crime de Bresci, Victor Emmanuel III a pu appliquer souverainement, au dehors comme au dedans, les idées du Prince de Naples.

Telle était au surplus la force du courant qui portait l'un vers l'autre les deux peuples que le roi Humbert lui-même, si engagé qu'il fût de goûts et d'habitudes dans le crispinisme, céda, à la fin de son règne, à l'impulsion nouvelle. La révision des traités tunisiens avait préparé, par un accord spécial, la réconciliation dans la Méditerranée. Quelques mois après, M. Delcassé, qui n'était pas encore ministre des affaires étrangères, se rencontrait à Rome avec le marquis Visconti Venosta ; et dans un entretien privé, mais

dont la suite des événements devait accuser la portée, ils s'accordaient l'un et l'autre à reconnaître l'utilité d'un rapprochement économique, méditerranéen, continental entre la France et l'Italie. Le 21 novembre 1898, le traité de commerce était signé ; et cet arrangement, né modestement en de familiers déjeuners, qui réunissaient, aux environs de la Madeleine, M. Delcassé, ministre depuis le printemps et M. Luzzatti, constituait le premier acte public de pacification. Ses conséquences économiques, inférieures à ce qu'on en attendait, furent dépassées par ses conséquences politiques. Bismarck professait que la guerre de tarifs n'empêche ni l'amitié ni l'alliance. La paix commerciale entre la France et l'Italie hâta, entre l'une et l'autre, le réveil d'une amitié qui ne tarda pas à s'affirmer. Quand le roi Humbert mourut, l'émotion à Paris fut sincère ; et cette sincérité fut, comme il convenait, appréciée de nos voisins. Sept mois après, le cabinet Zanardelli se constituait. Les sentiments francophiles du ministre des affaires étrangères, M. Prinetti, étaient connus. Il nous fut bientôt donné de les éprouver. Au début d'avril, la flotte italienne, sous le commandement du duc de Gênes, vint saluer à Toulon le président de la République. Et, pour la première fois, le roi d'Italie, qui, quelques semaines plus tôt, avait reçu le grand cordon de la légion d'honneur, parla, dans un télégramme officiel, de « la France, amie de l'Italie. »

Ces manifestations consacraient la seconde phase du rapprochement. Depuis plusieurs mois déjà, des pourparlers étaient engagés. Le 14 mai 1902, M. Delcassé en traduisit, sous une forme abstraite, le résultat en disant à la tribune de la Chambre que « les aspirations légitimes des deux nations ne sauraient se heurter nulle part ». Pratiquement, c'est à la Méditerranée

occidentale que s'appliquait cette constatation. Le conflit tunisien étant définitivement apaisé, on avait voulu, pour l'avenir, éviter les malentendus du passé. Une franche explication avait tracé à chacun ce que le barbarisme du langage politique appelle une sphère d'influence. L'Italie serait libre à Tripoli, et la France au Maroc.

L'année 1902, quatrième échéance de la Triplice, allait être marquée par un fait nouveau. Comme il était naturel, le retour vers nous de l'Italie avait stimulé la verve des politiques de brasserie, qui, allègrement, décidaient que nos voisins, — tels, dans un quadrille, les danseurs, — allaient « balancer » leurs alliances et sans plus attendre, « traverser ». La diplomatie n'en demandait pas tant : et habituée à faire le départ entre la lettre des traités et l'esprit qui les anime, elle préférait l'existence de la Triplice avec une Italie amie de la France, à l'hostilité de l'Italie, la Triplice fût-elle abrogée. Elle estimait, en d'autres termes, qu'autorisés à nous assurer, à la veille d'un nouveau bail, que l'union des trois puissances n'était pas, par ses clauses, en contradiction avec l'amitié restaurée que nous témoignait l'une d'entre elles, nous n'avions point, par contre, à nous opposer au renouvellement de cette union non plus qu'à nous en inquiéter.

Tel fut, au printemps de 1902, le sens des instructions données à M. Barrère par M. Delcassé. M. Prinetti répondit de fort bonne grâce à la communication de notre ambassadeur. Et le 3 juillet, le ministre des affaires étrangères fit connaître à la Chambre les termes de cette réponse. « Ni directement, ni indirectement, nous avait-il été affirmé, la politique de l'Italie n'était, par suite de ses alliances, dirigée contre la

France. Elle ne saurait en aucun cas comporter une menace pour nous, pas plus dans une forme diplomatique que par les protocoles et stipulations militaires internationales. En aucun cas et sous aucune forme, l'Italie ne pourrait devenir ni l'instrument ni l'auxiliaire d'une agression contre notre pays. » Chacune de ces trois phrases répondait à nos craintes. Toutes ensemble consacraient officiellement, sinon un changement de rédaction dans les engagements écrits, — changement qu'on a affirmé parfois, jamais prouvé, — du moins l'évolution des idées politiques au delà des Alpes. Après le conflit commercial, après le problème méditerranéen, elles tranchaient la question de politique générale. Un à un, par une méthode analytique, les éléments de défiance étaient éliminés. Le champ restait libre à l'amitié.

Ce qui s'est passé depuis lors est l'histoire d'hier et d'aujourd'hui. Après la visite à Rome de M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, le voyage à Paris du roi et de la reine et la visite à Rome de M. Loubet ont été pour les deux peuples l'occasion de ces manifestations enthousiastes, où les combinaisons diplomatiques se vivifient au souffle populaire. Les toasts officiels, les conversations privées n'ont rien appris de neuf aux diplomates, mais ont précisé pour l'opinion les résultats acquis. Bornons-nous, pour conclure, à les grouper.

*
* *

Pas plus en Italie qu'en France, le gouvernement, pour une œuvre de cette nature, ne peut se passer du concours de l'opinion. Quand Crispi eût lassé la conscience publique, le roi Humbert, si obstiné pourtant, dut s'incliner. C'est le premier résultat des manifesta-

tions récentes d'avoir définitivement réveillé entre les deux pays les sympathies populaires. Tandis que le roi et le président évoquaient le souvenir de l'ancienne fraternité d'armes, le peuple de Rome allait au palais Farnèse porter à notre chargé d'affaires le témoignage solennel de son attachement à ce souvenir. Le courant qui, il y a vingt ans, entraînait loin de nous les Italiens, les pousse aujourd'hui vers nous. Le consentement national, qui approuvait alors les provocations à notre égard, les condamnerait désormais. Si par aventure un gouvernement prétendait les ressusciter, il aurait à lutter contre l'instinct des masses. Le chauvinisme italien vit toujours; mais il a repris son ancienne direction. Ce n'est plus à la France, c'est à l'Autriche qu'il s'attaque. Et certes, c'est beaucoup que l'absolue correction des milieux officiels dans la question de l'irrédentisme. Mais c'est quelque chose aussi que l'audace des manifestants criant sous les fenêtres du représentant de François-Joseph : « Vive Trente! Vive Trieste! Mort à l'Autriche! » Les provinces irrendues ne sont pas d'ailleurs la seule pomme de discorde entre les deux alliées. L'Albanie et l'Adriatique exaspèrent leur rivalité. Nouveau motif pour le peuple italien de se tenir avec force à l'amitié retrouvée.

Voilà pour le sentiment; venons à l'intérêt. Et, tant de Rome que de Paris, comparons l'apport au gain. Le but de l'Italie était double : livrée pendant vingt années à la Triple Alliance par son hostilité contre nous, il s'agissait pour elle de reconquérir cette liberté d'action, dont la maison de Savoie, avant même qu'elle ne songeât à la couronne d'Italie, avait fait entre la France d'une part, les puissances de l'Europe centrale d'autre part, un si subtil et profitable usage. Elle aspirait ensuite à trouver dans la Méditerranée, laissée toujours en

dehors des stipulations de la Triplice, la garantie d'un *statu quo*, qui n'exclurait pas cependant le développement éventuel de ses ambitions historiques, notamment à Tripoli. Sur ces deux points, l'Italie a satisfaction. Elle a gardé sa place dans la Triplice. Mais elle a ajouté au prestige qui lui en venait l'influence politique qui résulte, suivant le mot du comte de Bulow, du « jeu du contrepoids ». A un contrat elle a opposé un autre contrat. A des alliés, en qui la question douanière autant que celle d'Albanie l'obligeaient à voir des rivaux possibles ou prochains, elle a montré, que, si soucieuse fût-elle de leur amitié, elle n'y était plus, comme naguère, condamnée par son isolement. L'alliance allemande a cessé d'être une alliance subie pour devenir un accord voulu. Et le « jeu », qui s'y est introduit, en a doublé le prix. Si l'on observe d'autre part que, dans la Méditerranée, l'Italie a trouvé les sûretés qu'elle cherchait ; que, par un accord dont le texte est resté secret, mais dont l'esprit est connu, elle s'est procuré auprès de la France, pour sa situation navale, des garanties de conservation analogues à celles qu'en 1882 elle avait obtenues de l'Autriche et de l'Allemagne pour sa frontière continentale ; si l'on considère enfin son crédit restauré grâce à notre concours financier, sa sécurité morale reconquise du côté des Alpes, — on estimera que le gain réalisé par elle justifie de sa part une fidélité durable à la politique de rapprochement.

Au regard de l'intérêt français, ce n'est point, pour apprécier cette même politique, un suffisant critère que le préjugé des partis et c'est encore sa double application au problème méditerranéen d'abord, au problème continental ensuite, qu'il convient d'envisager. La Méditerranée occidentale a pour nous une importance égale à celle qu'elle a pour l'Italie. Berceau de notre civilisa-

tion, elle est aussi la clef de notre avenir ; car c'est elle qui commande les chemins de notre empire colonial. Elle baigne l'Afrique du Nord, Algérie et Tunisie. Elle tient, par Suez, la route de l'Indo-Chine. Dans l'hypothèse d'une guerre maritime, c'est sur la Méditerranée que devrait porter notre effort, et cet effort serait d'autant plus efficace qu'au lieu d'adversaires, nous y compterions des amis, ceux-là surtout que leur situation péninsulaire munit, au centre même de la mer latine, d'une autorité décisive. Sur le continent, nous sommes, depuis 1891, délivrés de l'angoisse de la solitude. Et l'alliance franco-russe, en restituant l'équilibre sur ses bases naturelles, a permis à chacun des deux contractants de considérer de sang-froid la combinaison diplomatique conclue contre chacun d'eux en 1882. Il n'en reste pas moins que tout ce qui assouplit cette combinaison leur doit être et leur est précieux.

Considérez, cela posé, le rapprochement franco-italien. De la Méditerranée, principe de nos premiers désaccords, il a fait un instrument d'accord, garantissant nos communications intercoloniales, réservant au Maroc notre liberté d'action. De la Triple Alliance primitive, où M. Jaurès lui-même a renoncé à voir pour le repos de l'Europe et le règne de la justice une garantie, il a fait un système, — conservateur évidemment d'un *statu quo* territorial, qui, en ce qui nous concerne, n'a jamais consacré qu'un triomphe de la force brutale, — mais exclusif aussi de toute menace nouvelle des vainqueurs aux vaincus. Or, songez qu'à l'époque où fut conclue l'alliance austro-allemande, dont la Triplice fut le développement, Bismarck couramment parlait de « nous saigner à blanc » et que, dans l'Italie gallophobe de 1882, il voyait, en même temps qu'un allié, un agent provocateur commode pour le jour où de nouveau il

voudrait recourir « au fer et au feu ». Qu'est-ce à dire, sinon que l'accord franco-italien devait par lui-même transformer l'esprit de la Triplice sans qu'il fût besoin d'en modifier la lettre ? « Les stipulations militaires n'existent plus, affirment les uns. Et il n'y en a point dans la Triple Alliance, telle qu'elle est et se comporte. » — « Il n'y en a pas, répondent les autres, parce qu'il n'y en a jamais eu. » Et il est trop clair que ni les uns ni les autres n'en savent précisément rien. Mais il est plus clair encore que leur controverse est oiseuse, si le changement réalisé depuis cinq ans, défini par M. Prinetti, publié par M. Delcassé, est plus large qu'une rectification de détail ; s'il ne se borne point à une clause ajoutée ou effacée, mais affecte le caractère général de l'alliance ; si enfin, comme le disait, le 8 janvier 1902, le comte de Bulow, «la situation est aujourd'hui *essentiellement* autre qu'en 1879 », — autre pour l'Allemagne, autre pour l'Italie, autre pour la France.

Elle est autre, parce que, de la Triplice, disparaît ce que l'Italie y apportait personnellement d'agressive hostilité à notre endroit. Elle est autre, parce que le peuple, dont le rôle dans la pièce réglée par Bismarck était d'attiser l'incendie, a définitivement répudié cet emploi. Elle est autre, parce qu'à la Triple Alliance s'oppose la Double Alliance ; parce que le « Bloc » de 1882 a perdu de sa masse ; parce qu'entre les guerres douanières, les conflits balkaniques, les menées pangermanistes et les mouvements irrédentistes, il y a place pour un réseau de combinaisons neutralisantes, dont la Russie et l'Autriche ont donné les premières un exemple réduit, dont la France et l'Italie ont ensuite étendu la formule. L'amitié italienne allège pour nous le poids de la Triple Alliance. Militairement, elle en diminue la charge, puisque l'un de ses membres s'en-

gage vis-à-vis de nous à ne devenir jamais l'instrument d'une action agressive ou menaçante pour la France. Politiquement, elle en apaise l'esprit, puisque, en éteignant la gallophobie italienne, elle enlève un précieux appoint à la gallophobie germanique, pour le cas, d'ailleurs improbable, où celle-ci prétendrait réagir contre les desseins pacifiques des successeurs de Bismarck.

II. — La première location du palais Farnèse

Le voyage à Rome du président de la République a hâté la solution des négociations depuis longtemps engagées en vue d'acheter le palais Farnèse, résidence de l'ambassade de France près le Quirinal. Voilà trente ans que cette admirable demeure héberge nos représentants auprès du roi d'Italie. C'est le plus beau des palais romains, dont du Bellay dédaignait le « front audacieux ». Et ce fut un coup de maître que d'en assurer à la France la location — en attendant mieux. Il était bon que notre République eût dans la Ville éternelle cette royale résidence, d'autant que, lorsqu'elle s'y installa, la vie ne semblait pas lui devoir être facile. Une conjuration nous menaçait, qui eût obligé nos représentants à se fixer à l'hôtel, si, par la plus heureuse inspiration, l'un d'eux n'eût demandé au roi des Deux-Siciles de nous donner à bail son palais... L'histoire est amusante et vaut d'être contée.

C'était en 1873. L'Italie, — comme la Bourgogne trois siècles auparavant, — était heureuse, heureuse de son unité récente, de sa capitale reconquise, de Rome désormais intangible. Ce bonheur cependant n'allait pas sans quelque inquiétude, car, entre le monde noir et le monde blanc, la tension était extrême.

La papauté vaincue n'acceptait pas sa défaite. Elle l'acceptait si peu que, sur sa consigne, l'aristocratie romaine tenait en une rigoureuse quarantaine tout ce qui, de près ou de loin, touchait au Quirinal. C'est ainsi, notamment, que notre légation près le roi n'entretenait avec notre ambassade près le Saint-Siège qu'un minimum de relations.

A ce moment, un incident, pénible et ridicule à la fois, accusa les difficultés. L'attaché militaire de la légation de France — côté Quirinal — étant mort, le ministre, son chef, voulut qu'un service fût célébré pour lui à Saint-Louis-des-Français, notre église nationale. C'était tout à fait naturel. Néanmoins, l'ambassade de France — côté Saint-Siège — refusa net. Elle ignorait la légation et invitait le ministre à faire enterrer son collaborateur « dans sa paroisse ». Nouvelle démarche, négociations fièvreuses, au bout desquelles, sans nulle bonne grâce, on accorda, à Saint-Louis-des-Français, un petit service bien modeste au malheureux officier, sur le cadavre de qui les deux pouvoirs venaient une fois de plus de livrer bataille... Peu de jours après, le marquis de Noailles, ministre à Washington, était nommé ministre à Rome.

Quand on sut, dans la noblesse romaine, qu'il avait accepté de représenter près l'odieux Quirinal le gouvernement français, un mot d'ordre passa dans les salons. Le nouveau ministre allait arriver à Rome et chercher à s'installer : c'est là qu'on l'attendait. Une conspiration de fumoirs décida qu'on ne lui louerait rien, pas un seul coin d'un seul palais. Ne serait-ce pas une délicieuse vengeance d'assister à la recherche vaine d'un introuvable appartement ; de voir le ministre de France frapper à des portes aussitôt fermées; de réduire sa légation à vivre à l'hôtel, en meublé, ou

dans l'inélégance d'un médiocre logement? Les salons s'en pâmaient d'avance.

Le marquis de Noailles arriva, comprit le jeu, mais n'en fit rien paraître, se réservant, pour rire mieux, de rire le dernier. Tandis que les Romains guettaient sa déconvenue, il se promenait dans Rome, en flâneur. Et comme, un beau jour, il se trouvait devant le palais Farnèse, propriété du roi des Deux-Siciles, il y entra

Il était tout naturel qu'il y entrât : car des souvenirs de famille l'y attiraient. Déjà un ambassadeur de France avait habité le palais Farnèse, et cet ambassadeur était un Noailles, François de Noailles, ancien gouverneur d'Auvergne, nommé en 1633 à Rome, où il fut le protecteur et l'ami de Galilée. François de Noailles, à la fin de son ambassade, s'était installé au palais Farnèse : son descendant allait faire comme lui.

Le duc de San-Martino, le comte della Regina, et un intendant habitaient la demeure royale, en l'absence du roi déchu. Le hasard fit que ni l'un ni l'autre ne s'y trouvaient. Un petit secrétaire représentait, ce jour-là, à lui tout seul, le propriétaire absent.

— Voulez-vous, mon ami, lui dit notre ministre, me rendre un service? Ecrivez au roi, votre maître, et demandez-lui s'il consentirait à me louer le premier étage du palais. Gardez-moi le secret et que nul ne sache la mission dont je vous parle.

Le secrétaire promit, écrivit, et, quelques jours après, la réponse arrivait. Le roi qui n'était pas dans le complot des salons romains et pour qui la perspective de louer son palais n'avait rien de désagréable, acceptait et se déclarait prêt à signer « pour une durée de trois ans ». Sans observations, M. de Noailles signa. Et le lendemain, les ouvriers, en pénétrant dans le palais, apprenaient aux « noirs », désappointés, que la léga-

tion de France près le Quirinal cessait d'être vagabonde et trouvait un cadre digne d'elle.

Un mois passa, M. de Noailles s'installa et, l'installation achevée, alla voir le duc de San Martino, qui logeait à l'entresol du palais dont il occupait le premier.

— Mon cher duc, lui dit-il, j'ai accepté un bail de trois ans. Mais vous comprenez que la légation a besoin d'une plus longue assurance. Faites donc savoir au roi que je sollicite une prolongation de douze ans.

Le ministre suivait son idée. Le roi des Deux-Siciles lui répondit sans retard. Il se montrait la seconde fois aussi accommodant que la première. Seulement il demandait un délai avant de signer le nouveau bail. Pourquoi ce délai ? On le devine. Louer pour trois ans seulement, c'était sous-entendre que la maison de Savoie n'en avait pas pour longtemps, tandis que, par un bail de douze ans, on reconnaissait le fait accompli de façon plus sensible pour l'amour-propre du Saint-Père.

Le marquis de Noailles s'inclina devant cette politesse du roi exilé au pape prisonnier. La prolongation ne fut signée que plus tard, et on en parla le moins possible. Nous étions au palais Farnèse. Le reste importait peu.

La même année, l'École d'archéologie était installée au second étage du palais, qui devenait ainsi la maison de la France. Il l'est aujourd'hui de façon totale et définitive.

CHAPITRE II

L'ARRANGEMENT FRANCO-ANGLAIS

I. — Caractère et valeur de l'arrangement

L'arrangement du 8 avril 1904 entre la France et l'Angleterre [1] a eu pour origine la conversation engagée à Londres au mois de juillet 1903 entre lord Lansdowne et M. Delcassé. Quand M. Delcassé est arrivé à Londres à cette époque avec le président de la République, un des premiers mots que lord Lansdowne a adressés à son collègue français a été celui-ci :

— Et, maintenant, nous allons causer.

On a causé, en effet, et causé sans interruption. Cette conversation, en durant, est devenue de plus en plus substantielle, et les deux gouvernements, qui, dès le début, avaient jugé qu'un accord ou mieux que des accords seraient désirables, ont acquis la certitude qu'en outre ils seraient possibles. C'est cette possibilité qu'a enregistré le protocole du 8 avril.

Pour arriver à conclure cet accord les deux pays sont revenus de loin. Une longue hérédité de rivalités politiques, réveillée à chaque instant par des conflits coloniaux, des actes qu'on trouvait de part et d'autre inamicaux et qui l'étaient souvent plus encore d'apparence que d'intention, une habitude de défiance qui

1. Voir à l'appendice le texte de cet arrangement.

créait l'hostilité là où elle n'était point, qui l'envenimait lorsqu'elle préexistait, de la part de la France d'impardonnables abdications, sources de rancunes stériles, tels furent, vingt ans durant, les caractères des relations franco-anglaises. Dans quelle crise, il y a sept années, ces relations faillirent sombrer, on le sait. On sait aussi avec quelle légèreté nous nous étions exposés à ce péril, combien peu nous étions préparés à y faire face.

Les temps, aujourd'hui, sont changés. Préparés par l'esprit conciliant d'Édouard VII, souhaités par la sagesse du président de la République, les arrangements qu'ont pris lord Lansdowne et M. Delcassé s'inspirent d'un tout autre esprit. Constatant, d'une part, que, partout en contact et souvent en concurrence, la Grande-Bretagne et la France ne sont, sur aucun point du globe, séparées par une opposition d'intérêts vitaux; tenant compte, d'autre part, des liens qui les unissent dans l'ordre économique, liens dont témoignent le chiffre et la nature de leurs échanges, ils ont essayé d'équilibrer, par de réciproques concessions, les prétentions de chacun et de substituer à d'inutiles rivalités un accord fondé sur l'égalité des parts.

Ce serait un jeu puéril de rechercher en une sorte d'équation algébrique qui, à cette combinaison, avait le plus à gagner. Il faut noter cependant que, dans deux au moins des questions que règle l'arrangement d'hier, le temps travaillait contre nous. A Terre-Neuve et en Égypte, l'impérieuse brutalité du fait usait d'année en année le bloc de nos droits. Et s'il nous appartenait encore de gêner l'Angleterre, la gêne que nous lui infligions était de moins en moins compensée pour nous par un avantage positif.

Il est vain de récriminer sans fin contre des événements acquis. Et ce n'est point ici le lieu de rouvrir le procès de la politique qui a laissé l'Angleterre maîtresse d'agir seule en Égypte, quand elle nous conviait à y entrer avec elle. On ne peut pas cependant oublier que cet acte d'aveuglement, remonte à vingt-trois années ; que cette période, *grande mortalis ævi spatium,* a été merveilleusement utilisée par nos rivaux heureux ; que, comme l'affirmait Gladstone lui-même peu d'années avant de mourir, le « gouvernement britannique a dit sur l'Égypte tout ce qu'il avait à dire » ; qu'en d'autres termes, sans chercher pour son occupation une consécration juridique, il n'eût certainement pas admis qu'on l'entravât en fait et qu'on prétendît lui fixer une limite. Tout le monde sait aussi que le gouvernement français ne songeait point à jouer ce rôle. Sa politique d'abord est surtout continentale. Et en second lieu elle se propose hors d'Europe d'autres objets que l'Égypte. Pourvu, par conséquent, que nous fussent maintenues dans ce pays des garanties financières et des garanties morales, rien ne nous empêchait de dire tout haut ce que nous pensions tout bas. Et par conséquent encore il suffisait que l'Angleterre, laquelle avait un intérêt primordial à souhaiter cette déclaration, nous offrît, pour la faire, des raisons décisives. Ces raisons, nous les trouvons dans l'accord du 8 avril.

Ce que nous cédons en Égypte — sans que d'ailleurs les intérêts français (dette, écoles, canal de Suez) soient inquiétés, puisque au contraire des garanties nouvelles leur sont assurées — ce que nous cédons, disons-nous, sera pour l'Angleterre plus précieux qu'il n'était pour nous. Et, de même, ce que la Grande-Bretagne nous donne a pour nous une tout autre

valeur que celle qu'il avait pour elle. Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour se rendre compte du danger que constituerait, pour nos possessions africaines, un Maroc échappant à notre influence ou soumis à une influence hostile à la nôtre. Sur ce pays, qui borne l'Algérie, disons mieux qui la prolonge, nous avons une sorte d'hypothèque morale. Mais cette hypothèque, depuis vingt ans surtout, nous était disputée par la diplomatie anglaise. C'est l'effacement de la Grande-Bretagne devant la France qui résulte de l'arrangement signé à Londres le 8 avril. Ce succès nous devait être précieux, si l'on songe qu'assurés déjà du désintéressement de l'Italie depuis les pourparlers de décembre 1900, nous avions ainsi la possibilité d'obtenir des autres puissances intéressées, par des négociations analogues, un consentement pareil.

Cet acte diplomatique apparaît donc comme l'application d'une idée juste. Quant à sa valeur pratique, elle dépend de la façon dont nous saurons réaliser les avantages qu'il nous assure, — surtout au Maroc, — et traduire en action les clauses du traité. Cette réalisation, on le conçoit, ne se pourra juger qu'à ses résultats.

II. — L'accord franco-anglais et la Russie Déclarations de M. Nélidow

On a pu dire avec raison que l'accord anglo-français était, dans l'ordre diplomatique, l'événement le plus notable des six dernières années. Il était donc intéressant de connaître l'impression qu'il a produite au dehors, notamment sur la puissance qu'unit à nous une alliance dont le temps a resserré les liens. C'est l'opinion officielle de la Russie sur l'arrangement anglo-français qu'a

bien voulu me donner M. Nélidow, ambassadeur du tsar en France.

— Vous savez, m'a dit l'ambassadeur, que j'ai coutume de ne point parler des événements auxquels je suis mêlé de façon directe ou indirecte, estimant que ce n'est point là le rôle des diplomates. Mais, dans la circonstance actuelle, je considère que je suis autorisé à manquer exceptionnellement à cette règle. Et je vous dirai très volontiers ce que je pense, ce qu'on pense en Russie du nouvel accord anglo-français.

» Avec une parfaite bonne grâce, M. Delcassé m'avait depuis plusieurs semaines fait connaître dans quel sens étaient orientées les négociations, à quel résultat il espérait aboutir. J'en avais informé mon gouvernement. L'heureuse issue des pourparlers ne causera donc aucune surprise à Saint-Pétersbourg, mais elle y provoquera de la satisfaction.

» L'accord anglo-français comprend deux parties. Celle qui vise Terre-Neuve, l'Afrique occidentale, le Siam, Madagascar et les Nouvelles-Hébrides, affecte un caractère spécialement anglo-français. Il me semble que les difficultés coloniales qu'elle résout sont tranchées d'une façon avantageuse pour vous. Mais la solution, comme les difficultés elles-mêmes, n'offrent au point de vue international, qu'un intérêt secondaire. L'essentiel à ce dernier point de vue, c'est la déclaration relative à l'Égypte et au Maroc.

» Il était, je crois, impossible de tirer un meilleur parti, pour arriver à un règlement de conciliation, de deux problèmes qui, pour des raisons diverses, présentaient d'égales difficultés. Je constate d'ailleurs que, ni en Angleterre ni en France, des critiques sérieuses ne se sont produites. Ceux qui, par métier, connaissent la redoutable complexité de toute négo-

ciation la peine que l'on a à équilibrer les concessions pour préparer l'entente, applaudiront à ce succès. On a trouvé, comme disent les géomètres, la solution élégante.

» Je vous ai dit qu'on se féliciterait en Russie de cette solution, et ce, pour deux raisons. Nous sommes les amis et les alliés de la France. En tant qu'amis, nous nous réjouissons de tout ce qui vous arrive d'heureux : et cet arrangement est un événement heureux. En tant qu'alliés, nous n'enregistrons pas avec moins de plaisir la garantie nouvelle de force et de sécurité que vous vaut l'accord en question.

» Quand on est uni à quelqu'un par des liens que la raison et le sentiment ont également contribué à former, lorsque, en d'autres termes, on est l'allié de quelqu'un, on souhaite, n'est-il pas vrai ? que cet allié soit aussi puissant que possible, qu'il ait la pleine liberté de ses mouvements, que les obstacles de nature à l'immobiliser soient réduits au minimum. Or il est clair que votre entente avec l'Angleterre vous délivre de beaucoup de soucis, vous affranchit de certaines gênes. Par là elle nous est précieuse.

» Et puis enfin, ajoute en souriant l'ambassadeur, n'y a-t-il pas un proverbe qui dit : « Les amis de nos amis sont nos amis ? » Qui sait si une fois de plus, il ne se vérifiera pas ?

» Tels sont, conclut M. Nélidow, les sentiments qui sont ressentis à Saint-Pétersbourg. Le comte Lamsdorf m'avait donné mission de les faire connaître à M. Delcassé : je me suis acquitté de cette mission avec plaisir. Il m'est agréable de reproduire publiquement cette déclaration. »

III. — L'accord anglo-français et la question d'Égypte

Le chapitre consacré à l'affaire marocaine [1] expose la façon dont nous avons, en 1904, travaillé à réaliser les avantages virtuels que nous assurait l'accord anglo-français. Il convient de préciser aussi la nature et l'étendue des concessions par nous consenties en Égypte. Un bref récit des événements diplomatiques, qui ont marqué les vingt-huit années écoulées depuis 1876, permettra de mieux comprendre le caractère de ces sacrifices, de préciser ce que nous avions en Égypte il y a trente ans, ce que nous y avons perdu depuis lors, ce que nous y gardons aujourd'hui.

La France est la première puissance européenne qui ait, à la fin du XVIIIe siècle, réveillé l'Égypte de son long sommeil. Et le percement, par un Français, du canal de Suez n'a été que l'achèvement de l'œuvre ininterrompue poursuivie sous notre direction tout au cours du XIXe siècle. Aussi, lorsque à la suite des imprudences financières d'Ismaïl, l'Europe dut officiellement intervenir dans le gouvernement de l'Égypte, la France se trouva investie d'une sorte de droit de représentation et de préférence. L'Angleterre dès cette époque — 1876 — voulait mettre la main sur la route des Indes. Et c'est pourquoi en 1875, elle avait, profitant de nos hésitations, acheté les 178.602 actions attribuées au khédive par la Compagnie de Suez. Néanmoins quand, le 18 novembre 1876, deux contrôleurs généraux de la Dette égyptienne furent institués, si l'un était Anglais, l'autre fut Français.

Cette situation dura pendant quatre ans, quatre ans

[1] Voir page 56.

de troubles intérieurs et d'anarchie ; la France et l'Angleterre agirent d'accord pour faire déposer Ismaïl par le sultan en 1879 ; d'accord aussi, au mois de novembre 1881 et de janvier 1882, elles firent remettre à son successeur Tevfik des notes comminatoires. Waddington, au Congrès de Berlin, avait dit que « la France entendait conserver en Egypte une influence privilégiée et prépondérante ». Gambetta, ministre des affaires étrangères du 30 novembre 1881 au 30 janvier 1882, affirma nettement que les deux cabinets de Londres et de Paris étaient « étroitement associés » en vue du maintien de l'ordre en Egypte.

Malheureusement cette politique traditionnelle et clairvoyante devait être peu après abandonnée. A la suite des massacres d'Alexandrie (11 juin 1882), lord Granville demanda à la France si son escadre qui, comme l'escadre anglaise, croisait dans les eaux égyptiennes, agirait de concert avec celle-ci. Notre gouvernement répondit qu'il ne pouvait s'associer à des actes offensifs. Et, le 15 juillet, les Anglais débarquèrent seuls à Alexandrie. Quelques jours plus tard, la Chambre française, aggravant cette faute, refusait les crédits pour l'envoi d'un corps d'occupation exclusivement destiné pourtant à la garde du canal. Comme en 1799, comme en 1840, nous abandonnions l'Egypte.

Dès lors ce fut l'Angleterre, et elle seule, qui se chargea du rétablissement de l'ordre. De 1882 à 1885 elle soutint contre les Derviches la plus meurtrière des luttes et finalement perdit le Soudan. Mais cette guerre ne l'empêcha pas de consolider sa situation. Le 4 janvier 1883, Duclerc, ministre français des affaires étrangères, harcelé par le ministère anglais, renonçait, contraint et forcé, au bénéfice du condominium et des

deux contrôleurs financiers, ajoutant qu'il reprenait une liberté d'action, dont hélas ! on ne se servit guère. En 1884, une conférence s'étant réunie à Londres pour reviser la loi de liquidation de la Dette égyptienne, Granville affirma que l'Angleterre évacuerait au commencement de 1888, à condition que toutes les puissances fussent du même avis. Mais la conférence se dispersa sans conclure. La Convention de Constantinople neutralisa le canal de Suez. Mais l'échec des pourparlers repris entre Salisbury et Waddington — comme aussi celui de la combinaison *léonine* qu'on a appelée la convention Drummond Wolff, du nom de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople chargé de l'élaborer, — ajournèrent *sine die* la fin de l'occupation. Depuis lors, la conquête du Soudan par Kitchener, compliquée du regrettable incident de Fachoda, sont les seuls événements qu'il faille retenir. Ils n'ont pas modifié l'état de choses existant.

Si nous envisageons cet état de choses avant l'accord du 8 avril, il peut se définir ainsi.

En droit, l'Egypte est une province vassale de la Turquie, et le lien de vassalité, forgé par la *hatti-chérif* de 1840, est plus étroit encore que celui qui subordonne au sultan le prince de Bulgarie. A cette vassalité s'ajoute, pour le pouvoir khédivial, une autre restriction, je veux parler des institutions internationales financières et judiciaires créées de 1876 à 1879 pour assurer des garanties aux créanciers de l'Egypte et aux Européens résidant sur son sol.

En fait, l'Egypte est occupée par l'Angleterre. Les fonctionnaires anglais, sous le nom de « conseillers », mènent les ministères. Les officiers anglais commandent l'armée et les Egyptiens ne peuvent plus dépasser le grade de capitaine. La police anglaise existe en

Egypte depuis 1890. Un conseiller financier a remplacé en 1883 les contrôleurs anglo-français. Un conseiller anglais a été adjoint au ministre de la justice. Un autre au ministre de l'intérieur. Les douanes et le service sanitaire sont aux mains des Anglais. Leurs « inspecteurs » tiennent sous leur contrôle les fonctionnaires provinciaux. Le Conseil législatif vote le budget avec une absolue docilité : tout au plus se permet-il d'exprimer parfois un regret sur les frais de l'occupation. C'est par conséquent une action générale, totale, que l'Angleterre exerce sur l'administration de l'Egypte. Et par conséquent encore, c'est elle, bien plus que le khédive, que gênent les restrictions apportées au pouvoir de ce dernier par les institutions internationales judiciaires et financières.

Déjà, en 1899, l'Angleterre a essayé sans succès de diminuer l'autorité des tribunaux mixtes et de la Cour d'appel d'Alexandrie établie en 1876. De même elle a plusieurs fois tenté de réduire l'action de la Caisse de la Dette, qui, comme on l'a dit, a le pouvoir d'un syndic de faillites qui représenterait à la fois les créanciers et les débiteurs. L'exemple de 1896 est à cet égard caractéristique. L'Angleterre ayant pu, grâce à l'appui des représentants de la Triple Alliance et malgré ceux de la France et de la Russie, faire voter une somme de 500.000 livres égyptiennes à prélever sur les excédents des revenus de la Dette en vue de l'expédition du Soudan, la France déféra cette décision aux tribunaux mixtes et la fit casser. Le contrôle international nous offrit ce jour-là un moyen décisif de faire obstacle à la politique britannique.

Le pouvoir de la Caisse de la Dette est à peu près illimité ; elle s'occupe de la Dette unifiée, de la Dette privilégiée et de l'emprunt garanti de 1885. Mais les

autres dettes ont aussi des administrations européennes : par exemple la Daïra Sanieh et la Domaniale. De même encore le port d'Alexandrie, les chemins de fer et les télégraphes, la commission municipale de cette ville, le Conseil sanitaire et quarantenaire, le canal de Suez enfin, sont des institutions internationales. Et l'on a vu comment ces institutions peuvent à l'occasion résister efficacement aux exigences de l'administration anglo-égyptienne. Elles sont pour l'occupant, sinon une menace, du moins un frein et une gêne.

En présence de cette situation, qu'a fait depuis 1882 la diplomatie française en Egypte? Quelle méthode a-t-elle suivie? Quels résultats a-t-elle obtenus?

La faute commise par le gouvernement et par la Chambre nous destituait de la situation politique privilégiée que nul, dans les années précédentes, ne nous avait disputée. L'occupation franco-anglaise nous eût permis de lutter utilement contre nos rivaux et associés, et de défendre dans les administrations les positions de nos nationaux. Cela nous était désormais interdit. Et quand un service public contenait — tel celui des contributions — trop de Français, les Anglais en étaient quittes pour le supprimer purement et simplement. L'instrument commode qu'eût été le condominium nous étant retiré, l'Angleterre était d'autant plus libre de hâter en Egypte un établissement qui la rendait maîtresse de la route des Indes et lui donnait, en outre, un admirable champ d'exploitation. Lord Cromer fut l'organisateur énergique de ce pouvoir réaliste et ambitieux.

La France, ainsi diminuée, dut limiter son action. Elle s'appliqua d'une part à faire, si j'ose ainsi dire, rendre aux institutions internationales tout ce qu'elles

pouvaient rendre pour la défense de ses intérêts, d'autre part à développer sur le terrain économique et aussi dans le domaine moral les ressources qu'elle tenait de son passé. Hostile à tout projet d'annexion, elle ne cessa de défendre systématiquement la Caisse de la Dette et les tribunaux mixtes, considérant avec raison qu'ils étaient le plus fort obstacle au plan exposé par lord Milner quand il écrivait : « Nous avons fait en Egypte une œuvre importante. Et nous devons en profiter sans partager avec personne. »

Grâce à cette méthode, nous avons gardé tous nos privilèges, ceux que nous tenons des Capitulations comme ceux que nous ont assurés les Conventions de 1876-1879 : à savoir la liberté personnelle, l'inviolabilité du domicile, l'exemption des impôts (sauf les droits de douane, la taxe sur la propriété bâtie et la taxe municipale à Alexandrie), une juridiction spéciale. Quant à nos intérêts récents, ils sont sauvegardés par la Caisse de la Dette, et l'accord contractuel, qui a créé les tribunaux mixtes, a précisé dans quelle mesure les garanties que fournit cette juridiction, se peuvent substituer à celles que nous avaient conférées nos anciens traités avec la Turquie.

Que si, maintenant, l'on considère le résultat auquel, sous cette sauvegarde, nous avons abouti, on trouve que, contre 19.500 Anglais, — dont il faut déduire 7.000 soldats et 6.500 Maltais de langue italienne — nous avons en Egypte 14.155 Français (*Recensement de 1897*). Sur les 2.340.000.000 de francs que représente la Dette égyptienne, nos porteurs ont environ les deux tiers, soit 1.580.000.000 de francs. La plupart des actionnaires et des obligataires du Crédit foncier égyptien sont Français. Notre commerce, qui se monte à 60 ou 70 millions environ, nous place au second rang, *dead-heat* avec la

Turquie. Il existe en Egypte 108 maisons de commerce françaises. Nos propriétés foncières atteignent une valeur de 53 millions. Les 3/5 des administrateurs de Suez et presque tout le personnel sont Français. Nos missionnaires ont dans leurs écoles 15.000 élèves parlant français. Notre Ecole de droit du Caire, nos hôpitaux, nos cercles résistent à tous les assauts. Enfin le service des antiquités égyptiennes continue glorieusement les traditions de la science française dans les voies ouvertes par Bonaparte en 1798.

C'étaient là des intérêts de premier ordre. Comment l'accord du 8 avril les a-t-il conciliés avec les concessions faites à l'Angleterre ?

Nos concessions sont au nombre de deux. La première consiste à permettre au gouvernement égyptien l'emploi des économies résultant de la conversion de 1890. La seconde consiste à ne plus contraindre l'Egypte à affecter au service de sa Dette des revenus doubles de la somme suffisante. Au lieu de l'espèce de saisie annuelle que la Caisse de la Dette faisait sur l'ensemble des revenus de l'Egypte, c'est l'impôt foncier qui devient le gage des créanciers. Cet impôt produisant 110 millions et les intérêts de la dette ne représentant que 94 millions, c'est un gage absolument sûr. Cet arrangement, depuis longtemps réclamé par l'Angleterre, ne coûte rien aux créanciers.

D'autre part nous obtenons que la date de remboursement de la dette privilégiée soit reportée de 1905 à 1910 ; que l'emprunt de 1885, pour lequel aucun délai de remboursement n'avait été spécifié, ne puisse être remboursé qu'à partir de 1910 ; que l'Unifiée, dont les 3/5 sont placés en France et pour laquelle non plus aucun délai de conversion ni de remboursement n'avait été prévu, ne puisse être ni convertie ni remboursée

avant 1912. En somme, nous repoussons au moins jusqu'à 1910 pour les petites dettes et au moins jusqu'à 1912, pour la grande Dette Unifiée, l'heure du remboursement qui pouvait arriver dès demain. Ainsi se substitue à ce que M. Albert Métin[1] appelait naguère le régime du « tout ou rien » un système d'entente cordiale, dont le principe est acceptable, sous réserve, toutefois, que soient réalisés les avantages à nous assurés au Maroc en échange de nos concessions en Egypte. Par malheur cette réalisation, mal engagée, paraît jusqu'ici problématique.

1. *La Transformation de l'Égypte* (Félix Alcan, éditeur).

CHAPITRE III

L'AFFAIRE DU SIAM

I. — Du quai d'Orsay a l'avenue d'Eylau

Il y a des questions qui n'ont pas de chance. Soit qu'elles s'ouvrent à de mauvais moments, un jour de première ou de grand prix, soit qu'elles durent trop et qu'en durant elles écartent d'elles la mobilité de l'attention publique, elles s'acheminent vers leur solution dans une indifférence croissante. Quand on les rencontre, on dit du bout des lèvres : « Ah ! c'est vous ! » et l'on passe sans se retourner. C'est à peu près l'impression que le public a ressentie, lorsque le 1er janvier 1904 l'agence Havas lui a, pour ses étrennes, donné d'excellentes nouvelles du traité franco-siamois.

Ce traité eut cependant son heure de célébrité. M. Delcassé l'avait conclu parce que tous nos agents au Siam s'accordaient à affirmer que la situation, telle que l'avait faite le traité de 1893, n'était plus tenable. C'étaient de perpétuels conflits, des incidents de frontière, des froissements de toute sorte. Les deux gouvernements avaient donc essayé de substituer à ce régime de piqûres d'épingles un régime de confiance, et, à la suite de longues négociations, M. Delcassé et Phya Suriya, ministre de Siam à Paris, avaient, le 7 octobre 1902, signé une convention.

Ce que fut l'accueil fait à cette convention, on s'en souvient encore. Les « milieux coloniaux » déclarèrent, que c'était la perte de l'Indo-Chine et que le Siam nous avait « roulés ». Bien qu'on fût habitué à voir les coloniaux demander le plus pour avoir le moins, on estima cependant à la Chambre, que nous aurions pu — territorialement, économiquement, politiquement — exiger davantage. Le gouverneur général de l'Indo-Chine suggéra, d'autre part, l'idée de concessions de chemins de fer utiles au commerce de notre colonie. Et, devant ces propositions — qui ne s'étaient pas produites antérieurement — comme aussi devant le mouvement d'opinion qui s'était dessiné, le ministre des affaires étrangères, obéissant à la loi du régime parlementaire, annonça qu'il allait négocier un accord complémentaire. C'est à cet accord qu'on a travaillé durant l'année 1903.

Donc chaque semaine, souvent plus d'une fois la semaine, on voyait descendre de voiture tantôt devant le perron d'honneur, tantôt sous la voûte sévère aux aigres courants d'air qui sépare les deux cours de l'hôtel du quai d'Orsay, le ministre de Siam à Paris et l'un de ses collaborateurs.

Phya Suriya Nuvatr, qui représente le Siam à Paris depuis le 8 avril 1897 a, dans les bureaux du quai d'Orsay, le renom d'un redoutable négociateur. Ferme et souple à la fois, il excelle à tâter le fer de l'adversaire, à profiter de l'occasion, à saisir le moment propice pour se porter en avant. Ce petit homme, d'allure jeune et robuste, dont les yeux brillent, comme deux points de feu, dans le bronze de son teint, sous le reflet noir de ses cheveux, n'abandonne rien au hasard. Il défend avec une énergie, à laquelle tout le monde rend hommage, les intérêts de son pays. Et c'est une besogne difficile que de l'amener aux concessions.

Quand il s'agissait de fixer les points essentiels de la négociation, le Phya allait directement chez M. Delcassé, et c'est à l'escrime méridionale du ministre qu'il opposait ses parades asiatiques. Pour les pourparlers préliminaires, il montait au troisième étage ; il entrait dans le large bureau du coin où M. Armand Nisard, durant de longues années, avait fait, le plus subtilement du monde, la sourde oreille, et où, après lui, M. Cogordan[1] obtenait, par d'autres moyens, des résultats pareils. Au lieu d'une barbe blanche nuancée de quelques poils noirs, on apercevait, en entrant, une barbe noire éclairée de quelques poils blancs. A part cela, c'était toujours, sous la bonne grâce traditionnelle de l'accueil, la même méthode de discussion serrée, insinuante et prenante.

Ayant beaucoup causé avec M. Cogordan, Phya Suriya a pu, le jeudi 31 décembre, descendre sur le coup de huit heures du soir, chez M. Delcassé et le lendemain une petite note brève, un peu inattendue, nous apprenait qu'on avait arrêté les bases d'un accord complémentaire. En quoi consistait cet accord ?

Les diplomates ne sont pas bavards, au Siam pas plus qu'ailleurs. Et quand je franchis le seuil de l'hôtel de l'avenue d'Eylau — tout blanc dans sa pierre neuve et sur qui veille, au-dessus de la porte cochère, la placidité de l'éléphant siamois — je pensais bien qu'allait se dresser devant moi le spectre du secret professionnel. La bonne grâce de Phya Suriya sut cependant atténuer en ma faveur la sévérité de cette apparition redoutée.

— Je ne puis vous donner, me dit-il, que des renseignements généraux. Les points particuliers que

1. Emporté par un mal soudain, M. Cogordan est mort le 21 mars 1904. Il a été remplacé par M. Georges Louis.

l'accord devra régler — et ils sont nombreux — n'ont pas encore fait l'objet d'une rédaction définitive : ma discrétion, à cet égard, est donc deux fois naturelle. Mais il est exact que, comme l'a annoncé la note Havas, les bases de l'accord sont, dans l'ensemble, arrêtées. Et il n'est pas moins exact que, du côté siamois, nous avons le désir sincère d'arriver à un arrangement.

» Nul, d'ailleurs, je pense, ne pourra contester que mon gouvernement n'ait donné des preuves évidentes de cette sincérité. Vous vous souvenez des incidents qui ont suivi la signature et la publication du traité de 1902. Le parti colonial a mené alors une campagne ardente, agressive, non seulement contre le Siam, mais aussi contre le ministre français des affaires étrangères. Cette campagne, il faut l'avouer, n'était pas faite pour nous inspirer confiance : et quand, après plusieurs mois passés, il est devenu certain, d'une part, que la convention de 1902 ne serait pas ratifiée telle quelle ; d'autre part, que M. Delcassé posait des conditions nouvelles analogues aux desiderata du parti colonial, nous avions le droit de nous sentir inquiets.

» C'est sur ces bases nouvelles que, depuis plusieurs mois, malgré une répugnance bien naturelle, nous négocions. A l'origine, elles étaient, du moins certaines d'entre elles, profondément blessantes pour mon pays. Les pourparlers ont eu pour objet d'arriver à une moyenne. Sur certains points l'accord s'est assez rapidement établi. Sur d'autres, au contraire, la difficulté de s'entendre s'est prolongée. Enfin le 31 décembre dernier, il nous a paru des deux parts que cette difficulté était, d'une façon générale, résolue. Toutefois, je devais, avant de signer, consulter mon gouvernement et comme je n'avais plus le temps de le

faire avant l'expiration du délai, c'est pour rendre possible cette consultation qu'une prorogation nouvelle jusqu'au 15 février a été décidée. A l'heure où nous sommes, je ne puis donc, en toute vérité, vous donner d'indication ferme ni dans un sens ni dans l'autre. C'est à Bangkok, et là seulement, qu'on sait la tournure que prendra l'affaire.

— Cet accord, monsieur le ministre, tel qu'il s'est, dans ses grandes lignes, établi, diffère-t-il sensiblement du traité de 1902 ? Et de quelle sorte sont ces différences ?

— Les différences sont nombreuses. Elles portent, à peu près, sur toutes les clauses. Il en est d'économiques. Il en est de territoriales. Nous avons fait à notre désir d'entente de gros sacrifices. Je vous parlais tout à l'heure d'une moyenne. Cette moyenne, il s'agissait de la prendre entre le traité de 1902 et les prétentions des coloniaux. Eh bien ! on a fait la part large à ces prétentions.

» Mais, je vous le répète, il y a des choses blessantes, humiliantes, que nous ne pouvions pas accepter. Songez d'ailleurs qu'un traité qui laisserait chez l'un des contractants des griefs profonds, préparerait des conflits nouveaux au lieu d'apaiser les anciens. Vos coloniaux, qui ne sont jamais contents, ne s'en rendent pas assez compte. Et c'est ce qui, de son début à son terme, a rendu si délicate cette négociation.

» Je souhaite, pour ma part, que les six semaines qui commencent nous permettent d'arriver à un résultat amiable. Je pense que, dans quelques jours, j'aurai reçu des instructions. Il ne resterait alors qu'à trouver la formule de l'accord. Vous saurez le 15 février si nous y avons réussi. Pour le moment, je ne puis vous en dire plus. »

Phya Suriya avait dit cela avec une volonté visible de rester impartial et froid, avec cependant un frémissement contenu de toute sa personne : car cette négociation est sa chose ; il en a vécu toutes les phases ; dans le combat qu'il soutient pour le bien de son pays, il est résolu à ne rompre que pied à pied ; et l'on ne peut se défendre pour cette courageuse obstination d'un sentiment d'estime et de sympathie.

Ce sentiment, on le ressentait aussi au quai d'Orsay. Mais la politique n'avait pas le droit d'en tenir compte. Et le seul souci de notre diplomatie était d'amener le Siam à accepter les conditions posées. Ces conditions, comme me le disait Phya Suriya, s'inspiraient des critiques dirigées par le parti colonial contre le traité de 1902. Elles n'étaient pas la contradiction de ce traité. Elles en étaient le complément. Entre les coloniaux et les diplomates, la divergence portait sur une question de mesure. Les diplomates, de bonne grâce, se sont faits les interprètes des coloniaux. Ceux-ci voulaient qu'on demandât plus. On a tenu compte de leur désir, non pas certes de ce que désirent certains coloniaux d'Indo-Chine qui réclament en toute occasion le maximum — et quelque chose en plus, — mais de ce que souhaitaient les représentants métropolitains les plus modérés de ce parti ardent et jeune.

— Cela n'a pas été facile, m'a dit M. Cogordan, pas facile du tout. Les Siamois résistaient, se défendaient comme de beaux diables. Ils avaient cru que le traité de 1902 marquerait la limite des concessions exigées. Le nouveau traité les entraînera plus loin, sensiblement.

J'arrête ici mon interlocuteur et je lui dis :

— C'est donc bien un nouveau traité qu'il s'agit de négocier, et non pas seulement un accord complémen-

taire, une convention annexe au traité de 1902 ?

— Ce sera certainement un traité nouveau, qui se substituera à celui du 7 octobre au lieu de le compléter. Je ne vois guère, en effet, comment il serait matériellement possible de rédiger l'accord actuel sous forme d'annexe au précédent. Ce serait obscur, illogique, monstrueux. Nous aurions là un nid à difficultés. Non, à coup sûr, il faudra un texte nouveau.

— Et ce texte, dites-vous, différera sensiblement de l'ancien. Sur quels points ?

— Sur beaucoup de points dont vous pouvez deviner la plupart en vous reportant à ce qui a été publié l'an dernier. Il y a des clauses économiques visant des chemins de fer, plusieurs chemins de fer.

— Celui de Savanaket?

— Celui-là et d'autres aussi. Il y a des clauses politiques et territoriales. Il en est qui visent la question des protégés français au Siam. Celle enfin de Louang-Prabang sera définitivement tranchée en notre faveur. C'est donc, par rapport au dernier traité, un progrès certain et important. Mais tout cela, je vous le répète, n'a pas encore pris corps. Tout cela n'est pas rédigé. C'est à quoi pendant les six semaines qui restent, nous allons travailler.

» Car, notez-le, la prorogation consentie le 31 décembre n'est que de six semaines. Les précédentes étaient sensiblement plus longues. Mais cette fois-ci la situation n'était point la même. Dans les derniers jours de décembre, je crois qu'en haut lieu le vent n'était pas à la prorogation. On voulait, d'une façon ou de l'autre, avoir pour la fin de l'année un résultat. Et la note qui a paru à ce moment dans le *Temps* exprimait exactement cet état d'esprit, tel du moins qu'il me fut connu. Cependant, le 31 décembre, Phya Suriya, qui déjà avait

fait des concessions, nous a donné satisfaction sur d'autres points importants en ajoutant qu'une prorogation de quelques semaines lui était nécessaire pour consulter son gouvernement. Fallait-il se refuser à ce délai nouveau? Ce n'eût pas été s'inspirer des sentiments conciliants qui nous ont toujours animés et que nous souhaitons, en ce moment même, voir prévaloir en Extrême-Orient. La prorogation a donc été consentie, mais pour six semaines seulement.

— Et sous quelle forme?

— Sous la forme d'un petit « protocole » très court et très simple, dont voici, en substance, les termes :

» *M. le ministre de Siam ayant accepté les bases d'un accord complémentaire telles que les a posées le gouvernement de la République, la Convention du 7 octobre* 1902 *est prorogée jusqu'au* 15 *février* 1904.

» Très sincèrement, je crois que, comme le dit ce protocole, on est d'accord sur les « bases » de l'arrangement. Il nous reste à mettre cet arrangement sur le papier, à l'ordonner, à le codifier. Six semaines, pour un tel travail, ne seront pas trop. Mais le 15 février, j'ai la conviction que nous tiendrons le résultat. Car le Siam comprend que, désormais, nous ne céderons rien. Il comprend aussi l'intérêt qu'il y a pour lui à traiter. Et il sait enfin que telle diversion, qui naguère fut possible, ne le serait plus aujourd'hui. »

II. — La signature du traité et l'opinion de M. Etienne

Les négociations ayant normalement suivi leur cours, le traité franco-siamois a été signé le 15 février 1904 [1].

1. Voir à l'appendice le texte du traité.

Ce traité ratifie les concessions insérées dans le projet de 1902 : cession des provinces de Melouprey et de Bassac, obligation pour le gouvernement siamois de n'employer, dans la vallée du Mékong, que des officiers siamois, exception faite pour les officiers danois actuellement en service dans les milices, obligation de s'entendre avec le gouvernement français pour toutes les voies ferrées et autres grands travaux publics qu'il serait incapable de construire avec un personnel et des capitaux purement siamois, enfin dispositions relatives à nos protégés qui corrigent ce que celles du projet de 1902 avaient de plus critiquable.

Il décide d'autre part qu'à l'avenir le gouvernement siamois ne pourra entretenir que des milices d'origine locale, c'est-à-dire cambodgienne, dans les provinces de Siem-Réap, Battambang et Sisophon; en vertu d'un accord accessoire ces milices devront être commandées par des officiers français. En outre, la construction d'un chemin de fer reliant Battambang à Pnom-Penh, capitale du Cambodge, est dès maintenant prévue.

La délimitation de la frontière sera établie de façon à nous donner Kratt et la portion de la côte cambodgienne qu'avait occupée le Siam. Dans le nord du Mékong, le Siam renonce à toute suzeraineté sur les possessions du roi de Luang-Prabang. Les districts de Kin-Tao et de Kontsavadi, adjugés au Siam par le projet de 1902 sont restitués à notre protégé; de sorte que, sur près de 500 kilomètres, les deux rives du fleuve seront désormais complètement françaises. Dans le Mékong moyen, nous obtenons les terrains nécessaires pour construire des tronçons de chemins de fer destinés à mettre en communication les uns avec les autres, les différents biefs navigables séparés par des rapides. Et il est entendu

que le grand affluent du Mékong, le Nam-Noun, qui dessert tout le Laos siamois devra être débarrassé des rochers qui en interrompent la navigation près de son embouchure, afin que nous puissions accéder à Oubôn.

En échange nous abandonnons entre les royaumes de Bassac et de Luang-Prabang la zone de 25 kilomètres devenue inutile par suite des acquisitions de terrain, des constructions de travaux publics et des moyens d'influence qui nous sont consentis. Et nous renonçons à l'occupation de Chantaboun.

Un léger incident s'est produit à la veille de la signature au sujet des conditions de l'évacuation de Chantaboun. Il s'agissait de savoir sous quelle forme et dans quelle mesure on demanderait au Siam, préalablement à cette évacuation d'exécuter les engagements qu'il prenait vis-à-vis de nous dans les divers articles du traité. Exigerait-on que la délimitation de la frontière du Grand lac à la mer précédât l'évacuation ? Stipulerait-on que, par suite d'un accord conclu avant la délimitation sur le terrain, le port de Kratt, voisin de la frontière actuelle, nous reviendrait ? Tels étaient les points à trancher.

Après avoir entendu M. Delcassé, le conseil des ministres a été unanime à répondre affirmativement à ces deux questions. Que fallait-il, en effet ? Eviter toute incertitude dans le présent, toute controverse dans l'avenir. Pour cela, quel plus sûr moyen que de marquer dans le traité même que nos troupes n'évacueraient Chantaboun qu'après que les territoires, devenus français par suite de la nouvelle fixation de frontière, auraient été mis à la disposition de nos troupes ? De plus, par un accord préalable à la délimitation, les deux gouvernements fixeraient les points principaux de cette délimitation, celui notamment où la frontière

atteindrait la mer. C'est cet accord, condition nécessaire de l'évacuation de Chantaboun, qui nous assurerait le port de Kratt.

Au conseil du 15 février, le ministre des affaires étrangères élabora une rédaction, — on la retrouve aux articles 3 et 5 du traité, — que ses collègues approuvèrent et qu'il reçut mission de faire accepter à Phya Suriya. Quelques instants après, et tandis que M. Delcassé rentrait au quai d'Orsay, M. Gaston Doumergue, ministre des colonies, s'en allait déjeuner dans un restaurant voisin de la Madeleine, où sa physionomie, particulièrement souriante, paraissait annoncer le succès prochain de son collègue des affaires étrangères. Il ne restait qu'à convaincre Phya Suriya de l'opportunité de cette dernière concession. C'est à quoi M. Delcassé employa son après-midi.

La discussion fut longue et vive, qui s'engagea vers trois heures dans le cabinet du ministre. Phya Suriya répugnait à l'engagement qu'on lui demandait. Par contre, l'intérêt du Siam à conclure le traité lui apparaissait évident. Et il ne pouvait méconnaître que l'allure des relations franco-siamoises depuis dix ans nous conduisait à réclamer, avant de signer, des garanties catégoriques.

Vers sept heures, après quatre heures de lutte, le ministre de Siam céda. La rectification de frontière, qui nous donnait le port de Kratt, fut acceptée. Et il fut convenu qu'elle figurerait au traité sous la forme que M. Delcassé avait proposée au conseil de cabinet et que le gouvernement avait approuvée. A sept heures et demie, tout était fini. Phya Suriya rentrait avenue d'Eylau, où, jusqu'à quatre heures du matin, avec ses collaborateurs, il câblait à Bangkok le texte du traité.

Les signatures une fois échangées et la question de la ratification étant désormais la seule qui restât à trancher, j'ai demandé à M. Eugène Etienne, président de la commission des affaires extérieures et coloniales, son sentiment.

— Je viens, m'a dit M. Etienne, de lire le traité. J'en avais longuement causé avant-hier soir avec M. Delcassé.

» Ce traité, dans son ensemble, est tout à fait satisfaisant. Et je pense qu'il ne provoquera aucune objection.

» J'avais, à une première lecture, éprouvé certaine inquiétude à ne pas retrouver l'engagement du Siam de faire commander par des officiers français les forces de police locales qu'il aura le droit d'entretenir dans les provinces de Siem Reap, de Sisophon et de Battambang. Le commentaire annexé au traité par le ministère des affaires étrangères m'apprend que cette stipulation est inscrite dans une lettre non publique. A vous dire vrai, j'eusse préféré la voir dans le traité même. Mais du moment qu'elle est acquise, cela seul importe.

» Si je passe à la partie relative à la juridiction, je regrette que les Cambodgiens ne soient pas nommément visés. Je suis convaincu que, dans l'esprit du gouvernement français, ils sont compris dans l'expression générale « les personnes d'origine asiatique ». Il faut qu'il en soit ainsi. Et, à coup sûr, il en est ainsi. Une rédaction plus précise eut peut-être été préférable. Mais sur ce point une simple explication de M. Delcassé suffira à rassurer tout le monde.

» Vous avez vu que le traité établit un régime spécial de juridiction pour les provinces de Xieng-Maï, Lakhon, Lampong et Nan, c'est-à-dire pour le Laos. Cette exception favorable au Siam était-elle indispensable ? Il

est vrai que les paragraphes suivants, qui attribuent au consul de France le droit d'assister aux audiences et, au besoin, d'évoquer l'affaire, restituent à nos protégés de sérieuses garanties. Il suffira à nos représentants d'y tenir la main.

» Donc, je vous le répète, bon traité, qui sera certainement ratifié et qui mérite de l'être. La clause négociée hier, qui nous donne Kratt et qui subordonne à l'exécution des engagements pris sur ce point l'évacuation de Chantaboun, était indispensable. Il nous fallait un gage. Nous l'avons. J'ajoute que Kratt est un port excellent, qui nous sera tout à fait précieux. La restitution de Chantaboun, où nous avons dépensé 9 ou 10 millions, vaut bien cela. Et le gouvernement a très bien fait de ne signer qu'à cette condition.

» Les articles du traité qui visent notre action économique dans le bassin du Mékong, n'appellent aucune observation. Le terrain, à la suite de cet accord, est bien préparé. Profitons-en, comme aussi de la détente qui résultera de l'accord même, pour ouvrir à notre industrie et à notre commerce des débouchés nouveaux. »

III. — L'opinion du ministre de Siam

De l'opinion de M. Etienne, il est intéressant de rapprocher celle du ministre de Siam. Il faut songer, pour comprendre quelle est, au regard des Siamois, l'importance de cette négociation, qu'elle a duré des années. L'opinion, qui oublie vite, incline à croire qu'il n'y a eu que deux séries de pourparlers : d'une part ceux qui ont précédé le traité non ratifié de 1902, d'autre part ceux qui ont abouti au traité actuel. Il n'en est rien.

Les négociations ont commencé lors de la visite faite

à Paris en août 1897 par Chulalongkorn. Je vois encore dans le salon en rotonde du premier étage du quai d'Orsay le roi de Siam, dans son uniforme blanc, causant avec M. Hanotaux, alors ministre, ce pendant qu'un violoncelliste s'apprêtait à faire goûter à notre hôte les joies austères de la musique de chambre. Ce dîner et cette soirée furent suivis d'autres entrevues entre le souverain et le ministre français.

Quand il fut parti, la conversation continua à Paris entre M. Defrance et M. Harduin pour la France, Phya Suriya et M. Corragioni d'Orelli pour le Siam. M. Defrance, qui était ministre à Bangkok, ayant rejoint son poste, on causa là-bas après avoir causé ici. Et puis ce fut M. Doumer qui, venant de Saïgon, se mêla au dialogue. Enfin, les mois passant, l'affaire fut de nouveau évoquée à Paris.

Phya Suriya reprit le chemin du quai d'Orsay. De nouveau on y put apprécier sa ténacité vigoureuse, cependant qu'à ses côtés, le conseiller de sa légation, qui était toujours M. Corragioni d'Orelli, employant à défendre les intérêts siamois l'expérience des affaires acquise par lui au service diplomatique de son pays d'origine, la Suisse, cherchait des combinaisons ingénieuses et souvent suggérait, dans les moments difficiles, la formule transactionnelle qui satisfaisait tout le monde.

Le 8 octobre 1902, on crut qu'on était d'accord. Mais bientôt il fallut s'avouer que tout était à recommencer. On recommença donc. Avec M. Delcassé, avec M. Cogordan, les entretiens reprirent de plus belle. Le coup de théâtre de la guerre russo-japonaise ne suffit pas à les interrompre : et, le 15 février, à la dernière heure, on finit par signer. C'était là le résultat de sept années de travail.

Phya Suriya ne le dissimule pas. Les concessions nouvelles, que le gouvernement français a cru devoir demander, lui ont coûté. Et il préfère ne pas revenir sur les stipulations de l'accord qui, aussi bien, se suffisent à elles-mêmes. Par contre, il exprime volontiers les espérances qu'autorise, d'après lui, la signature de la convention. Et il y voit le gage d'un rapprochement sincère entre les deux parties contractantes.

— Je suis, me dit-il, très heureux qu'après bien des mois de négociations, on soit arrivé à cet accord. Pour y parvenir, mon gouvernement a consenti de gros, de très gros sacrifices, qui dépassent ce que nous avons jamais fait dans aucun traité. Seul, notre désir d'entretenir avec la France des relations d'amitié, que rien ne trouble, nous a déterminé à les accepter.

» Je lis dans les journaux que les membres les plus autorisés du parti colonial français se déclarent satisfaits du résultat. En vérité, s'ils ne l'étaient pas, je me demande comment on pourrait arriver à les contenter.

» L'affaire de Chantaboun a été l'occasion des dernières difficultés. J'estime qu'il eût été préférable que l'évacuation de cette place suivît immédiatement la ratification du traité. Cela, je vous assure, eût facilité le règlement des questions d'application et d'interprétation que soulève l'accord d'avant-hier. Le gouvernement français en a jugé autrement. Nous avons cru devoir lui donner cette preuve nouvelle et décisive de notre bonne volonté. Et nous avons accepté qu'on procédât d'abord à la délimitation. Il est certain que la France apportera dans cette opération les sentiments d'équité et de générosité qui sont dans sa tradition.

» Les commissaires, guidés par l'accord qui, préalablement à la délimitation en déterminera les points

principaux, sauront donner au Siam ce qui revient au Siam, à la France ce qui revient à la France. Et cette fixation précise des droits de chacun préviendra les complications ultérieures.

» C'est à cela que nous tendons. La France est un grand pays, avec qui nous souhaitons n'avoir aucune cause de conflit. Je crois que le régime d'incertitude, sous lequel les deux peuples vivaient depuis dix ans était mauvais. C'est pourquoi, très sincèrement, et quoi qu'il nous en coûte, je me félicite que la convention de samedi s'y substitue. Je me félicite plus encore que justice soit rendue à cette convention ainsi qu'à l'esprit de large conciliation que mon gouvernement a apporté à la négocier.

» J'ai la confiance qu'elle marquera dans les relations franco-siamoises, le début d'une ère nouvelle. »

Le 29 juin 1904, conformément à l'article 3 du traité, un protocole, destiné à fixer les grandes lignes de la délimitation, a été signé : il a pour conséquence d'assurer à la France la possession de Kratt. Le traité a été ratifié en novembre. La remise des territoires cédés a eu lieu en février 1905.

CHAPITRE IV

L'AFFAIRE DU MAROC

L'« affaire marocaine[1] » est entrée en 1904 dans une phase nouvelle, sinon décisive. En Europe, l'accord anglo-français et l'accord franco-espagnol ont eu pour objet de dégager devant nous le terrain diplomatique et de clore le régime de rivalités chroniques entre les

1. Les antécédents africains de l'affaire marocaine ont été résumés de la façon la plus lumineuse dans une étude de M. Paul Bourde à laquelle j'emprunte le passage suivant : « De 1845 à 1890, notre effort au Maroc avait tendu uniquement à y maintenir le *statu quo*. Mais, vers la fin de cette période, il devint manifeste que l'atermoiement n'était plus de saison. Nos concurrents en commerce et en influence — et l'Angleterre avait toujours été le plus redoutable — faisaient des progrès alarmants. Des aventuriers étrangers étaient en grand crédit à la cour chérifienne, et le jeune sultan était inquiétant par son esprit aventureux. Nous devions donc ou nous attendre à quelque surprise qui compromettrait irrémédiablement notre prépondérance, ou nous décider enfin à la revendiquer.

» L'orientation de notre diplomatie au Maroc a donc été complètement modifiée, il y a cinq ans. Et dès lors son but a été double. D'une part, il fallait que la situation privilégiée à laquelle nous prétendons, prît corps d'une façon positive dans le pays même. D'autre part, il fallait la faire reconnaître par les puissances qui étaient en posture de la contrecarrer.

» Envoyé le 30 janvier 1900 à Tanger, M. Revoil inaugura, avec un bonheur immédiat, une conduite toute nouvelle. Au lieu de continuer à tourmenter le Maghzen de demandes d'indemnités à propos du moindre incident de frontière, il s'appliqua à lui démontrer que les deux pays avaient des intérêts communs, et qu'au lieu de ne se connaître que par ces sortes de notes d'huis-

légations européennes aussi bien à Tanger qu'à Fez. Au Maroc même, diverses mesures ont mis en train, avec une rapidité insuffisante, il est vrai, la politique de « pénétration pacifique », que le Parlement a approuvée de son vote.

I. — L'EMPRUNT ET LES DOUANES
L'OPINION DE M. REGNAULT, CONSUL GÉNÉRAL, CHARGÉ DU CONTRÔLE

Dès que l'arrangement avec l'Angleterre (8 avril 1904) a été signé, des négociations ont commencé avec le Maghzen au sujet d'un emprunt garanti par les douanes.

Il est de protocole au Maroc que, lorsqu'un fonctionnaire mentionne dans un document officiel le trésor

sier qu'ils passaient leur temps à se présenter l'un à l'autre, ils feraient bien mieux de s'entendre pour pacifier cette frontière. Ce langage de raison fut compris. L'année suivante, une ambassade marocaine conduite par le ministre des affaires étrangères fut envoyée à Paris, et les pourparlers échangés entre les deux gouvernements aboutirent à un protocole que M. Delcassé et Si Sliman Abd-el-Kerim signèrent le 20 juillet 1901. Plus tard, le 20 avril et le 7 mai 1902, M. Revoil, devenu gouverneur général de l'Algérie, compléta cette première convention par deux accords passés avec Guebbas, le représentant extraordinaire que le sultan avait envoyé à Alger pour surveiller l'exécution de l'arrangement.

» Par cette série d'actes, la frontière franco-marocaine au-dessous du Teniet el Sassi se trouva délimitee; l'ouverture de marchés communs des deux côtés de la frontière, réglée; les conditions de commerce qui pourrait y être fait, définies; les rapports des autorités françaises et marocaines mis sur le pied d'une sorte de collaboration amicale, et la création de forces de police marocaines dirigées par des officiers français, décidée. C'est là ce qu'on a appelé la politique d'entente avec le Maghzen.

» Quant aux antécédents européens, on sait qu'en décembre 1900 l'Italie s'était engagée à nous laisser les mains libres au Maroc à condition que pareille liberté lui fût par nous assurée à Tripoli. »

impérial, il fasse suivre cette mention de l'invocation : « Que Dieu le remplisse ! » Il écrit par exemple : « Le trésor de Sa Majesté, — que Dieu le remplisse ! — » Ou bien encore : « Notre ministre du trésor — que Dieu le tienne plein ! —.... » Cet usage, respectable et touchant, ne paraît pas malheureusement avoir produit l'effet qu'on en attendait. Le trésor de Sa Majesté, à l'inverse de la nature, n'a point horreur du vide. Et sa situation, qui n'a jamais été brillante, était au printemps de 1904, particulièrement fâcheuse.

Le sultan du Maroc avait déjà fait, quinze mois plus tôt, appel au crédit. Il avait à ce moment contracté trois emprunts, dont le total représente approximativement vingt millions. Le premier de ces emprunts était un emprunt français, le second un emprunt anglais, le troisième un emprunt espagnol. Ces trois opérations étaient des opérations privées, consenties par les banques étrangères sans garantie spéciale. L'emprunt français, d'une valeur de sept millions et demi, fut pris par la Banque de Paris, qui en repassa une partie à diverses autres banques — Crédit Lyonnais, Banque de l'Indo-Chine, notamment — mais qui n'essaya pas d'en placer les titres dans le public. Depuis, cet état de choses ne s'est pas modifié, si bien qu'en mars 1904, l'amortissement des trois emprunts n'était pas commencé et que le service des arrérages devenait de plus en plus difficile.

Cette difficulté était si grande que, pour payer le dernier coupon, le sultan avait dû se servir des pièces d'or et d'argent qu'il venait de faire frapper à la Monnaie de Paris et qui, en arrivant à Tanger, avaient été mises sous séquestre parce que le prix n'en avait pas été acquitté. Mais cette ressource n'était pas durable. Et d'autre part, les besoins, loin de diminuer, augmentaient. Le Maghzen

a donc cherché à se procurer de l'argent. Ses agents officieux, — l'un d'eux, Si-Bennis, est bien connu à Tanger, — se sont mis en rapport avec des financiers. Et les négociations ont été entamées[1].

L'emprunt ayant été signé le 28 juin[2], l'organisation du contrôle des douanes fut aussitôt assurée. M. Regnault, consul général de France à Genève, fut mis à la disposition du syndicat des porteurs français de la Dette marocaine et chargé de représenter à Tanger les intérêts de ce syndicat. M. Regnault, en cette qualité, devenait le chef d'un service autonome, dont les principaux éléments appartiennent, les uns au service du contrôle tunisien, les autres au service consulaire français. Ils sont, ainsi que M. Regnault lui-même, considérés comme en mission et rétribués directement par le syndicat des porteurs. Ces fonctionnaires sont :

MM. Luret, contrôleur civil, détaché à la section d'État du gouvernement tunisien.

Jessé Curély, élève consul attaché à la direction des consulats au ministère des affaires étrangères.

Berti, contrôleur civil suppléant à Sfax.

Vadala, élève interprète, diplômé de l'Ecole des langues orientales vivantes.

A ces quatre personnes ont été adjoints des fonctionnaires des douanes tunisiennes, désignés par M. Pichon, résident général de France à Tunis.

A la fin du mois de juillet, M. Regnault avait achevé l'organisation de ce contrôle. Le succès de cette première partie de sa tâche lui permit de venir à Paris,

1. Ces négociations ont été menées à Tanger par M. Zangarussiano, représentant de la Banque de Paris, mort depuis, le 2 novembre 1904.

2. On a regretté avec juste raison, que les conditions en fussent très onéreuses pour le sultan.

où il me fournit sur sa mission les renseignements suivants :

— C'est, m'a-t-il dit, par Tanger que nous avons commencé. Ma fonction consistait d'abord à établir le contact entre le contrôle français et les douanes marocaines ; puis, ce contact une fois établi, à organiser le contrôle et le prélèvement nécessaires. C'était une opération nettement définie. J'ai donné mes soins à ne pas la compliquer et à obtenir, sans heurt, un résultat.

» Dès ma nomination, le gouvernement marocain a désigné, pour traiter avec moi les questions de ma compétence, un commissaire impérial. Ce commissaire, El-Hadj-Ezzougari, devait être l'intermédiaire entre les fonctionnaires des douanes marocaines et le représentant des porteurs français. Je n'ai eu qu'à me louer de la façon dont il a compris son rôle.

» La douane de Tanger est un long couloir, dans lequel les *ouménas* (personnages marocains appartenant à l'aristocratie bourgeoise et chargés de l'administration des douanes) examinent, assis à la turque sur le sol, les marchandises qu'on déballe devant eux. Annoncé par El-Hadj-Ezzougari, présenté par notre consul, j'ai expliqué à ce *divan* l'objet de ma mission. Et, le soir même, un de mes collaborateurs opérait sur les recettes de la journée le prélèvement de 60 p. 100 que stipule le contrat de l'emprunt. En un après-midi, j'avais donc organisé à Tanger le contrôle. Et je pouvais, visant plus loin, m'occuper des autres ports.

» Pour ce faire, j'ai affrété un petit vapeur de la Compagnie Paquet, la *Moselle*. Avec une douzaine de collaborateurs, je m'y suis embarqué. En même temps que nous, partait le secrétaire du commissaire marocain. Ce secrétaire, El-Aouari, emportait dans une

petite caisse les instructions chérifiennes relatives aux douanes. C'est lui qui devait, à chacune de nos escales, faire part de notre arrivée aux autorités locales.

» A Tetouan, premier arrêt, nous avons débarqué en touristes. Sans le moindre uniforme, sans épée, en tenue de promenade, nous sommes allés de Marine, port de Tetouan, jusqu'à la ville, résidence du gouverneur. Là comme ailleurs — et ce, il faut le noter, en vertu même des instructions du Maghzen, — c'est le consul de France qui m'a présenté. L'entrevue a été très cordiale. Après les politesses d'usage et les tasses de thé qui sont de protocole, nous avons parlé de la question des douanes. Et reconduits au port sur les mules, superbement harnachées, du gouverneur, nous avons installé l'agent du contrôle dans la maison qui lui était indiquée comme résidence. Sur notre passage, se pressait un grand concours de peuple que la simplicité pacifique de notre allure paraissait surprendre et charmer tout ensemble. Le soir, nous regagnions la *Moselle*.

» Après Tetouan, nous avons visité tour à tour les autres ports marocains où devait fonctionner notre contrôle. A Larache, à Rabat, à Mazagan, à Safi, à Casablanca, à Mogador, nous avons procédé de façon identique. L'accès de ces ports, même en été, n'est pas facile à cause de la « barre » qui les ferme. Nous avons pu cependant débarquer en pirogue. Et partout j'ai constaté chez les habitants le même sentiment : l'étonnement et la satisfaction de voir sortir de la *Moselle*, qu'ils supposaient sans doute chargée de zouaves ou de turcos, des « civils » d'aspect inoffensif, qui, au lieu de prendre militairement possession de la douane, se contentaient de débarquer un fonctionnaire isolé,

qu'on installait dans la maison désignée par le gouverneur.

» Un démenti formel a déjà fait justice des télégrammes tendancieux qui annonçaient des troubles produits par l'établissement du contrôle. Il n'y a pas eu, en effet, l'ombre d'un incident. Et nous avons trouvé toujours le calme le plus parfait. Partout, les *ouménas* nous ont accueilli amicalement. Partout, notre agent a été accrédité le plus facilement du monde. A Casablanca, l'interprétation du contrat, d'ailleurs assez compliqué, a donné lieu à quelques discussions extrêmement courtoises. Mais l'accord s'est rapidement établi. La meilleure preuve en est qu'en moins de quinze jours notre tournée était achevée et que je rentrais à Tanger ayant laissé dans chaque port un représentant.

» L'impression que j'ai rapportée de cette rapide croisière est, en somme, satisfaisante. Les habitants accueilleraient avec défaveur une action militaire. Ils sont, au contraire, favorables à l'intervention pacifique et amicale que j'avais mission d'organiser. Quant au sultan, qui a déjà reçu sur les fonds du nouvel emprunt 2 millions, il avait donné en temps utile toutes les instructions pour que nous fussions traités en amis. Et l'accueil le plus cordial nous a été réservé par les fonctionnaires. Je puis donc dire que ce début, qui était pour nous l'inconnu, permet de bien augurer de l'avenir. Je retournerai d'ici peu à Tanger, où je m'installerai à poste fixe à la tête du service central. Une vingtaine de personnes auront suffi à constituer le contrôle. Et, bien que nous ayons droit à quatre agents par port, j'estime que deux suffiront, au moins dans l'état actuel des choses. »

II. — La mission marocaine. Les projets du marquis de Segonzac

A la même époque, le comité du Maroc, constitué sous la présidence du prince d'Arenberg, décida de confier à une mission spéciale dirigée par le marquis de Segonzac le soin de préciser les notions existantes sur le Maroc physique et économique.

C'est à un spahi ordonnance qu'il eut sous ses ordres en Tunisie, que le marquis de Segonzac dut l'idée première de voyager au Maroc. Ce spahi était d'origine marocaine. Les récits qu'il faisait de ce pays fermé et magnifique sollicitèrent l'explorateur qui sommeillait dans l'officier. M. de Segonzac résolut d'aller contrôler ces histoires de bivouac, où il pressentait que la France, tôt ou tard, serait intéressée.

Dans trois voyages successifs, dont il a publié le récit, M. de Segonzac reprit la tradition des découvreurs d'autrefois. Ce n'est pas au Blad-el-Maghzen, au Maroc déjà connu, qu'il s'attarda. Et, avec un bonheur qu'appelait son audace, il pénétra, seul, déguisé, dans les provinces marocaines, où, si l'on n'est musulman ou israélite, on risque, une fois reconnu, de payer de sa vie l'indiscrétion que l'on a commise en s'y aventurant.

Ce succès a désigné le marquis de Segonzac au choix du comité qui, à la suite de la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, s'est préoccupé de faire connaître à la France ce Maroc, où notre prépondérance pacifique venait d'être proclamée. Sa mission a constitué, à côté et en dehors de l'action gouvernementale, le premier acte de l'initiative privée.

— Je vais, m'a dit M. de Segonzac l'avant-veille de

son départ, refaire en plus grand, avec des moyens plus variés et plus larges, ce que j'ai fait dans mes premiers voyages. Ma méthode, qui fut aussi celle de Foucault, m'a réussi : je la conserve donc. Mais j'en étends l'application.

» Cette fois-ci, en effet, j'aurai des compagnons. Permettez-moi de rappeler brièvement les titres tout particuliers, qui les qualifient pour participer à l'œuvre que nous poursuivons. L'un est M. Gentil, géologue éminent, dont vous connaissez les beaux travaux sur le Sud-Oranais, actuellement professeur au Museum, Algérien de naissance, et qui parle l'arabe comme le français. Pour toutes ces raisons, M. Gentil est appelé à rendre à la mission de grands services. Il en est de même de mon autre compagnon, M. René de Flotte de Roquevaire, dont les études de cartographie marocaine ont apporté déjà une si importante contribution à la connaissance géographique du Maroc. J'emmène en outre avec moi deux professeurs, l'un berbère, l'autre arabe, qui permettront à notre activité de se ramifier plus aisément et de rayonner autour de son centre. Enfin, un indigène, qui m'a accompagné dans mon dernier voyage, dont j'ai pu apprécier la fidélité et, comme disent nos soldats, les qualités de « débrouillage », sera pour nous un utile auxiliaire.

» Le Maroc, vous le savez, se divise en deux parties inégales. L'une, la plus petite, est accessible aux Européens. C'est le pays maghzen. L'autre, de beaucoup la plus vaste et la plus diverse d'aspects et de produits, leur est absolument fermée. Le comité du Maroc a estimé que la première, ouverte à l'action de la France, connue de ses représentants officiels, n'était pas celle qui devait solliciter d'abord son initiative. Il

a pensé que son rôle était plutôt de poursuivre dans le Maroc inconnu une enquête géographique, géologique, économique et, cette enquête achevée, de répondre à nos commerçants : « Ici, vous trouverez ceci. Là, vous trouverez cela. Il faut vous adresser à tel ou tel intermédiaire. Dans cette province, c'est par les juifs, dans cette autre, c'est par les Berbères, que vous devez amorcer vos affaires. Voilà le but et voilà le moyen. »

» Il convient en effet d'ajouter à ce qu'on dit communément du Maroc, ceci qu'on ne sait guère et qui est profondément vrai : c'est que sa population est prodigieusement commerçante. Soit qu'il s'agisse des Marocains, soit qu'il s'agisse des Israélites répandus dans tout le pays, vous trouvez partout le sens de l'échange. Sans doute, vous ne pouvez pas, vous, Européens, y faire directement appel. Car, si vous essayez d'entrer dans ce monde fermé, c'est à coups de fusil qu'on vous recevra. Mais si vous retenez d'une part que, dès maintenant, toutes les tribus de l'intérieur commercent soit avec l'Algérie, soit avec la côte, que d'autre part, une fois fixés sur les productions et les ressources, il nous sera loisible de prendre comme instruments de pénétration ceux-là mêmes qui ont contracté déjà l'habitude de venir à nous, vous reconnaîtrez que notre espoir de nouer, dès notre prochaine enquête, des relations commerciales, n'est pas si chimérique qu'il pourrait paraître tout d'abord.

» Seulement, pour nouer des relations, il faut entrer, et, pour entrer, il faut être prudent. Nous serons extrêmement prudents. Pour que le chemin nous soit ouvert, nous nous placerons sous la protection d'un grand personnage musulman, d'un chérif. Quel chérif ? Permettez-moi de ne pas le nommer, et de lui garder, en

admettant que je l'aie choisi déjà, le même secret que j'ai observé, dans mon livre, vis-à-vis de celui qui, il y a trois ans, a consenti à me couvrir de son autorité.

» Vous savez quel est, dans les pays musulmans, l'usage ancien et respecté. Les chérifs, de qui émane, pour les croyants, la bénédiction de Dieu, font des voyages circulaires et des quêtes, où les fidèles s'empressent d'apporter leur obole. Cette coutume nous servira de passeport. Nous prendrons place dans la suite du chérif, place modeste de secrétaires et de serviteurs, où notre expérience antérieure nous permettra de jouer convenablement notre rôle. Perdus dans la foule, nous passerons inaperçus. Nous ne serons pas, dans ces conditions, les maîtres de l'itinéraire. Nous irons où nous appellera l'intérêt du prophète. Car le chérif, son représentant, se doit à la dévotion du peuple. D'autre part, il existe, de tribu à tribu, des divisions qui tracent la route. Mais, dans ces zigzags inévitables, nous saurons retrouver le fil du labyrinthe. Et les observations photographiques, géographiques, astronomiques ne perdront rien à ce flottement nécessaire.

» Ici, je crois utile d'ouvrir une parenthèse et de vous rappeler que tous ces chérifs quêteurs ne sont pas pour nous des étrangers : car ils ont besoin de la France. La France, par l'Algérie et par la Tunisie, est, dans l'Afrique du Nord, une puissance musulmane. Et les pays qui sont devenus territoires français ne sont pas, dans la contribution au budget religieux, les moins généreux. C'est ainsi, par exemple, que la tournée d'Algérie est réputée, chez les confréries marocaines, comme l'une des plus productives. On cite l'exemple d'un chérif qui a recueilli plus de 50.000 francs dans le Sud-Oranais. Le rapport moyen, bon an mal an, est de 15 à 20.000 francs.

» Dans ces conditions, et l'autorisation double du ministre de France à Tanger et du gouverneur général de l'Algérie étant indispensable à ces collectes, vous concevez que nous ayons un moyen d'action, dont nous aurions grand tort de ne point nous servir. C'est un de ceux auxquels nous aurons recours, non seulement pour nous assurer une sauvegarde nécessaire, mais aussi, mais surtout, dans l'avenir, pour ouvrir à l'influence française des routes nouvelles. »

Cette méthode très neuve d'exploration était intéressante à connaître. Il ne l'était pas moins de demander à l'un de ceux qui jugent le mieux le Maroc actuel ce qu'il pense de la situation créée, à notre bénéfice, par les accords du 8 avril... M. de Segonzac, à cet égard, m'a répondu ceci :

— Je crois savoir qu'à l'heure présente le maghzen, c'est-à-dire ce qui constitue à tous les degrés le gouvernement marocain, a pris son parti de cette situation. Mais à côté de ce sentiment, il en est un autre qu'il faut noter. Si la pénétration pacifique de la France au Maroc était menée avec assez d'imprudence pour qu'un mouvement de xénophobie en résultât, les gens du maghzen en seraient les premières victimes. Ce qu'ils craignent donc par-dessus tout, c'est que nous ne cédions au désir d'aller trop vite ou trop loin. »

Je demande :

— Dans quel ordre doit, à votre avis, s'exercer notre activité?

— Il n'y a pas, me répond le marquis de Segonzac, d'hésitation possible. Notre premier effort politique doit avoir pour objet la création d'une police effective, non seulement à Tanger, mais dans tout le pays maghzen, où cette police devrait et pourrait exister et où elle n'existe point. Nos soldats algériens, d'ori-

gine marocaine, en formeront aisément les cadres.

» Par là, et par là seulement, nous rendrons au sultan un service dont il nous restera reconnaissant. L'amitié du sultan est pour nous une ressource précieuse. D'abord livré à l'influence anglaise, il comprend maintenant que la nôtre devient prépondérante et c'est avec elle qu'il compte. Sans doute, son pouvoir temporel n'a pas les mêmes limites que son autorité spirituelle. Mais il a pour lui la force d'une longue tradition. Nul chérif, à ma connaissance, n'en bénéficie au même degré. Notre intérêt certain est de l'avoir avec nous. »

Et le marquis de Segonzac conclut avec un sourire :

— Mais cela, c'est de la politique. Et je ne suis qu'un explorateur.

III. — El-Menebbi a Paris

Tandis qu'on prenait ces diverses mesures, El-Menebbi, ministre de la guerre et ancien favori du sultan, revenait de la Mecque où il était allé en pèlerinage. J'eus l'occasion de le voir à la fin de juin.

El-Menebbi a le renom d'un personnage sympathique et séduisant. Et tous nos représentants diplomatiques ou militaires au Maroc parlent de lui dans les termes les plus flatteurs. L'impression qu'on ressent de sa personne physique concorde avec cette heureuse réputation. Il est jeune et, visiblement, fort intelligent. La tête, d'un brun cuivré, que dessine un mince collier de barbe noire terminée en pointe, est vigoureuse et belle. Le nez légèrement busqué, la bouche impérieuse, le regard franc et direct ressortent, comme d'un cadre blanc, dans la soie transparente de la *djellaba* ramenée jusqu'au haut du front. El-Menebbi est vêtu de blanc. On aperçoit seulement, dans l'évasement des

larges manches, la soie écarlate du vêtement de dessous. Des babouches en cuir jaune citron complètent ce costume, qui a paru à mon incompétence conforme aux règles les plus sûres de l'élégance musulmane.

— J'ai tenu, me dit d'abord le ministre, à venir en France pour saluer à Paris même le gouvernement de la République. Les autorités françaises ont été pour moi si prévenantes, non seulement dans les relations officielles que j'ai entretenues avec elles au Maroc, mais encore au cours du voyage de huit mois que je viens d'accomplir à la Mecque que je considérais comme un devoir de rendre à la France cette visite. Je suis très heureux que les circonstances s'y soient prêtées... »

Ce témoignage ne saurait manquer de nous être précieux. Et la bonne grâce avec laquelle il est donné en augmente le prix. Mais ce sont des questions plus précises que je voudrais aborder :

— Que pensez-vous, dis-je à El-Menebbi, du récent accord anglo-français? Que pensez-vous, à un point de vue plus général encore, des relations franco-marocaines? Quels services estimez-vous que la France puisse rendre au Maroc? »

Je suis, sur la physionomie du ministre de la guerre, l'effet de ma question, au moment où elle lui est traduite. Il sourit un peu. Et, très doucement, par petites phrases courtes, il répond :

— Je reviens d'un voyage de huit mois, voyage non point politique, mais religieux. Je n'ai point, vous le concevez, suivi pendant ce temps les affaires de mon pays. Je ne sais pas exactement ce qui se passe là-bas. Exprimer des idées personnelles, sans connaître celles de mon gouvernement, je ne le puis, ni ne le veux.

» Toutefois, je crois que l'accord entre la France et

l'Angleterre est une chose heureuse. Avec le temps, les difficultés s'aplanissent. Tout s'arrange. Dans mon pays on se réjouit des relations amicales avec la France. Elles sont, depuis plusieurs années, excellentes. Ce sont des rapports de bon voisinage. Nous en sommes très satisfaits. Nous espérons, nous comptons qu'elles dureront. »

Ces relations, suis-je tenté d'observer, ont été plus et mieux que des relations de bon voisinage. Sans même envisager d'autres problèmes que ceux de l'ordre militaire et de l'ordre financier, notre amitié a valu au Maroc d'abord le concours de nos officiers pour l'instruction de ses troupes, ensuite celui de nos banques pour l'équilibre de son budget. Je signale à El-Menebbi ces deux points :

— Oui, me dit-il, j'ai vu à l'œuvre la mission militaire française. Et j'ai toujours constaté que vos officiers remplissaient admirablement leur tâche. Ils nous ont été utiles et sont très appréciés chez nous...

— Et l'emprunt, dis-je alors. Quelles sont les principales réformes, les premières tout au moins, que vous allez engager avec les cinquante millions que le crédit français va mettre à votre disposition ?

— Là encore, que voulez-vous que je vous réponde ? Je ne sais ce qu'on pense à Fez. Je ne sais ce qu'on fera. Je suis discret par nécessité, par ignorance, par convenance. »

Cette discrétion est extrême, en effet, et voilà qui ne compromettra pas, lors de son retour à Fez, M. le ministre de la guerre. El-Menebbi s'en rend compte et, sans attendre de moi une question nouvelle, reprend de lui-même la parole :

— La longue absence que je viens de faire m'empêche, vous le voyez, de vous donner des renseignements

précis sur les événements qui se sont produits depuis huit mois. Mais ce que je puis dire et ce que j'ai plaisir à proclamer, c'est combien j'aime et j'admire la France.

» Je l'aime, parce que j'ai toujours trouvé chez ses représentants, soit à Fez et à Tanger, soit à Marseille, soit en Égypte, une cordialité et une droiture dont je leur suis reconnaissant. Je l'admire, parce que c'est une grande nation puissante et forte. Hier encore, dans le trajet de Marseille à Paris, j'ai été frappé de la richesse de votre sol. Il m'a paru que je traversais un immense et prodigieux jardin. La France est véritablement un pays de bénédiction.

» Le temps que j'y vais passer sera malheureusement très court, — six ou sept jours tout au plus. Je n'aurai donc pas le loisir de voir d'autres villes que Paris. Je le regrette très sincèrement. Car, je vous l'ai dit et je vous le répète, je souhaite que les relations entre la France et le Maroc deviennent de plus en plus intimes. Et j'espère qu'effectivement elles le deviendront de jour en jour. »

Assis sur un canapé bas, entre deux fenêtres, par où le ciel apparaît gris, maussade et terne, attristant la verdure des Champs-Elysées, El-Menebbi a laissé sur le tapis l'une de ses babouches jaunes et ramené sa jambe droite sous sa jambe gauche. Le menton appuyé sur la main, dans une attitude d'attention réfléchie, il a dit ces derniers mots avec un accent de sincérité. Il est clair qu'il ne veut pas, une fois rentré à Fez où il sera dans peu de jours, s'exposer au reproche d'avoir, sans mandat, parlé de la politique marocaine. Mais il n'est pas moins évident qu'il tient à ce que cette réserve prudente ne puisse inspirer à son interlocuteur français des doutes sur ses sentiments à notre égard.

Ce fut la fin de notre entretien. Dans l'antichambre,

plusieurs visiteurs attendaient, qui avaient fait passer leurs cartes. Menebbi, après le plus européen des *shake-hand*, éleva la main à son front dans un geste d'adieu, qui me rappela le salut militaire des Russes. J'admirai dans l'antichambre les nègres vêtus de rouge, gardes fidèles d'un ministre avisé, dont la discrétion sait se garder toute seule. Et je quittai le Maroc pour rentrer dans Paris.

IV. — Le traité franco-espagnol. — L'opinion de M. Etienne

L'été fut rempli par divers incidents, notamment l'arrestation par le brigand Erraissouli de deux Américains, MM. Perdicaris et Varley, aux portes de Tanger et aussi par les négociations franco-espagnoles. De tout autre côté, il ne semblait point y avoir d'objections à redouter pour notre politique marocaine. La substance du traité anglo-français avait été communiquée à l'ambassadeur d'Allemagne[1]. Et le comte Bulow au Reichstag avait prononcé deux discours qui ne faisaient pas pré-

1. A ce sujet, il est intéressant de rappeler que le 15 juin 1904, le bruit ayant couru de la demande par l'Allemagne de la cession à bail d'un port sur la côte atlantique du Maroc, je pus, renseignements pris tant à l'ambassade d'Allemagne qu'au quai d'Orsay, publier dans *Le Temps*, l'article suivant qui ne provoqua en Allemagne aucun démenti.

« Dès avant la signature de l'accord du 8 avril et pendant que « se poursuivaient les négociations entre Paris et Londres, *le* « prince Radolin s'est entretenu avec M. Delcassé de la situation « qu'allait, peu de semaines plus tard, créer, notamment au Maroc, « l'arrangement anglo-français. Je crois savoir qu'au cours de cet « entretien, ce fut, en ce qui concerne le Maroc, de la question de « la liberté commerciale que l'on s'occupa surtout. Or, on sait « que les termes mêmes de la « déclaration » du 8 avril ont écarté « à cet égard les difficultés. Le commerce allemand au Maroc ne « sera pas moins libre dans l'avenir que dans le passé. Il profi-

voir d'opposition, encore que, — on l'a su depuis, — nous ne fussions pas en possession d'une adhésion formelle. Le 6 octobre 1904 les négociations franco-espagnoles aboutirent à une déclaration ainsi conçue :

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne, s'étant mis d'accord pour fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent, pour la France, de ses possessions algériennes, et, pour l'Espagne, de ses possessions sur la côte du Maroc, et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne ayant, en conséquence, donné son adhésion à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, relative au Maroc et à l'Égypte, dont communication lui avait été faite par le gouvernement de la République française, déclarent qu'ils demeurent fermement attachés à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du sultan.

C'était là un texte fort obscur, et sur lequel la lumière n'a pas été faite complètement. On comprend que

« tera seulement des garanties nouvelles d'ordre et de sécurité « que le sultan, guidé par nous, pourra assurer aux étrangers.

« C'est à cette certitude positive que la diplomatie réaliste de « l'empire allemand s'est attachée. Il y a à Berlin, — comme à « Paris, — un parti colonial. Ce parti, à dire vrai, n'est ni aussi « nombreux, ni aussi influent que le nôtre. Mais il est, — c'est « son rôle et nul ne peut le lui reprocher, — accessible aux grands « desseins et aux vastes pensées. Il se peut que, dans ce milieu « spécial, on ait désiré obtenir un port sur la côte marocaine. Il « se peut qu'on ait rêvé de quelque Kiao-Tchéou africain, établis- « sant entre ce qui se passe au Maroc et ce qui s'est passé en « Chine. il y a sept ans, la plus abusive, la plus fausse, la plus « injuste des analogies. Mais rien n'indique que le gouvernement « s'associe à ces spéculations hasardeuses. Et aucun de ses actes « n'autorise à le croire.

« Le chancelier allemand a prononcé au Reichstag des paroles « très sages et très clairvoyantes. Et la définition qu'il a donnée « des dispositions de l'Allemagne à l'égard du Maroc était d'une « clarté parfaite. Tous ceux qui sont à même de connaître la « pensée de l'empereur et la sienne affirment qu'il n'y a rien de « changé ».

MM. Delcassé et de Leon y Castillo se soient rencontrés dans le désir de publier le moins possible d'un arrangement qui vise un tiers. Il n'est, en revanche, pas moins certain qu'en Espagne aussi bien qu'en France l'opinion désire en savoir davantage. Après avoir lu et relu le document, elle estime que ce qui n'y est pas doit être plus intéressant encore que ce qui s'y trouve. Elle est soucieuse d'ajouter quelque chose à une affirmation qui peut, sommairement, se résumer ainsi : « Nous sommes d'accord, parce que nous nous sommes entendus. » Elle voudrait en un mot, derrière le rideau diplomatique tendu devant la substance de l'arrangement, apercevoir le fond de cet arrangement, connaître, après les assurances publiques, les réalités secrètes. Et cela, évidemment ne serait pas conforme aux traditions de la discrétion internationale. Ce serait peut-être, suivant la pittoresque formule d'un diplomate éminent, « un retour à la barbarie ». Mais ce serait la conséquence inévitable des conditions modernes de la politique, avec lesquelles, bon gré, mal gré, il faut bien se résigner à vivre.

Quoi qu'il en soit voici l'hypothèse formulée, à la suite d'une conversation avec M. Delcassé, par l'homme le plus autorisé, en la matière, j'ai nommé M. Eugène Étienne, vice-président de la Chambre.

— *Le Temps*, m'a-t-il dit, a publié hier, sur la déclaration franco-espagnole, un article qui résume tout ce qu'il est permis, à l'heure actuelle, de dire de précis à ce sujet [1].

1. Voici le passage principal de cet article : « Ce qui domine cet accord, — lequel se borne d'ailleurs à une simple déclaration de principe, — c'est, d'une part, l'affirmation que l'Espagne, comme la France, est fermement attachée à l'intégrité de l'empire marocain; c'est, d'autre part, l'expresse adhésion du cabi-

» L'intégrité de l'empire marocain est proclamée. C'est parfait. L'Espagne adhère à l'accord franco-anglais du 8 avril. C'est parfait encore. Et ces deux résultats, dont la valeur est évidente, sont énoncés avec une netteté qui ne laisse rien à désirer.

» Seulement, si nous avons obtenu cette précieuse adhésion de l'Espagne, c'est — relisez le texte, — « en conséquence » de quelque chose. Ce quelque chose, c'est la fixation de « l'étendue des droits, de la garantie « des intérêts qui résultent pour l'Espagne de ses pos- « sessions sur la côte du Maroc ». En d'autres termes, ce sont les concessions que nous avons consenties, concessions qui font l'objet d'un arrangement non public. C'est donc en dernière analyse la clause ou les clauses secrètes qui sont l'âme même et le ressort de tout l'accord.

» Quelles sont ces clauses? Quels droits, — nouveaux évidemment, — avons-nous reconnus à l'Espagne? Comment et dans quelle mesure « l'étendue » de ces droits a-t-elle été déterminée? Comment et sous quelle forme a été établie « la garantie » des intérêts qui en résultent? Voilà la question. A cette question, je ne peux, et vous le concevez, répondre que par une hypo-

net de Madrid à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904. Ce double résultat valait la peine d'être recherché. En poursuivant au Maroc une œuvre dont le caractère pacifique pourra être encore précisé dans la réponse de M. Delcassé à l'interpellation que lui annonce aujourd'hui M. Jaurès, il était de toute nécessité de tenir compte des droits acquis de l'Espagne. Ces droits, inscrits dans les traités, on sait quels ils étaient. Il est moins aisé de définir ce que la déclaration franco-espagnole appelle « les intérêts qui en résultent ». Mais il faut retenir que, d'après ce texte formel, la « garantie » de ces intérêts n'implique aucun partage et laisse intégralement subsister l'intégrité du Maroc. C'est là un point essentiel et qu'il importe de mettre en lumière ».

thèse. Mais en considérant d'une part les termes mêmes de la déclaration, et d'autre part les nécessités de la situation, voici comment, personnellement, j'estime qu'ont pu être conciliés les intérêts en présence.

» La prééminence politique de la France au Maroc étant reconnue par l'Espagne du fait de son adhésion au traité franco-anglais et dans les termes mêmes de ce traité (*veiller à la tranquillité du Maroc, lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin*); l'intégrité politique du Maroc étant d'autre part proclamée avec une solennité particulière, je suppose que les droits de l'Espagne, qui, nous annonce-t-on, ont été fixés dans leur « étendue »; que les intérêts de l'Espagne qui, nous apprend-on, ont été « garantis », — je suppose, dis-je, que ces droits et ces intérêts sont d'ordre exclusivement économique. En d'autres termes, je pense, que, — dans une sphère dont les négociateurs ont eu à tracer les limites, — il est désormais entendu que l'Espagne sera associée — dans une mesure qui sans doute a été également déterminée — à la partie économique de notre pénétration pacifique.

» Politiquement, pas de doute possible. Notre situation privilégiée, aux côtés du sultan, est acquise, incontestable. Et comme le sultan est et reste, — après comme avant la déclaration, — souverain de son empire, et de l'intégralité de cet empire, il est évident que notre privilège politique subsiste tout entier. Par contre, j'ai toujours pensé et je pense qu'il est juste que l'Espagne, à qui ses possessions de l'Afrique du Nord créent des droits et pour qui tout le monde en France éprouve une sympathie vraie, bénéficie, en y prenant part dans des limites géographiques définies, de l'effort économique qui va se développer sous notre initiative.

» Tout un programme est à établir. Il y aura des ports à creuser, des ponts à édifier, des chemins de fer à construire. Il est naturel que, dans la région où elle a des intérêts, l'Espagne ait sa part de tout cela. Il est naturel que, dans les conseils d'administration qui seront constitués pour l'exploitation de toutes ces affaires, l'Espagne soit représentée. Il est naturel enfin qu'elle trouve dans cette participation équitablement déterminée la preuve de notre amicale loyauté.

» Voilà quel peut être, quel doit être, selon moi, le sens des clauses secrètes. Si cette hypothèse est exacte, l'arrangement franco-espagnol est excellent. Cette hypothèse, le texte publié ne la contredit pas. Les intérêts français la rendent désirable. Tout m'incline donc à croire que, conforme à la vraisemblance, elle l'est aussi à la vérité...

» Mais enfin, je vous le répète, ce n'est qu'une hypothèse. »

V — Le programme français. Déclarations de M. Saint-René-Taillandier, ministre de France au Maroc

Les quatre derniers mois de 1904 ont été fort incomplètement employés pour l'avancement de nos affaires au Maroc. Et le retard qui s'est alors produit, comme aussi les conflits d'attributions et d'opinions entre le quai d'Orsay et l'Algérie, entre M. Saint-René-Taillandier et le général Lyautey, ont eu de regrettables conséquences. Le principe était bon. L'application a été lente. M. Saint-René-Taillandier, ministre de France, retenu trop longtemps à Paris quand il aurait fallu qu'il fût non pas même à Tanger, mais à Fez, définissait ainsi, le 13 octobre, ses projets, que le Parlement a eu l'occasion d'approuver en ratifiant l'accord anglo-français et

qui n'ont eu que le grave défaut d'être trop tardivement mis à exécution.

— Il est assez malaisé de satisfaire la légitime curiosité du public, l'objet des entretiens que je dois avoir avec le sultan devant naturellement rester secret. Mais je crois pouvoir, sans manquer à aucun devoir, vous indiquer les idées directrices de la politique que, conformément aux instructions du gouvernement, je poursuis à Tanger et dont ma mission à Fez ne sera que le développement.

» En des occasions successives, M. Delcassé a précisé le caractère de notre action. Et la déclaration anglo-française du 8 avril a donné de cette action une formule excellente. A l'origine, vous trouvez la nécessité, vitale pour l'Algérie, d'avoir à ses portes un Maroc dont le gouvernement soit assez fort pour assurer l'ordre sur son territoire, et la sécurité de notre frontière. De cette nécessité, le reste résulte logiquement. Pour mener à bien cette réorganisation de ses forces, qui seule lui permettra de se faire obéir, le gouvernement chérifien a besoin d'être aidé, d'une aide discrète et sûre. Cette aide, nous la lui proposons en toute amitié.

» Ce qui nous autorise à offrir notre amitié au sultan et ce qui l'incite à l'accepter, c'est que nous pouvons la lui accorder sous une forme qui n'est à la portée d'aucune autre puissance étrangère. Si le jeune sultan, dont la vive intelligence s'ouvre chaque jour davantage aux grandes vérités de la politique marocaine, se rend compte de l'utilité d'un concours loyal, il sait aussi que, sous peine de provoquer des troubles, il ne faut pas que ce concours paraisse s'imposer du dehors. La situation de grande puissance musulmane qui appartient à la France, le succès même de notre politique musulmane, le crédit qu'elle nous vaut, les instruments

qu'elle nous assure, nous mettent à même de remplir utilement cette tâche difficile.

» De tous les événements qui ont amené le Maghzen à se féliciter de notre appui, l'affaire Perdicaris fut à coup sûr un des plus décisifs. Cet audacieux enlèvement de deux notables étrangers, non pas dans l'une quelconque des provinces marocaines où l'insécurité est chronique, mais aux portes mêmes de Tanger, ville quasi-européenne et résidence de tous les ministres étrangers, a gravement inquiété l'esprit politique du souverain et des hommes avisés dont il a su s'entourer. Ils ont compris qu'à se renouveler, de pareils incidents risquaient d'amener, d'une part ou d'une autre, des interventions de nature à humilier le prestige chérifien. Et ils ont été les premiers à reconnaître qu'une organisation meilleure de la police était indispensable s'ils voulaient conjurer ce risque.

» C'est à nous, vous le savez, qu'a été confiée cette organisation. Nous n'avons rien exigé, rien imposé. Et c'est le sultan lui-même qui, choisissant parmi les officiers français connus de lui, a fait appeler le capitaine Fournier et lui a confié la mission dont il le jugeait capable de s'acquitter avec succès. Aussitôt nommé, qu'a fait notre compatriote ? Il a d'une part, pris les mesures techniques qu'on attendait de lui. Et, d'autre part, soucieux d'affirmer publiquement l'autorité du sultan, il a supprimé tous les commandements en langue étrangère — cette langue était l'anglais dans le *tabor* de Tanger — et, d'accord avec le pacha, leur a substitué les commandements en arabe. Je vous cite ce détail surtout à titre d'exemple. Et j'ajoute que la décision du capitaine Fournier a produit dans les milieux marocains l'impression la plus favorable.

» Telle est la forme prudente et progressive que doit

prendre selon moi, en application des accords internationaux, notre politique marocaine. Le sultan, dont l'autorité religieuse et politique demeure la plus haute et la plus respectée du Maroc, sait fort bien cependant quelles limites cette autorité rencontre dans les continuelles révoltes qui troublent le pays. L'insurrection qui a éclaté, il y a deux ans, beaucoup par suite des imprudences d'un groupe d'amuseurs étrangers qui, sous prétexte de sports, faisaient leurs affaires autour du sultan, n'est pas encore terminée. Mais il importe de noter que l'une au moins des causes qui l'ont provoquée a disparu et que le sultan comprend par quels moyens il pourra éviter à l'avenir des difficultés analogues.

» Je puis vous dire, à cet égard, que j'ai eu l'occasion de m'assurer que mon projet de voyage à Fez est fort bien vu de Mouley-Abd-el-Aziz, désireux qu'il est de s'entretenir avec le représentant de la France des intérêts communs de son pays et du nôtre. L'organisation de la police de Tanger et du contrôle des douanes, dont M. Regnault, délégué des porteurs français vous parlait, il y a trois mois, lui ont démontré la possibilité d'arrangements dont il profite pour affermir son autorité et rehausser son prestige en développant ses moyens d'action. Ai-je besoin d'ajouter que, fidèle à la ligne politique que m'a tracée le gouvernement et que je suis depuis le début de ma mission, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour favoriser cette amicale entente, dont la France et le Maroc doivent également bénéficier ? »

VI. — La pénétration pacifique et les fautes a éviter

Dès ce moment cependant il apparaissait que, pour aboutir, il fallait aller vite en besogne et ne pas céder

à un optimisme imprudent. C'est ce que, dans l'exposé suivant, l'un des fonctionnaires français qui connaissent le mieux le Maroc, s'attachait à démontrer au début de décembre. Il est superflu de souligner combien les événements ont donné raison à cette thèse qui, bien que très modérée, provoqua au moment de son apparition une assez vive émotion dans certains milieux convaincus qu'on n'irait jamais trop lentement et que « le temps travaillait pour nous ».

— L'incident, sans gravité en lui-même, qui vient de se produire à Oudjda[1], et qui n'aura pour conséquence que de montrer une fois de plus l'insuffisance des troupes marocaines et le besoin qu'elles ont d'être instruites et guidées, ramène, me disait mon interlocuteur, l'attention sur la méthode à employer pour remplir les devoirs et réaliser les droits que nous confèrent les derniers accords signés par M. Delcassé. Or, pourquoi le celer? La « pénétration pacifique », puisqu'il faut l'appeler par son nom, laisse incrédules beaucoup de bons esprits. Les communiqués d'allure plus ou moins officieuse, que divers journaux ont publiés, ne peuvent instruire, ni convaincre personne[2]. Et certaines précisions pratiques sont nécessaires pour intéresser à l'œuvre nouvelle l'opinion publique, dont le concours est et demeure indispensable. Sans doute, pour les formuler, il faut toucher à des points délicats, souligner des difficultés, aborder des questions de personnes. Qu'importe si, au total, on a, pour apaiser les premiers et résoudre les seconds, plus de force et d'autorité ?

» La chose essentielle, après le succès de la cam-

1. La mahalla du sultan venait d'être mise en échec par les rebelles.

2. Le seul programme précis publié jusqu'alors se trouve dans une série d'études de M. Paul Bourde parues dans le *Temps* en 1903 et 1904.

pagne diplomatique qui a abouti aux accords d'avril et d'octobre, c'est de l'aveu de tous, d'avoir des idées claires sur la marche à suivre, de savoir non seulement où l'on va, mais comment on veut y aller. Or, à considérer depuis quatre ans la suite des événements, il est hors de doute que nous n'avons pas à hésiter, et que c'est par une étroite union de tous nos moyens d'action, par l'accord vrai et total de notre politique à Tanger et de notre politique algérienne, que nous arriverons à un résultat.

» Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de jeter les yeux en arrière. Lorsqu'en 1901 nous inaugurâmes au Maroc, au moment de l'affaire Pouzet, une politique active que nous ne pouvions plus ajourner sous peine de nous voir devancés par les plus importants de nos rivaux, quel fut, pour agir sur le Maghzen, notre levier? Ce fut de lui montrer d'une part le danger que représentait pour lui notre inimitié, d'autre part le profit qu'il pouvait tirer de notre amitié. Mais à quoi se référaient les termes de cette alternative, sinon à notre situation en Algérie, qui nous permettait, avec un instrument de premier ordre, soit de menacer le sultan, soit de le servir? En d'autres termes, c'est à notre position dans l'Afrique du Nord, c'est à l'Algérie que nous devions d'avoir au Maroc des droits éminents, dont nos concurrents eux-mêmes devaient, trois ans plus tard, reconnaître la valeur? Voilà sous quelle forme M. Revoil posa le problème. Et c'est sous cette forme qu'il fut résolu par lui à Tanger, à Paris et à Alger, par les trois séries d'accords de 1901, 1902, 1903, qui instituaient ce que l'on peut appeler la politique de collaboration. Cette politique, en rendant fréquentes et régulières les relations entre les deux pays, devait nous amener, par les droits de commerce, de

police et d'instruction qu'elle nous attribuait, à devenir économiquement et politiquement les maîtres de la zone frontière et les plus écoutés des amis du Maghzen.

» A cette politique, au moment où elle fut inaugurée, une objection pouvait être opposée. On pouvait craindre qu'elle ne provoquât dans l'ordre diplomatique les protestations d'une ou de plusieurs puissances et que, de ce fait, la question marocaine, qu'on avait de parti pris laissée dormir, ne s'ouvrît prématurément. Aujourd'hui, rien de pareil n'est à redouter. Nous sommes seuls en face du Maghzen[1] et, pour lui faire comprendre qu'il a besoin de nous, nous pouvons, nous devons nous servir de tous les arguments dont nous disposons, et, au premier chef, de l'argument algérien. Mais, pour nous en servir avec succès, une condition est requise, c'est que Tanger et Alger marchent à l'unisson. C'est que les hommes qui représentent, ici et là, la politique française, soient, comme on dit, deux têtes dans un même bonnet.

» Il est aisé de comprendre que cette unité absolue n'était pas facile à obtenir du premier coup. C'est le mérite et c'est la force de nos administrations françaises d'avoir beaucoup d'amour-propre et d'être jalouses de leur autonomie. La rançon de ces qualités est la répugnance qu'elles éprouvent parfois à se mettre d'accord et à agir de concert. Cette répugnance devait, dans le cas présent, se manifester d'autant plus que la tâche commune était plus complexe; que les accords franco-marocains constituaient une innovation; que de successifs changements de personnes avaient ralenti la mise en train. On put même croire, à un moment

1. L'entrée en scène de l'Allemagne a modifié depuis lors cette situation.

donné, qu'il y avait entre l'Algérie et la légation de Tanger un désaccord profond, la légation professant que l'action de police des troupes algériennes sur la frontière était un danger pour l'œuvre qu'elle poursuivait, l'Algérie se plaignant d'être tenue systématiquement à l'écart par la légation d'une œuvre qui intéressait la sécurité de son territoire ; la première demandant à s'occuper seule de la pénétration pacifique et à considérer, le mot a été prononcé, la frontière comme un mur, les Algériens revendiquant le droit de savoir ce qui se passait derrière ce mur.

» Fort heureusement, les hommes, qui se trouvaient par leur situation obligés de représenter dans une certaine mesure ces deux points de vue contradictoires, avaient, semble-t-il, pour s'entendre, les meilleures raisons du monde. En succédant à M. Revoil, M. Saint-René-Taillandier a apporté à Tanger, outre la connaissance très complète de notre politique et des intentions du ministre, d'heureuses qualités de ténacité, de prudence et de droiture. De son côté, le général Lyautey, que quelques hommes politiques se représentent à tort comme un militaire emporté, violent, brûleur d'étapes, est tout au contraire un esprit modéré, qui a été envoyé à Aïn-Sefra parce qu'on le savait pénétré des idées de coopération qu'il s'agissait d'appliquer. A l'origine, par conséquent, tout le monde était d'accord sur les principes. Et si une incontestable désunion se manifesta par la suite, — il est puéril de contester la réalité, notoire là-bas, de ce désaccord, — ce ne put être que sur des questions d'application. Il n'y en eut pas moins de regrettables froissements, dont les deux incidents de Ras-el-Aïn (occupation de ce point par le général Lyautey, en dehors, paraît-il de la légation) et de Figuig (envoi à Figuig d'un lieutenant des affaires

indigènes en dehors du général Lyautey) furent la manifestation tangible.

» La nécessité d'une entente étroite était telle, que, dans les milieux spéciaux, on aggrava par une émotion sincère le mal réel, mais curable, que ces événements révélaient. Sans doute on savait que, si des conférences avaient eu lieu au mois d'octobre entre MM. Delcassé, Jonnart et Saint-René-Taillandier, les généraux Pendezec et Lyautey, ces « palabres » officielles avaient été empreintes de plus de solennité que d'aisance. On racontait qu'on y avait traité un peu de puissance à puissance, sans entrain et sans camaraderie. On disait que des amis communs avaient songé à réunir à la même table les deux éléments et qu'ensuite ils y avaient renoncé ; que l'état-major trouvait le général Lyautey trop diplomate, que les affaires étrangères le trouvaient trop militaire. On citait un mot qui courait, assurait-on, les couloirs du quai d'Orsay : « Lyautey est un général intelligent. Mieux vaudrait en ce moment en avoir un qui le fût moins... » Propos dont on voudrait croire qu'ils n'ont pu exercer sur les événements quelque influence que ce fût.

» Ce n'est pas, en effet, en s'ignorant mutuellement, c'est en s'aidant, que ces deux moitiés de la France que sont, dans l'affaire marocaine, la légation et l'Algérie, atteindront le but commun qu'elles se proposent. La légation de Tanger peut trouver parfois que l'Algérie va trop loin ou trop vite. Mais elle doit alors la traiter beaucoup moins en fâcheux que comme un enfant plein de vigueur et d'entrain dont on excuse les élans de jeunesse tout en le grondant de s'y abandonner, ce qui est la meilleure façon de pouvoir les contenir. Et l'Algérie de son côté, quand elle a l'idée d'une opération où elle ne voit qu'un acte de police, mais qui peut être

pourtant de nature à troubler le Maghzen, doit s'en ouvrir d'abord à la légation, comme à un guide éclairé et sympathique. En d'autres termes, ce ne sont ni les ardeurs des Algériens, ni les prudences de la légation qui sont graves. Ce qui serait grave, c'est que la légation ne connût pas à l'avance les ardeurs des Algériens ; c'est que les Algériens ne connussent pas à l'avance les prudences de la légation ; ce serait qu'entre celle-ci et ceux-là les communications ne fussent pas de tous les jours, de tous les instants ; que chacun agît pour soi et se crût capable d'agir seul ; ce serait, pour tout dire en un mot, qu'on recommençât, à propos de Ras-el-Aïn ou de tout autre point, la politique d'à-coups et de reculades que nous avons, il y a quinze ans, pratiquée avec tant d'insuccès dans l'affaire de Djenien-Bou-Reszg.

» Qu'on établisse donc, et sans tarder, un contact réel entre Tanger et Aïn-Sefra, puisque c'est Aïn-Sefra qui représente sur place l'Algérie. Que l'élément civil s'accorde non seulement dans l'ensemble, mais dans le détail avec l'élément militaire. Que l'élément militaire tienne le plus grand compte des indications qui lui seront données et s'incline devant elles. Mais que, sous quelque forme que ce soit, — commission ou autre — on assure entre les deux un intime accord. Car il ne faut pas qu'on puisse dire qu'il est en 1904 plus malaisé de s'entendre entre Français, qu'il ne le fut en 1902 de s'entendre avec le Maroc.

» Voilà la première partie du programme. Venons à la seconde qui, subordonnée à la première comme à une condition nécessaire, garde pourtant sa pleine valeur de réalisation immédiate et pratique, je veux dire à ce qui doit être le programme positif et prochain de la pénétration pacifique.

» Nous avons vu que, pour entamer utilement cette pénétration, qui a un peu l'air d'une utopie quand on se contente de parler d'instituteurs et de médecins, le concours de l'Algérie nous est indispensable. Ce n'est pas à dire, cependant, que le rôle de notre grande colonie doive être, à aucun degré, celui qu'ont pu souhaiter l'exaltation des uns et redouter la défiance des autres. Il est certain que, si pour remplir la tâche assumée par nous avec l'aveu des puissances, pour restaurer au profit du Maghzen une force répressive qui, en rétablissant l'ordre, affermira du même coup et l'autorité du sultan et la sécurité de la frontière algérienne, démontrera tout à la fois notre pouvoir et notre loyauté, nous avons besoin de l'élément algérien, des officiers algériens, des cadres algériens, des ressources algériennes. En effet, ces officiers, ces cadres qui instruiront les forces du sultan, où la légation les prendra-t-elle, si ce n'est en Algérie ? Et comment l'Algérie les choisira-t-elle, si ce n'est en s'associant étroitement aux vues de la légation ? Faute de cette union, on arriverait à constituer deux corps d'officiers distincts, s'ignorant réciproquement. Et le récent incident qui s'est produit entre des officiers appartenant l'un aux troupes du Soudan, l'autre à celles du Sahara, a montré les dangers de cette ignorance réciproque. Mais de là à croire qu'il s'agit d'organiser le Maroc militairement, d'y créer une armée sous la direction de la nôtre, il y a un abîme. Et c'est folie que de ne pas le discerner.

» L'œuvre qu'il faut accomplir, et qu'il faut accomplir tout de suite, est plus modeste et sera plus féconde. Le Maroc n'a jamais eu d'armée. Ce n'est point notre affaire de lui en donner une. Il possède actuellement des troupes de police : rien de plus. Notre dessein doit

se borner à en améliorer l'organisation : voilà tout. Est-ce là le fait d'ambitions militaristes ? M. Jaurès lui-même ne le soutiendrait pas. Il admettrait qu'au point de vue de la valeur combattante, les troupes marocaines montrent en toutes occasions qu'elles ont beaucoup à apprendre de nous. Mais il reconnaîtrait aussi que la civilisation, l'humanité, en un mot toutes les causes qui lui sont chères, n'ont qu'à gagner à ce que, sous notre action, les mahallas d'Abd-el-Aziz renoncent à leurs vieilles habitudes de pillages, de razzias, de têtes coupées, salées et exposées. Qu'on ne vienne donc pas prétendre que nous rêvons, sous prétexte de collaboration avec l'Algérie, de militariser le Maroc. Nous ne songeons qu'à le pacifier dans son intérêt et dans le nôtre. Mais, pour cela, il n'y a qu'un moyen, c'est de lui donner l'impression de notre force, sans nous laisser pour cela contraindre à l'employer.

» Il faut, au surplus, distinguer entre la vieille idée qu'on se fait du soldat d'Afrique d'il y a cinquante ou même trente ans, sabreur, mitrailleur, enfumeur, et les hommes que nous pouvons aujourd'hui utiliser au Maroc. Ces officiers-là ne sont pas des conquérants, mais des administrateurs. Soldats colons, soldats de bureaux, mais bureaucrates mobiles et souples, et pas « ronds de cuir » le moins du monde, ils ne croient pas que leur tâche consiste surtout à conquérir et à combattre. Pour eux, c'est là une inélégante extrémité, à laquelle, au besoin, ils font face, cela va de soi, avec autant d'héroïsme que leurs aînés, mais qui, à leurs yeux, ne vaut pas la manière douce, créatrice d'habitudes et d'institutions durables. C'est cette manière qu'ils appliquent avec succès dans le Sud algérien. C'est elle qu'il faut leur permettre d'employer d'un côté de la frontière comme de l'autre. La méthode,

qui consiste à appuyer sans frapper, a fait ses preuves au lendemain de la conclusion des accords franco-marocains. Elle nous conduira à prendre sur les milices du sultan, — non pour augmenter les moyens d'action d'un pouvoir parfois capricieux, mais pour le plus grand bien de l'ordre et de la paix, — un ascendant, dont, si pacifiste soit-on, on ne pourra que se féliciter.

» Sans doute dans les entretiens, qu'il aura bientôt, — et le plus tôt sera le mieux — avec le sultan et ses ministres, le ministre de France pourra aborder ces questions d'instituteurs et de médecins, qu'on a mal à propos fait passer au premier plan et qui pourtant ne sont que subsidiaires. Il pourra montrer aux Marocains les services que leur rendront, sous notre direction, les établissements d'assistance et d'enseignement. Il pourra même leur tracer un programme opportuniste et prudent de progrès économiques, sagement adaptés à la lenteur de leur évolution et à l'étroitesse de leur crédit, de nature à attirer dans le pays soumis la population indocile, mais âpre au gain, du *blad-el-siba*. Mais tout cela, dont on a eu le tort de parler comme de l'essentiel de notre œuvre, n'aura de prix et de durée qu'autant que, d'abord et rapidement, nous aurons accompli, pour assurer l'ordre et par les moyens que j'indiquais tout à l'heure, l'effort de police et d'instruction des milices, qui est l'âme même de la pénétration pacifique. Si on laissait de côté, si on ajournait cet effort; si l'on considérait qu'il suffit de traiter le Maroc comme un comptoir du Levant où l'on bâtit un hôpital, une école et des quais, on ne tarderait pas à s'apercevoir que l'édifice pèche par la base et que ce n'était pas la peine de s'assurer l'aveu des puissances pour construire sur le sable le plus précaire des monuments.

» Ainsi définie, ramenée à son principe, qui est la création de la paix publique par l'organisation prudente d'une police marocaine soumise à notre contrôle dans toute l'étendue du *blad-el-maghzen,* la pénétration pacifique est une opération sûre et sera une opération féconde. Pour qu'elle réussisse, il faut l'accord de tous nos moyens d'action, l'utilisation de toutes nos ressources algériennes ou autres, enfin et par-dessus tout, la rapidité dans l'exécution. Le reste — écoles, médecins, routes, etc. — viendra après et ne peut, utilement, venir qu'après. Si en toute chose il faut considérer la fin, il importe plus encore de commencer par le commencement. »

VII. — La frontière algéro-marocaine. Déclarations de M. Jonnart

M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, est arrivé à Paris au début de décembre.

On sait que, de ses nombreuses et lourdes attributions, une partie au moins intéresse notre politique extérieure ; je veux parler de l'organisation des territoires que traverse la frontière entre l'Algérie et le Maroc, organisation qui a pour objet, d'une part d'augmenter la sécurité, si souvent troublée depuis un demi-siècle, de notre colonie ; d'autre part, de créer entre nos voisins et nous des relations régulières qui ne sont pas la forme la moins utile de la pénétration pacifique. C'est sur cette partie de sa tâche, où ses éminentes qualités d'ordre, d'énergie et de clairvoyance se sont utilement employées, que le gouverneur général m'a donné les explications qu'on va lire.

La question marocaine ne saurait à coup sûr être uniquement ni même principalement une question

algérienne. Mais tout ce que fait l'Algérie dans les régions où elle touche au Maroc a une immédiate influence sur l'avenir même de ce pays. L'œuvre accomplie sur la frontière est dès maintenant assez avancée pour qu'on puisse, d'ensemble, l'exposer et l'apprécier. C'est cette appréciation, vérifiée par le gouverneur général au cours de son récent voyage dans le Sud, qu'on trouvera ci-dessous.

— Tout le monde sait, m'a dit M. Jonnart, que la défense de la frontière algérienne du côté du Maroc s'est depuis quatre ans singulièrement compliquée. Et tout le monde sait aussi que l'occupation par nos troupes des oasis sahariennes est l'origine de cette complication.

» La réalisation de nos droits sur le Touat a reculé la frontière algérienne de 800 kilomètres vers le Sud. Elle nous a, de ce fait, imposé l'obligation d'abord de protéger les habitants du Touat contre les razzias périodiques dont ils étaient victimes de la part des Berabers, ensuite d'assurer entre les oasis et le Sud-Oranais une ligne de communication et de défense. La chose n'était pas aisée. On fit du mieux que l'on put. Des postes furent installés de Beni-Ounif à Beni-Abbès tout le long de la vallée de la Zousfana. On y établit des détachements. Mais nos troupes, échelonnées sur un trop grand nombre de points où elles restaient inactives, immobilisées dans leurs « bordjs » qu'elles ne quittaient que pour partir en colonnes à grand bruit, à grands frais, et parfois sans grands résultats, n'obtenaient pas de succès durables. De plus, notre ligne de défense se confondant avec notre ligne de ravitaillement, le passage des convois par les points les plus exposés constituait pour les nomades de la frontière une perpétuelle tentation. Enfin, pour aggraver tous

ces inconvénients, le général commandant la subdivision d'Aïn-Sefra était, au point de vue réglementaire, dans la même situation que tous les généraux de brigade des garnisons métropolitaines et, lorsque, par exemple, il avait besoin d'artillerie ou de génie, devait en référer à Oran, qui en référait à Alger, lequel en référait à Paris, d'où, par la même voie, mais en sens inverse, les ordres arrivaient, — toujours trop tard, naturellement, comme les carabiniers d'Offenbach.

» Vous vous souvenez des surprises sanglantes que nous a values cette organisation défectueuse. La plus douloureuse, j'ai nommé celle d'El-Moungar, est présente encore à toutes les mémoires. Chaque année nous coûtait 3 ou 400 soldats. Et l'opinion inquiète s'étonnait tour à tour ou de notre passivité ou de l'inutilité de nos représailles. Quant aux frais, ils étaient énormes. Et leur progression constante n'était pas sans mécontenter la commission du budget. On comprit qu'il était temps de prendre des mesures. Sur ma proposition, le gouvernement adopta un programme dont j'ai depuis quatorze mois surveillé l'application et que le succès a couronné. C'est le général Lyautey qui a présidé sur place aux mesures d'exécution.

» Ce programme impliquait tout à la fois un changement de méthode et un changement d'instrument. J'ai pensé, et le gouvernement a pensé avec moi, que, pour organiser solidement la défense de nos confins et réduire en même temps les dépenses militaires, il convenait : 1° de substituer dans une large mesure aux troupes régulières envoyées dans le Sud-Oranais des troupes indigènes extrêmement mobiles, recrutées dans le pays, vivant dans le pays, pouvant par conséquent se passer du ravitaillement par convois ; 2° de

ne pas confondre plus longtemps deux choses essentiellement distinctes, à savoir la ligne de défense, qui doit être en avant, la ligne de communication, qui doit être en arrière, et, pour ce faire, d'occuper, à l'ouest du Djebel-el-Bechar, un point de protection ; 3° de donner au chef de la subdivision d'Aïn-Sefra une plus grande autonomie. L'ordre étant ainsi rétabli, les relations commerciales, visées par les accords franco-marocains de 1901-1902-1903, se noueraient et se développeraient d'elles-mêmes. Et de l'œuvre de police l'œuvre de civilisation se déduirait naturellement.

» Ce programme, adopté en septembre 1903, a reçu aujourd'hui son exécution intégrale. Les postes, trop faibles, trop éparpillés, ont été supprimés. A leur place nous avons créé des postes moins nombreux, mais bien pourvus et renforcés en artillerie légère. C'est un poste de ce genre que nous avons installé à Béchar, couvrant ainsi notre ligne de communication de la Zousfana. Deux nouvelles compagnies d'infanterie montée, une de légionnaires, une de tirailleurs, deux nouvelles compagnies sahariennes, l'une à Beni-Abbès, l'autre à Béchar, ont été créées. La voie ferrée a été poussée jusqu'à Ben-Zireg et Béchar. Il en est de même du télégraphe, qui, simultanément, a été prolongé jusqu'à Taghit. Enfin par une décision du 3 novembre 1903, le général Lyautey a été autorisé à disposer de toutes les troupes stationnées dans son commandement sans recourir à l'intermédiaire des services techniques (artillerie, génie, santé, intendance), dont ces troupes sont dépendantes, sous réserve d'en rendre compte immédiatement au général commandant la division d'Oran qui, à son tour, saisit le gouverneur général et le ministre de la guerre. Sans, par conséquent, échapper le moins du monde au contrôle du pouvoir central,

il peut riposter immédiatement aux attaques d'ennemis rapides. Ce régime n'est, au surplus, qu'un retour à celui qui avait existé jusqu'en 1894.

» Les faits qui se sont succédé depuis un an prouvent que cette solution était la bonne. Là où nous avions 300, 400 morts par an, nous n'avons cette année pas perdu un seul homme. Il ne s'est pas produit un seul incident de frontière. Nous avons, d'autre part, réalisé sur les ravitaillements par rapport aux prévisions de l'année précédente (prévisions insuffisantes cependant et qu'avait dû compléter un crédit supplémentaire de 1.500.000 francs) une économie de 700.000 francs. Et quand le fonctionnement des compagnies sahariennes sera tout à fait normal, tout permet de prévoir que l'économie sera de 5 millions. En même temps, l'apaisement paraît se faire parmi nos voisins du Sud. Les Berabers sont inactifs. Les Doui-Menia ont fait en majorité leur soumission. Les Oulad-Djerir ont passé de l'hostilité à la réserve. Les Beni-Guil ont pris par-devant l'amel marocain de Figuig l'engagement solennel de s'abstenir de toute agression contre nous et jusqu'ici ils ont tenu leur parole.

» Grâce à ces soumissions successives, notre ligne de communications est sûre. Dans la vallée de la Zousfana, sillonnée naguère par les harkas, les convois circulent facilement. Des reconnaissances habilement conduites par le commandant supérieur de Bechar au sud jusqu'au Guir, au nord jusqu'aux Ksour d'Aïn-Chaïr et Sfissifa ont fait reculer les nomades, qui n'osent plus revenir à la charge. Aux abords de Figuig, où, chaque nuit, sentinelles et ouvriers du chemin de fer étaient attaqués, il n'y a plus que de rares cas de banditisme. Au nord, le poste de Fortassa

Gharbia assure une protection éventuelle aux Beni-Guil ralliés à notre influence.

» Pour obtenir, sans augmentation de forces, avec une diminution de dépenses, et par les voies pacifiques, ce résultat excellent, le général Lyautey s'est profondément pénétré des idées qui président depuis trois ans à notre politique marocaine. Aux pillards, il a donné l'impression d'une force perpétuellement mobile, toujours en déplacement et toujours redoutée. Aux tribus soucieuses de commercer, il est apparu comme l'adversaire irréductible des razzias. En se servant de toutes les ressources de la civilisation, il a véritablement transformé cette région troublée. Je vous ai parlé déjà des lignes télégraphiques qui ont atteint Taghit, Ben-Zireg et Bechar. Mais je dois ajouter que Beni-Ounif est devenu un centre important; que les indigènes de Figuig et les nomades de la région s'y rendent en grand nombre ; que plus de deux cents maisons y ont été construites en quelques mois ; que le chiffre annuel des affaires y a, l'an dernier, dépassé 5 millions et cette année sera deux fois plus fort. Des écoles ont été créées un peu partout, où les enfants sont initiés aux éléments de la langue française et à nos procédés de culture et de travail manuel. Des soins sont donnés par nos médecins militaires, à qui de plus en plus les indigènes s'accoutument à recourir, soit pour se faire traiter, soit pour se faire vacciner. Enfin, des infirmeries et des dispensaires indigènes, qui obtiennent le plus vif succès, sont, grâce au concours du docteur Henri de Rothschild, installés à Aïn-Sefra, à Beni-Ounif et à Bechar. Nous avons en un mot, tout en donnant l'impression de notre force, témoigné à nos voisins que notre ferme désir était de vivre en paix avec eux. Et ce désir a été apprécié.

» En présence d'une telle situation, il y a, n'est-il pas vrai ? un singulier paradoxe — disons mieux, une véritable injustice — à ce que le promoteur de cette politique pacifique passe aux yeux de certains pour un fauteur d'aventures militaires. Si ce paradoxe a été soutenu, si cette injustice a été commise, ce ne peut être que faute de connaître exactement les difficultés de l'œuvre à accomplir et les moyens de résoudre ces difficultés. Il faut dissiper cette équivoque, éclairer cette ignorance.

» J'ai parlé des difficultés. Il est, je pense, superflu d'y insister. Et l'on conçoit de reste que, pour défendre avec 4 à 5.000 hommes une frontière de 800 kilomètres, il faut une inlassable activité. Cette activité est, en effet, l'un des principes essentiels de la méthode qu'applique le commandant de la subdivision d'Aïn-Sefra. Non seulement il prescrit à ses officiers de négocier plutôt que de razzier, de prévenir les combats plutôt que de les livrer. Mais il complète cette direction générale en imposant à ses troupes une continuelle mobilité que les soldats préfèrent à la monotonie du « bordj » et qui produit sur les tribus une impression d'ubiquité. Pris entre la nécessité de défendre la frontière sur toute son étendue et celle de n'augmenter ni les effectifs ni les dépenses, le général Lyautey a résolu le problème en se transportant rapidement d'un point à un autre. Incriminer cette activité serait aussi singulier que de reprocher à un gendarme de courir le pays au lieu de rester chez lui. Mais, dans la mesure même où l'on en prise les avantages, il en faut admettre la conséquence, je veux dire une certaine liberté de mouvement sans laquelle le mouvement même deviendrait impossible et force serait de revenir à l'immobilité d'antan.

» C'est au cours de ces déplacements que le général apprit, en juin dernier, que les forces combinées de Bou-Hamama, notre vieil ennemi et du prétendant Bou-Hamara, réunies non loin d'Oudjda, menaçaient la tribu des Hamyans, qui est à nous, et se préparaient à occuper, dans la zone frontière, le point très important de Ras-el-Aïn, qui commande les deux principales routes de la région, celle de l'Oued Charif et celle du Chott Garbi. Fallait-il attendre cette occupation pour, ensuite, organiser une véritable expédition, alors surtout qu'il s'agissait d'un marché mixte où notre présence préventive semblait parfaitement légitime? Je ne l'ai pas pensé. Avec mon approbation, avec aussi celle de Si-Rékina, représentant du Maghzen à Oudjda, qui, comprenant l'avantage que le Maroc pouvait tirer de cette manifestation contre l'ennemi commun, avait promis d'envoyer un caïd et un détachement marocain rejoindre nos troupes, Lyautey occupa près de Ras-el-Aïn la casbah de Berguent, depuis longtemps abandonnée et déserte. A la date du 23 juillet, le ministre de la guerre, en exécution d'une délibération du conseil des ministres, approuvait les mesures prises, marquant seulement que, jusqu'à nouvel ordre, il fallait « considérer la colonne qui occupait Ras-el-Aïn comme y étant parvenue par application du droit de suite ». Tout, à ce moment, m'autorisait donc à penser que la présence de nos troupes à Ras-El-Aïn était de nature à affirmer notre politique de coopération avec le sultan, — et ce, sur un point désigné comme marché mixte, comportant, par conséquent, une police mixte, sur un point enfin que menaçait directement Bou-Hamama, rebelle algérien.

» Vous savez comment cette situation se modifia et que le Maghzen adressa une protestation à M. de Saint-Aulaire, premier secrétaire de la légation de France,

contre la présence de nos troupes à Ras-el-Aïn. Presque en même temps, il rappelait Si-Rékina, ce qui prouve, entre parenthèses, que ce dernier avait consenti à notre action. Le gouvernement français reconnut que les raisons qui nous avaient conduits à ce point gardaient leur valeur et que, pour rendre possible le retrait de nos troupes, il fallait au moins que le sultan fût capable de nous garantir contre les coups de main combinés de ses sujets et de Bou-Hamama. Alors, mais alors seulement, nous pourrions nous dispenser — et nous nous en féliciterions, et la commission du budget s'en féliciterait avec nous — de prendre les mesures de préservation dont le Maghzen s'émeut parfois. Si donc je n'ai contre l'évacuation ultérieure de Ras-el-Aïn aucune objection de principe à énoncer, je reste libre de déterminer le moment où cette mesure pourra être prise sans mettre en péril nos intérêts. Et, d'accord non seulement avec le gouvernement, mais aussi avec la légation de Tanger, j'estime que l'évacuation ne sera possible que si M. Saint-René-Taillandier obtient du Maghzen l'envoi à Ras-el-Aïn, au moment du départ de nos troupes, d'une force marocaine, suffisamment nombreuse et solide, commandée par des officiers français, capable enfin de défendre cette frontière, d'agir contre l'ennemi commun, de garantir à nos tribus Hamyans la jouissance de leur terrain de parcours, d'interdire à l'insurgé Bou-Hamama la possession d'un point stratégique d'où il pourrait nous menacer gravement.

» Si j'ai évoqué le souvenir de cet incident, qu'on a bien à tort qualifié de conflit, ce n'est pas, croyez-le, dans le seul dessein de rappeler les raisons de toute sorte qui m'ont déterminé à faire mienne la proposition du général Lyautey d'occuper Ras-El-Aïn. C'est pour montrer par un exemple combien nos forces militaires

obéissent à des instructions étroites, combien peu elles cèdent au désir légitime de poursuivre leurs avantages. La création du poste mobile de Ras-el-Aïn a eu pour conséquence l'installation d'une école et d'un dispensaire aussi suivis l'un que l'autre. Le commerce augmente rapidement. Les transactions longtemps impossibles recommencent. Ce ne sont pas là des œuvres de guerre. Quant au fameux « engrenage » qui devait, disait-on, nous entraîner d'opération en opération jusqu'au cœur du Maroc, je ne pense pas qu'il reste personne pour en parler sérieusement. Certes notre tâche pacificatrice eut été bien facilitée, si avec l'aveu du Maghzen, nos troupes avaient eu une certaine liberté de rayonnement autour de Ras-el-Aïn, si elles avaient pu repousser nos adversaires communs, protéger les tribus amies. Mais très soucieux de ne fournir au sultan pas même un prétexte de protestation, j'ai donné au général Lyautey l'ordre formel de s'en abstenir. Et, *une seule fois en cinq mois*, la garnison de Ras-el-Aïn a fait, contrainte et forcée, une manifestation au dehors, celle de Guefaït — manifestation esquissée plutôt qu'achevée puisque, malgré les supplications du marabout qui lui demandait de rester à Guefaït pour le protéger contre les ennemis du Maghzen, le commandant Henrys, chef de détachement, refusa et revint à Ras-el-Aïn, consentant seulement à emmener le marabout avec lui, ce qui valut à notre protégé d'avoir sa maison brûlée par Bou-Hamama, notre irréductible adversaire.

» Vous voyez par ces quelques faits combien, dans cette région, tout est enchevêtré, combien pour arriver à quelque chose, il est nécessaire de s'entendre. A cette entente, nous avons depuis quinze mois loyalement travaillé, convaincus qu'en la pratiquant nous assurons

à la frontière une tranquillité dont notre politique au Maroc ne peut que bénéficier. Car des troubles à la frontière ne faciliteraient certes pas la pénétration pacifique. Et la sécurité de l'une est la condition de l'autre. Le Maghzen, d'autre part, ne peut méconnaître les services que nous lui rendons et la bonne volonté que nous lui témoignons. C'est ainsi qu'en ce moment même, nous avons sur le territoire algérien plus de 2.000 réfugiés marocains, en fuite devant les cavaliers du prétendant, réfugiés que nous nourrissons et à qui nous permettons, non sans beaucoup de gêne, de séjourner sur les terrains de parcours de nos tribus. Ce sont là des arguments que, dans son prochain voyage à Fez, M. Saint-René-Taillandier ne manquera pas de faire valoir. Et bientôt, je l'espère, le sultan comprendra le service que lui rend le général Lyautey en pacifiant une région où les troupes françaises sont la seule force organisée contre Bou-Hamara, prétendant au trône d'Abd-el-Azis, et Bou-Hamama rebelle, à l'autorité de la France.

» Nous n'avons pas, à Alger, la prétention d'avoir une politique marocaine. C'est au quai d'Orsay que se fait cette politique. Nous nous contentons d'aviser très régulièrement le président du conseil, les ministres des affaires étrangères et de la guerre et la légation de Tanger des mesures que nous prenons, dans la limite des accords franco-marocains et des instructions gouvernementales, pour assurer la sécurité de la frontière, maintenir l'ordre, développer le commerce. Comme je le disais, il y a un mois, à Beni-Ounif, nous avons su, en nous gardant de toute ingérence, profiter de tous les moyens d'action propres à nous assurer l'amitié et la confiance de nos voisins marocains : développement des rapports commerciaux,

création d'œuvres d'assistance et d'hygiène à leur portée. C'est là de la véritable pénétration pacifique conforme aux vues du gouvernement. Elle fait honneur à notre armée d'Afrique et au général Lyautey. Grâce à lui, je le dis très haut, je n'ai plus aujourd'hui les craintes graves que je ressentais en 1903. Des actes isolés de brigandage peuvent se produire. Il s'en produit également sur les boulevards extérieurs. Mais ce ne sont plus les troubles chroniques, dispendieux, humiliants, qui, naguère, désolaient la frontière. Cette pacification est précieuse à l'Algérie. Elle ne sera pas, j'en ai la conviction, inutile à la France. »

L'année 1904 se termina par une tentative, bientôt abandonnée du sultan, pour éloigner de Fez les missions militaires européennes, y compris la mission française. Ce fut un nouveau retard apporté au départ de l'ambassade de M. Saint-René-Taillandier. On sait que, depuis l'arrivée à Fez de cette ambassade, l'entrée en scène de l'Allemagne, entrée en scène que son attitude antérieure ne paraissait pas annoncer, mais contre laquelle néanmoins il eût été désirable que nous fussions mieux armés, a changé l'aspect de la question et rouvert devant le Maghzen l'adjudication qu'on espérait close en 1904. Il est certain que, pour conjurer ce risque, il eût fallu de deux choses l'une, ou obtenir de l'Allemagne un engagement écrit, ou aller si vite en besogne qu'on la mît à Fez en présence du fait accompli. Ni l'une ni l'autre de ces solutions n'a malheureusement été adoptée. Et le Sultan, en réclamant la réunion d'une conférence internationale, a consacré l'échec de la première partie de notre programme marocain.

CHAPITRE V

LA RUPTURE AVEC LE SAINT-SIÈGE

I. — « Nobis nominavit »

La rupture avec le Saint-Siège, dont le voyage à Rome du président de la République a été l'occasion, apparaît à distance comme le terme inévitable de la politique anticléricale du gouvernement français d'une part, de la politique intransigeante de la Curie romaine d'autre part. Des incidents successifs annoncèrent le conflit. Le premier en date est celui du *nobis nominavit*.

Ce *nobis*, pour parler comme Molière, dit plus de choses qu'il n'est gros. Et dans le débat qu'il provoqua, on retrouve l'écho atténué de la querelle du sacerdoce et de l'empire. Ce débat tient en deux mots. Si dans les bulles d'investiture, avant le mot *nominavit*, la Curie romaine écrit *nobis*, le pouvoir civil est bafoué : car il faut traduire : « Le gouvernement français nous a désigné tel évêque. Donc c'est nous, Curie, qui l'avons nommé. » Ecrivez au contraire *nominavit* tout sec : au lieu d'un aquiescement, vous avez une constatation. « Le gouvernement français a nommé M. un tel évêque. » Un point, c'est tout. La Curie en prend acte et envoie l'investiture.

Or, il advint qu'un jour le Conseil d'Etat, contre

qui, dans son récent ouvrage sur le Concordat, S. Em. le cardinal Mathieu a porté un jugement dépourvu de bienveillance, l'accusant de « garder le Capitole », s'avisa que les bulles d'un certain nombre d'évêques nommés par M. Waldeck-Rousseau étaient agrémentées de cet insidieux possessif. « *Nobis*, s'écria la section de l'intérieur et des cultes, présidée par M. Dislère, *Nobis !* Mais, mon cher collègue, qu'est-ce que c'est que ces bulles-là ? Retournez-les. Nous n'en voulons point. Il faut respecter le Concordat. »

Le cher collègue à qui s'adressait ce discours était, lui aussi, partisan du maintien du Concordat. Car c'était M. Charles Dumay, directeur général des cultes. Et qui ne voit qu'un directeur des cultes sait mieux que personne, par une quotidienne expérience, l'utilité, pour régler les affaires religieuses, de l'accord contractuel substitué au droit commun ? M. Dumay était donc plus convaincu que qui que ce fût de la nécessité de ramener le Vatican à une rédaction plus modeste, à un respect plus exact du Concordat. Mais, connaissant les multiples ennuis qui naissent d'une querelle de principes, il souhaitait éviter le conflit et comptait que, pour cela, un simple avertissement suffirait, donné à Rome, discrètement, mais nettement, par notre ambassadeur. Il fit part à ses collègues de cet espoir. « Messieurs, leur dit-il, saluez ce *nobis*, vous ne le reverrez plus. » Les bulles furent donc enregistrées et le péril parut conjuré.

Ce n'était malheureusement que reculer pour mieux sauter. La Curie, qu'on espérait convaincre, s'obstina. On trouve dans le *Lutrin* d'égales obstinations pour de moindres objets. Le Conseil d'État revit donc son *nobis*. Et M. le directeur général des cultes, en présence de cette récidive, ne put que considérer avec tristesse

le petit mot latin que ses collègues lui signalaient. Il devenait évident qu'il y avait à Rome une volonté arrêtée. M. Dumay fut le premier à provoquer la protestation catégorique du Conseil d'État. Les bulles furent renvoyées. Et on pria la Curie de les modifier sans retard.

Le *Temps* a publié, en 1903, des lettres de Jules Simon datées de 1872 et traitant exactement la même question. Jules Simon n'a pas laissé, dans les bureaux des cultes, une bonne réputation. Car c'est sa condescendance, d'aucuns disent sa faiblesse, que l'on rend responsable d'une autre querelle, également ouverte entre le Saint-Siège et nous, la querelle de l'entente préalable. Cependant Jules Simon avait tenu bon dans l'affaire du *nobis*. Victorieusement, il avait rétorqué, par le canal de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, les arguments captieux du cardinal Antonelli. Il avait établi que, si des abus de rédaction avaient été commis à Rome et qu'on eût, à Paris, oublié de les relever, cet oubli ne pouvait créer un droit. Et, en fin de compte, *nobis* avait disparu. *Nobis* avait disparu sous Jules Simon. Pouvait-il faire moins sous M. Combes ?

Peut-être des esprits ironiques trouveront-ils quelque gaieté au spectacle d'un gouvernement qui parle en toute occasion de rompre un accord contractuel qu'il s'applique en même temps à faire exécuter à la lettre ? Le Conseil d'État et la direction des cultes, corps graves, n'estimèrent point qu'il y eût lieu de s'arrêter à cette vue superficielle. Et de même qu'au Palais-Royal on avait refusé d'enregistrer les bulles, de même rue de Bellechasse on dut, à regret, fermer l'accès de la caisse aux deux évêques qui attendaient les dites bulles. Si je dis à regret, c'est que la situation de ces

messieurs était, en effet, fort pénible. Evêques, ils l'étaient assurément au regard du gouvernement de la République, qui les avait nommés. Mais ils ne l'étaient point, et ils ne pouvaient pas l'être au regard de la comptabilité publique.

Quand le Trésor paye un fonctionnaire, ce n'est pas le titre, c'est la fonction qu'il rétribue. Or, les deux évêques en question, MM. Campistron et de Beauséjour, ne remplissaient pas leurs fonctions. S'ils se fussent présentés, l'un à Annecy, l'autre à Carcassonne, leur chapitre les eût poliment éconduits en leur demandant : « Où sont vos bulles? » Bien plus, étant eux-mêmes inaptes, faute de bulles, à faire leur métier d'évêques, ce métier était fait à leur défaut, et suivant les clauses du Concordat, par les vicaires capitulaires, chargés de gérer les sièges vacants. Et ces vicaires capitulaires émargeaient au budget. Or, si le principe *non bis in idem* s'applique, quand l'État condamne, il s'applique davantage encore, quand il s'agit pour l'État de payer ou de ne pas payer. MM. Campistron et de Beauséjour ne touchèrent donc pas un sou.

La négociation cependant se poursuivait à Rome. Quand je dis négociation, ce n'est pas tout à fait le mot juste. Car, en ces matières, la Curie romaine a une façon toute particulière de négocier : elle fait la morte. Par les soins obligeants du quai d'Orsay, les bulles non acceptées avaient repris le chemin du palais Rospigliosi, où habitait alors notre ambassadeur. Et celui-ci les avait retournées au cardinal Rampolla. Après quoi, personne n'avait plus entendu parler de rien. M. Dumay, rue de Bellechasse, attendait tranquillement que l'on fît à Rome, comme du temps de Jules Simon. Il n'en parlait même pas à Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, quand il le rencontrait dans

les fêtes les plus officielles. Et si ses sentiments intimes, qui sont conciliants, l'inclinaient à plaindre les deux évêques — plus qu'*in partibus* — des diocèses d'Annecy et de Carcassonne, la sérénité administrative de sa physionomie socratique n'en pouvait être troublée.

Cela dura comme cela vingt-neuf mois. Le ministère changea. Le nonce fut de moins en moins l'hôte de la place Beauvau. Et puis le pape tomba malade. Il y eut le Conclave, les *sfumate,* tout l'imposant tohu-bohu des veilles et des lendemains de Conclave. Pie X fut élu... Et, un beau matin de janvier, le bruit se répandit qu'au milieu de ces grands événements *nobis* s'était évanoui. *Nobis* avait fait comme en 1872. *Nobis* n'était plus. De nouveau, la chancellerie du Vatican avait rédigé les deux papiers. « Le gouvernement a nommé... » Encore quelques transmissions et le Conseil d'État les recevait. Comme elles étaient correctes, il les enregistra. Et M. le directeur des cultes put appointer les deux évêques, victimes innocentes des subtilités de la grammaire latine et de l'éternel conflit des deux pouvoirs.

Ce conflit apaisé, un autre, cependant, survivait, infiniment plus grave, relatif à « l'entente préalable ». Ici, ce n'était pas la forme, c'était le fond même du Concordat qui se trouvait mis en question... Mais des événements, impossibles à prévoir au début de l'année, allaient le rejeter au second plan. Et dans la course à la brouille, on allait brûler les étapes.

II. — La première protestation du gouvernement français

Le 18 mars 1904 surgit une difficulté inattendue. Ce jour-là, en la fête de Saint-Joseph, son patron, le pape

répondant au cardinal Oreglia, protesta contre les mesures législatives et administratives prises par le ministère français à l'égard des congrégations religieuses. Voici, tel que les agences l'ont donné, le passage principal de cette allocution :

Nous déplorons et réprouvons hautement de telles rigueurs, essentiellement contraires à l'idée de liberté bien entendue et aux lois fondamentales du pays, aux droits inhérents à l'Eglise catholique et aux règles de la civilisation elle-même, qui défend de frapper des citoyens pacifiques. A ce propos, nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer notre douleur pour la mesure prise de déférer au Conseil d'Etat comme abusives des lettres respectueuses adressées au premier magistrat de la République par plusieurs pasteurs bien méritants, parmi lesquels trois membres du Sacré-Collège, Sénat auguste du Siège apostolique, comme si ce pouvait être une faute de s'adresser au chef de l'Etat pour rappeler son attention sur des sujets étroitement connexes avec les devoirs les plus impérieux de la conscience et avec le bien public.

Le dimanche 20 mars, l'ambassadeur de France, sur les instructions du ministre des affaires étrangères, adressa au cardinal secrétaire d'État une protestation formelle. M. Delcassé lui avait donné mission, sans attendre la publication du texte officiel des paroles du pape, d'exprimer à Mgr Merry del Val l'étonnement profond qu'en ressentait le gouvernement français. M. Nisard transmit immédiatement à la secrétairerie d'État cette communication, dont voici la substance :

Les propos tenus par le Saint-Père à l'occasion de la fête de Saint-Joseph constituent une appréciation et une critique publiques de la politique française.

Cette critique est d'autant plus inacceptable qu'aucun des actes visés par l'allocution pontificale n'est con-

traire aux stipulations du Concordat qui régit les relations du Saint-Siège et de la France.

C'est pourquoi le gouvernement français a le devoir de protester formellement auprès de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat contre cette allocution, dont il ne peut admettre ni le fond ni la forme.

Cette note très nette et impossible d'ailleurs à réfuter produisit au Vatican une assez forte impression. Plusieurs membres du Sacré-Collège regrettèrent, dit-on, que, par une initiative inutile, le pape eût amené le ministre des affaires étrangères à formuler cette réplique. Quoi qu'on en pût penser, on entrait dans la discussion. Tout allait nourrir le conflit.

III. — Le voyage de M. Loubet et la protestation du pape

Le 24 avril, M. Loubet rendit à Rome au roi d'Italie la visite qu'il avait reçue de lui en octobre 1903. Cette visite se passa sans incident. Mais, quelques jours après, le bruit se répandit que le Saint-Siège avait protesté contre ce voyage, non seulement auprès du gouvernement français, mais encore auprès de toutes les puissances catholiques. Cette seconde protestation était rédigée ainsi qu'il suit.

Des Chambres du Vatican

28 avril 1904.

La venue à Rome, en forme officielle, de M. Loubet, président de la République française, pour rendre visite à Victor-Emmanuel III, a été un événement de si exceptionnelle gravité que le Saint-Siège ne peut le laisser passer sans appeler sur lui la plus sérieuse attention du gouvernement que Votre Excellence représente.

Il est à peine nécessaire de rappeler que les chefs d'Etats

catholiques, liés comme tels par des liens spéciaux au pasteur suprême de l'Église, ont le devoir d'user vis-à-vis de lui des plus grands égards, comparativement aux souverains des Etats non catholiques, en ce qui concerne sa dignité, son indépendance et ses droits imprescriptibles. Ce devoir, reconnu jusqu'ici et observé par tous, nonobstant les plus graves raisons de politique, d'alliance ou de parenté, incombait d'autant plus au premier magistrat de la République française, qui, sans avoir aucun de ces motifs spéciaux, préside en revanche une nation qui est unie par les rapports traditionnels les plus étroits avec le pontificat romain, jouit, en vertu d'un pacte bilatéral avec le Saint-Siège, de privilèges signalés, à une large représentation dans le Sacré-Collège des cardinaux, et par suite dans le gouvernement de l'Église universelle, et possède par singulière faveur le protectorat des intérêts catholiques en Orient. Par suite, si quelque chef de nation catholique infligeait une grave offense au souverain pontife en venant prêter hommage à Rome, c'est-à-dire au lieu même du siège pontifical et dans le même palais apostolique, à celui qui, contre tout droit, détient sa souveraineté civile et en entrave la liberté nécessaire et l'indépendance, cette offense a été d'autant plus grande de la part de M. Loubet; et si, malgré cela, le nonce pontifical est resté à Paris, cela est dû uniquement à de très graves motifs d'ordre et de nature en tout point spéciaux. La déclaration faite par M. Delcassé au Parlement français ne peut en changer le caractère ni la portée, déclaration suivant laquelle le fait de rendre cette visite n'impliquait aucune intention hostile au Saint-Siège; car l'offense est intrinsèque à l'acte, d'autant plus que le Saint-Siège n'avait pas manqué d'en prévenir ce même gouvernement.

Et l'opinion publique, tant en France qu'en Italie, n'a pas manqué d'apercevoir le caractère offensif de cette visite, recherchée intentionnellement par le gouvernement italien dans le but d'obtenir par là l'affaiblissement des droits du Saint-Siège et l'offense faite à sa dignité, droits et dignité que celui-ci tient pour son devoir principal de protéger et de défendre dans l'intérêt même des catholiques du monde entier.

Afin qu'un fait aussi douloureux ne puisse constituer un

précédent quelconque, le Saint-Siège s'est vu obligé d'émettre contre lui les protestations les plus formelles et les plus explicites, et le soussigné cardinal secrétaire d'Etat, par ordre de Sa Sainteté, en informe par la présente Votre Excellence, en vous priant de vouloir porter le contenu de la présente note à la connaissance du gouvernement de...

Il saisit en même temps cette occasion de confirmer à Votre Excellence les assurances... etc...

Cardinal MERRY DEL VAL.

Le gouvernement français, qui, au reçu de la note à lui adressée, s'était contenté de répondre qu'il la tenait pour nulle et non avenue, estima que la communication du document à de tierces puissances constituait un procédé incorrect et prescrivit à M. Nisard de quitter Rome sur-le-champ. C'est ce que notre ambassadeur fit le 21 mai au soir.

Ce départ n'avait point d'autre signification que celle d'une représaille diplomatique. Et l'on n'en pouvait rien déduire de positif quant à la rupture définitive des relations. Déjà en effet on avait vu des pays qui n'étaient point la France, des régimes qui n'étaient pas républicains, des gouvernements qui n'étaient pas celui de M. Combes prendre contre le Saint-Siège des mesures de ce genre, sans que leurs relations avec lui eussent été, à cause de cela, définitivement compromises. Deux de ces exemples sont à rappeler.

Il y a vingt-quatre ans, les élections venaient d'affirmer en Belgique le succès des libéraux. Ce succès exaspérait les évêques belges, qui, depuis le vote en 1879 de la loi sur l'instruction primaire, menaient guerre ouverte contre l'État laïque. L'attitude du Saint-Siège avait paru d'abord devoir être conciliante. Le 5 octobre 1879, le cardinal Nina, secrétaire d'État, avait dit au baron d'Anethan, ministre de Belgique,

que la Curie « n'avait jamais cessé de recommander le calme, la prudence, la modération ». Mais soudain, le 11 novembre, un changement à vue se produisit. Le cardinal Nina écrivit au nonce à Bruxelles, — c'était Mgr Vanutelli — que seule une insinuation de mauvaise foi pouvait prétendre qu'il existât un désaccord entre l'épiscopat belge et le Saint-Siège ; que les évêques n'étaient pas les auteurs de la lutte existante ; que, tout au contraire, ils la subissaient et devaient se défendre.

Aussitôt M. Frère-Orban, président du conseil, jugeant cette communication offensante, exige qu'elle soit retirée, faute de quoi il rompra avec le Saint-Siège les relations diplomatiques. La menace produit son effet. Et, le 15 novembre, le Saint-Siège, effrayé, prie M. d'Anethan de « considérer sa communication comme non avenue ». Cependant, les journaux catholiques continuant à affirmer que le Vatican soutient les évêques, M. Frère-Orban veut en avoir le cœur net et il télégraphie le 21 à son ministre à Rome :

Suivant les journaux catholiques, l'Episcopat va publier des pièces pour constater son accord complet avec le pape. *S'il y a double jeu, l'effet sera désastreux pour la papauté.* Demander explication et avertir.

A cette sommation, le Vatican répond de nouveau que, tout en désapprouvant, comme l'épiscopat, le principe de la loi, il n'a cessé de recommander le calme. Mais, à ce moment précis, Mgr Dumont, évêque de Tournai, qui n'avait pas voulu s'associer à la résistance épiscopale et qui avait été dépossédé de son siège, publie les instructions données aux évêques belges par l'archevêque de Malines ; ces instructions disaient :

La lettre pastorale collective, telle que vous l'avez reçue, est hautement approuvée par le Saint-Père. Mais Sa Sainteté veut que cela reste absolument secret, *assolutamente segreto.*

En présence de ces révélations, M. Frère-Orban n'hésita plus. Il fit imprimer et distribuer les documents relatifs à ses négociations avec le Saint-Siège, rappela le baron d'Anethan et remit ses passeports au nonce qui venait, d'ailleurs, d'être nommé à Vienne. Dans sa note du 9 juin 1880, le gouvernement belge expliquait sa décision en disant que le Saint-Siège avait « joué double jeu et modifié son attitude ». Peu de jours après, répondant à une interpellation, le président du conseil ajoutait:

J'ai toutes raisons de souhaiter ce débat. Et j'attends avec impatience le moment où le parti clérical cherchera à justifier la fourberie, dont a fait preuve le diplomate qui jusqu'à ces derniers temps représentait le Saint-Siège à Bruxelles. Oui, je vous attends à cette justification. Et je me demande comment vous excuserez l'envoyé du Saint-Siège, qui entretenait dans notre pays l'agitation, qui y prenait part, qui collaborait à des lettres pastorales destinées à jeter le trouble dans la population.

La rupture était caractérisée et, momentanément, irréparable. Elle devait durer quatre ans, jusqu'à la nomination de Mgr Ferrata, comme nonce à Bruxelles et du baron de Pitteurs-Hiégaerts, comme ministre de Belgique à Rome.

Quinze ans plus tard, un incident analogue se produisit en Hongrie. C'était le temps où, après bien des luttes et des crises, le baron Banffy parvenait, à force de ténacité et de souplesse, à faire adopter les dernières lois politico-religieuses (mariage civil, état civil, etc...). Le nonce apostolique à Vienne, Mgr Agliardi,

archevêque de Césarée, crut pouvoir, malgré sa fonction diplomatique, aller soutenir en Hongrie même une campagne contre les lois votées : « Tenez ferme dans votre résistance ! » avait dit le nonce à l'assemblée d'évêques que lui présentait le cardinal Vaszary. Ces paroles déchaînèrent une tempête.

Le 1er mai, le baron Banffy, premier ministre, déclarait à la Chambre que le nonce était sorti de ses attributions et que le ministre commun des affaires étrangères, comte Kalnoky, allait demander à Rome des explications. Mais, tout aussitôt, le comte Kalnoky protestait contre ce langage et sa démission des fonctions qu'il occupait depuis quatorze ans s'ensuivait, malgré l'empereur. Après beaucoup de débats parlementaires, une forte agitation dans le pays et plusieurs crises ministérielles, des notes, d'apparence officieuse, annoncèrent, au mois d'octobre, que l'Autriche avait demandé le rappel de Mgr Agliardi ; que ce rappel lui avait été refusé ; qu'en conséquence le comte Revertera, ambassadeur d'Autriche au Vatican, avait reçu l'ordre de prendre un congé... Quelques mois après, en août 1896, Mgr Agliardi était remplacé à Vienne par Mgr Talieni. Le Saint-Siège avait cédé.

Quant à la catholique Autriche, on sait qu'il y a deux ans, son intervention en plein Conclave suffisait encore à défaire un pape et à en faire un autre. Le Saint-Siège et le sacré collège n'avaient pas gardé rigueur à la « monarchie apostolique ».

IV. — L'AFFAIRE DES ÉVÊQUES ET LA RUPTURE

La situation indécise, qui laissait le nonce du pape à son poste à Paris et maintenait près le Saint-Siège un chargé d'affaires de France, M. de Courcel, ne

devait pas durer. Et un nouveau conflit allait déterminer la rupture définitive.

A la fin de mai, Mgr Geay, évêque de Laval, qui se trouvait en son propre diocèse dans une situation difficile, reçut du cardinal Vannutelli une lettre qui ne lui fut point agréable. Dans cette lettre, il était dit que « vu l'état de trouble du diocèse de Laval » et « dans l'intérêt de l'Église », il serait bon que l'évêque donnât sa démission et, de son plein gré, abandonnât son siège. Après quelques hésitations, Mgr Geay, considérant que ce conseil équivalait à un ordre, communiqua cette lettre au ministre de l'intérieur et des cultes.

La lettre de la Curie à l'évêque de Laval constituait, à n'en point douter, un manquement aux lois concordataires. En créant à Paris une nonciature et à Rome une ambassade, le Concordat a explicitement interdit toute intervention directe du Saint-Siège, sous quelque forme que ce soit et d'où qu'elle émane, dans les affaires de l'Église de France. Ce n'est pas seulement le cardinal Vannutelli qui n'a pas le droit de donner à un évêque français des ordres directs. C'est aussi le cardinal secrétaire d'État, c'est le nonce, c'est le pape lui-même qui violeraient le Concordat en envoyant de tels ordres. Et d'ailleurs, en l'espèce, le simple bon sens indiquait que, le concours des deux pouvoirs étant nécessaire pour faire un évêque, un seul n'avait point qualité pour le défaire, quel que fût le moyen choisi pour aboutir à ce résultat.

Saisi de l'incident par le principal intéressé, le gouvernement, en conseil, fut unanime à estimer qu'il importait de protester d'urgence et de rappeler, au Vatican, la lettre et l'esprit de la doctrine concordataire. Cette protestation, conçue dans les termes les plus

formels, affirmant l'obligation stricte du Saint-Siège de ne pas intervenir, ni par ses cardinaux, ni par son nonce, ni par son secrétaire d'État, de façon directe et officielle, dans l'administration de l'Église de France, et demandant, sur cette intervention irrégulière, des explications précises, fut adressée à Rome par la voie diplomatique.

Avant que ces explications eussent pu, en raison des délais de transmission, être données et reçues, un fait nouveau devenait public, qui, sans être identique au premier, présentait cependant des caractères analogues.

Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, avait eu, comme Mgr Geay, des ennuis dans son diocèse. M. Bizouard, curé de la cathédrale de Dijon, et la congrégation des Sulpiciens menaient contre lui une guerre tantôt sourde et tantôt ouverte. Des conflits, éclataient à tout instant. C'est à la suite de ces conflits, que Mgr Le Nordez fut invité, le 11 mars, non à démissionner, comme Mgr Geay, mais à se considérer comme démuni de ses pouvoirs épiscopaux et à ne les plus exercer, puis, le 9 juillet, sommé de venir à Rome sous la menace de peines canoniques.

La forme de la sommation était différente. Le fond était pareil. La seconde fois comme la première, le Saint-Siège violait le Concordat. La seconde fois, comme la première, M. Combes, ministre des cultes, ayant reçu communication de la lettre envoyée à l'évêque de Dijon, soumit cette lettre au conseil. Et le gouvernement, à l'unanimité, résolut de rappeler le Vatican, par une protestation diplomatique aussi formelle que la précédente, au respect du Concordat. Cette protestation partit immédiatement pour Rome.

Le Saint-Siège commença par répondre à la première question, celle qui visait l'évêque de Laval.

Dans cette réponse, il déclarait qu'il était entièrement d'accord avec le gouvernement français sur le principe visé par sa protestation. Il reconnaissait que le droit ne lui appartient pas d'intervenir officiellement, ni par ses cardinaux, ni par son nonce, dans les affaires de l'Église gallicane. Il contestait seulement que cette intervention se fût produite. Il affirmait qu'il s'était contenté de donner des conseils, et non des ordres, conseils tout officieux et tout bienveillants. Il ajoutait que, s'il eût voulu davantage, il n'eût point manqué de procéder par la voie diplomatique et de solliciter l'adhésion du gouvernement aux mesures qu'il eût cru convenable de prendre vis-à-vis des évêques mis en cause.

Le gouvernement, qui, entre temps, avait constitué le dossier des deux affaires, ne crut pas pouvoir admettre cette interprétation. Voici en effet ce que contenaient ces dossiers.

1° *Affaire de Laval.*

a. Lettre du cardinal Vannutelli, préfet de la congrégation du Concile, à Mgr Geay, évêque de Laval, en date du 17 mai 1904. C'est celle où, nous l'avons dit, l'évêque était avisé par le cardinal que, « vu l'état de trouble du diocèse » et « dans l'intérêt de l'Église », il eût à donner sa démission.

b. Lettre du cardinal Merry del Val, secrétaire d'État, postérieure de trois semaines à la première. Cette lettre ne faisait que reproduire la précédente. Elle en était la répétition sous une signature différente.

c. Lettre du cardinal Merry del Val, en date du 2 juillet, renouvelant avec insistance et sous forme de convocation à date fixe les deux lettres antérieures. L'évêque de Laval était invité à se rendre à Rome pour y comparaître le 20 juillet devant le Saint-Office. Faute à lui de se rendre à cet appel, Mgr Geay devait cesser d'exercer sa juridiction épiscopale.

2° *Affaire de Dijon.*

a. Lettre de S. Exc. Mgr Benito Lorenzelli, nonce apostolique. Cette lettre datait du 11 mars 1904. Elle était écrite au lendemain de la révolte des séminaristes de Dijon contre l'évêque. Elle ne contenait qu'un simple conseil, celui de ne pas ordiner. L'évêque de Dijon était d'ailleurs, dès ce moment, résolu, et cette résolution était connue, à remettre à 1905 toutes les ordinations.

b. Lettre du cardinal Merry del Val, secrétaire d'État, en date du 9 juillet. Cette lettre, avait une toute autre physionomie que la précédente, invitait Mgr Le Nordez à se rendre à Rome dans un délai de quinze jours, c'est-à-dire, déduction faite du temps de la transmission, avant le 27 juillet. Faute à lui de ne pas se trouver à Rome à cette date, l'évêque de Dijon devait cesser d'exercer sa juridiction épiscopale.

Telles étaient les pièces qui constituaient les deux dossiers. Le gouvernement considérait que, à des degrés divers et sous des formes variées, les lettres des deux cardinaux et du nonce violaient la doctrine concordataire, telle qu'elle résulte du Concordat et des articles organiques. Il observait en effet que le Concordat dit (article 1er) :

La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, *en se conformant aux règlements* de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Il en concluait, conformément à la tradition ininterrompue de l'administration des cultes, mais contrairement à la thèse également invariable du Vatican, que les articles organiques, qui sont, au premier chef, des « règlements jugés nécessaires par le gouvernement », ne peuvent pas être plus discutés par Rome que le Concordat lui-même, dont ils sont le complément légal.

Et par suite encore il estimait que les articles 1 et 2 des articles organiques, qui disent :

ARTICLE 1er. — Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autre expédition de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement.

ART. 2. — Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Église gallicane.

étaient la condamnation des cinq documents versés aux dossiers dont on vient de lire le bordereau. Et c'est en application de ces articles qu'il demandait au Saint-Siège le retrait des documents en question.

En de longues lettres que l'*Officiel* publia le 30 juillet, le cardinal Merry del Val justifia son point de vue, mais ne retira rien. Sur ces entrefaites Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, qui avait jusqu'alors obéi à la défense que lui faisait le gouvernement de se rendre à Rome, se décida, ayant reçu du cardinal secrétaire d'Etat une invitation pressante et affectueuse à « ne pas ajouter aux tristesses du Saint-Père », à prendre le rapide sans autorisation du ministre des cultes. Dans une lettre à M. Dumay, — lettre que j'ai eue sous les yeux et qui parvint au destinataire après le départ de son auteur, — il donnait les motifs de cette détermination.

Le gouvernement, estimant que tous pourparlers devenaient inutiles, mit fin le 30 juillet aux « relations officielles entre la France et le Saint-Siège ». C'était la rupture totale des rapports diplomatiques et la suppression de l'ambassade. La séparation de l'Église et de l'Etat en devait être la conséquence.

CHAPITRE VI

DE-CI DE-LA

I. — Le traité d'arbitrage franco-espagnol commenté par l'ambassadeur d'Espagne

Un traité d'arbitrage a été signé le 27 février 1904 entre la France et l'Espagne.

Il y avait un peu plus d'un mois que l'ambassadeur d'Espagne s'était pour la première fois entretenu de cette question avec M. Delcassé. De négociations à proprement parler, il n'y en eut pas : car, dès le premier jour, on fut d'accord sur le principe. La rédaction n'offrait pas non plus matière à difficultés : car les deux gouvernements étaient également disposés à accepter celle qui avait déjà été adoptée dans les conventions précédentes. Très vite, par conséquent, on acquit l'assurance qu'il ne restait plus qu'à signer. C'est ce qu'on fit au bout de quelques jours.

L'ambassadeur d'Espagne, M. de Léon y Castillo a bien voulu, à l'occasion de cet événement qui accusait l'excellente situation des rapports franco-espagnols, me dire quel sens il attachait au traité, au bas duquel, deux heures plus tôt, il avait écrit son nom.

— La conclusion de la convention d'arbitrage entre nos deux pays est, m'a-t-il déclaré, une chose excellente.

» Cette convention présente le même caractère que celles que la France a conclues avec l'Angleterre et l'Italie. Elle est limitée à ce que la prudence autorise. Elle témoigne d'un réciproque désir d'éviter les difficultés, plus encore de les localiser, s'il s'en produisait d'imprévues.

» Je ne crois pas que la guerre, qui occupe en ce moment l'attention du monde, eût été une raison suffisante d'ajourner la signature d'un pareil accord. M. Delcassé a été du même avis. J'en suis heureux : car n'est-ce pas surtout aux heures de conflits que les gages de paix sont précieux ?

» Et puisque j'ai parlé de la guerre, laissez-moi ajouter — car il s'est trouvé, paraît-il, des gens pour en douter — que l'Espagne, dans cette crise, n'a et ne peut avoir d'autre souci que de prendre les mesures propres à sauvegarder sa neutralité, si par impossible elle était menacée. Cette hypothèse, je le sais, est improbable. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour ne point faire ce que tout le monde ferait à notre place.

» Mon gouvernement a donc, comme c'était son devoir, envoyé quelques bataillons aux Baléares, à Algésiras, à Ceuta, aux Canaries, bref dans les principaux points du territoire espagnol qui sont des points stratégiques. Mais voir dans ces actes de précaution l'indice de je ne sais quelles arrière-pensées, c'est, en vérité, pure folie.

» Pour en revenir à la convention que la France et l'Espagne viennent de conclure, j'estime qu'elles peuvent être appelées l'une et l'autre à en recueillir le bénéfice. Ces sortes d'accord ont un double avantage : ils consacrent entre les peuples les relations d'amitié déjà existantes : ils resserrent ces relations et les mettent à l'abri des risques que peuvent leur faire courir les

menus incidents de la vie internationale. Je me félicite donc doublement de cette preuve nouvelle de la réciproque sympathie qu'éprouvent l'un pour l'autre les deux pays voisins.

» Vous me demandez, si l'Espagne a l'intention de signer avec d'autres puissances des conventions analogues. C'est possible, bien que je l'ignore. Il n'en restera pas moins que c'est avec la France qu'elle aura signé la première. »

La conclusion de ce traité est le terme naturel de l'évolution qu'ont suivie depuis dix ans les relations franco-espagnoles.

Un malentendu artificiel avait longtemps pesé sur elles. Les circonstances et les hommes contribuèrent à le dissiper. Dans les jours difficiles, où l'Espagne malheureuse mérita l'estime du monde entier, et d'abord celle de ses adversaires, le gouvernement français sut prouver à celui de Madrid la sincérité efficace de ses bons sentiments. Depuis, en des occasions successives, — sacre du jeune roi, remise à M. Loubet de la Toison d'Or, voyage à Paris de la reine Christine, envoi d'un vaisseau espagnol pour saluer en rade d'Alger le président de la République — les relations franco-espagnoles se sont animées d'une cordialité vraie. La droiture, la bonne grâce et le tact de M. de Léon y Castillo sont pour beaucoup dans ce résultat, que devait couronner quelques mois après la visite d'Alphonse XIII à Paris.

Il n'existe actuellement, entre la France et l'Espagne aucune cause de conflit. Mais quand deux peuples sont voisins sur deux continents à la fois, ils sont forcément obligés de traiter d'accord certains problèmes. Ceux que nous pouvons être amenés à envisager de concert avec nos voisins espagnols gagneront à se développer

dans une atmosphère de confiance. Les gouvernements, à Paris et à Madrid, ont voulu créer cette atmosphère.

II. — La Tunisie et la France. Déclarations de M. Stephen Pichon, résident général

On sait qu'au mois de juillet 1904 le bey de Tunis a été l'hôte de la France. A cette occasion le résident général de France à Tunis m'a fourni sur ce voyage et sur la situation du protectorat des renseignements intéressants. Tous ceux qui ont vécu à Tunis et participé à l'œuvre passionnante de réorganisation que nous poursuivons là-bas se sont sentis pris et retenus par l'attrait de cette tâche large et variée. M. Pichon, au lendemain du drame de Pékin, a trouvé en Tunisie le réconfort d'un labeur calme et fécond. Au rez-de-chaussée de l'une de ces vieilles maisons de l'île Saint-Louis, qu'un vrai Parisien ne quitte jamais sans regret, dans un cabinet haut et clair où des souvenirs de Chine voisinent avec des tapisseries de France, M. Pichon attend le moment de partir pour le Jura, où il passera ses vacances après le voyage du bey. Un bouddha doré, massivement accroupi sur le bureau, l'écoute parler de Tunis. Sur la Seine, les remorqueurs passent, coupant de leurs sifflets impérieux le cours de la conversation.

— C'est au voyage que fit, l'an passé, en Tunisie, le président de la République, que remonte l'idée première de la visite du bey à Paris.

» Lors du dernier déjeuner qui eut lieu à Bizerte avant le départ du président, celui-ci, qui éprouve pour le prince Mohammed une très personnelle sympathie, lui exprima l'espoir qu'il le reverrait. Le bey se souvint de cette parole, qui répondait à son propre désir. Et

l'automne dernier, lorsque je rentrai à Tunis, il me fit part de sa résolution de rendre à M. Loubet la visite qu'il avait reçue de lui. Il me demanda en même temps de m'en occuper sans plus attendre, d'en fixer la date et d'en régler les détails. C'est ce que je fis aussitôt par une correspondance avec M. Mollard, directeur du protocole.

» Ce n'est pas la première fois qu'un bey de Tunis vient à Paris. Et déjà, en 1846, le gouvernement de Louis-Philippe avait reçu officiellement le souverain tunisien. Quant au prince Mohammed, il a été bien souvent notre hôte. Vous vous souvenez de son séjour ici pendant l'exposition de 1900, alors qu'il n'était encore que prince héritier. Ce séjour avait été précédé de beaucoup d'autres, d'une dizaine, si mes souvenirs sont exacts. Mais c'est la première fois, depuis l'organisation du protectorat, que le bey accomplit à Paris un voyage officiel.

» Ce voyage, qu'il a personnellement voulu, est dès à présent connu de la population musulmane, sur qui il a produit déjà et produira plus encore une excellente impression. Par une lettre adressée aux caïds, Mohammed a fait savoir à ses sujets son prochain départ pour Paris en solennel déplacement. Il a convoqué pour la veille de ce départ une réunion des ulémas et des notables de Tunis. Les journaux arabes, fort nombreux en Tunisie, depuis que nous avons supprimé le cautionnement, se sont emparés de la nouvelle et l'ont commentée abondamment. Il est donc permis de considérer que c'est là un événement heureux, de nature à resserrer encore les liens qui nous unissent aux Tunisiens.

» On a, depuis plusieurs semaines, fait connaître les grandes lignes du programme adopté. Ce programme

bien entendu, a été soumis à l'agrément du bey qui l'a approuvé. Des éléments qui le composent je crois qu'il retiendra surtout la revue de Longchamp et la visite aux serres de la ville de Paris. Mohammed s'intéresse en effet aux choses militaires. Sa garde, commandée par un de nos compatriotes, est parfaitement organisée. Et il se plaît à en contrôler lui-même l'instruction. Quant aux fleurs, c'est, pour lui et pour la beya, une vraie passion. Il a créé à Carthage des serres, que sa visite aux nôtres lui permettra d'étendre et de compléter. Quant au reste du programme, dîners, soirées officielles, représentation à l'Opéra, visite à Versailles, il y voit surtout l'occasion, qui lui est précieuse, d'entrer en rapports directs et répétés avec les représentants de la France.

» Car le prince Mohammed est un sincère ami de notre pays. Et c'est pour moi un devoir agréable de reconnaître que sa volonté est la collaboratrice éclairée et dévouée de l'œuvre que nous poursuivons en Tunisie. Le bey, qui parle notre langue, mesure très exactement les services que nous avons rendus à la Régence. Il apprécie à sa valeur la discrétion que nous avons mise à les lui rendre. Il n'a pas oublié quel désordre administratif nous avons trouvé il y a vingt ans. Et il nous sait gré de la régularité rétablie dans les pouvoirs publics, de l'ordre matériel assuré, de la richesse restaurée, de la sécurité reconquise.

» La situation de la Tunisie est en effet excellente. Et nous pouvons, sans excès d'orgueil, être fiers de l'avoir créée. En moins d'un quart de siècle, le résultat a dépassé les espérances qu'avaient pu former les plus audacieux. Il y a vingt-deux ans, les administrations tunisiennes, concentrées entre les mains du premier ministre et du ministre de la plume, n'avaient ni spé-

cialité ni autonomie. Par une méthode patiente et des sectionnements successifs, nous avons donné à toutes les formes de la vie publique leur cadre normal. Les différents services que comporte un État moderne, relations extérieures, finances, travaux publics, enseignement, agriculture, commerce, ont été créés et placés sous le contrôle du secrétaire général, représentant du protectorat auprès de l'administration centrale, comme l'est, auprès de la personne du bey, le résident général.

» Dans mon rapport au ministre des affaires étrangères sur la situation de la Tunisie en 1903, rapport qui n'est pas encore imprimé, j'ai retracé, depuis l'origine du protectorat, l'histoire des diverses branches de l'administration tunisienne. Cet exposé ne saurait trouver place dans les limites d'une brève conversation et ce n'est point ici le lieu de le recommencer. Je crois cependant que cette récapitulation analytique était le seul moyen de rendre sensible au public français l'effort et le résultat. Qu'il s'agisse de l'administration pénitentiaire naguère inexistante ; de l'hygiène publique inconnue avant notre arrivée et suffisamment organisée aujourd'hui ; de l'assistance médicale indigène et européenne ; de la sûreté générale centralisée depuis 1897 entre les mains d'un directeur dépendant du secrétariat général ; de la justice administrée à la satisfaction des Tunisiens comme des étrangers ; des finances si précaires autrefois, vous vous en souvenez, et qui maintenant permettent à la Tunisie de se suffire et de coopérer même aux dépenses de défense que nous avons engagées sur son sol ; des travaux publics, routes, ports et chemins de fer, qui sont l'honneur du protectorat et que cette année même nous avons encore développés (notre réseau ferré aura en août prochain

900 kilomètres) ; de l'enseignement muni d'un outillage qui a permis l'application facile de la loi sur les associations en ce qui touche les écoles ; des postes, des télégraphes, des téléphones, du service des antiquités et de celui, capital, de la colonisation, — sur quelque point, dis-je, que se porte l'attention, on constate l'unité de la méthode, la ténacité de l'action, l'importance de l'œuvre accomplie.

» Je viens de parler de la colonisation. J'y voudrais brièvement insister. Je considère, en effet, qu'elle doit tenir dans les préoccupations du gouvernement la première place, et que la Tunisie ne doit pas cesser de nous apparaître comme une colonie de peuplement. Il est évidemment impossible de conjurer les phénomènes d'ordre social et économique, qui ont attiré et attirent encore dans la Régence une immigration italienne près de trois fois supérieure à la nôtre. Mais il est indispensable de donner tous nos soins à l'extension de la colonisation française qui, ne l'oublions pas, compte près de 30.000 âmes, corps d'occupation non compris. C'est dans ce but que, à la fin de 1902, j'ai créé, avec l'autorisation du ministre des affaires étrangères, une commission dite de colonisation, composée de délégués des corps élus et de représentants de l'administration et chargée de tracer le programme de la colonisation française en Tunisie. Les travaux de la commission ont abouti à divers arrêtés, notamment à celui du 16 décembre 1903 sur l'installation des colons et les centres de colonisation. Un premier million a été prélevé en 1903 pour l'achat de terres pour la colonisation. Un autre le sera cette année. Nous en attendons le meilleur effet.

» Mais là plus qu'ailleurs, il importe d'éviter les imprudences qui risquent de rendre vaines les mesures les plus sages et les plus attendues. Au premier rang

de ces imprudences, il faut placer une tendance qui depuis quelques mois a paru se dessiner en France dans certains milieux et qui apporterait des entraves au commerce d'exportation de la Tunisie. Nous ne méconnaissons pas que, comme toute colonie, nous avons le devoir de travailler pour la métropole. Mais celle-ci nous doit en retour les garanties et les satisfactions indispensables pour attirer les colons.

» Peut-être aussi conviendrait-il, puisque j'en suis au chapitre des *desiderata,* de faire comprendre à l'opinion métropolitaine certaines impatiences, qui se manifestent parfois dans la colonie française et qui semblent l'étonner. Tunis est à trente-six heures de Marseille. L'écho de notre activité, de nos aspirations, de nos discussions politiques y arrive tout vibrant. Comment n'y déterminerait-il pas un contre-coup ? Il y a là un fait qu'on peut regretter, mais avec lequel il faut compter, tout en gardant bien entendu à la Tunisie son autonomie de protectorat et les institutions particulières appropriées à son milieu.

» L'année passée a été pour la Régence une année heureuse. Blés, oliviers, vignobles ont assuré aux transactions un brillant essor. Les exportations et les importations, dont la France se réserve les deux tiers, ont marqué une augmentation sensible par rapport à 1903. Les recouvrements budgétaires ont été facilités par l'heureuse coïncidence des bonnes récoltes en céréales, en huiles et en vin. Les arriérés d'impôts directs légués par la période critique de 1898 à 1902 ont pu en grande partie être apurés. Les impôts indirects ont donné des plus-values notables. Et au 31 décembre dernier, les recettes sur l'ensemble des contributions et revenus publics dépassaient de plus de 5 millions les prévisions budgétaires.

» Les achats de céréales par les négociants français et algériens ont même pris dans l'été de 1903 une telle intensité que le numéraire a failli manquer, et que la direction des finances a dû, dans l'espace de six semaines, faire frapper 6 millions d'or de monnaies beylicales. Cette somme a été presque immédiatement absorbée et l'Hôtel des Monnaies de Paris, occupé par la fabrication des monnaies françaises de nickel, n'ayant pu continuer la frappe des monnaies tunisiennes, on a dû demander au ministre des finances d'expédier en Tunisie 6 nouveaux millions en monnaies d'or de l'Union latine.

» Politiquement, c'est le rapprochement franco-italien et la visite de M. Loubet qui caractérisent l'année écoulée. Déjà, au printemps, M. Loubet avait salué, au nom de la Tunisie « heureuse de leur offrir l'hospitalité, ces nationaux d'une puissance amie, venus en nombre sur ses rivages et qui prennent silencieusement leur part à la mise en valeur du sol. » Le grand banquet franco-italien, qui eut lieu à Tunis, le 17 octobre 1903, pendant le séjour en France du roi et de la reine d'Italie et celui d'avril 1904 pendant la visite à Rome de M. Loubet, ont marqué la répudiation définitive des malentendus d'autrefois.

» Vous savez, d'autre part, ce que fut le voyage de M. Loubet et de M. Delcassé en Tunisie. Le président de la Chambre de commerce de Tunis déclarait, en saluant le président et le ministre, qu'il considérait leur visite comme une prise de possession morale. La venue à Paris du prince Mohammed va resserrer encore ces liens moraux formés de confiance réciproque. Elle constitue, à ce titre, plus qu'un acte de courtoisie. Et l'on peut y voir, sans exagération, une manifestation politique appelée aux plus heureux effets. »

III. — Une audience du bey de Tunis

J'ai eu l'honneur d'être reçu le 15 juillet 1904 par S. A. Mohammed el Hadi Pacha Bey. C'est à dix heures qu'était fixée l'audience. Quelques instants auparavant, le major Si Rechid ben Haïder, en uniforme d'été, tunique noire, hausse col, pantalon blanc, m'introduisait dans le grand salon, où le bey m'attendait.

Mohammed el Hadi, qui est âgé de quarante-neuf ans, a grand air et belle prestance. Le visage encadré d'une barbe grise, taillée en rond, est ouvert et franc. Les yeux sont vifs et mobiles, avec une expression de finesse et de bienveillance. La veille, à l'Élysée, la lourde tenue de général, — pantalon rouge bouffant, tunique noire à jupe plissée, broderies d'or aux manches et à la poitrine, long sabre à garde courbée, grand cordon de la Légion d'honneur, — élargissait la haute stature du bey et donnait à son imposante silhouette quelque lourdeur. Vêtu d'une simple redingote noire, cravaté de blanc, le fez seul rappelant le caractère musulman, le bey m'a paru plus alerte, plus mince et plus jeune.

— C'était pour moi, dit-il, un devoir agréable de venir remercier le président de la République de la visite qu'il a bien voulu nous faire l'an passé.

» Cette visite, malheureusement, a été très courte. Le président venait d'accomplir en Algérie un long et fatigant voyage. Il n'a pu nous consacrer que quelques brèves journées, obligé qu'il était de rentrer à Paris pour y recevoir le roi d'Angleterre. Ce fut pour moi un regret bien vif, et aussi pour mon pays qui avait été très sensible à l'honneur que lui avait fait le chef de l'Etat français.

» Je tiens, d'ailleurs, à ajouter, — et ce m'est une grande satisfaction, — qu'aux sentiments naturels d'amitié que je porte au premier magistrat de la République française s'associe la sympathie très vive que j'ai pour la personne de M. Loubet. Le président est pour moi un ami, un vrai ami.

» Je reviens aujourd'hui, en France pour la dixième fois. Autrefois, j'y venais souvent, très souvent, presque chaque année. Puis, mon père sentant de plus en plus le fardeau de l'âge et ma présence, de ce fait, devenant plus nécessaire à Tunis, il me fallut renoncer à cette douce habitude. Mon dernier voyage, comme prince héritier, date de l'Exposition de 1900, dont j'ai gardé un ineffaçable souvenir. Depuis lors, la charge du pouvoir et la tradition, qui ne permet guère à un souverain musulman de sortir de ses États, m'avaient retenu à Tunis. Je n'en suis que plus joyeux de retrouver, aujourd'hui, votre pays aussi beau que je l'avais laissé. »

Le bey, qui a exprimé avec un grand accent de sincérité ces sentiments amicaux, voudra-t-il me parler de ce qui les justifie, c'est-à-dire du rôle que, depuis vingt-deux ans, nous jouons en Tunisie, des services que nous avons rendus à la Régence ? Je le lui demande.

— Votre Altesse, dis-je, a suivi depuis son début l'action de la France à Tunis. Comment l'apprécie-t-elle ? Quels en sont, à ses yeux, les résultats ? »

Le bey, avant de répondre, s'arrête un instant. Il sourit et, croisant les mains dans une attitude de réflexion :

— La question que vous me posez ne se prête guère à des réponses de détail, qui nous entraîneraient à des minuties inutiles. Parlons donc de l'ensemble, qui seul importe.

» Eh bien ! dans l'ensemble, il est incontestable que

la Tunisie est en progrès continu et rapide. Ce progrès, on pourrait le suivre dans chacune de nos administrations. Dans chacune il apparaît. Ordre, méthode, régularité s'y développent sans interruption. Nous le devons au rare mérite des hommes que la France nous envoie et qui ont tous, du plus considérable au plus modeste, une parfaite connaissance des affaires qu'ils sont appelés à traiter. Ces affaires ne sont point politiques, — car on ne fait guère, chez nous, de politique. au sens propre du mot, — mais administratives. Et c'est par une bonne administration, sage, prudente, éclairée, que M. Pichon, résident général, poursuivant l'œuvre de ses prédécesseurs, assure à mon pays une prospérité qui, de jour en jour, s'augmente et s'affermit.

» Il ne faut pas abuser des comparaisons. Je crois toutefois qu'à bien des égards nous pourrions être, en Tunisie, un objet d'envie pour l'Algérie. L'organisation si souple et si commode du protectorat a permis aux populations de se développer suivant leurs lois et leurs tendances. Elle a respecté et utilisé les institutions existantes à la plus grande satisfaction comme au plus grand profit de ceux qui y étaient accoutumés. Elle y a gagné de devenir rapidement et sûrement populaire. »

Je réponds :

— On dit en effet que la population tunisienne s'associe aux sentiments qui ont inspiré le voyage de Votre Altesse en France. Et, la veille de votre départ, une réunion des ulémas et des notables de Tunis a souligné la signification de ce voyage ?

— Notre tradition nationale, reprend le bey, voulait qu'avant de quitter le sol de mon pays, je prisse congé de ceux qui sont, en quelque façon, les représentants de mon peuple. J'ai obéi à cette tradition en réunissant les ulémas et les notables, en leur expliquant les rai-

sons de mon départ, en leur disant pourquoi je venais en France officiellement, en les invitant à s'unir d'esprit à mes intentions. Ils m'ont compris. Et je puis affirmer que la Tunisie est unanime à se réjouir de cet événement, car il resserre nos relations avec la France, que nous aimons.

» La réception qui m'est faite, tant par le président de la République que par les membres du gouvernement, réception cordiale et charmante, où je rencontre à tout instant les plus délicates attentions, m'est précieuse. Elle ne le sera pas moins à mon pays. »

IV. — Les chemins de fer transpyrénéens. Exposé de M. Larrouy, président de la délégation française

Plusieurs fois la semaine, au cours du mois de juillet, malgré les ardeurs de la canicule, la commission franco-espagnole du chemin de fer transpyrénéen s'est réunie autour d'une table verte. Reprenant avec zèle la tapisserie de Pénélope à laquelle on travaille depuis tantôt vingt ans, elle a fait de bonne besogne et préparé les bases d'un accord définitif.

Comme toutes les commissions internationales, la commission du Transpyrénéen, — qu'il ne faut pas confondre avec la commission des Pyrénées, dont l'activité archaïque se réfère exclusivement au traité du même nom, qu'elle interprète huit jours par an entre Biarritz et Saint-Sébastien, — comprenait deux délégations. La délégation française était présidée par M. Paul Larrouy, ministre plénipotentiaire, qui représentait le ministère des affaires étrangères. Il était secondé par M. Lax, inspecteur général des ponts et chaussées et par le colonel du génie Robert. M. Nouailhac-Pioch, ingénieur en chef des ponts et chaussées,

chef du contrôle des chemins de fer du Midi, était secrétaire de la délégation. Du côté espagnol, la composition était à peu près la même. Le baron de la Barre, ministre plénipotentiaire occupait la présidence. M. Lopez-Navarro, inspecteur général des travaux publics, et le colonel du génie Barraquer, commandant la défense de Saragosse, lui étaient adjoints. Le commandant Echagüe, attaché militaire à l'ambassade d'Espagne à Paris, remplissait les fonctions de secrétaire.

M. Larrouy, président de la délégation française, à qui j'ai demandé de bien vouloir préciser l'état des travaux de la commission, est le type du diplomate voyageur. Il était, — après une carrière de vingt-cinq ans qui l'avait promené dans toutes les parties du monde, de Yokohama où il fut consul, à Madagascar où il fut résident général, — ministre au Pérou, quand M. Delcassé le chargea d'inspecter les postes consulaires de l'Amérique du Sud. Cette inspection ayant donné de bons résultats, on pria M. Larrouy de la continuer, d'abord aux États-Unis, ensuite en Europe: si bien que, depuis deux ans, il établit un record sans précédent, tombant à l'improviste chez nos consuls, vérifiant le fonctionnement de leur poste, appréciant leurs aptitudes administratives et commerciales. Dans l'intervalle de ces voyages, il préside la délégation française à la commission du Transpyrénéen [1].

— C'est, m'a-t-il dit, au mois de juin 1903 que notre commission a été constituée telle qu'elle est. Depuis lors, nous nous sommes réunis plusieurs fois, d'abord à Madrid, ensuite à Paris. Et nous n'avons pas perdu notre temps.

1. M. Larrouy a été nommé depuis lors ministre de France à Buenos-Ayres.

» Notre rôle est bien défini. Et il n'est pas mauvais de le rappeler. Nous avons la mission d'élaborer un instrument diplomatique, rien de plus. Nous avons, certes, étudié avec soin les tracés des lignes qui nous étaient soumises. Mais cette étude a gardé un caractère général et théorique. Nous travaillons à établir un contrat international. Et les questions d'exécution, les moyens de réalisation, ne nous regardent pas. Cela dit pour vous expliquer comment les renseignements que je puis vous donner seront plus abstraits que concrets, plus juridiques que pratiques.

» Vous savez que la question n'est pas neuve et que nous avons eu des devanciers. C'est en mars 1885 qu'a été signée la première convention franco-espagnole relative au Transpyrénéen. A la suite de négociations préliminaires et d'études préparatoires dues, pour le côté français, à M. Mille, ingénieur en chef des ponts et chaussées, on était arrivé à s'entendre sur un double tracé. L'un était celui d'Oloron à Jaca par le col de Canfranc. L'autre était celui de Saint-Girons à Lerida par le col de Salau. Les commissaires avaient décidé que les deux lignes seraient mises sur le même plan. Tout paraissait donc réglé. Mais un article, qui disait que les deux gouvernements s'entendraient sur la date où la convention serait soumise à la ratification parlementaire, rejeta ce règlement aux calendes grecques. Jamais la convention ne fut soumise au Parlement. Jamais n'intervint la ratification.

» Depuis lors, à plusieurs reprises, on a recommencé la conversation. Tantôt de Paris, tantôt de Madrid, d'intéressantes communications sont venues, mais toujours sans résultat. L'été dernier, les deux gouvernements, désireux d'aboutir, ont nommé la commission actuelle. Nous sommes, mes collègues et moi,

partis pour l'Espagne où nous avons tenu, en juillet 1903, des réunions importantes. Ces réunions ont continué en hiver et au printemps. Et en nous rencontrant, il y a un mois, à Paris, nous avons eu la satisfaction de nous trouver d'accord sur les points essentiels.

» Cet accord, sur lequel le public me paraît assez mal renseigné, aboutit dans son ensemble à porter de deux à trois les tracés qu'acceptent solidairement les deux gouvernements.

» Je vous rappelais tout à l'heure par quels points devaient passer les deux lignes arrêtées en 1885. A ces deux lignes, Oloron, Canfranc, Jaca et Saint-Girons, Salau, Lerida, s'ajoutera, si notre travail est ratifié, un troisième chemin de fer. Il partira d'Ax-les-Thermes dans l'Ariège et, à travers les cols de la Cerdagne, il aboutira à Ripoll. Cette nouvelle ligne, que nous avons pris l'initiative de proposer et qui a été acceptée en principe par nos collègues espagnols, abrégera de trois heures le trajet de Toulouse à Barcelone. Elle aura, d'autre part, le mérite de desservir une population laborieuse, mais peu favorisée jusqu'ici, qui lui devra un regain d'activité et de bien-être.

» En reconnaissant les avantages certains du tracé Ax-les-Thermes-Ripoll, la commission franco-espagnole n'a nullement préjugé les conditions de l'exécution. De même qu'en 1885 les lignes Oloron-Jaca et Saint-Girons-Lerida avaient été placées au même rang, de même, cette fois-ci, nous avons maintenu sur un pied d'égalité parfaite les trois projets sur lesquels nous nous sommes, à quelques détails près, mis d'accord. Faire autrement, c'eût été compliquer et fausser notre tâche. Nous avons à préparer une convention, et non à établir des devis.

» Chacune des trois lignes a ses avantages. Laquelle

des trois, étant, au point de vue des travaux d'art ou des considérations techniques, la plus facile à construire, sera-t-elle achevée la première, ce n'est pas l'affaire de la commission de le préjuger. Je note, du reste, que, du côté français, les trois projets sont d'une réalisation non seulement possible, mais aisée. Et j'en conclus que, notre œuvre achevée, les choses iront sans doute beaucoup plus vite qu'on ne croit.

» La dernière convention a été une convention mort-née. Celle à laquelle nous mettons en ce moment la dernière main, se présente dans de tout autres conditions et paraît susceptible d'une prompte appplication. »

La convention a été en effet signée en août 1904. Elle a été complétée en février 1905 par acte additionnel.

V. — Le péril de Marseille

La grève générale déclarée à Marseille au mois d'août 1904 a remis en pleine lumière le risque que court notre grand port méditerranéen d'être distancé par Gênes, sa rivale italienne.

Par des chiffres tirés des statistiques officielles, il est aisé de préciser d'abord la nature et l'intensité du danger. On verra ensuite, par trois citations empruntées aux rapports qu'a adressés, depuis trois ans, à M. Delcassé, notre consul général à Gênes, M. de Clercq, comment ce distingué fonctionnaire juge la situation et combien peu il estime que Marseille, gravement menacée, puisse se permettre le luxe de conflits quasi chroniques et de grèves souvent anarchiques.

Le progrès de Gênes est tout récent. Il ne date pas de trente ans. Et il s'affirme depuis dix ans à peine.

L'histoire commerciale de cette ville fut glorieuse

entre toutes. Les marins de « Gênes la superbe » sillonnaient, au moyen âge, la Méditerranée. La « Banque de Saint-Georges » était une puissance financière et politique. L'opulence des palais gênois était proverbiale... Mais, quand se constitua l'Italie moderne, cette opulence n'était plus qu'un souvenir. Si l'on se reporte aux statistiques de 1870, on trouve pour le port de Gênes un mouvement de 1.400.000 tonnes de jauge et de 1.100.000 tonnes de marchandises : chiffres estimables, à coup sûr, mais sans rapport avec le passé du grand port ligure, sans rapport surtout avec son lendemain.

C'est en 1876 que commence la renaissance. A cette date, le duc de Galliera met une somme de 20 millions de francs à la disposition de ses concitoyens pour l'amélioration de leur port. Le gouvernement et la ville apportent, à eux deux, 49 millions. Douze ans plus tard, l'œuvre est terminée. Gênes est alors pourvue de l'outillage moderne. Elle le complète d'année en année. En 1902 et 1903, on décide l'agrandissement du port et des perfectionnements variés qui ne coûteront pas loin de 50 millions. Le mouvement maritime, de 1.400.000 tonneaux de jauge en 1870, est pour 1903 de 11 millions et demi. Le tonnage des marchandises est passé de 1.100.000 tonnes à plus de 5 millions et demi.

Dans ce prodigieux progrès, divers facteurs sont à considérer. Non seulement Gênes a bénéficié du développement général du royaume d'Italie, mais le percement des tunnels du Mont-Cenis et du Saint-Gothard, l'afflux des capitaux allemands, enfin, jusqu'à 1901, l'absence de toutes difficultés ouvrières ont favorisé son essor. Ces difficultés, de date récente, ont été, il est vrai, des plus graves : deux longues grèves, l'une de dockers, l'autre d'inscrits, ont éclaté en 1901 ; une

autre, plus longue encore, en 1902. Mais, avec beaucoup d'énergie et de promptitude, les pouvoirs locaux, soutenus par le gouvernement, ont fait tout ce qu'il a dépendu d'eux pour en éviter le retour et en limiter les conséquences. Ils sont partis de ce principe que l'intérêt primordial de tous, ouvriers, contremaîtres, patrons, c'est la prospérité de Gênes. Et, impuissants à supprimer les conflits, ils ont voulu tout au moins que cet intérêt essentiel et dominateur fût mis le plus possible à l'abri de leurs atteintes.

Deux mesures surtout, la création du port franc et l'institution du *Consorzio autonomo* constituent l'application de ce principe d'un patriotique utilitarisme. La première de ces deux mesures, qui remonte à deux ans, se passe de commentaire. La seconde est plus originale, plus hardie et plus complexe aussi. Le *Consorzio autonomo* est, depuis 1903, le maître à peu près absolu du port de Gênes. Et ce maître a pour mission de veiller exclusivement aux intérêts du port. Administration, police, exploitation, tout ressortit à cette assemblée, qui n'est pas une assemblée d'État, mais un corps purement local, où fonctionnaires, négociants, inscrits et dockers sont représentés, donnant, par leur collaboration, une expression sensible à la solidarité vraie des intérêts, témoignant qu'au-dessus des conflits particuliers doit subsister, sous peine de ruine, le souci de l'utilité générale.

Institué au lendemain des grèves de 1901 et de 1902, le *Consorzio* s'est occupé surtout de la question ouvrière. Il s'est proposé, dans ce port où la main-d'œuvre est supérieure de plus du double à l'offre de travail, d'éviter que les crises économiques pussent, comme à Marseille, interrompre totalement, en moins de deux ou trois jours, l'activité des bassins, des quais,

des docks et des chantiers. Il s'est efforcé de substituer une organisation purement industrielle aux organisations politiques antérieures. Il a pris en main la fixation des roulements, l'établissement des tarifs, la réception des salaires et leur distribution. Par ses soins, un plan d'ensemble des améliorations à établir a été arrêté, un grand nombre de grèves ont été évitées, toutes les autres localisées dans leur extension et limitées dans leurs effets. On a eu, en un mot, l'impression qu'il existait un organisme à qui était toujours présent, à côté des revendications particulières, le souci du bien général ; pour qui la solidarité ne se bornait pas à de passagères alliances entre des intérêts plus ou moius analogues, mais impliquait la tension de toutes les énergies vers la prospérité collective.

En face de Marseille, Gênes n'a pas encore partie gagnée. Mais chaque année, la distance qui sépare les deux villes diminue. Chaque année la situation, naguère inattaquable, de notre grand port français dans la Méditerranée est plus sérieusement menacée. C'est ici que l'examen des chiffres devient indispensable. Je retiendrai seulement les plus impressionnants.

A comparer d'abord l'étendue et l'outillage des deux ports, on constate que les avantages se balancent et que, si à certains égards, Marseille garde sa supériorité, Gênes l'emporte à d'autres points de vue. Le tableau suivant permettra de s'en rendre compte :

	Marseille.	Gênes.
Surface d'eau	150 hectares	222 hectares
Longueur des quais	12 kilom. 6	8 kilom. 6
Voies ferrées	42 kilom.	48 kilom.
Appareils hydrauliques. . .	117	67

A ces chiffres, qui datent de 1903, il faut ajouter que les travaux projetés à Gênes, même en tenant

compte de ceux prévus pour Marseille, tourneront, dans la comparaison, au profit du port italien. C'est d'ailleurs par un retour en arrière que cette comparaison prend tout son sens. Un second tableau, présentant à quatre dates différentes l'avance de Marseille sur Gênes, est, à cet égard, significatif :

	1880	1885	1895	1903
Avance de Marseille sur Gênes en tonnes de marchandises .	3.000.000	2.300.000	1.000.000	984.000

Et l'on peut noter en outre qu'en 1902 cette avance était tombée à 690.000 tonnes.

Si l'on considère, enfin, à un point de vue plus analytique, les trois dernières années 1901, 1902, 1903, il en résulte le tableau que voici :

	1901	1902	1903
Avance de Marseille :			
1° en nombre de navires.	4.600	3.875	4.858
2° en tonneaux de jauge.	2.946.000	2.122.000	2 982.000
3° en tonneaux de marchandises	1.102.080	690.000	984.000

La dernière année serait donc plutôt satisfaisante, si l'on ne devait ajouter que le tonnage de Marseille comprend un grand nombre de navires sur lest, tandis qu'à Gênes le nombre des marchandises embarquées et débarquées augmente continuellement, — si surtout, en calculant le coefficient de progression annuelle du trafic dans les deux ports, on ne constatait qu'il est à Marseille de 1 p. 100 et à Gênes de plus de 5 p. 100. L'augmentation du mouvement commercial de Marseille a été de 1870 à 1903 de 124 p. 100. Celle de Gênes a dépassé 600 p. 100. Ces quatre chiffres sont décisifs. Comment n'y pas lire notre condamnation ?

Si l'on songe, de plus, que le tunnel du Simplon, avant deux ans d'ici, amènera à Gênes, en raison de la rapidité du parcours, tout le trafic de la Suisse occidentale qui, actuellement, se dirige sur la France, on ne doutera pas de la nécessité où est Marseille de tendre toutes ses forces vers sa défense.

Il reste à montrer maintenant dans quels termes notre consul général à Gênes apprécie cette situation. C'est des rapports de M. de Clercq et de ses prédécesseurs que j'ai tiré les chiffres, que j'ai plus haut, rapprochés en tableaux. C'est aux trois derniers exposés, adressés au ministère, en 1901, en 1903, en 1904 par notre consul, que j'emprunte un jugement d'ensemble, plus précis d'année en année, — plus inquiétant aussi, — sur la position respective des deux ports.

En 1901, — année de grèves pour Gênes, antérieure du reste à la création du port franc et du *Consorzio autonomo*, favorable par conséquent pour Marseille, — M. de Clercq écrit :

Il n'y a pas lieu pour nous de crier victoire, car l'augmentation du trafic utile de Marseille en 1901 (81.000 tonnes) est insignifiante, et l'écart entre les deux ports a fléchi de 49.000 tonnes au profit de Gênes. Or, j'ai déjà fait remarquer combien l'année 1901 avait été mauvaise pour Gênes puisqu'elle aboutissait à une perte de 290.000 tonnes de marchandises embarquées et débarquées. *Sans cet arrêt dû aux grèves, qui ont paralysé pendant quarante jours le mouvement du grand port italien, la proportion signalée plus haut se serait peut-être renversée en faveur du port de ma résidence.*

Il n'était donc que temps pour nous d'agir en entreprenant les travaux à accomplir, tant dans le port de Marseille même que dans la vallée du Rhône.

Cette solution s'imposait avec d'autant plus d'urgence qu'à Gênes, on travaille avec une fiévreuse activité à l'achèvement des travaux votés en 1897 et 1898. Le Parlement italien abordera sans doute bientôt la discussion du projet de

loi sur l'autonomie du port que j'ai signalée en son temps ainsi que de ceux concernant la création de nouveaux quais et bassins et le percement d'un nouveau tunnel à travers l'Apennin, afin d'augmenter les voies de communication entre Gênes et la haute Italie et offrir au grand port italien une voie de raccordement de plus avec le Simplon, dont on peut escompter l'ouverture pour 1906.

Gênes aspire à devenir la reine incontestée de la Méditerranée, position à laquelle sa situation géographique paraît naturellement l'appeler et ne négligera aucun moyen pour parvenir à son but. Marseille aurait donc grand tort de croire avoir cause gagnée, parce que le mouvement de son trafic reste encore au-dessus de celui de sa rivale; tous les ans elle perd un peu de son avance et pour remonter ce courant et conserver la primauté en Méditerranée, il lui faut d'incessants efforts qui ne soient plus contrariés par les conflits entre le capital et le travail. Elle a déjà donné tant de preuves d'heureuse initiative que l'on peut être assuré qu'elle comprend le péril, saura l'envisager en face et prendra les mesures de protection nécessaires.

En 1903, l'écart diminue encore au profit de Gênes : « Nous sommes loin, dit M. de Clercq, d'avoir cause gagnée. La progression du trafic en 1902 a été de 0,6 p. 100 à Marseille, de 6,7 p. 100 à Gênes. Si cette proportion se maintient, *c'en est fait en quelques années de la prééminence de Marseille* ».

Et, après avoir rappelé les nombreuses améliorations réalisées ou projetées à Gênes (port franc, *Consorzio*, quais, bassins, etc...), il ajoute :

Cette perspective doit nous faire réfléchir. J'ai donné une certaine ampleur à mes réflexions, quoique toute vérité ne soit pas bonne à dire, et j'ai appuyé mes raisonnements sur des chiffres pour ne pas être taxé de pessimisme et de parti pris. *La menace que la prospérité croissante de Gênes fait courir à Marseille me paraît en effet des plus sérieuses, et je crois de mon devoir de ne pas cacher la vérité.*

Un publiciste éminent publiait récemment, dans un

journal français, sur l'avenir de Marseille, devant la concurrence de Gênes, un article qui mérite d'être médité ; il y recommandait de transformer Marseille en entrepôt de tout notre commerce colonial, pour redonner à cette ville la part de trafic que l'on a, non sans raison, quelque crainte de lui voir perdre, lors du percement du Simplon, dans ses rapports avec la Suisse et l'Europe centrale.

Il semblerait qu'il conviendrait également de hâter les travaux projetés sur la régularisation du Rhône, le canal de Marseille au Rhône, l'établissement d'une zone franche, de façon à faire converger sur Marseille le plus grand trafic d'exportation possible ; en ce moment, au dire même du sénateur Boccardo, 2/5 des navires entrés chargés à Gênes, en repartent sur lest ; à Marseille, au contraire, le trafic de sortie est double de celui de Gênes, comme l'ont établi les chiffres cités plus haut.

Si les bâtiments étaient assurés de trouver toujours à Marseille un fret de sortie, il y a lieu d'espérer qu'ils continueraient à fréquenter ce port *et sa décadence pourrait être, sinon totalement conjurée, du moins fortement retardée.*

Enfin, le 29 février 1904, M. de Clercq, rappelant la fiévreuse, — et féconde, — activité des Génois, signale l'imprudence grave que l'on commettrait en attachant trop d'importance au relèvement, en 1903, des chiffres du commerce marseillais. Et, après un exposé du programme, déjà amorcé, du *Consorzio*, après le rappel des grèves évitées par lui, il conclut :

On travaille en somme, de tous côtés avec une fébrile activité. *Surpasser Marseille est l'unique préoccupation, le « delenda Carthago » du commerce génois.* Depuis plusieurs années, grâce à l'importation des charbons dans le port de ma résidence (en 1903, sur un total de 4.871.417 tonnes à l'entrée les charbons représentent plus de la moitié, soit 2.493.970 tonnes), le chiffre des marchandises débarquées dépasse à Gênes celui de Marseille ; celle-ci ne maintient sa supériorité que grâce à l'exportation.

Tous nos efforts doivent donc tendre à maintenir et à développer celle-ci, car nous ne pouvons, vraisemblable-

ment, guère espérer, pour des motifs géographiques, pouvoir détourner sur nos rivages méditerranéens les charbons, céréales, cotons, etc., qui vont dans la Suisse allemande, l'Allemagne du Sud et surtout dans l'Italie du Nord, trafic qui ne pourra qu'augmenter avec l'ouverture du Simplon.

Le maintien dans la Méditerranée de la prééminence actuelle du port de Marseille, si sérieusement menacée par sa rivale génoise comme je viens de le démontrer, me paraît devoir être considéré en France comme un intérêt national de premier ordre; *il conviendrait donc à mon sens de ne pas s'endormir dans une fausse sécurité en raison des résultats favorables du dernier exercice.*

Quel compte a-t-on tenu à Marseille de ces avertissements répétés? Et quels seront les résultats de l'exercice 1904? Il est malheureusement trop facile de s'en rendre compte. Il y a, pour les villes comme pour les rois, un « esprit d'imprudence et d'erreur ». Le premier port de France semble y participer.

DEUXIÈME PARTIE

QUESTION D'ORIENT

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION MACÉDONIENNE

Le problème macédonien apparaît, au début du XXe siècle, comme la phase actuelle du problème oriental : « Il y a, a dit M. Albert Sorel, une question d'Orient depuis qu'il y a des Turcs en Europe. » En Macédoine, il s'agit d'une part d'assurer, sous le contrôle plus ou moins direct des puissances, la sécurité des personnes et des biens pour la population chrétienne ; ensuite, de savoir laquelle des races en présence, — Bulgares, Grecs, Serbes et Roumains, — prendra sur l'avenir de cette province une sorte d'hypothèque morale. Le plan de réformes, élaboré sous le nom de programme de Muerzteg par l'Autriche et la Russie, et dont l'application s'est lentement poursuivie, laisse subsister cette rivalité, dont on trouvera ci-après l'exposé par les intéressés eux mêmes.

I. — La thèse roumaine exposée par M. Ghika, ministre de Roumanie

Les déclarations qui suivent et qui émanent de M. Grégoire Ghika, ministre de Roumanie en France,

le plus français des diplomates étrangers accrédité à Paris, — puisqu'il porte à la boutonnière le ruban de notre médaille militaire, gagnée par lui en 1870, — exposent dans son ensemble la thèse roumaine, celle dont la Turquie est jusqu'ici la moins inquiète mais qui, pour cette raison même, peut servir au débat d'introduction.

— Bien que nos relations avec la Sublime Porte restent excellentes et que nous soyons de très sincères partisans du maintien du *statu quo* dans les Balkans, c'est notre devoir strict de faire tout ce qui dépendra de nous pour que justice soit rendue à ceux de nos congénères qui vivent, sujets du sultan, sur le sol de la Macédoine.

» Comme le disait récemment notre ministre des affaires étrangères, exprimant en cela le sentiment de notre pays avec une telle exactitude que je ne puis que reproduire la substance de ses explications, les Roumains de Macédoine forment dans la population hétérogène de cette province un élément de progrès pacifique et d'équilibre ethnique dont le rôle ne pourra qu'augmenter. Tous les témoignages concordent à reconnaître leur valeur morale et intellectuelle, leurs aptitudes commerciales et artistiques, leur correction politique et leur exact loyalisme. Et cependant le légitime effort qu'ils font pour affirmer leur individualité ethnique est et demeure exposé à des vexations de moins en moins tolérables.

» Cet effort, qui date d'assez loin, n'a pris corps qu'à une époque relativement récente. Longtemps, vous le savez, les préoccupations d'ordre religieux ont constitué pour tous les chrétiens de Turquie l'unique manifestation extérieure de leur activité nationale. En ce temps-là, le patriarche grec était le seul représentant des nations chrétiennes de l'empire turc ; l'idée

hellénique et l'idée chrétienne se confondaient dans une seule et même expression. C'est ainsi que nos frères de Macédoine, les Koutzo-Valaques, ont, de longues années durant, vécu en étroite union avec les Grecs, conservant dans la vie de famille la langue roumaine, durable indice de l'autonomie de leur race, mais parlant grec le plus souvent dans leurs rapports avec les étrangers, donnant même à la Grèce des hommes d'Etat, des historiens, des poètes.

» Lorsque la question macédonienne en vint à sa forme actuelle, lorsqu'en d'autres termes, les diverses nationalités s'opposèrent l'une à l'autre, cette situation se modifia. Et le réveil ethnique de nos congénères se manifesta d'une façon sensible. Ce réveil est aujourd'hui un fait accompli. Chaque jour apporte à notre nationalité de nouveaux éléments de vie. Partout, en Macédoine, des communautés roumaines se constituent. Partout leur activité s'exerce. Et l'on ne peut conserver aucun doute sur l'importance d'un mouvement qui, tout en gardant un caractère de parfaite loyauté dont les autorités turques devraient, semble-t-il, lui savoir gré, s'est généralisé avec une rapidité singulière.

» Les difficultés qu'il a rencontrées ont été cependant nombreuses et graves. Elles ont pour origine l'étrange aveuglement du patriarcat grec de Constantinople, qui se flatte de l'espoir d'étouffer le sentiment national chez les Koutzo-Valaques soumis à son autorité religieuse, et, pour cela, s'applique à confondre, au profit du panhellénisme, les obligations de la foi et les aspirations politiques, à mettre les premières au service des secondes, à créer une équivoque dont notre race est la victime. Cet état d'esprit du chef détermine celui des subalternes. Et tous les organes du patriarcat, depuis

les plus hauts prélats jusqu'aux plus humbles de ses agents, multiplient à l'égard des Roumains les actes d'intolérance, d'injustice et de violence.

» Faut-il citer des exemples ? rappeler les excommunications dont sont frappés les prêtres qui consentent à officier en roumain ? le refus des honneurs religieux à ceux qui, de leur vivant, ont manifesté des sentiments roumains ? leur enterrement hâtif dans des lieux non bénis ? les engagements de fidélité à la cause grecque qu'on impose aux Roumains, qui n'ayant pas d'églises (puisqu'on leur refuse l'autorisation d'en fonder) veulent participer aux offices dans les Eglises orthodoxes des communautés grecques reconnues par le patriarcat ? l'interdiction enfin faite *ex cathedra* aux Koutzo-Valaques d'employer la langue roumaine, « langue maudite », a déclaré un évêque, — alors que cependant les Canons de l'Eglise orthodoxe reconnaissent à chacun le droit de prier Dieu dans sa langue nationale ?

» Cette situation est d'autant plus dure qu'elle est sans analogue. Vous savez, et je n'y insiste pas, que, depuis 1872, les Bulgares sont détachés du patriarcat et ont leur Église propre. Mais, les autres orthodoxes, qui ont conservé l'obédience, restent, soit en Turquie, soit hors de Turquie, orthodoxes, tout en se servant. dans les prières, de leur langue maternelle. Seuls, les Roumains de Macédoine sont hors la loi, sans églises, astreints par l'intimidation et la violence à s'humilier devant le patriarcat grec, à cacher, comme une tare, leur langue, leur race, leurs sentiments.

» C'est là un abus intolérable et que rien ne justifie. Le seul argument du patriarcat, c'est que les Roumains sont partout en minorité et, partant, n'ont pas le droit de se constituer en communautés religieuses. Mais, s'il

en est ainsi, pourquoi le patriarcat a-t-il reconnu à la minorité d'Uskub, ville où siège pourtant un évêque serbe, le droit de se constituer en communauté ? Et qu'est-ce que ces dogmes ou prétendus dogmes, qui varient suivant les lieux, suivant les gens, suivant les temps?

» A prolonger, d'ailleurs, un pareil jeu, le patriarcat risque gros. Déjà on a vu une communauté roumaine de Macédoine passer à l'exarcat bulgare parce que celui-ci lui permettait de garder la langue roumaine. Quelque regrettable que puisse paraître en soi cette détermination, il faut avouer que le patriarcat en porte toute la responsabilité. A vouloir trop embrasser, il étreint de moins en moins. Et en faisant de son autorité religieuse l'instrument de la politique panhellène, il use et compromet cette autorité. On n'ignore pas, d'ailleurs, que cette tactique imprudente lui a coûté dès maintenant plusieurs millions de fidèles, puisque c'est elle qui a provoqué, il y a trente deux ans, le schisme bulgare et la création de l'exarcat.

» Les Roumains, plus modestes, demandaient seulement au patriarcat de revenir à une notion plus exacte de son caractère, de se souvenir qu'il est et qu'il doit rester un pouvoir sacré et œcuménique. Force leur est de constater qu'ils n'y ont pas réussi et de douter qu'ils y réussissent jamais.

» Dans ces conditions, il appartient à la Sublime Porte de leur faire rendre justice. Si elle se dérobait à ce devoir, elle donnerait une prime aux agitateurs en décourageant ceux de ses sujets qui restent respectueux de la légalité. Aussi bien entre l'anathème des prêtres et les menaces des chefs de bande la patience devient de plus en plus difficile aux Roumains de Macédoine. Il importe donc que les puissances s'occupent

sans tarder de les défendre et d'améliorer leur statut. Le gouvernement roumain, qui fait ce qui dépend de lui en subventionnant les écoles roumaines de Turquie, est auprès des chancelleries l'avocat naturel de ses congénères. S'inspirant du programme élaboré à Muerzsteg, il estime qne l'action qu'il demande en faveur des Koutzo-Valaques contribuera à affermir le *statu quo* et à placer les diverses races sur le pied d'égalité que les puissances ont jugé nécessaire. Il a donc la conviction que sa voix sera entendue, et que, dans l'application des réformes décidées, ceux qu'il défend ne seront pas oubliés. Et c'est pourquoi la raison se refuse à admettre que doivent se produire des complications plus graves que ne manquerait pas de déchaîner la prolongation des méthodes actuelles. »

II. — La thèse grecque exposée par M. Delyanni, ministre de Grèce

On vient de voir sous quelle forme la politique hellénique se trouve en contradiction avec la politique roumaine. On trouvera ci-dessous l'exposé de la thèse grecque par M. Delyanni, ministre de Grèce en France.

— Quand on parle, dans la presse européenne, de la question macédonienne ou, plus généralement encore, de la question d'Orient, on commet souvent, m'a dit le ministre, une erreur contre laquelle, d'abord, il convient de protester avec la dernière énergie : c'est de représenter les Grecs comme les amis, d'aucuns disent comme les alliés des Turcs.

» C'est exactement le contraire de la vérité. Depuis 1453, notre race a été à la peine et, dans la lutte contre les Turcs, elle a toujours combattu au premier rang.

Sans doute, après une campagne malheureuse, nous avons dû, il y a sept ans, nous imposer par patriotisme une politique de recueillement. C'est le devoir de tous les vaincus. Et ils failliraient à la cause qu'ils défendent en ne le remplissant pas. Mais d'accord, mais d'entente, mais d'amitié, il n'y en a jamais eu, d'aucune sorte et sous aucune forme, entre Athènes et Constantinople. L'incident de Smyrne, au mois de mai dernier, a prouvé que la courtoisie même n'était pas toujours observée, au moins d'un des deux côtés.

» Cela dit, qui est l'expression du sentiment unanime de la Grèce, la question macédonienne apparaît sous son véritable jour. Nous avons conscience d'être en Macédoine les représentants les plus actifs de l'idée chrétienne contre la domination ottomane. Et c'est à ce titre que nous demandons à l'Europe non pas sa bienveillance, mais sa justice, que nous protestons contre des mesures qui, en lésant nos intérêts, tendent, sans qu'on en ait peut-être conscience très nette, à faire le jeu des agitateurs bulgares, à soumettre à leur hégémonie des provinces qui sont grecques de race, de langue, de cœur, — et qui entendent rester telles.

» Nous disons que la Macédoine est ethnographiquement hellène. Nous pourrions nous en référer, à cet égard, à l'affirmation connue de lord Salisbury : « La Macédoine et la Thrace sont deux provinces grecques. » Mais nous entendons ne rien avancer qui ne puisse être aussitôt prouvé. Et c'est à la statistique que nous empruntons nos arguments, statistique des habitants d'abord, statistique des écoles ensuite, la seconde vérifiant et confirmant la première. De plus, nous reconnaissons en toute sincérité, que notre argumentation ne s'applique pas au vilayet de Kossovo (chef-lieu Uskub), dans lequel les Slaves ont des droits historiques

et ethnologiques à faire valoir, et que nos revendications portent essentiellement sur les vilayets de Salonique et de Monastir. Cette distinction est pour nous affaire de loyauté et de clairvoyance tout ensemble. Car c'est en prétendant faire un bloc des trois vilayets que les Bulgares justifient leurs ambitions. Si, au contraire, on met de côté, comme le veulent le bon sens et la bonne foi, le vilayet de Kossovo, nous pouvons établir aisément que l'élément bulgare représente, dans les deux autres, une minorité d'un tiers par rapport à l'élément grec.

» La statistique de 1904, telle qu'elle résulte des documents officiels, n'a pas encore été publiée. Je puis cependant vous en donner la primeur pour les vilayets de Monastir et de Salonique.

1° *Vilayet de Salonique :*

	Sandjak de Salonique.	Sandjak de Serrès.	Sandjak de Drama.	Total.
Musulmans . . .	194.573	126.573	95.756	416.902
Grecs	226.491	103.465	43.085	373.041
Bulgares	70.022	116.445	2.980	189.447
Roumanisants. .	5,403	»	»	5.403
Koutzo-Valaques serbisants. . .	1.375	»	»	1.375
Juifs	46.230	1.417	1.300	48.947
Divers.	5.474	8.911 (Tziganes)	100	14.485

2° *Vilayet de Monastir* :

	Sandjak de Monastir.	Sandjak de Serfidji.	Sandjak de Coutza.	Total.
Musulmans . . .	82.037	53.146	81.932	217.115
Grecs	80.987	109.825	89.050	279.862
Bulgares.	124.838	1.460	16.417	142.715
Roumains. . . .	4.250	»	2.400	6.650
Koutzo-Valaques serbisants. . .	11.673	»	»	11.673
Juifs	4.200	»	»	4.200
Divers.	»	»	»	»

3° *Total des habitants des deux vilayets :*

Musulmans	634.017
Grecs	652.903
Bulgares	332.162
Roumanisants	12.053
Koutzo-Valaques serbisants	13.048
Juifs	53.147
Tziganes	8.911
Divers	5.574

» Ce sont là des chiffres significatifs. Toutefois, comme des statistiques, si soigneuses soient-elles, peuvent toujours être contestées, voici un autre critérium, plus sûr encore que celui de la langue ou de la religion. Ce critérium, c'est la statistique scolaire, perpétuellement vérifiable, expression exacte de la propagande pacifique d'une race et de la vitalité d'une nationalité. Voici, pour l'année dernière, cette statistique.

1° *Vilayet de Salonique* :

	Écoles.	Instituteurs ou institutrices.	Élèves.
Grecs	521	787	32.534
Bulgares	319	493	9.544
Roumains	10	28	383
Serbes	21	52	583

2° *Vilayet de Monastir* :

Grecs	477	676	27.106
Bulgares	242	380	8.767
Roumains	39	117	1.619
Serbes	32	60	1.142

3° *Total pour les deux vilayets* :

Grecs	998	1.463	59.640
Bulgares	561	873	18.311
Roumains	49	145	2.002
Serbes	53	112	1.725

» Si vous comparez les deux tableaux l'un à l'autre,

vous constaterez que l'instruction grecque dépasse l'instruction bulgare dans une proportion analogue à la prépondérance numérique de la population grecque de la Macédoine sur la population bulgare, c'est-à-dire un tiers environ. C'est la démonstration de leur véracité.

» Aussi bien la supériorité des Grecs n'est pas seulement numérique. Par leur culture intellectuelle, leur activité commerciale, leurs ressources économiques, ils l'emportent également sur les autres races. Parcourez les villes et les villages. A Monastir, à Serrès, à Florina, à Krutchevo, à Nicausia, à Kastoria, partout vous constaterez qu'il en est ainsi. Dans tel district, sur 86 médecins exerçants. 82 sont Grecs, 4 Bulgares; sur 33 avocats, 3 sont Bulgares, 30 sont Grecs. Il en est de même pour les négociants, les banquiers, les artisans. Et notre prépondérance s'accentue tous les jours. On a prétendu parfois que cette prépondérance, notamment au point de vue scolaire, était due à l'ancienneté de notre propagande, à l'avance prise par nous sur les schismatiques, avant l'explosion du schisme. Pour répondre à cette objection, voici un petit tableau qui vous représente l'allure de plus en plus accélérée de nos progrès.

	Ecoles grecques.	Elèves.
1877	256	10.908
1896	907	53.633
1904	998	59.640

» De cette situation les Bulgares se rendent compte. Et ils en concluent que, si l'ordre règne dans les deux vilayets de telle sorte que les lois naturelles puissent y exercer leur action, l'élément grec, par un progrès continu, l'emportera sur l'élément bulgare. Faut-il rappeler cette phrase de M. Sarafof, directeur du gymnase bulgare de Salonique : « Le pire ennemi du Bul-

gare, c'est le Grec », ou celle-ci, plus frappante encore, de M. Kintschef, inspecteur des écoles bulgares de Macédoine : « Nous avons à compter en Macédoine moins avec l'islamisme qu'avec l'hellénisme. » De là à conclure que l'hellénisme devait être combattu par tous les moyens, il n'y avait qu'un pas. On l'a franchi. Et c'est encore M. Sarafof qui s'écriait naguère : « La Macédoine n'a plus besoin de popes et de maîtres d'écoles serbes ou bulgares. Elle veut des armes et des hommes. » Ces armes et ces hommes, les *comitadjis* les ont introduits dans les deux vilayets. Ils servent à y terroriser les villages grecs, en les frappant à la tête, je veux dire en assassinant le prêtre, le maître d'école et le médecin, crimes que les autorités ottomanes laissent trop souvent impunis et contre lesquels, exaspérés, les Grecs macédoniens finissent par se protéger eux-mêmes en opposant des bandes défensives aux bandes bulgares qui les assaillent.

» Voilà, pour le côté bulgare, la démonstration de nos droits. Mais ce n'est pas tout. Et il faut répondre encore à d'autres prétentions, celles-là, plus récentes, je veux parler des prétentions roumaines. Vous savez comment ces prétentions se résument dans l'accusation portée contre le patriarcat œcuménique de Constantinople de se faire l'instrument de la politique grecque et de traiter les Roumains de Macédoine soumis à son autorité religieuse avec intolérance, injustice et brutalité. Or, il faut bien le dire, cette accusation repose sur une équivoque. Il n'y a pas en Macédoine de Roumains. Il y a des Koutzo-Valaques. Et les Koutzo-Valaques, par leurs antécédents, par leurs mœurs, par leurs sentiments, par leur langue, qui n'est pas la langue roumaine, sont avec les Grecs et non avec la Roumanie. Sans doute, le gouvernement roumain, dans un des-

sein politique, dont l'exécution est d'ailleurs intermittente, cherche à mettre la main sur eux. Mais les Koutzo-Valaques, dont beaucoup ont contribué de leur argent et de leur personne à la propagande hellénique, répugnent à cette main-mise.

» Il y a, il est vrai, les écoles roumaines, dont je vous citais les chiffres tout à l'heure. Mais ces écoles sont des créations artificielles, qui ne répondent pas à des réalités. Ecoutez d'ailleurs comment, en 1901, un ministre roumain, M. Haret[1], s'exprimait sur leur compte dans un rapport au roi Charles : « Il est malheureusement vrai qu'après tant d'années de luttes, de dépenses consenties avec une si grande bonne volonté, les résultats obtenus ne sont pas en proportion ni des efforts ni des sacrifices... Nous avons beaucoup d'écoles et beaucoup d'instituteurs, mais pas d'élèves... Nos écoles de Macédoine sont en l'air, sans base solide, artificiellement soutenues par des boursiers pris partout où cela est possible... » Pourquoi, malgré l'habileté et l'énergie de l'initiative roumaine, en est-il ainsi ? Parce que les Koutzo-Valaques sont des Hellènes qui prétendent rester Hellènes ; parce que, tandis que M. Haret, dans son rapport, parle de 124.000 Roumains de Macédoine, — et comment, si ce chiffre était exact, les résultats de la propagande eussent-ils été si détestables ? — il n'y a en réalité, dans les deux vilayets de Salonique et de Monastir, qu'une douzaine de mille de roumanisants contre plus de 600.000 Grecs. Que peut cette infime minorité, éparpillée en groupes négligeables, au milieu d'une population compacte hellène ou hellénisée ? Elle disparaîtra nécessairement, absor-

[1] Dans une lettre adressée au journal *le Temps*, M. Haret a protesté contre l'interprétation donnée par M. Delyanni de son rapport.

bée par l'élément qui l'entoure. Et les Koutzo-Valaques, Grecs de traditions et de goûts, continueront à rester pour nous des frères très fidèles et très chers.

» Cela étant, vous concevez que la campagne menée contre le patriarcat ne nous semble pas très sérieuse. La vérité, c'est que, la base même d'une action réelle manquant aux Roumains, les populations koutzo-valaques étant presque toujours rebelles à la formation de communautés roumaines, le patriarcat se trouve être, dans sa résistance à la politique roumaine, d'accord avec la presque totalité de la population chrétienne. On lui reproche de ne pas laisser les Koutzo-Valaques prier en roumain. Si les Koutzo-Valaques demandaient vraiment à prier en cette langue, le patriarcat ne le leur défendrait pas plus qu'il ne défend aux Arabes orthodoxes de Palestine et de Syrie de prier dans la leur. Mais, je vous l'ai dit et je vous le répète, les Koutzo-Valaques, dont beaucoup ne comprennent pas le roumain, ne demandent pas cette autorisation. Ici encore, comme pour les écoles, il s'agit d'une action « en l'air, artificielle ». Et les « communautés roumaines », avec prêtre officiant en roumain, n'auraient, si on les constituait, pas de fidèles. On invoque l'exemple d'Uskub, où l'évêque est Serbe, mais où la minorité grecque est constituée en communauté. Ignore-t-on que, dans cette ville comme ailleurs, c'est la communauté grecque qui préexistait et que, par conséquent, elle n'avait aucune raison de disparaître le jour où le patriarcat, prouvant ainsi son libéralisme, a autorisé la création de l'évêché serbe ?

» A toutes les accusations formulées, on pourrait opposer des réfutations aussi probantes. C'est ainsi que les prétendus refus d'inhumation en terre sainte se ramènent à des conflits de religion entre héritiers abou-

tissant à un ensevelissement en terre non bénie *par ordre des autorités turques*. C'est ainsi encore que les interdictions d'ouvrir des églises n'ont jamais été formulées. A Monastir, par exemple, ce sont les Koutzo-Valaques qui ont protesté auprès de l'administration municipale contre la création d'une église roumaine... Mais il est, semble-t-il, superflu d'insister. Car, dès lors qu'il est établi que la politique roumaine en Macédoine manque d'assiette, que ce qu'on appelle ambitieusement la « nationalité roumaine » dans les deux vilayets ne suffirait pas à peupler une petite ville, le reste ne tient pas. Et le caractère factice de la campagne apparait aussitôt.

» Les choses étant ainsi, que demandons-nous ? que voulons-nous ? non pas seulement pour un avenir que nos rêves légitimes peuvent concevoir avec fierté, mais pour un présent malheureusement bien sombre ? Notre bon droit vis-à-vis des Bulgares d'une part, vis-à-vis des Roumains de l'autre, étant établi, sous quelle forme, dans les circonstances actuelles, peut-il en être tenu compte ?

» De ce qui précède, il résulte pour tout esprit non prévenu que les Grecs de Macédoine sont, plus que qui que ce soit, intéressés au rétablissement de l'ordre dans cette province. Nous souhaitons donc le succès des réformes. Et tout ce qui sera tenté pour rendre ce succès plus prompt sera le bienvenu à Athènes. La Grèce demande seulement que, sous couleur de réformes, on ne fasse pas le jeu des ambitions bulgares et que, par suite d'une organisation mauvaise, la Macédoine ne devienne pas, au profit des *comitadjis*, une nouvelle Roumélie orientale. Il suffit de se reporter aux deux Livres bleus de 1903 et 1904, aux Livres jaunes de 1902 et 1903 pour comprendre, d'après les rapports

mêmes des diplomates français et anglais, que la fusion arbitraire en un seul bloc de la Macédoine du Nord (Kossovo) et de la Macédoine du Sud (Salonique-Monastir) ne tend à rien moins qu'à rendre, dans ce conglomérat étrange, l'élément slave prépondérant. Or, cette prépondérance artificielle et inique serait un principe de guerre civile.

» L'union, soit pour l'autonomie, soit même pour les réformes, de ces trois vilayets, dont le premier est sans rapport aucun avec les deux autres, apparaît donc comme un succès bulgare, rien de plus, comme un obstacle à une pacification durable. L'organisation actuelle est, à ce titre, de nature à inquiéter la Grèce. Celle-ci espère que les puissances, frappées de la justesse de ses observations, appliqueront à la Macédoine une méthode plus analytique. Seule cette méthode peut réussir en épargnant au patriotisme des Hellènes la menace d'une domination étrangère dans une région où ils ont la supériorité du nombre, de la richesse et de l'intelligence.

» Tels sont nos vœux, légitimes et modestes. Là où les Slaves sont en majorité, nous acceptons pour la minorité grecque une situation analogue à celle qu'elle a, par exemple, dans certaines villes de la Roumélie orientale. Mais là où nous sommes, nous, Grecs, sans conteste possible, la majorité, nous demandons que nos droits soient également respectés. Mieux encore, puisque c'est sur la base de la souveraineté ottomane que les puissances traitent la question, nous demandons, tout simplement, que ces droits soient *réservés* et qu'on n'adopte pas à la légère des combinaisons qui comportent pour eux une menace directe.

» Une thèse aussi juste ne peut manquer de rallier

l'opinion européenne. Et les chancelleries ne sauraient davantage en méconnaître la valeur. »

III. — La thèse bulgare exposée par M. Zolotovitz, ministre de Bulgarie

Il est superflu de rappeler que les revendications bulgares s'opposent à la fois aux méthodes gouvernementales de l'administration ottomane et aux prétentions politico-religieuses des Grecs et du patriarcat. C'est à ce double point de vue que s'est placé, dans les déclarations qui suivent, le représentant du prince Ferdinand. Nul n'était mieux qualifié pour développer l'un et l'autre que le diplomate actif et patient qui, depuis quatre ans, défend près du gouvernement français les intérêts de son pays.

— J'ai le devoir d'affirmer que, de toutes les victimes du régime actuel, les Bulgares macédoniens sont les plus dignes de pitié, « *Boulgaros apanthropos* (le Bulgare n'est pas un homme) », disaient naguère les Turcs et les Grecs. Cette doctrine sauvage est toujours vivante. Les Bulgares sont des intrus, contre qui tout est permis. Ils ne jouissent ni du droit de pratiquer librement leur religion, ni de la liberté nécessaire à leur développement matériel et moral, ni de l'égalité devant la loi. Le firman de 1870, qui a constitué l'Église bulgare, après être longtemps resté lettre morte, est encore, sur bien des points, inappliqué. Les métropolites bulgares obtiennent les mêmes bérats que les métropolites grecs ; mais, dans la pratique, on leur crée mille difficultés. La faculté de construire des édifices religieux et scolaires leur appartient ; mais les tracasseries dont ils sont l'objet sont continuelles et interminables. Les Bulgares ont en théorie, comme sujets du

sultan, les mêmes capacités que les autres races chrétiennes ; mais en fait, ils sont privés de représentants légaux dans la plupart des vilayets. L'insécurité meurtrière qui règne en Macédoine, l'arbitraire dans la répartition et la perception des impôts, les abus que commettent les fermiers de la dîme, les gardes champêtres et les soldats, les illégalités et les violences dont la population est continuellement accablée, poussent vers la principauté un courant ininterrompu d'émigrants. A la persécution désordonnée a succédé l'extermination méthodique. C'est à la suppression des Bulgares comme race qu'on travaille ouvertement.

» Or — j'ai la pénible obligation de le constater — ce ne sont pas seulement les Turcs qui sont coupables de ces excès. Et les Grecs, malgré leurs dénégations, sont avec eux contre nous. Ce n'est pas d'hier, au surplus, que date cette union contre nature. En 1876, un bataillon de volontaires grecs a lutté dans les rangs turcs contre les Serbes : le drapeau de ce bataillon, pris sur le champ de bataille par une compagnie bulgare qui combattait du côté serbe, est au musée national de Sofia. Depuis, faut-il rappeler la circulaire de M. Rhallys prescrivant aux consuls grecs de Macédoine de « seconder l'action des autorités turques pendant l'insurrection » ? la visite du prince Christophore à Constantinople et l'envoi à Athènes, au moment où l'insurrection battait son plein en Macédoine, d'une mission du sultan, chargée de décorations et de cadeaux pour le roi et la famille royale de Grèce ? Ne sait-on pas enfin qu'en 1903 des étudiants grecs demandaient à servir contre les Bulgares avec les troupes ottomanes ? C'est mal reconnaître les sympathies que les Bulgares n'ont cessé de témoigner aux Grecs, sympathies hautement exprimées et prouvées par des actes au cours de

la guerre gréco-turque, comme au cours de l'affaire de Crète.

» Sans remonter dans le passé, interrogez d'ailleurs ceux qui, sans aliéner leur liberté entre les mains des autorités turques, ont, depuis deux ans, fait en Macédoine des enquêtes dignes de ce nom. Ils vous diront d'abord que les évêques grecs ne cessent de faire cause commune avec les autorités turques, ensuite qu'ils en sont récompensés par le concours officiel que leur prêtent ces autorités pour imposer aux villages grecs en détresse la domination spirituelle du patriarcat et préparer ainsi la domination politique de l'hellénisme.

» Voulez-vous des faits ? Je puis vous en citer. A Sitchichta, Tchelerok, Tchernovichta, Drénoveni, Aposkep, Vichéni, Movréni (casa de Kastoria), c'est sur la dénonciation de l'évêque de Kastoria, Mgr Karavanghelis, que les prêtres bulgares sont massacrés par les Turcs. A Tcherechviza, c'est l'évêque lui-même qui fait battre de verges un malheureux prêtre qui a commis le double crime d'être né Bulgare et de vouloir le rester. A Bouh (casa de Florina), un autre évêque grec, accompagné de soldats turcs, menace la population de mort, si elle ne passe pas au patriarcat. A Kastoria, en pleine école bulgare, Mgr Karavanghelis brise le portrait de l'exarque. Pendant toute l'insurrection, à chaque pas, dans chaque village, apparaît contre les Bulgares l'action concordante des évêques grecs et des soldats turcs. Et tandis que prêtres et instituteurs bulgares sont impitoyablement traqués, pleine liberté est laissée aux prêtres et aux instituteurs grecs. Cette liberté est si large qu'elle s'étend même aux brigands, tel ce fameux bandit Vanghel qui, jusqu'à son dernier jour, fut le confident et le protégé de Nassir pacha, adjoint

au commandant du 3e corps d'armée. Une lettre du consul grec Kalerghis, interceptée par les autorités turques, en a fait foi.

» Depuis quelques mois enfin, l'accord entre Turcs et Grecs se manifeste sous une forme nouvelle : je veux parler des bandes grecques qui sillonnent le pays et dévastent, un à un, les villages bulgares. Elles réclament, les armes à la main, la soumission au patriarcat. Et quand, par hasard, les autorités turques, se trouvant en face d'elles, ne peuvent sans scandale les laisser faire, l'arrestation est de pure forme et l'élargissement ne tarde guère. Les Bulgares, je vous le répète, sont les victimes de la complicité gréco-ottomane. L'impunité assurée partout et toujours aux violences de l'hellénisme fournit la preuve décisive de cette scandaleuse entente.

» Cependant — et c'est là-dessus que j'appelle l'attention équitable de l'opinion française — les Grecs, pour agir ainsi, sont sans raisons et sans prétextes. Car la Macédoine n'est pas une province grecque. Et quand ils prétendent le contraire, ils violentent la réalité.

» Ils invoquent, je le sais, un argument dont je veux d'abord faire justice. Ils citent une phrase de lord Salisbury déclarant que la Macédoine est une province grecque. Comment expliquent-ils alors que ce même lord Salisbury, établissant lors de la conférence de Constantinople en 1876 les frontières de la race bulgare, lui ait tracé précisément les mêmes limites que le traité de San-Stefano devait donner à la Bulgarie ? Qu'importent au surplus, en présence de l'évidence, ces discussions historiques ? Et l'évidence, qui résulte de tous les témoignages, c'est que l'hellénisme, abusant d'une part de l'autorité religieuse du patriarche, d'autre part d'une longue possession d'état, a annexé et

prétend retenir une population qui est et reste bulgare. L'évidence, c'est que les agents mêmes de la politique hellénique sont forcés, pour se faire comprendre d'administrés réputés hellènes, d'apprendre le bulgare, langue nationale de ces administrés ; c'est que, lorsque M. Kalerghis, consul de Grèce à Monastir, a voulu exercer une action sur les ressortissants qu'il revendique, il a dû d'abord apprendre leur langue et se mettre à parler bulgare ; c'est que les évêques grecs, dans la plupart des villages, se font accompagner d'interprètes bulgares qui traduisent leurs sermons ; c'est que ces villages eux-mêmes, ou du moins 95 p. 100 d'entre eux, portent des noms essentiellement bulgares, même dans les casas, comme celle de Kastoria, où les Grecs se croient les plus forts.

» Je me souviens, à ce sujet, d'une anecdote qui est bien significative. Un Anglais de passage à Monastir s'était rendu à l'évêché pour faire visite au métropolite grec, Mgr Joachimos. Rencontrant dans l'escalier un prêtre qui paraissait être de la maison, il lui demanda, en grec, un renseignement. Le prêtre fit signe qu'il ne saisissait pas... Quelques minutes après, l'évêque expliquait à son hôte que ce prêtre était son secrétaire, mais qu'il n'avait pu le comprendre : « Car, ajouta le métropolite, bien que Grec de sentiments, il est Bulgare. » Je vous laisse à penser ce que vaut, sous la menace des excommunications patriarcales et des fusils turcs, la sincérité de ce « sentiment grec » chez des Bulgares de naissance. Vous n'ignorez pas d'ailleurs que les Koutzo-Valaques, victimes des mêmes procédés, confirment pleinement notre témoignage.

» Aussi bien, les chiffres sont là, Et quand je parle de chiffres, ce n'est point de ceux, tirés je ne sais d'où, qui remplissent les statistiques grecques. Les chiffres

auxquels je me réfère ne sont pas, *a priori*, suspects d'un excès de bulgarophilie, car ce sont des chiffres turcs. Or voici ce qu'ils disent :

1° *Population totale de la Macédoine :*

Vilayet de Salonique	1.162.000	habitants.
Vilayet de Monastir	740.000	—
Vilayet d'Uskub	880.000	—
Total	2.782.000	—

2° *Population répartie par races :*

Bulgares	1.100.000	habitants.
Turcs	410.000	—
Albanais	600.000	—
Grecs	270.000	—
Pomaks (Bulgares musulmans)	100.000	—
Koutzo-Valaques	72.000	—
Serbes	150.000	—
Juifs	80.000	—
Total	2.782.000	—

3° *Population répartie par religions :*

Musulmans	1.100.000	habitants.
Patriarchistes (Grecs, Serbes, Koutzo-Valaques et Bulgares patriarchistes, ces derniers au nombre de 300.000)	792.000	—
Exarchistes	810.000	—
Juifs	80.000	—
Total	2.782.000	—

» Je n'ai rien à ajouter à cette statistique, si ce n'est que j'attire votre attention sur la tactique panhellénique qui consiste à qualifier « Grecs » tous les patriarchistes qu'ils soient Bulgares — il y en a 300.000 dans ce cas — ou Koutzo-Valaques. C'est ainsi que ces derniers sont, à coup sûr, beaucoup plus nombreux que le chiffre de 72.000 indiqué par la statistique turque. La conclu-

sion qui se dégage de ces chiffres a été très justement mise en lumière par M. Dubief, aujourd'hui ministre du commerce, dans son rapport sur le budget des affaires étrangères de 1904. Cette conclusion, c'est que la proportion de 1/3 de Bulgares contre 2/3 de Grecs ne repose sur aucun fondement. Elle a été inventée pour les besoins de la cause.

» Les Grecs, au surplus, le savent si bien qu'ils se hâtent de quitter le terrain ethnographique pour se réfugier sur le terrain scolaire. Mais, là encore, nous sommes prêts à les suivre. Voici en effet la statistique exacte de nos écoles et de nos élèves :

1° *Ecoles primaires :*

	De garçons.	De filles.	Mixtes.	Total des écoles.	Total des élèves.
Vilayet de Salonique.	102	2	183	287	13.783
Vilayet d'Uskub. . .	71	3	100	174	8.642
Vilayet de Monastir .	85	11	169	265	14.273
Total général	258	16	452	726	36.698

2° *Ecoles secondaires* :

	De garçons.	De filles.	Mixtes.	Total des écoles.	Total des élèves.
Vilayet de Salonique.	5	2	25	32	1.073
Vilayet d'Uskub. . .	4	2	10	16	813
Vilayet de Monastir.	4	2	9	15	884
Total général	13	6	44	63	2.770

» Soit un total de 789 écoles avec 39,468 élèves, comportant un personnel enseignant de 1.577 personnes, auxquelles, d'après de très sûrs renseignements, les Grecs ne peuvent opposer, pour les trois vilayets, que 361 écoles, 23.364 élèves et 744 maîtres. Encore faut-il noter, d'abord que les Grecs classent parmi leurs élèves un grand nombre de Koutzo-Valaques, ensuite que les difficultés apportées au fonctionnement des écoles bul-

gares sont incessantes et multiples. Si vous tenez compte de cette double circonstance, vous verrez ce que vaut la soi-disant supériorité des Grecs au point de vue scolaire.

» Quant à la culture, nous avons conscience d'être au moins leurs égaux. Ils font, il est vrai, ressortir que le nombre des médecins et des avocats bulgares en Macédoine n'est pas très élevé. Mais ils savent mieux que personne que, s'il en est ainsi, c'est que les autorités turques, d'accord avec le patriarcat, empêchent les « intellectuels » Bulgares de rester en Macédoine et les chassent de leur pays vers la principauté où ils sont 250.000. Ces exilés, je vous le garantis, ne demandent qu'à rentrer en Macédoine. Et nous souhaitons autant qu'eux qu'ils y rentrent. Mais ils n'ignorent pas le sort qui les attend, et ce n'est pas, je pense aux Grecs qu'il appartient de s'étonner qu'ils hésitent à l'affronter.

» Je conclus donc qu'à tous égards, quant au droit et quant au fait, nous sommes autorisés à défendre la cause bulgare en Macédoine. Elle est celle de la justice et de la vérité. Et le nombre, sinon la force, milite en sa faveur.

» Cela dit, je m'empresse de déclarer que nous ne réclamons ni extension territoriale, ni avantage exclusif au profit de notre nationalité. Nous demandons, suivant une formule qui a été souvent employée, non pas seulement pour nous, mais pour toutes les races et pour toutes les religions qui vivent à côté de nous, un régime d'égalité, de justice, de légalité, un régime qui garantisse la vie, l'honneur, les biens, qui respecte l'exercice du culte et la liberté de conscience, qui assure à tous une participation légitime, en rapport avec les charges subies, à la conduite des affaires communales. Nous nous permettons de signaler que la division adminis-

trative actuelle, purement artificielle et arbitraire, est dirigée contre nous et n'a d'autre objet que de servir les intérêts turcs; que le vilayet de Salonique comprend une partie de la Macédoine proprement dite et une partie de la Thessalie; le vilayet de Monastir, une autre partie de la Macédoine, une partie de la Thessalie et de l'Epire et une partie de l'Albanie; le vilayet d'Uskub, le reste de la Macédoine, une partie de l'Albanie et une partie de la Vieille-Serbie. Nous estimons que, par là, le gouvernement turc a interverti les frontières naturelles, historiques et ethniques des provinces et y a confondu à dessein les populations. Nous pensons enfin que les véritables frontières de la Macédoine sont : au nord, le Char-Dagh; à l'ouest, le Drin, les lacs d'Ochrida et de Prespa, le mont Gramos; au sud, la vallée de la Bistritza; à l'est, le Rilo et la montagne d'Osogova, ce qui donne quatre vilayets (Macédoine, Albanie, Thessalie et Vieille-Serbie). Et nous demandons que les réformes, orientées dans le sens que j'ai dit, soient méthodiquement appliquées à ce cadre réorganisé suivant le bon sens et la bonne foi.

» Telles sont nos revendications. Leur exposé suffit à faire comprendre que nous ayons accueilli avec joie les tentatives faites par les puissances pour établir en Macédoine, en dehors de tout parti pris de race, un régime stable et normal. Dès qu'a été publié à Paris le Livre jaune contenant le programme de M. Steeg, consul général de France à Salonique, les Macédoniens réfugiés en Bulgarie ont adressé à M. Delcassé de nombreux télégrammes de félicitations. Le 3 février 1903, j'ai, d'ordre de mon gouvernement, exprimé à M. le ministre des affaires étrangères la gratitude des Bulgares pour les vues exposées dans le Livre jaune (L. j. n° 2). Le même jour enfin, M. Degrand, consul de

France à Philippopoli, adressait au quai d'Orsay la dépêche suivante : « Les extraits du Livre jaune publiés « et commentés dans les journaux de la principauté « ont provoqué parmi les Bulgares et surtout chez les « Macédoniens une très vive satisfaction. » (L. j., n° 3). Nous sommes à cet égard unanimes, en deçà comme au delà de la frontière.

» Une seule opposition (je ne parle pas de celle de la Turquie) s'est manifestée contre ce plan de réformes. Et c'est à Athènes qu'elle s'est produite. La presse grecque s'est emportée aux pires violences contre la France et a vilipendé M. Steeg. Le ministre des affaires étrangères de Grèce a officiellement témoigné au comte d'Ormesson, ministre de France, son mécontentement, mécontentement inintelligible, puisque, comme l'écrivait quelques jours après M. Delcassé, « la France n'a demandé de privilège pour personne, mais seulement une condition tolérable pour tous ». (L. j. n° 9.) Est-ce cette égalité qui inquiétait les Grecs accoutumés à la partialité ottomane? Est-ce cette « condition tolérable » qu'ils entendaient précisément refuser aux Bulgares? On pourrait le croire. Je sais bien qu'aujourd'hui la note est toute différente. Les Grecs déclarent se rallier aux réformes. A en croire un des membres les plus distingués de la colonie grecque de Paris, nul n'est plus qu'eux désireux de les voir se réaliser. Ils expliquent leur hostilité d'antan par la crainte que la Macédoine réorganisée et autonome ne devienne entièrement bulgare. Mais c'est là nous faire bien de l'honneur. Et s'ils sont sûrs, comme ils le disent, d'avoir sur nous la supériorité du nombre, de la richesse et de l'intelligence, comment pourraient-ils, en vérité, conserver pareille crainte et redouter à ce point des rivaux qu'ils estiment si faibles ?

» Je me contente de poser cette question sans y répondre. J'ajoute que, si les Grecs ont banni cette crainte, s'ils sont convertis aux réformes et si cette conversion est sincère, je m'en félicite sans réserve. Car, grâce à elle, et à elle seule, on pourra, avec quelques chances de succès, préparer entre Grecs et Bulgares une entente dont, pour notre part, nous sommes loin d'être les adversaires.

» Ces idées sont celles que j'ai toujours soumises à l'équité bienveillante de votre gouvernement. Je les livre avec confiance à l'examen impartial de l'opinion française. »

IV. — La thèse serbe exposée par M. Vesnitch, ministre de Serbie

Succédant à ses trois collègues, M. Milenko Vesnitch m'a exposé en ces termes le point de vue de son gouvernement.

— Vous m'avez demandé de vous fournir des données statistiques sur l'importance de la population serbe en Macédoine. Je serais heureux de pouvoir le faire, si ce devait être avec précision. Mais comment espérer qu'il en soit ainsi?

» S'il y avait une statistique incontestable des populations macédoniennes, elle s'imposerait au consentement de tous. Or, je relisais hier celles qui vous ont été fournies par mes collègues grec et bulgare. Pour les deux vilayets de Monastir et de Salonique, M. Delyanni vous donne 652.903 Grecs, 332,162 Bulgares, 12,053 Roumanisants, 13,048 « Koutzo-Valaques serbisants ». Mais de Serbes, pas un : et cependant il n'oublie ni les juifs ni les tziganes. M. Zolotovitz, lui, nous traite mieux. Dans une statistique s'appliquant

aux trois vilayets, il compte 1.100.000 Bulgares, 270.000 Grecs, 72.000 Koutzo-Valaques et 150.000 Serbes. Cette incertitude s'applique, d'ailleurs, à l'ensemble des races qui cohabitent en Macédoine. Même en laissant de côté les statistiques établies par les parties intéressées, les écrivains étrangers fournissent des renseignements contradictoires. Pour ne citer que les Français, lisez les études de MM. Victor Bérard, Cheradame, Gaulis, René Henry, Malet, Messimy : désaccord parfait. Comme l'observe avec raison dans son livre sur la Question d'Orient M. Choublier, consul de France à Uskub, les documents varient assez pour que les Grecs soient évalués de 705.000 à 50.000, les Bulgares de 1.200.000 à 120.000, les Turcs de 1.300.000 à 350.000, les Valaques de 1.200,000 à 24.000. Enfin, tandis que certaines statistiques portent à 2.800.000 le nombre des Serbes de Macédoine et de Vieille-Serbie, d'autres ne mentionnent même pas leur existence ! Comment s'orienter dans cet imbroglio ?

» J'ajoute qu'en ce qui nous concerne, cette surprenante incertitude s'explique, si l'on considère que la Turquie, pays théocratique, ignore les races et ne connaît que les religions — religion dominante, la mahométane, religion grecque (*roum*), religion catholique (*franque*), et (depuis la création de l'exarcat) religion bulgare. Les statistiques turques étant dressées par religions, et la « religion serbe » n'existant pas en Turquie, les Serbes macédoniens sont comptés suivant leur religion : soit comme patriarchistes — et alors les Grecs les revendiquent; soit comme exarchistes — et alors les Bulgares les réclament; — soit comme mahométans — et alors les voilà Turcs. Si bien qu'en tant que Serbes, ils finissent par s'évanouir. Souffrez donc que je laisse de côté des statistiques ainsi établies et

que je cherche ailleurs les preuves nombreuses et fortes de notre existence et de nos droits dans le conflit macédonien.

» Victimes de la statistique, les Serbes de la Macédoine le sont aussi de la géographie — au moins d'une certaine géographie. Les Grecs, par une tactique qui remonte à peu d'années, ne désignent sous le nom de Macédoine que les vilayets de Salonique et de Monastir. Par contre, les Bulgares, arguant des succès ecclésiastiques et scolaires de l'exarcat, englobent dans la Macédoine le vilayet de Kossovo tout entier qui cependant, géographiquement et ethnographiquement, constitue la « Vieille-Serbie ». Ces thèses contraires ne s'accordent que sur un point : et c'est pour nous éliminer. Cependant, jetez un coup d'œil en arrière, et vous constaterez que le sandjak d'Uskub a toujours été considéré comme partie intégrante de la Vieille-Serbie. La grande encyclopédie allemande du XVIIIe siècle, le *Grosses vollstændiges Universallexikon aller Wisenschaften und Kuenste* (publiée en 1743, en un temps où il n'y avait point de luttes de races en Macédoine, et où tous, Serbes, Grecs et Bulgares, nous étions simplement des *rayas* turcs), comme aussi les travaux récents les plus sérieux, ceux par exemple du professeur Zwijic, sont à cet égard tout à fait décisifs.

» Des uns comme des autres, il résulte que la vraie Macédoine, la Macédoine historique, comprend la partie des vilayets de Salonique et de Monastir qui s'étend, au sud du Demir-Kapou, sur les deux rives du Vardar; en d'autres termes, qu'une notable partie de ce que les Bulgares revendiquent est géographiquement de la terre serbe. La nomenclature locale de la Macédoine, même méridionale, par exemple la ville de Servia, comme aussi les traditions du langage populaire,

témoignent également de l'ancienneté de notre présence. Il en ressort qu'à l'origine les Slaves des Balkans étaient des Serbes et que, dès le VIe siècle, ces Serbes se sont avancés dans la péninsule, leurs avant-gardes arrivant jusqu'en Grèce. Et certes, je ne prétends pas déduire de ces arguments un droit exclusif de la Serbie sur la Macédoine; mais ne m'autorisent-ils pas à exprimer le vœu que nos frères bulgares et nos amis grecs s'emploient, d'accord avec nous, à améliorer le sort des populations macédoniennes — en attendant que ces populations puissent, en toute liberté, se prononcer sur leur avenir?

» L'histoire, aussi bien, concorde avec la géographie pour établir le rôle que mon pays a joué de tout temps dans la politique des pays balkaniques et particulièrement dans la Macédoine. On nous a reproché dans certains milieux d'avoir attendu le traité de Berlin pour nous occuper de nos frères de Macédoine : rien de plus faux. Trop de souvenirs nous rattachaient à eux pour que notre pensée et nos forces ne fussent pas dirigées vers leur affranchissement. Parmi tant de liens qui unissent notre histoire nationale à celle de la Macédoine, faut-il rappeler notre roi, Etienne Douchan, se proclamant empereur à Serrès au quatorzième siècle, notre héros national Kraliévitch Marco, le Roland serbe, régnant à Prilep ? Faut-il rappeler surtout que nous avons, les premiers, secoué le joug ottoman et que, dès 1804, dix-sept ans avant les Grecs, nous avons donné l'exemple des guerres de libération ?

» En 1825, dès que notre autonomie eut été reconnue par le sultan, nous avons fondé des écoles dans les vilayets de Kossovo et de Monastir. En 1850 nous en avions 17. En 1860 nous en avions 13 de plus. En 1870 nous en comptions 150, dont 87 dans le vilayet de Kos-

sovo, 48 dans celui de Monastir et 9 dans celui de Salonique, toutes créées, j'insiste sur ce point, par les seules ressources des populations indigènes à qui nous ne donnions alors qu'un concours moral et non financier.

» Après la guerre de 1876, ces écoles furent fermées. Et quand, après nos crises intérieures, en 1889, nous avons pu jeter les yeux sur nos écoles de Macédoine, de 153 il n'en restait plus que 17. Nous avons su, néanmoins, regagner le terrain perdu, et à la fin de 1903, nous comptions dans les trois vilayets :

17 lycées de garçons et de filles avec 1.393 élèves ; 343 écoles primaires avec 14.383 élèves.
Soit, en tout, 360 écoles, 409 institutions, 15.776 élèves.

» Cependant, nous n'avons, dans la Macédoine proprement dite, pas un seul évêque serbe pour soutenir nos écoles, et celui même d'Uskub, que le patriarcat nous a, de guerre lasse, concédé, est sans cesse entravé dans son action. N'est-ce point la preuve péremptoire de la vitalité persistante et croissante de la race serbe en Macédoine ?

» Il faut que cette vitalité, pour s'affirmer ainsi, soit singulièrement puissante. Car de combien d'obstacles ne doit-elle pas triompher ? On est allé, par une audacieuse inexactitude, jusqu'à prétendre que les Serbes de Macédoine ont recherché l'appui des Turcs. La vérité, c'est que la politique ottomane n'a cessé d'être inspirée à notre égard d'un esprit de défiance et d'hostilité ; c'est que l'exarcat bulgare n'a cessé de nous traiter en ennemis et de nous combattre tant au nom de l'exarchisme qu'à celui du bulgarisme ; c'est enfin que le patriarcat ne nous a jamais pardonné d'enlever à sa propagande hellénique les dernières ouailles slaves

sur lesquelles il comptait. Contre nous, ces trois éléments se sont ligués. Et je ne sais de qui nous avons le plus souffert, des Grecs intriguant pour la suppression de l'Église nationale serbe au XVIIIe siècle, des Turcs se faisant les serviteurs de ces intrigues, des Bulgares essayant de bulgariser les Serbes par l'église et par l'école, ou des Albanais sévissant contre nos frères par le fer et par le feu !

» Si, dépourvus en Macédoine d'un centre et d'un chef, nous avons résisté à cette triple action ; si, non contents de résister, nous avons propagé notre langue et multiplié nos écoles, c'est que nous avons dans le sol macédonien des racines plus profondes que toutes les autres races. N'oubliez pas en effet que, malgré l'ardeur de la propagande des Bulgares, plus de 500.000 des Slaves macédoniens qu'ils réclament sont restés patriarchistes. En serait-il ainsi et s'attarderaient-ils sous l'autorité d'un patriarche hellénisant, s'ils étaient véritablement Bulgares? En vérité, je vous le déclare, qu'on donne à l'Église serbe les mêmes privilèges qu'à l'Église bulgare ; qu'on laisse de côté le fusil et le poignard, et vous verrez comment se répartiront les Serbes, les Grecs et les Bulgares. La nomination d'un évêque serbe à Uskub et d'un évêque grec, mais parlant serbe à Dibra, ont dès maintenant donné à cet égard des résultats significatifs.

» Nous ne demandons, quant à nous, que l'égalité dans une loyale concurrence avec nos adversaires. Résolus à ne nous laisser intimider ni par le terrorisme, ni par l'intrigue, nous attendons des réformes cette égalité. Et c'est pourquoi nous avons, dès le début, été acquis à l'œuvre qu'accomplissent les puissances. Si nous considérons d'une part les divergences des chancelleries européennes, dont certaines poursui-

vent des fins particulières, d'autre part la rivalité des États balkaniques ambitieux de résoudre le problème chacun dans son intérêt exclusif ; si nous tenons compte de l'état ethnographique, politique, économique et religieux de la Macédoine, je crois qu'on peut aboutir aux conclusions suivantes :

1° Abandon, par les Serbes, Bulgares et Grecs de leur antagonisme, et collaboration en vue d'aider leurs frères respectifs — sans exclure, bien entendu, les Roumains — dans les vilayets de Salonique et de Monastir, théâtre des réformes en vertu du programme de Muerszteg ;

2° Extension de la politique de réformes européennes et d'union des races aux vilayets de Kossovo et d'Andrinople ;

3° Maintien du *statu quo* politique de ces provinces ottomanes, mais exécution sincère et efficace de ces réformes sous un vigoureux contrôle européen ;

4° Entente cordiale et sans arrière-pensée des États balkaniques confiants dans cette entente pour s'assurer, de l'aveu des puissances, leur autonomie politique et réserver les Balkans aux peuples balkaniques.

» Pour défendre ce programme, qui est le sien, la Serbie ne sollicite aucune faveur. Et c'est avec fierté qu'elle s'approprie la formule de M. Delcassé définissant, le 12 février 1904, la diplomatie française par ces paroles : « Nous ne demandons en Macédoine de privilège pour personne, mais une condition tolérable pour tous, à quelque race qu'ils appartiennent. »

V. — Une réplique roumaine par M. Alexandre Em. Lahovary, ministre de Roumanie a Constantinople

M. Alexandre Em. Lahovary, ministre de Roumanie à Constantinople m'a fait, avec sa compétence toute spéciale, les déclarations suivantes :

— L'élément roumain, est, dans la question macédo-

nienne, un élément pacifique. Nos revendications ne portent que sur la religion, la langue et la culture. Elles n'ont pas de caractère politique. Et c'est pourquoi nous estimons qu'elles devraient être les premières accueillies.

» Je sais bien que, pour les écarter, nos adversaires, j'ai nommé les Grecs, ont pris un moyen décisif : c'est de nous supprimer ou, tout au moins, de nous nier. « Il n'y a pas, disent-ils, d'élément roumain en Macé-« doine. Il y a des Koutzo-Valaques. Et les Koutzo-Va-« laques ne sont pas des Roumains ». A cela, je réponds d'un mot. Si l'on est sensible aux nuances linguistiques au point de prétendre que les Koutzo-Valaques ne sont pas des Roumains, comment peut-on les réclamer comme Grecs? Car, s'il y a, et je l'admets, entre la langue roumaine et la koutzo-valaque une différence assez semblable à celle qui sépare le français du provençal, combien plus grandement le grec diffère du koutzo-valaque, puisque les deux langues appartiennent à deux familles nettement différentes! Au surplus, si les Grecs sont aussi sûrs qu'ils le disent que, livrés à eux-mêmes, les Koutzo-Valaques iront à eux, qu'ils tentent loyalement l'expérience. Qu'ils renoncent à des méthodes de compression qui, en 1878, en 1896, ont déterminé chez les populations valaques les protestations que vous savez contre la domination grecque. Qu'ils laissent nos frères de Macédoine libres de s'organiser à leur gré, d'avoir leurs églises et leurs écoles. Nous ne demandons pas davantage.

» Mon collègue et ami, M. Ghika, a développé déjà cette thèse de bon sens. Arrivant de Constantinople, vous ne vous étonnerez pas que je croie devoir la défendre surtout par des arguments locaux et porter d'abord témoignage contre les vexations de toutes sortes dont

le patriarcat œcuménique, qui devrait ne s'occuper que de religion et qui ne fait que de la politique, accable les Roumains de Macédoine. On a nié, je le sais, cette situation, que pourtant le patriarche actuel ne prend guère la peine de dissimuler. Mais tout le monde, à Constantinople, pourrait vous dire comme moi avec quelle ténacité le chef de l'orthodoxie poursuit son dessein, qui est d'étouffer à tout prix, au profit des intérêts hellènes, le sentiment valaque dans les vilayets de la Turquie d'Europe.

» Contre les Valaques, qui n'ont, dans l'état actuel, ni représentants religieux ni représentants civils, tous les moyens sont bons. Dans les provinces, on excommunie les prêtres, recrutés par nous, qui officient en roumain. A Constantinople, comme le gouvernement roumain est le seul tuteur de ses frères macédoniens, c'est à lui qu'on s'en prend. Un exemple entre mille, — qui vous paraîtra peut-être un peu mince, mais nous sommes à Byzance — : à Pâques, à la messe du patriarcat, on lit l'Evangile en douze langues : en 1904, comme par hasard, on a supprimé une des douze langues, le roumain, sous le prétexte qu'on n'avait pas trouvé de prêtre sachant le parler. Dès avant cet incident, un autre du même genre avait mis à jour la mentalité du patriarcat. Une tradition veut que, dans les cérémonies, le patriarche soit assisté d'un représentant de la Russie et d'un représentant d'une autre puissance de rite grec, le premier tenant la droite, le second la gauche. Malgré les légitimes protestations de la Roumanie, de la Serbie et du Montenegro, c'est toujours un Grec qui est second assistant. Pourquoi ? Pour manifester aux fidèles que patriarcat et panhellénisme sont une seule et même chose ; que les frontières de l'orthodoxie se confondent avec les prétentions de la Grèce.

Ce jeu est facile à démasquer et nous refusons de nous y prêter.

» Je vous ai dit ce que nous demandions. Comme nous le devions, nous avons donné d'abord à nos revendications une forme religieuse et, très respectueusement, c'est au patriarche, chef religieux, que nous les avons présentées. Nous lui avons dit : « En admettant « même, comme vous le prétendez, que nous soyons « une minorité, donnez-nous, en tant que minorité, les « droits qu'à Uskub, par exemple, possède la minorité « grecque. Permettez-nous de constituer des commu- « nautés, d'avoir nos prêtres, nos écoles. Votre oppo- « sition cessant, les populations de races différentes « s'accommoderont volontiers. Les deux communautés « voisineront sans conflits et sans incidents ». A cela vous savez la réponse : « Il n'y a pas de Roumains en Macédoine. Donc pas de droits roumains à respecter. Contentez-vous, par conséquent, de l'organisation actuelle, toute aux Grecs, toute pour les Grecs, avec lesquels je vous confonds. » Telle est, dépouillée de ses artifices, la thèse du patriarche actuel. Je ne crois pas, à vrai dire, tant elle est abusive, qu'elle puisse lui survivre. Mais le résultat présent est clair : c'est l'écrasement de notre cause.

» En présence de cette situation, nous avons pris une autre voie. Quittant le terrain religieux pour le terrain civil, nous nous sommes tournés vers l'autorité turque et nous lui avons dit : « Sujets ottomans, nous demandons, comme c'est notre droit, à être reconnus par vous en tant que communautés légales. Nous demandons à avoir nos maires (*mouktars*), nos représentants dans les conseils administratifs, conseils de cazas, conseils de sandjaks et conseils de vilayets. Nous demandons, en d'autres termes, à obtenir la capacité juridique

en tant que nationalité, de même que, sur d'autres points, les Grecs sont autorisés sans aucune difficulté à constituer des communautés grecques à côté des communautés bulgares. Le jour où ce vœu sera entendu; où, Valaques, nous aurons des représentants valaques qui nous défendront devant les autorités turques, qui suivront nos demandes de constructions religieuses et scolaires, au lieu de les « étouffer », comme font actuellement les évêques grecs qui sont censés nous représenter, alors, croyez-le bien, on finira par nous entendre. Et le patriarcat cédera, bon gré mal gré. Car, si passionné soit-il, il n'a pas oublié comment s'est fondé l'exarcat bulgare.

» Telles sont les revendications roumaines, dont la modération ne peut pas ne pas frapper l'Europe. Mon gouvernement croit de son devoir de les défendre. Et il ne s'en cache pas. On nous oppose une question préalable de définition et la négation de notre existence réelle comme nationalité. Au lieu de nier, qu'on prouve, en cessant de nous opprimer, que nous n'existons pas. L'épreuve est aisée. Nous nous y soumettrons de bonne grâce, mettant dans le droit commun le meilleur de nos espérances. »

CHAPITRE II

LA QUESTION CRÉTOISE

I. — Déclarations du prince Georges de Grèce, haut commissaire des puissances en Crète

En 1904, comme les années précédentes, le prince Georges de Grèce a fait un voyage circulaire auprès des chancelleries des puissances protectrices de la Crète.

En 1904, comme les années précédentes, plus que les précédentes, — car le temps mûrit les situations — il a insisté sur les arguments qui militent en faveur de la thèse qu'il n'a cessé de soutenir soit par écrit, soit verbalement, et qui est, comme chacun sait, celle de l'union de la Crète au royaume de Grèce.

Il est intéressant de connaître ces arguments qui, jusqu'ici, ont été de façon exclusive réservés par le prince aux chefs d'Etat et aux ministres des affaires étrangères, dont il est le représentant. Ce sont eux qu'on trouvera ci-après.

— Lorsque, m'a dit le Prince, au mois de décembre 1898, je débarquai en Crète, chargé par les puissances d'y organiser l'autonomie, toute la population chrétienne de l'île considéra que ma mission, fixée à trois années, n'était qu'un acheminement à l'union désirée avec la Grèce. Bien que n'ignorant rien de cet état d'esprit, je crus de mon devoir de rester strictement dans les limites

de mon rôle international et de donner pour objet exclusif à mon activité le rétablissement de la paix publique et de la prospérité économique sous le contrôle des puissances. Cette œuvre, à laquelle je me suis appliqué de toutes mes forces, n'était point aisée. Les résultats obtenus dépassent néanmoins ce qu'espéraient les plus optimistes.

» Toutefois, peu de mois me suffirent pour acquérir la certitude que le concours des puissances, sur lequel je comptais, ne serait pas pour moi aussi efficace que je l'avais espéré d'abord. A coup sûr, je n'incrimine la bonne volonté d'aucune d'entre elles. Mais j'ai fait la fâcheuse expérience de ce que valent en de certaines circonstances les meilleures intentions. Ce ne sont pas seulement les grosses questions, les questions de principe, qui laissent les puissances indifférentes. Même dans l'ordre administratif, même en matière économique et financière, mes lettres aux gouvernements qui m'ont investi de ma mission demeurent le plus souvent sans réponse. Car, pour répondre, il faudrait commencer par se mettre d'accord. Et l'on a toujours autre chose à faire. En 1900, c'étaient les Anglais qui étaient occupés au Transvaal. Maintenant, ce sont les Russes qui ont des difficultés en Mandchourie. A qui le tour?

» Un exemple, que je cite toujours, est celui du refus obstiné opposé à mes propositions dans l'affaire des indemnités au début de ma mission. Il serait trop long d'exposer ici le détail de cette affaire. Qu'il suffise de rappeler que je ne pus jamais obtenir pour un emprunt indispensable, et dont le gage, une surtaxe douanière, était dans les mains des puissances, la garantie de ces dernières. Il en est résulté une situation financière des plus critiques. La Crète consacre à sa gendarmerie

plus du tiers de son budget. Sans doute elle doit à ce sacrifice d'être devenue un pays tranquille (la moyenne annuelle des crimes est tombée de 200 sous le régime turc à 12 sous le régime actuel). Mais les écoles extrêmement fréquentées, les travaux publics nécessaires sont insuffisamment dotés et une crise budgétaire est à peu près inévitable.

» Elle sera moins grave cependant que la crise morale. Et cette crise à coup sûr est encore plus prochaine que l'autre. Que voulaient en effet les Crétois? L'union à la Grèce. Cette union ne s'étant point réalisée, j'ai dans la mesure du possible, apaisé la déception en disant aux Crétois : « Si vous voulez adresser un nouvel appel aux puissances, commencez par mériter leur bienveillance. Soyez calmes. Restez dans la légalité sans trop vous hâter de revendiquer ce que vous considérez comme votre droit. » J'ai dit cela. Et j'ai été entendu, les faits sont là pour le prouver. Mais, depuis que je prodigue ces conseils de sagesse, six années ont passé. Et l'heure est venue, où l'on n'y prête plus qu'une oreille impatiente.

— A quoi sert, disent les Crétois — qui, ne l'oublions pas, ont un Parlement et, partant, une opposition — à quoi sert d'avoir attendu, si c'est pour voir reculer d'année en année la solution souhaitée ? On nous dit que nous perdrons tout, si nous brusquons les choses. Que gagnons-nous à les laisser traîner ? » Dans cette voie d'inquiétude et de défiance, on va vite. Déjà certains opposants accusent le Haut Commissaire de plaider sans énergie la cause de la Crète. Ils insinuent que, peut-être, mon secret désir est de perdre le procès dont je suis l'avocat, sauvegardant ainsi l'existence d'un poste que l'union supprimerait. C'est là une situation irritante, qui rend ma tâche particulièrement

difficile. Comme je le disais un jour en plaisantant, il n'y a que trois hommes qu'on ait obligés à vivre dans une île dans des conditions aussi désagréables : Napoléon, Dreyfus et moi. »

Insistant sur ce point, le prince, dans ses dernières conversations avec les ministres des affaires étrangères, leur a dit :

— Supposez qu'au mois d'avril, quand le Parlement crétois rentrera en session, ou, plutôt, sous une autre forme, qui serait à coup sûr une forme pacifique, l'opposition constitue, en vue de l'union, un gouvernement en face de celui dont je suis le chef, arbore le drapeau grec, proclame la Crète unie à la Grèce, que voulez-vous que je fasse, moi, prince grec? Et quelles instructions me donnez-vous? »

La question sans doute était embarrassante. Car l'histoire ne dit pas quelle fut la réponse. Les puissances ne peuvent en effet méconnaître qu'en mettant à la tête de la Crète autonome le propre fils du roi de Grèce, elles ont légitimé et entretenu certaines espérances, que le temps n'a fait qu'aviver. Je crois savoir que le Haut Commissaire a, dans cet ordre d'idées, signalé aux gouvernements combien peu sérieuse doit sembler à l'opinion crétoise cette souveraineté turque qui ne se manifeste pas même par l'existence d'un commissaire ottoman à La Canée ou le payement d'un tribut, cette souveraineté fictive et vaudevillesque, qui se borne à la présence sur un petit rocher, devant le port de la Sude, d'un drapeau turc encadré des quatre drapeaux des puissances protectrices.

Dans ces conditions, les Crétois se demandent ce que la Turquie pourrait perdre en perdant sa souveraineté. Ils se souviennent que l'émancipation des sujets chrétiens du Sultan n'a jamais résulté du libre consente-

ment de celui-ci ; que toujours le traité qui fondait un état libre était en contradiction avec le traité précédent qui proclamait l'intégrité de l'empire turc. Ils s'étonnent qu'on les traite plus mal qu'on n'a traité depuis près d'un siècle les Roumains, les Serbes, les Bulgares. Et quand on leur répond, — cette réponse s'est produite plus d'une fois, — que « c'est à cause de la Macédoine », ils ont peine à concevoir comment le fait de provoquer un mouvement national en Crète est une façon d'arranger les affaires de Macédoine. Le Haut Commissaire a mis en relief ces arguments, dont il a eu depuis six ans le loisir de mesurer sur place la valeur de propagande.

Une autre des raisons qu'il invoque, c'est l'impression d'agacement que cause à la population crétoise la présence des troupes internationales. Ces troupes, qui ont rendu naguère de grands services, jouent, à l'heure qu'il est, le rôle d'un symbole. Elles ne concourent plus au maintien de l'ordre; car ce soin appartient à la gendarmerie crétoise, réorganisée par le prince lui-même, avec le concours d'officiers de carabiniers italiens, distincts des contingents internationaux. Et cette gendarmerie s'acquitte de sa tâche d'une façon qui ne laisse rien à désirer. Les troupes des puissances, casernées à la Canée, à la Sude, à Rethymo et à Candie, se bornent donc à faire l'exercice, à passer deux revues par an, et à fournir chaque jour un poste de quinze hommes, qui prend la garde au palais du prince. Le reste du temps, les contingents jouissent d'une grande liberté, qui ne va pas sans inconvénients.

C'est ainsi qu'il y a quelques mois les Italiens et les Français, réfractaires à l'entente cordiale, dont cependant l'aube se levait, ne se rencontraient point dans les rues, sans que, sur le mode agressif, les premiers ne

murmurassent : « Sedan » et les seconds : « Ménélik ». Les Français avaient aussi l'habitude, tenue pour injurieuse par les Italiens, de fumer leurs cigarettes au bout de longs macaronis. Les Italiens répondaient par des plaisanteries du même goût. On en venait aux mains. Et la gendarmerie crétoise, la gendarmerie « protégée », en était réduite à rétablir l'ordre parmi les « protecteurs ». Depuis lors, les incidents se sont apaisés. On a passé des revues fraternelles, au cours desquelles les colonels se sont serré les mains devant le front des troupes. Mais les Crétois, paraît-il, n'ont pas oublié la bagarre. Et ils se plaisent à la citer pour prouver l'inutilité du contrôle.

Anecdoctes et raisons voisinent ainsi dans l'argumentation du prince, se complétant les unes les autres et aboutissant toutes à cette invariable conclusion : « Il faut faire l'union ».

C'est là le *Delenda Carthago* du Haut Commissaire. Tous les ans, quand vient l'automne, il en fait part aux gouvernements responsables. Aussi grand, mais moins mince que son père, le regard fin et pénétrant, la parole nette et réfléchie, il prédit aux ministres des affaires étrangères les conséquences de leur indifférence avec une dialectique impassible nuancée d'une ironie discrète. Il ne méconnaît point les difficultés de sa tâche diplomatique et il n'a plus rien à apprendre de celles que comporte sa tâche politique. Il demande seulement que, dans les appels qu'on fait à son dévouement, on n'oublie pas qu'il est prince de la famille royale de Grèce, fils du roi, lié à ce titre par des devoirs qu'il ne sacrifiera jamais.

Cette fois-ci, l'accueil des chancelleries a été obligeant, presque prévenant. Personne ne prétend que tout soit pour le mieux dans la meilleure des Crètes.

Au besoin, on agirait, si quelqu'un donnait l'exemple. Mais cet exemple, nul ne se soucie de le donner. L'initiative n'est pas une vertu plus répandue chez les peuples que chez les individus. Et les hommes d'État groupés devant la porte qui mènerait à une solution, se font les uns aux autres des politesses, chacun disant à son voisin : « Après vous... Je n'en ferai rien... »

Certains, qui ne sont point ministres, estiment qu'une solution mixte pourrait peut-être intervenir. Sans poser la question de souveraineté, ils pensent que la combinaison adoptée pour la Bosnie et l'Herzégovine conviendrait au besoin à la Crète. Chargée d'administrer l'île, la Grèce y enverrait des troupes. Et c'est d'Athènes que viendrait l'action gouvernementale. Les contingents internationaux disparaîtraient. Les Crétois auraient les réalités de l'union. Et l'amour-propre des Turcs, qui est, en ce qui regarde la Crète, la seule chose à ménager, tout le reste étant déjà réglé, serait sauf ou à peu près. Seulement ce tiers système a contre lui les puissances qui s'en tiennent toujours au *statu quo*, cette panacée diplomatique, et la Crète, qui réclame l'union. Entre les chancelleries et le Haut Commissaire, la question est posée sous cette forme : *statu quo* ou union. C'est cette alternative que l'on considère depuis six ans sans avoir jusqu'ici trouvé le moyen de la résoudre.

II. — Le memorandum du prince Georges

A l'appui des arguments qui précèdent et qui ont été présentés verbalement, le prince Georges a remis à chacun des ministres un memorandum, résumant sous forme succincte l'état actuel de la question et l'opinion du Haut Commissaire.

En voici le texte :

Lorsque, par mon memorandum du mois de septembre 1900, j'exposais aux puissances protectrices de la Crète la situation de l'île et la nécessité d'accorder pleine satisfaction aux aspirations du peuple crétois, j'ajoutais les considérations suivantes :

« On sait que le peuple crétois n'a accepté l'autonomie qui lui était offerte que pour témoigner sa reconnaissance envers les grandes puissances, dont l'intervention généreuse assurait son indépendance, et sous la réserve que l'union de la Crète avec la Grèce, sa mère-patrie, serait effectuée ultérieurement. C'est ce but sacré que les Crétois se sont proposé d'atteindre ; c'est l'idée nationale qui leur a imposé l'effort colossal fait sur eux-mêmes, et qui a suffi pour opérer la transformation merveilleuse d'un pays secoué auparavant par des révoltes incessantes et vivant constamment au milieu du déchaînement des passions et dans le désordre le plus lamentable, en un pays calme, pacifié et ne demandant qu'à jouir des bienfaits de la liberté et d'une paix durable. »

Je me demandais après ce qui pourrait arriver si les puissances repoussaient l'union de l'île avec la Grèce.

« Le découragement, disais-je, et le mécontentement succéderaient à l'espoir et à la joie patriotiques qui règnent dans tous les cœurs. La démagogie trouverait un terrain propice pour se donner libre carrière. Et le peuple agité et inquiet de son avenir serait trop disposé à écouter les conseils imprudents et à se prêter aux excitations des meneurs. Des réunions se tiendraient sur tous les points de l'île. Des démonstrations et peut-être des révoltes viendraient

« *troubler l'ordre exemplaire et la tranquillité qui* « *existent actuellement.* »

Si ces prévisions inquiétantes ne se sont pas toutes réalisées après la note du 22 février 1901 des puissances protectrices, c'est qu'au risque de voir mon prestige diminué, j'ai usé de toute mon influence pour ramener les esprits au calme, en faisant miroiter l'espoir que les puissances, qui avaient reconnu la légitimité des vœux des Crétois, saisiraient la première occasion propice pour achever l'œuvre bienfaisante entreprise par Elles en Crète, en décidant l'union avec la Grèce deux fois, depuis lors, implorée par les votes de la Chambre des députés appuyés par des manifestations unanimes et imposantes du peuple crétois.

Mais le temps passe, et les Crétois, qui se sont montrés si calmes et qui ont fait tant de progrès — soutenus qu'ils étaient par l'espoir de voir le rêve national, pour lequel tant de sacrifices ont été faits, réalisé, — sont gagnés par l'impatience, et l'état des esprits en Crète est tellement surexcité que de nouveaux malheurs menacent le pauvre pays tellement éprouvé dans le passé, si les votes émis le 6/19 août par la population chrétienne dans toutes les provinces de l'île, — par lesquels elle me charge d'implorer de sa part les grandes puissances de ne plus retarder l'union de l'île avec la mère-patrie, — étaient, une fois encore, repoussés.

Je croirais faillir à mon devoir envers les grandes puissances et envers le peuple crétois, si je ne répétais ce que j'ai déjà exposé dans mon premier memorandum, que, pour éviter des difficultés toujours croissantes et qui deviendront bientôt insurmontables, il n'y a qu'une seule solution: l'union de l'île a la Grèce.

C'est la solution que les grandes puissances ont fait entrevoir aux Crétois en confiant à un prince de la famille royale de Grèce le mandat de Haut Commissaire en Crète.

C'est la seule solution à laquelle le peuple crétois aspire, la seule qu'il demande, la seule qu'il implore des grandes puissances qui, après lui avoir donné la liberté, ne voudront pas le voir plongé de nouveau dans le désordre, les interminables dissensions et les malheurs du passé.

La manifestation du 6/19 août, à laquelle le prince fait allusion dans son memorandum, eut lieu à la Canée, où des délégués des différentes parties de l'île défilèrent aux cris de : « Vive l'annexion ! » et déposèrent une adresse dans ce sens entre les mains des différents consuls. Quant à la note des puissances du 22 février 1901, elle constituait une réponse négative aux propositions formulées par le prince Georges à l'automne de 1900 et qui tendaient, notamment, à remplacer par des troupes grecques, les contingents internationaux.

Ces propositions de 1900 n'ont jamais été publiées. Il est intéressant de les faire connaître.

Après avoir rappelé au milieu de quels incidents fut organisé le gouvernement autonome de la Crète, souligné aussi le calme et l'impartialité qui présidèrent au vote de la Constitution par l'Assemblée crétoise, le prince analyse l'œuvre de réorganisation accomplie: 1° dans l'ordre judiciaire : création de justices de paix, de tribunaux de première instance, d'une Cour d'appel, d'une juridiction criminelle et correctionnelle, promulgation ou refonte des Codes civil, commercial, pénal et de procédure ; 2° dans l'ordre administratif et municipal ; 3° dans l'ordre financier.

Voici l'essentiel du passage relatif à cette réorganisation :

L'organisation de la gendarmerie a été confiée à des officiers italiens qui ont obtenu, en quelques mois, des résultats inespérés.

Les paysans crétois se sont pliés à la discipline militaire avec une facilité que l'on n'aurait pu attendre de gens habitués à vivre depuis leur enfance dans un état constant de rébellion contre l'autorité. La population du pays a si bien compris qu'un fait nouveau venait de se passer en Crète, que le sentiment de mépris qu'elle avait éprouvé de tout temps contre l'ancienne gendarmerie dont elle n'avait jamais tenu le moindre compte et qui avait été toujours réduite à l'impuissance la plus absolue, s'est aujourd'hui entièrement transformé. Le peuple crétois aujourd'hui aime, respecte et craint la nouvelle gendarmerie, et la sécurité est telle dans l'île que les musulmans, qui n'osaient naguère s'aventurer en dehors du rayon des grandes villes et circuler dans l'intérieur des districts où ils n'avaient pas la majorité numérique, peuvent aujourd'hui parcourir l'île d'un bout à l'autre sans avoir à appréhender la moindre mésaventure.

L'installation des services administratifs a marché avec la même régularité. La population, toute habituée qu'elle eût été à ne reconnaître que le pouvoir des fonctionnaires élus ou indiqués par elle, a accepté les nominations faites par le Haut Commissaire et témoigne de sa respectueuse soumission envers les nouveaux fonctionnaires. Tout l'outillage administratif comprenant les services sanitaires et d'hygiène publique, la police des ports, les travaux publics, etc., a été complètement reconstitué.

Il en a été de même pour les services financiers qui ont été créés de toutes pièces, tous les agents de l'ancienne organisation ottomane ayant disparu et le pays étant resté plusieurs années en état de révolte, entraînant la suspension du payement des impôts.

Mais, ajoute le memorandum, si le peuple crétois s'est plié à une réforme aussi radicale de ses mœurs

publiques, c'est qu'il était soutenu par l'espoir de voir réaliser ses « vœux séculaires ». Cet espoir, avec le temps, a pris corps. D'un moment à l'autre, on peut s'attendre au vote par l'Assemblée d'un décret d'union à la Grèce. Le Haut Commissaire envisage les conséquences d'un pareil vote.

En présence d'un décret d'union voté par l'Assemblée crétoise, dans quelle situation serait placé le Haut Commissaire ?

Si les puissances, ne tenant aucun compte des vœux exprimés par le peuple crétois, repoussaient sa demande, n'est-il pas évident que l'état si satisfaisant dans lequel se trouve la Crète serait bouleversé de fond en comble ? Le découragement et le mécontentement succéderaient à l'espoir et à la joie patriotiques qui règnent dans tous les cœurs. La démagogie trouverait un terrain propice pour se donner libre carrière, et ce peuple agité et inquiet de son avenir serait trop disposé à écouter les conseils imprudents et à se prêter aux excitations des meneurs. Des réunions se tiendront sur tous les points de l'île, des démonstrations et peut-être des révoltes viendront troubler l'ordre exemplaire et la tranquillité qui existent actuellement.

Est-ce au Haut Commissaire, que serait confiée la mission d'en imposer à la population et de réprimer ces manifestations ? Ne serait-ce pas trop cruel de lui demander d'oublier qu'il est prince de la famille royale de Grèce et de l'obliger à sacrifier son prestige de prince et l'autorité qu'il exerce aujourd'hui sur tous les Crétois en le faisant agir à l'encontre de l'idée nationale ?

Confiera-t-on cette mission de répression aux troupes internationales ? Mais ne serait-ce pas un sacrilège que de faire marcher des soldats chrétiens contre un peuple chrétien qui ne demande que de disposer de sa propre existence et qui ne réclame que l'accomplissement de ses vœux nationaux ?

En chargera-t-on la gendarmerie crétoise ? Mais, en dehors du fait que par suite des exigences budgétaires elle est fort peu nombreuse et ne comprend qu'un millier d'hommes , pourrait-on demander à ces nouveaux soldats,

auxquels on répète journellement que leur devoir est de faire respecter l'autorité, de poursuivre et d'arrêter les malfaiteurs et de protéger les honnêtes gens, de faire usage de leurs armes contre leurs frères combattant pour une cause juste et sacrée pour tous les Crétois?

Le Haut Commissaire se place ensuite au point de vue des puissances et développe les raisons qui, à ce point de vue, militent en faveur de sa thèse:

Les gouvernements européens, qui ont déjà fait tant de sacrifices pour la Crète, ne pourront certainement pas continuer longtemps encore à y maintenir des contingents internationaux, dont l'entretien est pour eux une charge assez lourde. Il leur faut donc prévoir l'éventualité du remplacement de cette force militaire. La création d'une milice crétoise chargée de maintenir l'ordre après le départ des troupes internationales, serait donc une nécessité de premier ordre. Mais on ne saurait même songer à l'établir en raison de l'état précaire du Trésor crétois.

Ce serait, pour une population de 300.000 habitants, déjà ruinée et épuisée par les troubles qui ont désolé le pays, une charge au-dessus de ses forces que celle de l'entretien d'une milice nationale, alors qu'il suffirait, l'union une fois proclamée, de la présence d'un seul bataillon de troupes helléniques pour faire face à toutes les exigences de la situation.

La conclusion du memorandum est la suivante:

Il n'y a donc à la situation actuelle qu'une seule solution, qui est l'union de l'île à la Grèce. C'est la solution que les grandes puissances ont, d'ailleurs, laissé entrevoir elles-mêmes à la population crétoise en confiant à un prince de la famille royale de Grèce le mandat de Haut Commissaire en Crète. C'est, en outre, la seule solution que le peuple crétois pourrait accepter, la seule que l'humanité, la justice, les lois historiques et l'intérêt de deux éléments, chrétien et musulman, imposent à la conscience des puissances chrétiennes et bienfaitrices.

Du reste, si le moindre doute pouvait subsister sur les

sentiments et les aspirations du peuple crétois, les grandes puissances pourraient reprendre actuellement le projet qui avait été examiné par elles au début de l'insurrection, projet dont l'opportunité alors discutable paraît aujourd'hui manifeste et dont la réalisation ne saurait présenter le moindre danger. Qu'elles ordonnent la convocation dans ses comices du peuple crétois et qu'elles l'invitent à faire connaître dans la forme d'un plébiscite libre de toute pression et de toute influence, ses véritables désirs et ses résolutions formelles en ce qui concerne les destinées de son pays. Cette consultation solennelle et pacifique, qui pourrait être faite sous le contrôle et la direction des représentants des grandes puissances, offrirait de telles garanties de sincérité et d'indépendance, qu'elle permettrait aux puissances bienfaitrices d'achever en toute connaissance de cause l'œuvre qu'elles ont entreprise en Crète et, en accordant pleine et entière satisfaction aux aspirations nationales du peuple crétois, de mettre fin définitivement à un conflit séculaire qui n'a que trop souvent troublé la paix et le repos de l'Europe.

GEORGES,
Prince de Grèce,
Haut Commissaire de la Crète.

On sait que, depuis les déclarations du prince, des faits nouveaux se sont produits ; qu'une insurrection a éclaté ; que le Parlement crétois a proclamé l'union de l'île à la Grèce ; que les puissances ont refusé d'y consentir et que la situation reste tendue.

CHAPITRE III

AFFAIRES DE SERBIE

I. — Le réquisitoire de l'opposition

L'un des chefs de l'opposition serbe, ancien ministre et homme politique encore très actif, et tenu par cela même à ne se point nommer, m'a fait au mois d'avril 1904 les déclarations suivantes :

— Tous ceux, Serbes ou étrangers, qui ont vécu à Belgrade depuis la nuit tragique du 11 juin 1903, résument leur impression par cette courte formule : « Cela ne peut pas durer ».

» Le roi, sans aucune attache personnelle en Serbie, mal protégé par la popularité historique de son nom contre le mépris qui s'attache aux créateurs de son règne, vient de prouver par ses récentes décisions, qu'il ne veut ou qu'il ne peut rien faire. On dit que les conspirateurs le tiennent, et par la crainte qu'ils lui inspirent dans le présent et par les liens qui l'unissent à eux dans le passé. Il faut croire qu'il en est ainsi, puisque, aux deux télégrammes du tsar et de l'empereur d'Autriche, à la manifestation collective d'abstention diplomatique qu'on a appelée la grève des ministres, il n'a répondu que par des protestations de bonne volonté plus vaines à mesure qu'elles se répètent. Quelles que soient les solidarités de la veille,

Pierre Ier ne peut pas ne pas désirer s'en affranchir. Il le désire. Mais il n'ose pas. Et son règne, dont on avait espéré qu'il ferait oublier son avènement, reste ainsi dominé par lui.

» Si le roi est impuissant, le gouvernement ne l'est pas moins. Le général Grouitch, président du conseil, a un renom de faiblesse bien établi. On ne saurait oublier, d'ailleurs, que ses deux fils ont trempé dans la conjuration, l'un même très activement. Il a joué les Brutus en obligeant ce dernier à abandonner le poste d'officier d'ordonnance qu'il occupait auprès du roi. Mais cet acte paraît avoir épuisé son énergie. Et il gouverne, comme le roi règne, sous le couteau. Dans son ministère, M. Stojan Protitch, ministre de l'intérieur, est une personnalité vigoureuse. Mais, en attachant sa fortune à celle des conspirateurs, il a perdu momentanément, toute autorité pour servir utilement son pays. Le ministère ne compte pas. Et l'inertie seule le conserve.

» Quant au Parlement, un double phénomène le caractérise. Le premier est la décomposition totale des anciens partis. Le second est la médiocrité de niveau de l'actuelle majorité. Les progressistes, naguère si influents, n'ont dans la Skoupchtina qu'un seul représentant. Les libéraux sont une quinzaine. Les radicaux forment l'appoint, c'est-à-dire que sur 150 membres, ils sont 134. Ces « radicaux », qui, il est superflu de le rappeler, sont en Serbie l'élément le plus conservateur, le plus attaché aux vieilles traditions nationales et agraires, sont divisés en deux groupes. Il y a les vieux radicaux, qui ont consenti antérieurement des fusions avec les progressistes, et les jeunes radicaux, qui, ayant combattu ces fusions, se sont baptisés « indépendants ». Les « jeunes » radicaux, — on en compte 62 dans la

Skoupchtina, — ont, dès le premier jour, approuvé les conspirateurs. Les « vieux », sans faire autant de zèle, ont accepté le fait accompli et prêté leur concours à la nouvelle dynastie. Le général Grouitch, président du conseil, appartient à ce parti. Mais l'importance numérique de la majorité qui le soutient ne supplée pas au défaut d'organisation dont elle offre le spectacle. Personne dans cette Chambre ne se sent ni la volonté ni le pouvoir d'obliger le gouvernement, et par le gouvernement le roi, à écarter les assassins. Toutes les forces gouvernementales convergent donc vers le maintien du *statu quo*. Et si nul ne peut douter qu'il n'y ait dans le royaume quelque chose de pourri, ce n'est ni à la cour, ni dans le ministère, ni dans la majorité qu'apparaît le chirurgien nécessaire.

» Reste le peuple, qui, dans toute cette affaire, a peu fait parler de lui, peuple rustique, énergique, aux impressions lentes, mais profondes.

» Quand éclata la nouvelle du drame, il fut surpris d'abord plus encore qu'ému. L'horreur de l'événement était telle qu'une longue stupeur saisit et paralysa l'opinion. Les semaines cependant passèrent, et puis les mois. On constata que le crime et la révolution, à qui le bien du pays eût seul pu fournir une excuse, n'avaient fait qu'aggraver des maux depuis longtemps chroniques. L'insécurité des biens et des personnes était pire. De continuelles violences — voies de fait commises par des officiers sur des journalistes, brutales fermetures de journaux et d'imprimeries — exaspéraient le malaise général. Et quand survenait quelque accident naturel, grêle, orage, mauvaise récolte, les paysans serbes, avec leur religiosité slave, murmuraient anxieusement : « Il est juste que le crime soit puni. »

» Ce mécontentement populaire n'est pas particulier

à la population civile. L'armée s'y associe tout entière. Les conspirateurs ne représentent pas, répétons-le, un parti ni même une faction militaire. Leur complot a été un acte isolé qui a réussi : rien de plus. Et de voir avec quel cynisme ils ont profité de ce succès n'a pas été pour leur rallier le reste des officiers serbes fidèles à leurs devoirs et soucieux de l'intérêt national...

» Paysans ou soldats n'ont pas contre le roi régnant d'animosité personnelle. Pierre Ier serait accepté, et l'on oublierait le début de son règne si sa volonté se manifestait, si son action s'exerçait pour le bien de la Serbie. Seule, sa faiblesse prolongée à l'égard d'une poignée d'assassins, sur qui le mépris public a maintenant prononcé une sentence définitive, risque de soulever contre lui le sentiment national. S'il comprenait mieux les aspirations encore vagues, mais menaçantes déjà de ce sentiment, il pourrait, bénéficiant à la fois et du fait accompli et de l'extinction de la dynastie rivale, asseoir sur des bases durables une autorité restée jusqu'ici bien précaire. L'avenir de son règne est dans sa main. Mais pour l'orienter vers l'indépendance et vers la dignité, il faut qu'il y soit encouragé, il faut presque qu'il y soit contraint.

» La violence appelle la violence : il était donc naturel que certains, en Serbie, songeassent d'abord à une contre-révolution. Cette idée paraît heureusement abandonnée, — heureusement, car l'ère des coups de force n'a que trop duré, heureusement aussi, car l'Europe n'a que faire de ce surcroît de complications. On a craint d'ailleurs à Belgrade qu'un nouveau « drame » ne fût pour l'Autriche l'occasion d'une intervention. Le dessein des réformistes, — appelons-les de ce nom, puisque le parti qu'ils veulent créer n'en a pas encore un qui lui appartienne en propre — est plus modeste et plus mesuré.

Ils le limitent, la question dynastique n'étant point posée, à la suppression réelle et définitive de l'influence scandaleuse des régicides. Et, pour arriver à cette suppression, ils entendent ne se servir que des armes que la Constitution met en leurs mains : appel à l'opinion, campagne électorale, changement légal de la politique.

» La sympathie de l'Europe ne peut qu'être acquise à de semblables efforts. On dit que, feignant de prendre au sérieux le déplacement, avec avancement, des principaux conspirateurs, certaines puissances ont décidé de mettre fin à la « grève diplomatique » qui sévit à Belgrade depuis le mois de juin 1903 et d'autoriser leurs ministres à rejoindre leurs postes. Il y a des circonstances où la diplomatie croit avoir intérêt à paraître dupe. Il n'en est pas moins vrai que, quand François-Joseph et Nicolas II ont demandé le châtiment des coupables, ils ne songeaient pas, sans doute, à solliciter pour eux le commandement d'une division de choix ou la direction de l'état-major général. Ce qu'ils voulaient c'était l'affranchissement de Pierre Ier et la fin du règne des poignards. Si la Serbie prouvait qu'elle veut la même chose qu'eux, elle aurait le droit de compter sur leur appui moral. »

II. — Déclarations de M. Milenko Vesnitch, ministre de Serbie

A ces critiques très vives de l'opposition, il convient d'opposer le tableau suivant de la politique serbe par M. Vesnitch. Cet exposé est du mois de juillet 1904, date de la nomination à Paris du nouveau ministre de Serbie.

Quoique fort jeune encore, M. Vesnitch qui est en

même temps député à la Skoupchtina, a déjà derrière lui une carrière longue et variée. Après avoir achevé en Allemagne ses études juridiques, qu'il compléta par un séjour de deux ans dans les Universités de France et d'Angleterre, il entra dans la diplomatie. Il fut ensuite professeur de droit international, député, ministre de l'instruction publique. Impliqué par les amis du roi Milan dans les procès politiques qui suivirent le retour de ce prince en Serbie, il ne reprit du service que deux ans plus tard en qualité de ministre à Rome. Quand le général Zinzar Markovitch, dont les idées en matière de politique extérieure ne cadraient pas avec les siennes, fut appelé au pouvoir par le roi Alexandre, M. Vesnitch donna sa démisson. Il fut réélu député aux élections dernières.

— S'il fallait, me dit-il d'abord, caractériser d'un mot l'état présent des choses dans mon pays, je le ferais en vous disant que, pour la première fois, nous avons la conscience de pratiquer un régime constitutionnel et la confiance de le conserver. Vous connaissez comme moi les crises successives qui ont marqué les règnes du roi Milan et de son malheureux fils. Un jour on octroyait une constitution. Le lendemain, on la violait. Le surlendemain, on la supprimait. Il en résultait pour les partis politiques un discrédit croissant, pour le pays même une anarchie ruineuse.

» Le roi actuel, qui a suivi attentivement les dangers d'un pareil régime, est profondément, sincèrement constitutionnel. Il prend certes une large part à la vie nationale. Mais c'est à ses manifestations sociales, familiales, religieuses, militaires qu'il s'associe. Dans l'ordre purement politique, il s'efface devant le gouvernement parlementaire, devant le ministère responsable, devant la majorité que représente ce ministère.

Il tient en un mot à faire tout ce qui dépend de lui pour que le parlementarisme, qui si longtemps n'a été qu'une parodie, devienne une réalité solide, où il voit la meilleure sauvegarde des intérêts de la monarchie et des intérêts du pays.

» Dès maintenant, je crois qu'on peut affirmer que le désir royal sera exaucé et que la législature sera utilement employée par une majorité qui tend de plus en plus à s'unifier, à se concentrer. Vous vous souvenez des divisions qui ont morcelé notre grand parti national, j'ai nommé le parti radical. Aujourd'hui les deux fractions principales, radicaux avancés avec Givkovitch, Prodanovitch, Stojanovitch, radicaux modérés avec Grouitch, Pachitch, Nicolitch, comprennent la nécessité de s'unir. Si cette union s'accomplit, la majorité gouvernementale, défalcation faite des dissidents irréductibles, sera d'au moins 110 voix. C'est plus qu'il n'en faut pour assurer la stabilité du ministère, peut-être partiellement remanié, et pour donner à la Serbie l'habitude, qui lui manque, d'un gouvernement loyal et constitutionnel [1].

» Tel est, à mon avis, le point essentiel que, d'abord, il faut mettre en lumière. J'arrive maintenant, en toute franchise, à la situation créée, depuis le terrible drame de l'an passé, aux hommes qui s'y sont trouvés mêlés, en d'autres termes à ce qu'on pourrait appeler la liquidation de la révolution.

» On a fait grief au roi, placé sur le trône par le vœu du peuple et le vote unanime du Parlement, de n'avoir pas, dès son arrivée, rompu brutalement avec les auteurs de la révolution. Cette brutalité était-elle possible ? Et quels que soient les sentiments intimes, n'y

1. L'union qu'espérait M. Vesnitch ne s'est pas réalisée.

a-t-il pas, surtout dans les lendemains de crises, des nécessités qu'il faut subir, faute, si on se révolte contre elles, d'être obligé de renoncer à des œuvres utiles et bonnes ?

» Existe-t-il d'autre part beaucoup d'exemples de révolutions, où les meneurs, après l'événement consommé, se soient, autant que chez nous, montrés décidés à respecter l'ordre public ; où les acteurs d'une tragédie douloureuse, mais préparée par les fautes des victimes, aient été, — l'exaltation une fois tombée dans laquelle ils avaient accompli des actes que de sang-froid ils n'eussent pas commis, — maintenus par les pouvoirs légaux dans une position de discipline, que n'acceptent pas toujours aussi aisément ceux qui ont eu la force en main ?

» Je n'ai ni le goût ni l'obligation de chercher des circonstances atténuantes. Mais quand, laissant de côté les personnalités, je considère la situation trouvée par le roi Pierre à son arrivée à Belgrade, je me demande en vérité ce qu'il eût pu faire de plus que ce qu'il a fait.

» Relisez en effet l'histoire de ces douze mois. Pas un instant, depuis le drame du 11 juin, l'ordre n'a été troublé. Dès que le roi a pris possession du pouvoir, il a assuré le respect de la loi. On a beaucoup exagéré les incidents de Nisch. Je les rappelle pour ajouter à ce qu'on en a dit, que la plupart des officiers qui y ont pris part et qui ont été condamnés ont été ou seront replacés en fonctions. Partout ailleurs, la paix publique est demeurée entière. Et ce qu'on a appelé la camarilla des conjurés ne l'a jamais troublée. Parmi les officiers en question, certains ont occupé d'abord des charges de cour : c'est entendu. Ils les ont, depuis plusieurs mois, abandonnées. Il en est qui, en raison de leur valeur

professionnelle, par exemple le colonel Maschine, détiennent des postes militaires importants. Croyez-vous qu'il en puisse être autrement ?

» Le roi a obéi à une idée juste en estimant qu'il n'était pour lui qu'un seul devoir : donner à la Serbie un véritable gouvernement parlementaire. Car c'est de ce gouvernement et de lui seul qu'il tirera la force et l'indépendance dont l'Europe l'accuse de n'avoir pas fait preuve au début de son règne. A cette œuvre de clairvoyance, Pierre Ier s'est appliqué avec énergie et avec succès. J'ai la conviction qu'on lui rendra bientôt justice, et que, dans peu de mois, c'est aux résultats qu'on jugera son effort.

— Pouvez-vous, dis-je au ministre, me donner des renseignements précis sur la situation économique de la Serbie, sur les augmentations d'impôts, sur l'impression qu'elles ont produite ?

— D'autant plus aisément, me répond-il, que j'étais membre de la commission du budget qui a proposé la surtaxe et qui en a pris devant le pays la responsabilité. Voici, en deux mots, de quoi il s'agit.

» Quand la Chambre se réunit, elle constata sans étonnement que l'état financier, légué par le régime précédent, n'était pas brillant. Le cabinet de M. Grouitch, qui succédait au cabinet Avakoumovitch, avait, pour y remédier, proposé un certain nombre d'impôts indirects, notamment sur les raisins. La commission du budget estima que ces impositions nouvelles n'étaient pas assez étudiées et risquaient de devenir très impopulaires. Elle leur substitua donc une combinaison provisoire, qui permettra de mûrir à loisir une réforme définitive. Cette combinaison a consisté à augmenter de 40 p. 100, pour l'année 1904, l'impôt direct personnel, et non, comme on l'a dit, l'ensemble des impôts.

Cette augmentation a donné ce qu'on attendait d'elle. Et elle a été bien supportée par l'opinion. Les recettes, depuis le début de l'année, ont dépassé, d'ailleurs, les prévisions.

» Quant à nos engagements vis-à-vis de l'étranger, vous savez avec quelle scrupuleuse exactitude nous y avons de tout temps fait face. On peut même dire que, si la Serbie a passé par des crises fiscales, la cause, ou une des causes de ces crises, était la coquetterie qu'elle mettait à assurer largement le payement de ses emprunts extérieurs. Nous sommes restés, à cet égard, tels que nous avons toujours été. Et dès maintenant le montant du coupon d'octobre a été remis aux banquiers.

» Economiquement comme politiquement, j'ai donc le droit de dire que la situation de la Serbie est désormais satisfaisante. »

Une seule question n'avait pas été encore abordée par le ministre : la question internationale. Je lui ai demandé de m'indiquer quelle est, dans les circonstances présentes, la politique étrangère de son gouvernement. Il m'a répondu ce qui suit :

— La Serbie espère entretenir avec tous ses voisins, avec toutes les puissances, des relations de courtoisie. Tous les ministres étrangers accrédités à Belgrade, — l'Angleterre seule ne nous a pas encore renvoyé le sien — sont aujourd'hui en relations suivies avec le roi et le gouvernement. Leur sympathie nous est précieuse. Voilà pour le côté formel.

» Quant au fond des choses, vous connaissez le sentiment du parti radical serbe et de l'immense majorité de la nation en matière de politique extérieure. C'est ce sentiment national qui nous inspire. Nous sommes des Slaves. Et, en tant que Slaves, nous appréhende-

rons toujours dans les Balkans les progrès de l'influence germanique. A certains moments de notre histoire, au temps du roi Milan et, plus près de nous, sous le ministère Zinzar Markovitch, ces appréhensions ont paru s'atténuer, elles subsistent néanmoins, — tout en n'étant pas de nature à altérer nos relations avec qui que ce soit.

» Cela posé, vous comprenez le prix que nous attachons aux rapports excellents et chaque jour meilleurs que nous entretenons avec le Montenegro d'une part, la Bulgarie d'autre part. Il est superflu de vous rappeler les liens de famille qui unissent les Karageorgevitch à la dynastie monténégrine; superflu aussi de revenir sur les événements récents qui ont consacré notre amitié avec la Bulgarie. Qu'il me soit permis néanmoins d'ajouter qu'on a été très sensible à Belgrade à la particulière bonne grâce du prince Ferdinand, au soin qu'il a mis, lors de son passage à Vienne, le jour de la fête du roi, à faire porter à notre représentant des vœux, que simultanément M. Zolotovitz, ministre à Paris, venait offrir par son ordre à M. Popovitch. Ces prévenances complètent le bon effet des accords modestes, mais féconds, où les pays balkaniques tendent de plus en plus à s'engager. Ces ententes postales, télégraphiques, commerciales ne s'imposent pas à l'attention du monde, mais elles sont la base solide d'une union de plus en plus franche.

» Ai-je besoin de vous assurer qu'on espère en Serbie que l'Europe, dans les mesures éventuelles qu'elle peut être appelée à prendre pour la pacification de la Macédoine, tiendra compte des intérêts légitimes de la Serbie tout autant que de ceux des autres nationalités en cause? Nous avons d'ailleurs dans le concert européen deux amis du premier degré, en qui nous mettons

notre confiance. L'origine de notre attachement pour la Russie suffit à justifier, — surtout dans les circonstances actuelles et quand les armées russes sont à la peine — la fidélité de ce sentiment. Quant à la France, je me suis souvent demandé, comment les Slaves que nous sommes pouvaient se sentir unis aux Latins que vous êtes par une aussi intime sympathie. Cette sympathie date de loin. Et le temps l'a renforcée. Sait-on que, sous le règne du grand Karageorge, au début du XIXe siècle, la Serbie avait à Paris un représentant que Napoléon Ier appointait sur sa cassette particulière comme une sorte de protégé moral de l'Empire français? Depuis, nous avons pris part à vos fiertés comme à vos tristesses. Et vous me permettrez de rappeler que si, en 1870, notre roi combattait dans vos rangs, toute la nation serbe s'associait de cœur à vos épreuves.

» C'est en s'inspirant de ces sentiments que Sa Majesté Pierre Ier a convié ses camarades de Saint-Cyr à venir à Belgrade célébrer cette année le dîner annuel de la promotion de Puebla. C'est pourquoi aussi le roi m'a chargé d'obtenir qu'un officier français fût nommé gouverneur du prince héritier. Nulle mission ne pouvait m'être plus agréable que de devenir à Paris le représentant de ces intentions et de travailler, dans la mesure de mes forces, à rendre plus étroites encore les relations de mon pays et du vôtre [1].

» L'accueil tout à fait gracieux et charmant qu'ont bien voulu me réserver M. le président de la République et M. le ministre des affaires étrangères, m'est un sûr

1. La réception des officiers français a eu lieu à Belgrade au mois de septembre. Le commandant Levasseur a été nommé gouverneur du prince héritier.

garant que le gouvernement français m'aidera à remplir cette mission. Je leur en suis donc doublement reconnaissant. »

Depuis lors, en décembre, le ministère Grouitch a démissionné, il a été remplacé par un ministère Pachitch, qui, lui-même a démissionné le 22 mai 1905. Au cours de ces événements, le roi a observé une attitude strictement constitutionnelle.

TROISIÈME PARTIE

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

CHAPITRE PREMIER

AVANT LA RUPTURE

I. — Les origines de la guerre russo-japonaise[1]

L'ouverture des hostilités entre la Russie et le Japon, le 10 février 1904, n'a été une surprise que pour les chancelleries, dont l'aveuglement en cette occasion a dépassé toute mesure. A considérer l'enchaînement des choses depuis neuf ans, cette guerre était inévitable.

Depuis longtemps les progrès de la Russie en Mandchourie et son activité sur le Yalou apparaissaient aux Japonais comme une atteinte à ce qu'ils appelaient « l'intégrité de la Chine » et « l'indépendance de la Corée ». Si l'on songe qu'en Mandchourie, les progrès russes avaient pour origine la renonciation forcée du Japon à ses conquêtes de 1895, on comprend l'irritation croissante qu'ils provoquèrent à Tokyo. On se

1. Je me suis servi, pour établir ce résumé des origines de la guerre, des documents diplomatiques, des journaux français et anglais, enfin, de l'étude si remarquable par sa précision lumineuse, que M. Cl. E. Maître, membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient a consacrée à cette question (Hanoï 1904).

souvient que la convention de Pékin du 8 novembre 1895 consacra l'éviction du Japon de ses conquêtes de la veille. C'est le 10 décembre suivant que, pour aggraver l'amertume de ce recul, la Banque russo-chinoise, principal agent de l'impérialisme russe en Extrême-Orient, fut définitivement constituée. Le 27 août 1896 une convention conclue entre cette Banque et la Chine autorisa la construction du chemin de fer transmandchourien relié au Transsibérien. Un oukase de juillet 1897 approuva la création de la nouvelle compagnie de l'Est chinois. Le 15 mars 1898, la Russie obtint la cession à bail de Port-Arthur, Talienwan et alentours, avec droit de prolonger la ligne jusqu'à Port-Arthur. Enfin en juillet 1900, aussitôt qu'éclata l'insurrection des Boxers, les troupes russes occupèrent militairement la totalité de la Mandchourie, y compris le port ouvert de Niou-tchouang. Six semaines après, on annonçait bien à Saint-Pétersbourg l'imminente évacuation des territoires occupés; mais, le 11 novembre, un accord russo-chinois autorisait la présence à Moukden d'un résident politique russe et la prolongation de l'occupation. Ce fut le commencement d'une mêlée diplomatique, qui devait, trois ans plus tard, aboutir à la lutte.

De cette mêlée confuse, quelques épisodes marquants sont à retenir. Le 6 février 1901, la Russie renouvelle à l'Angleterre ses assurances sur le caractère temporaire de son intervention militaire. Mais, quelques semaines après, le bruit se répand de pourparlers avec la Chine qui sont en contradiction formelle avec ces assurances. Nouvelle protestation (19 février 1901), venant cette fois des États-Unis, de l'Angleterre et du Japon et, tout aussitôt, démenti des négociations. Après quelques communications de même ordre et des échanges de vue entre Russes et Japonais (qui parurent un moment, pen-

dant le séjour du marquis Ito à Saint-Pétersbourg, pouvoir aboutir à une alliance), deux faits importants se produisirent ; le premier fut, le 12 février 1902 la publication de l'alliance anglo-japonaise ; le second fut, le 8 avril suivant, la signature d'un traité russo-chinois portant : 1° rétrocession à la Chine du chemin de fer Niou-tchouang Chan-haï-kouan ; 2° évacuation de la Mandchourie en trois périodes de six mois expirant respectivement le 8 octobre 1902, le 8 avril 1903 et le 8 octobre 1903 ; 3° maintien des clauses de la convention du 27 août 1896 autorisant la Russie à protéger en Mandchourie son chemin de fer et ses entreprises.

Depuis lors, la rétrocession à la Chine de la ligne Niou-Tchouang Chan-haï-kouan s'est opérée de la façon la plus correcte et l'évacuation de la première zone (province de Moukden à l'ouest du Liao) a eu lieu à l'heure dite, le 8 octobre 1902. Toutefois, en présence tant des difficultés qui éclatèrent en Corée au début de 1903 que de l'agitation signalée chez les *jingoes* japonais, la Russie, lorsque le 8 avril sonna l'heure d'évacuer la seconde zone, retira bien ses troupes de Moukden mais ce fut pour les installer aux portes mêmes de cette ville.

Simultanément elle subordonnait l'évacuation à des conditions nouvelles, dont M. de Plançon, chargé d'affaires de Russie, remit le 5 avril l'énoncé au prince King, à savoir : 1° *statu quo* assuré à la situation administrative de la Mongolie et de la Mandchourie ; 2° fermeture de ces deux provinces à l'autorité des conseillers étrangers au service du gouvernement chinois, l'une et l'autre ne devant être ouvertes qu'aux conseillers russes ; 3° interdiction d'ouvrir aucun port et d'installer aucun consul en Mandchourie sans le consentement de la Russie ; 4° attribution à la Banque russo-chinoise de la

perception des douanes à Niou-tchouang; 5° attribution à des fonctionnaires russes de la direction des services sanitaires et du télégraphe entre Port-Arthur, Niou-tchouang et Moukden.

Le prince King, ayant fort habilement livré ces demandes à la publicité par l'intermédiaire du Dr Morrisson, correspondant du *Times* à Pékin, le Japon, l'Angleterre et les États-Unis protestèrent avec une extrême énergie, si bien que, le 11 mai, à la Chambre des communes, le vicomte Cranborne put annoncer que « la Russie affirmait de nouveau sa résolution de tenir ses engagements relatifs à l'évacuation, laquelle n'avait été que momentanément retardée ». Il y eut encore, pendant trois mois, un échange de demandes et de réponses, de notes et de contre notes, de protestations et de démentis. C'était le temps où, le général Kouropatkine après un voyage en Mandchourie et au Japon revenait, dit-on, persuadé qu'il fallait sauvegarder la paix. Cependant la nomination de l'amiral Alexeieff à la dignité de vice-roi des possessions russes (13 août 1904) fut considérée comme l'annonce d'une politique d'intransigeance, à laquelle, on l'allait bientôt constater, le Japon était de son côté fermement résolu.

C'est dans ces conditions, aggravées depuis dix-huit mois environ de l'âpre rivalité existant en Corée entre les légations de Russie et du Japon, que le gouvernement japonais se décida à agir à Saint-Pétersbourg et chargea son ministre, M. Kurino, de remettre au comte Lamsdorf une « note verbale » exprimant le désir d'entrer en pourparlers au sujet de l'Extrême-Orient et énonçant les desiderata japonais. Ces desiderata peuvent se résumer ainsi : 1° Reconnaissance par la Russie de l'influence prépondérante du Japon en Corée et de son droit exclusif d'y jouer auprès du gou-

vernement coréen le rôle de conseiller et même d'y intervenir militairement; 2° respect par la Russie de la souveraineté chinoise en Mandchourie et de l'égalité des droits commerciaux de toutes les nations. Les deux propositions, prises isolément, étaient inacceptables, aussi humiliantes pour l'amour-propre des Russes que menaçantes pour leurs intérêts. En les accouplant, le Japon adoptait une attitude qu'il devait maintenir jusqu'au bout et qui, dès ce moment, rendait certaine la rupture. On allait en six mois s'y acheminer d'une marche ininterrompue.

Le 12 août, M. Kurino fit au comte Lamsdorf la communication dont il était chargé. Le 23, réponse russe : la négociation doit être transférée à Tokyo, d'autant plus que le vice-roi, amiral Alexeieff, a été investi des pouvoirs diplomatiques. Le Japon demande alors qu'au moins on arrête à Saint-Pétersbourg les lignes directrices de cette négociation : nouveau refus russe et, le 9 septembre, transfert à Tokyo des pourparlers aboutissant le 3 octobre à la remise par le baron de Rosen, après conférence avec Alexeieff, de huit contre-propositions russes. Au cours de plusieurs entrevues, le baron Komura et le baron de Rosen élaborèrent un texte transactionnel sur la plupart des points. Mais le ministre russe refusa catégoriquement de prendre *vis-à-vis du Japon* l'engagement de respecter, outre la souveraineté et l'intégrité chinoises, la liberté commerciale du Japon en Mandchourie. De nouveau, le gouvernement japonais délibéra : et ce fut pour accuser encore ses exigences aussi bien en Corée qu'en Mandchourie. Sur quoi le baron de Rosen, qui avait espéré transiger, déclara qu'il ne pouvait que transmettre à Pétersbourg ces propositions.

Le 8 octobre, troisième terme fixé en 1902 pour l'évacuation de la Mandchourie, les Russes ne firent rien

qui pût donner à croire de leur part à un projet de retraite. D'autre part tant à Pékin qu'à Séoul, pendant qu'on procédait entre Tokyo et Pétersbourg aux pourparlers que je viens de résumer, la concurrence russo-japonaise avait continué et, au moins en Chine, l'influence japonaise [1] paraissait l'emporter : raison de plus pour le parti de la résistance et pour son chef, Alexeieff, de ne point céder aux prétentions du Japon. Le 11 décembre 1903, la réponse russe au second memorandum japonais parvint à Tokyo. La Russie persistait à ne pas souffler mot de la Mandchourie et ne ratifiait pas les rectifications acceptées sous réserve par M. de Rosen au sujet de la Corée. Elle réclamait surtout avec insistance la création d'une zone neutre prise sur le territoire coréen. Le 23 décembre, le Japon répondit : il supprimait la clause relative à la zone neutre, accentuant ainsi son intransigeance et poursuivant activement ses préparatifs militaires [2]. Le 5 janvier, nouvelle

1. En Chine, M. Lessar, ministre de Russie, n'avait pu malgré ses efforts, réussir à obtenir un traité qui réglât définitivement, avant toute concession au Japon, la question de Mandchourie. Par contre, le 8 octobre, le Japon signait à Shanghaï avec la Chine un nouveau traité de commerce spécifiant l'ouverture immédiate au commerce de Moukden et d'Antoung en Mandchourie. C'était pour les Russes un sensible échec. Ils y répondirent le 29 octobre en réoccupant Moukden.

2. Cf. Maitre *op. cit.* « Au mois de janvier la presse ne s'attarde même plus à réclamer la guerre : certaine du résultat final, elle se borne à discuter des voies et moyens. Les dons volontaires, dont l'élan s'est beaucoup ralenti depuis l'ouverture des hostilités, affluent au trésor de guerre. Les résidents japonais en Mandchourie et en Sibérie commencent à rentrer en masse au Japon. La sympathie affichée de l'Angleterre et des Etats-Unis persuade de plus en plus au Japon que sa cause est la leur. A une fête offerte le 15 aux attachés militaires et navals de ces deux pays par les hommes d'affaires de Tokyo, l'attaché naval anglais, victime peut-être de la « chaleur communicative » des banquets, prononce un discours où il promet à mots cou-

note russe et cette fois, probablement sur les conseils de la France, concession importante : car on se résigne à Saint-Pétersbourg à parler de la Mandchourie et à prendre l'engagement « de ne pas mettre obstacle à la jouissance par le Japon et les autres États des droits à eux conférés par leurs traités avec la Chine à l'exception toutefois de la création de *settlements* ». Cette réserve, qu'à Toyko on estime contradictoire avec le récent traité de commerce sino-japonais, permet au Japon d'ores et déjà résolu à la guerre, de réclamer par une note nouvelle la suppression de cette restriction et une réponse aussi prompte que possible. Cette réponse n'étant point parvenue le 3 février, la guerre est décidée à Tokyo. Le 6, l'escadre japonaise quitte Sasebo avant toute déclaration même de rupture diplomatique. Le même jour, M. Kurino notifiait cette rupture au comte Lamsdorf et préparait son départ.

Volonté réfléchie du Japon de fermer la Corée aux Russes et de se la réserver; à cause de cela, volonté

verts, mais assez clairs, beaucoup plus assurément que son pays n'était disposé à tenir. D'autre part les actes du gouvernement montrent assez que sa détermination n'a pas fléchi. Il fait savoir aux puissances qu'il n'est disposé à accueillir aucune offre de médiation. Le 20, le Conseil privé approuve diverses ordonnances relatives à la pose de torpilles dormantes dans les ports, au transport des troupes en temps de guerre, au rachat éventuel de lignes privées de chemins de fer. Le 21, des « coulis » sont débarqués à Fusan pour la construction du chemin de fer en nombre si considérable que le comte Lamsdorf en témoigne de l'inquiétude. Depuis le milieu du mois, le baron Soné Arasuke, ministre des Finances, ne cesse d'avoir des entretiens avec les principaux banquiers du pays en vue de l'émission d'un emprunt intérieur : mais le baron Soné n'est pas populaire, et le président du Conseil, le comte Matsukata et le comte Inouyé doivent venir à la rescousse; enfin, le 29, l'émission d'un premier emprunt de guerre de 100 millions est décidée. Le 30, le Japon commande en Angleterre deux cuirassés monstres, qui devront être achevés dans un délai de dix-sept mois. »

non moins ferme d'empêcher que la Russie, s'installant en Mandchourie, ne devînt « sur le flanc de la Corée une menace constante pour l'indépendance de cet Empire » ; plus encore résolution nationale de soustraire la Chine à la pénétration russe et d'effacer, grâce à un patient effort militaire de neuf années, l'humiliation de 1895; enfin et surtout désir ardent de prouver l'avènement du Japon au rang de grande puissance, telles furent à Tokyo les causes déterminantes de cette lutte. Quant à la Russie, qui commit la faute de la prévoir et de la préparer trop tard, elle n'aurait pu l'éviter qu'en renonçant à sa politique extrême-orientale, et ce à l'heure même où l'achèvement du Transsibérien marquait l'épanouissement de cette politique. Avions-nous tort de dire au début de ce chapitre que cette guerre n'était point évitable; qu'elle résultait, comme la chute d'un corps de son abandon dans le vide, de la contradiction des politiques et du conflit des intérêts?

II. — La corée avant la guerre. Une visite a M. Yong-tchan-min, ministre de Corée

Tandis que se poursuivaient, à la fin de janvier 1904, les négociations, je suis allé voir M. Yong-tchan-Min, ministre de Corée. Tout menu dans son grand fauteuil lourd, M. le ministre de Corée m'a parlé d'un ton tranquille du conflit russo-japonais. M. Min se sert de notre langue avec une parfaite clarté d'idées et d'expression. Le conflit dont je l'entretiens le touche de bien près. Et, pour les Coréens, les notes diplomatiques, où l'on nous expose chaque jour les différentes façons de mettre tout le monde d'accord... sur leur dos, doivent avoir un sens terriblement précis? Il semble que, suivant un mot célèbre, il ne soit, dans

tout cela, question que de leur mort. Et c'est un sujet de conversation auquel les vivants ne se plaisent guère. Comment s'y résignent l'empereur du Matin calme et son gouvernement? C'est ce que je demandais à l'aimable diplomate, qui, depuis deux ans, les représente à Paris.

M. Min est un vieux Parisien. Nous l'avons connu déjà, avant qu'il fût ministre, pendant l'Exposition. N'était la coupe mince de son visage, le ton bistré de sa peau, ses petits yeux étroits, sa moustache timide, l'allure tout asiatique de sa physionomie, on le prendrait pour un jeune sportsman, nourri dans le quartier de l'Arc de Triomphe, décoré de bonne heure et qui se ferait habiller à Londres. Pour que rien ne manque à l'impression, le ministre de Corée habite une de ces grandes maisons neuves de l'avenue d'Eylau, où le « confort moderne » s'étale victorieusement — chauffage à la vapeur, électricité, téléphone — et rien n'est moins extrême-oriental que le salon où il reçoit ses hôtes. Un des plus récents voyageurs qui ont parcouru le Japon, M. Weulersse, ne se console pas de la décadence qu'y subit la couleur locale : quelle déception lui infligerait l'élégant appartement de l'envoyé coréen !

J'ai dit que M. Min envisage avec calme la situation présente. J'ajoute que rien dans sa façon de parler de son pays n'évoque le souvenir des événements tragiques dont la Corée fut le théâtre, il n'y a pas bien longtemps, et que nous contait naguère M. Marcel Monnier. Visiblement, pour lui, les choses n'ont d'autre importance que celle qu'on leur attribue. Et, s'il parlait italien, il dirait avec d'Anunzio : *Come evitare l'inevitabile ?*

Mariant un fatalisme sceptique à une vue très nette des intérêts positifs, mon interlocuteur raisonne sur les

affaires de Corée avec une impassibilité prodigieuse : son optimisme, qui d'abord étonne, finit par se communiquer. Et l'on n'est pas très sûr, en le quittant, d'avoir encore une opinion, tant ses commentaires ont aimablement atténué et dissocié celle qu'on apportait en entrant.

— Vous me demandez, me dit-il, comment on envisage à Séoul la querelle de la Russie et du Japon. Je n'ai, pas plus que mon collègue de Pétersbourg, reçu de mon gouvernement de communications récentes. Mais je crois être sûr que Sa Majesté et ses ministres n'éprouvent aucune inquiétude.

— Cette inquiétude, monsieur le ministre, n'a-t-elle donc pas été éveillée par les projets, auxquels on a fait allusion ces jours-ci, d'une sorte de partage ou d'équilibre d'influences à organiser en Corée : zones de neutralisation, zones d'action aussi, laissant ici la main libre aux Russes, là aux Japonais ?

— Il importe, me répond aussitôt le ministre de faire une distinction. Toutes ces combinaisons par lesquelles les Russes et les Japonais pensent prendre les uns contre les autres des garanties peuvent nous laisser indifférents : car elles ne touchent pas à notre indépendance. Cette indépendance, que les puissances ont consacrée, il y a plus de vingt ans, en signant avec nous des traités, que la Chine, notre ancienne suzeraine, a reconnue elle-même en 1895, est-elle aujourd'hui menacée ? Non, n'est-ce pas ? Il n'est pas question d'annexion, ni même de protectorat. Notre autonomie gouvernementale est respectée. Et les accords, dont on parle, n'y porteront pas atteinte.

» Ce qui nous a manqué, c'est l'énergie réformatrice. Il n'y a, chez nous autres Coréens, nulle hostilité contre les étrangers : à cet égard nous n'avons rien de

commun avec les Chinois. Déjà nous avons accordé d'importantes concessions, notamment, aux Japonais le chemin de fer de Séoul à Fusan, à des Américains des lignes de tramways électriques. Voici que les Russes, nos voisins depuis leur installation en Mandchourie, veulent resserrer les liens qui les unissent à nous, faire contrepoids aux Japonais. Eh bien! mon Dieu! cela les regarde. Quant à nous, qu'avons-nous à y perdre?

— Le peuple coréen ne se révoltera pas contre cette activité croissante de l'élément étranger sur son sol?

— Mais, non, je vous assure. Il y a eu des difficultés, quelquefois, avec les Japonais. Comment pouvait-il en être autrement? Nous sommes leurs proches voisins sans avoir avec eux rien de commun. Et les relations, au siècle dernier, se sont multipliées. D'où d'inévitables froissements. Mais cela n'est pas grave, pas grave du tout.

— Vous estimez donc, si je vous comprends bien, que, dans l'hypothèse d'un accord russo-japonais, la Corée n'éprouverait politiquement aucun dommage et que, matériellement, économiquement elle pourrait en tirer quelque bénéfice?

— Je serais assez tenté de le croire : oui, je le crois, et c'est pour cela que je souhaite que cette guerre soit évitée. Elle peut l'être d'ailleurs; et sans doute elle le sera.

M. Min parle avec une évidente sincérité. Lui, il est partisan des réformes, de beaucoup de réformes. « J'en voudrais toujours davantage », dit-il avec le demi-sourire d'un homme qui sait par expérience que, pour avoir le moins, il faut viser le plus. Mais quoi? il connaît son pays. Avant de le représenter, il l'a administré; il a été ministre de l'instruction publique. Il sait comment, là-bas, on juge les hommes et les choses. Il tient

compte de l'idiosyncrasie coréenne. Il ne se dissimule pas le mal du présent. Et c'est pourquoi sans doute, prenant une moyenne, il paraît si rassuré quant aux risques du lendemain.

Les Coréens ne se considéreront pas comme atteints par les accords qui se concluront autour d'eux, au-dessus d'eux, si vous aimez mieux. Ils tiennent seulement à ce qu'on respecte leur indépendance, — indépendance un peu théorique peut-être, à notre gré de centralisateurs. Mais songez que le gouvernement coréen exerce une action minima. Songez qu'il n'est pas étatiste, autoritaire, ni ambitieux. Ce qu'on fera à côté de lui ne lui enlèvera rien, ne le privera de rien. Alors, pourquoi, pour ce rien, faire du bruit? Et ne vaut-il pas mieux dire les choses comme elles sont?

Je demande :

— Au cas où cet accord russo-japonais se conclurait, le gouvernement coréen publierait-il, par une manifestation adressée aux puissances, l'interprétation qu'il en ferait? Prendrait-il acte de ce que son autonomie n'est pas diminuée, de ce que ses droits souverains restent entiers?

— C'est possible, probable même; mais, je vous le répète, je n'ai pas d'instructions récentes. Et aussi bien nous n'en sommes pas encore là. »

Dans le lointain, place du Trocadéro, un tramway à vapeur sifflait obstinément. M. Min songeait-il, en l'entendant, aux chemins de fer coréens, messagers de ce progrès et les contingences de la politique lui semblaient-elles, en regard, insignifiantes? Ou simplement pensait-il que la Corée, pays heureux, n'était pas d'âge encore à s'en émouvoir?... Il me tendit la main et ne parla pas plus avant.

III. — Au Japon. Quelques premiers rôles

Il n'était pas sans intérêt, à l'heure où allait s'engager la partie, d'avoir, sur les hommes qui du côté japonais mènent le jeu, des renseignements précis et concrets, ajoutant une note vivante à la sécheresse des nouvelles télégraphiques. Un haut fonctionnaire japonais, qui se trouvait au début de l'année de passage à Paris et dont la situation m'oblige à taire le nom, a bien voulu me les fournir.

— C'est, m'a-t-il dit, au palais impérial de Tokyo que se joue présentement, la partie.

» L'empereur Mutsuhito est un souverain constitutionnel depuis 1889. Et les Japonais, quand ils parlent de lui, invoquent volontiers la réserve que lui impose la charte octroyée : moderne adaptation de l'isolement quasi religieux, où une longue tradition, pas effacée par la révolution de 1867, place le mikado. Mutsuhito, à cette heure critique, n'agit donc pas publiquement. Mais toute action se ramène à lui. N'est-il pas le chef suprême de l'Etat ? Ne déclare-t-il pas la guerre ? Ne signe-t-il pas les traités ? Quelquefois, rarement, il préside des réunions de ministres. Mais, chaque jour, il reçoit les ministres importants. Cela se passe à peu près comme en Russie, où chaque ministre a, tour à tour, son *doklat* — rapport — qui lui permet d'entretenir l'empereur des affaires de son département.

» Deux fois par semaine, il y a, sous la présidence du premier ministre, conseil de cabinet. Ces réunions, le plus souvent, ont lieu au palais impérial. Une partie de ce palais est aménagée à cet effet. On la nomme le *Naïkakou*, ce qui, littéralement, veut dire « gouvernement central ». Le *Naïkakou* est une sorte

de bureau de la présidence du conseil, avec plusieurs services, notamment celui de la statistique, s'y rattachant. Parfois, les réunions ont lieu chez l'un des ministres. Les palais ministériels sont séparés les uns des autres, tout comme en France.

» Le comte Katsura est, depuis 1902, président du conseil sans portefeuille. C'est l'usage au Japon que le premier ministre n'ait point de ministère. Le comte Katsura a été, pendant la guerre de 1895, un des lieutenants, le principal lieutenant du maréchal Yamagata. Il remporta, en avant de Niou-tchouang, des succès décisifs. Et ce sont ses antécédents militaires qui l'ont désigné au choix de l'empereur pour succéder au marquis Ito. Politiquement, il est conservateur, comme la plupart de ses collègues, comme son patron et ami Yamagata. En décembre 1903, il a dissous tranquillement le Parlement. Et cela n'a choqué personne.

» Le quai d'Orsay de Tokyo a pour hôte le baron Komura. Le premier ministre porte un sabre. Le ministre des affaires étrangères n'a jamais porté que l'épée du diplomate. Le baron Komura a fait aux États-Unis le stage que tout étudiant japonais tient à honneur d'accomplir près la civilisation occidentale. Ai-je dit que, pour le comte Katsura, ce stage s'est passé en Allemagne? M. Komura, retour d'Amérique, entra au bureau des traducteurs à la justice où il ne resta guère, aux affaires étrangères où nous le retrouvons aujourd'hui. Pendant la campagne de Chine, il fut attaché, comme conseiller diplomatique, à l'état-major du maréchal. Tant que les Japonais occupèrent la Mandchourie, M. Komura en fut gouverneur, précédant, dans ce poste, l'amiral Alexeieff.

» Le baron Komura n'a pas rempli seulement cette fonction transitoire et quasi-militaire. Il fut aussi

directeur politique. M. Motono, ministre du Japon à Paris, était alors son collaborateur. Puis, l'homme de bureau se fit voyageur. Il devint ministre à Washington, ministre à Séoul, ministre à Saint-Pétersbourg, ministre en Chine après l'insurrection des Boxers. C'est de Pékin qu'il revint à Tokyo pour prendre le ministère. Cette dernière étape n'était pas longue. Et, pour avoir duré plus de quatre-vingts jours, son tour du monde, semble-t-il, n'était pas trop mal combiné.

» M. Komura est l'homme du jour. Son initiative est considérable. Et c'est lui qui, sous réserve de l'approbation impériale, est le maître de la situation. C'est un négociateur dans toute l'acception du terme. Il en a les défauts, — et les vertus aussi. Détail à noter, il est, avec le ministre de Russie, le baron de Rosen, dans les termes les plus amicaux.

» Le ministre de la guerre n'est pas un civil. C'est un militaire, pas bavard, pas commode, pas mondain. Il s'appelle le général Teraoutchi. Parmi les membres du Tout-Tokyo, il aurait quelque droit à représenter le Tout-Paris, car il fut autrefois attaché militaire du Japon en France. Certains de ses subordonnés ont été « cornichons » et « cyrards ». Lui s'est contenté de faire ses études dans une école de langue française à Tokyo. Mais il a figuré aux revues du 14 juillet et a galopé à Longchamp derrière vos ministres de la guerre. Depuis, il a suivi la filière. Il était directeur au ministère pendant la campagne de 1895. Il a été ensuite sous-chef de l'état-major général, vice-ministre de la guerre.

» Parmi ses collaborateurs de tous les instants, il faut faire une place particulière au général Kodama. Son ministre pourrait lui dire : « Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus ». Car M. Kodama est sous-

chef d'état-major. Il l'est, parce qu'il a voulu l'être, parce qu'on a voulu qu'il le fût. Pour le devenir, il a abandonné le poste qu'il occupait, et ce poste n'était autre que le ministère de l'intérieur. Quand la situation a commencé à se tendre, le général Kodama a senti des démangeaisons au bout de la plume pacifique dont il écrivait aux préfets. Et il a prié l'empereur de lui rendre sa liberté et de le remettre dans son élément. Ce qui fut fait.

» Le voilà donc, de nouveau, à la guerre, — il y fut vice-ministre en 1895 — travaillant douze heures par jour, voyant tout, réglant tout, mettant officiers et plantons sur les dents, restant malgré cela gouverneur général de Formose et présidant de loin à la mise en défense de cette encombrante colonie.

» L'amiral Yamamoto, organisateur de la flotte japonaise actuelle, est depuis 1902 ministre de la marine. L'histoire de notre flotte a passé par des périodes distinctes. C'est l'honneur d'un de vos compatriotes. M. Bertin, d'avoir présidé à la première. Le nom de l'amiral Yamamoto domine la plus récente. Il a été directeur, plusieurs années, au ministère de la marine. Tout le temps qu'il occupa ce poste, il le fit, si j'ose ainsi dire, éclater. Avait-on besoin d'un renseignement? La réponse, partout, était la même.

— Voyez M. Yamamoto. C'est lui qui fait tout.

» M. Yamamoto continue. Il continue. Mais que feraitil, que feraient ses collègues, si venait à manquer le nerf de la guerre ? M. Soné, — le baron Soné, — prend soin de ce nerf essentiel. Il le fait avec compétence et modestie. On l'a connu tel à Paris, où il fut, à la légation, le prédécesseur de M. Kurino. Avant, quand s'ouvrit le Parlement japonais, il avait été secrétaire général de la Chambre des députés. M. Eugène Pierre, l'âme

même de votre Palais-Bourbon, ne l'a certes pas oublié et se souvient des causeries de droit parlementaire dont, ensemble et tels deux complices, ils égayaient naguère les soirées officielles.

» C'est quelque chose de connaître les ministres. Il y a même des gens, au Japon et ailleurs, pour qui c'est tout. Ce n'est pas assez cependant pour se rendre un compte exact du fontionnement du gouvernement japonais. Car il y a d'autres rouages encore...

» Il y en a un, notamment, dont les correspondants nous entretiennent avec complaisance et qu'ils nomment le Conseil des Anciens. Ce Conseil, cependant n'a point de place dans la Constitution ; à dire vrai, il n'existe pas ; et c'est pur solécisme de parler de lui sur le même ton que du Ministère ou de la Diète.

» Les Anciens, — gardons ce mot qui ne vaut rien, mais qui en vaut un autre, quand tous sont inexacts, — ne sont pas des fonctionnaires. Ce sont tout simplement des hommes qui ont rendu à leur pays d'éminents services : ex-ministres qu'on consulte, qu'on écoute, sans qui, contre qui surtout, l'empereur ne prendra jamais de décision grave. Leur nombre n'est pas limité. Leur autorité ne l'est pas non plus. Ils ne siègent pas, sauf cas exceptionnels, au conseil des ministres. Mais les ministres leur témoignent une déférence continuelle.

» Il y a là le marquis Ito, président du conseil privé, un grand homme d'État et un grand libéral ; le maréchal Yamagata, le triomphateur de 1895, militariste et réactionnaire, l'antagoniste ordinaire du marquis Ito. Là encore, siège le comte Matsougata, le financier japonais qui ressemble le plus à Bismarck par la grosseur des moustaches et la richesse des sourcils. Là encore, le comte Inouyé et le maréchal Oyama : réunion majes-

tueuse, sans responsabilité légale, mais dont la force négative est, en toute occasion, décisive.

» A côté de ces organes essentiels, il faut, dans la crise actuelle faire une place à la presse, qui, depuis le début des difficultés, a joué un rôle important, bien que mal connu en Europe. Cette presse a ses défauts. Elle est bruyante, partiale, injuste, — à la façon de certains confrères européens. Sauf de rares exceptions, le journalisme n'est pas chez nous un métier de choix. Les gens de lettres, les écrivains ne le recherchent pas. Et les petits jeunes gens qui s'y consacrent manquent d'ordinaire de préparation. Ils gagnent peu, d'ailleurs, 30 à 50 yen par mois, c'est-à-dire de 78 à 130 francs pour la plupart. Les privilégiés arrivent à 100 ou 120 yen, 266 ou 312 francs. On ne peut pas, dans ces prix-là, publier de la prose d'académicien. On publie autre chose, voilà tout.

» C'est ainsi que le *Yorodzu*, dont le tirage est considérable, se plaît particulièrement aux révélations scandaleuses. Il ouvre des enquêtes d'une indiscrétion terrible; par exemple :

— Les hommes connus qui ont des concubines.

— Les hommes connus qui ont des enfants naturels.

Ou encore :

— Les femmes du monde qui entretiennent des acteurs.

» Parfois les diplomates étrangers figurent dans ces études de mœurs, sans y avoir aucun droit, je me hâte de l'ajouter. Mais le reporter de certains journaux nippons ne respecte rien, pas même ses amis et alliés. L'honorable ministre d'Angleterre à Tokyo, Sir Claude Macdonald, en sait quelque chose, lui qu'un de ces petits journaux très lus accusait naguère, après l'alliance de 1902, « d'être un paillard éhonté et de ne pas

respecter même les femmes mariées. » Sir Claude, ayant conscience de ne point mériter ce reproche, protesta, exigeant qu'on se rétractât. Savez-vous ce qu'en guise de rétraction inséra le journal? Ceci :

— Supplié par le ministre des affaires étrangères, nous interrompons nos révélations. »

» Il y a au Japon des journaux plus sérieux qui, s'adressant à un public plus restreint, lui plaisent par d'autres moyens : c'est justice de les opposer à ces feuilles d'un genre spécial. Au premier rang il faut placer le *Djidji Shimpo* (le *Temps*) et le *Tokyo Nichi Nichi Shimboun* (*Nouvelles quotidiennes de Tokyo*). Le *Nichi Nichi*, qui a des correspondants à Pékin, à Séoul, à Constantinople et à Saint-Pétersbourg, a, pour éditeur — propriétaire — le baron Ito Miyodji. On assure que le marquis Ito et le maréchal marquis Yamagata inspirent volontiers le correspondant russe de ce journal.

» Quant au *Djidji*, c'est un organe considérable, le mieux informé de tous les journaux japonais. Son directeur est M. Fukuzawa Sutedjiro, fils du fondateur du journal. Ce fondateur était en même temps propriétaire de l'Université privée de Tokyo. Et comme les professeurs étaient ses collaborateurs, il publia souvent des études économiques remarquables, qui firent le succès du *Djidji*. Très impartial, il ne craignait point de morigéner ses compatriotes : ce qui au Japon comme ailleurs ne va jamais sans quelques risques. Le *Djidji* s'est honoré par là.

» Il faut citer encore le *Maïnichi Shimboun* (*Nouvelles du jour*), dont le directeur, M. Shimada Saburo, progressiste, partisan du comte Okuma, a quitté la politique par dégoût et se consacre, dans la presse, au « relèvement du sens moral et au développement des

droits de la femme ». Le *Kokumin* (*la Nation*) donne la note contraire, tapageuse, criarde, anti-étrangère. Le *Tokyo Asahi*, bien renseigné, organe de la classe moyenne, édité par M. Murayama, un très riche personnage, s'offre le luxe d'avoir un romancier attitré, n'écrivant que pour lui seul, M. Dabi-An, à qui son traité assure 120 yen par mois (350 francs). Qu'en pense M. Pierre Decourcelle?

» Tous ces journaux ont leur public, et leurs adversaires aussi. Ces adversaires, — c'est le public des autres — leur donnent des sobriquets. Le *Nippon*, nationaliste, est appelé couramment le « chommage » du nom d'une vieille coiffure démodée. Le bruyant *Kokumin* est la « trompette » (*Rappa*). Le grave *Djidji*, s'occupant spécialement de questions économiques et financières, a été baptisé « le veau d'or » (*Haï-Kin-Sho*)...

» Plusieurs journaux japonais sont écrits en anglais. D'autres sont anglais complètement, ou américains. Le *Japan Times* est de la première catégorie. Son fondateur était le représentant de la compagnie de navigation japonaise Yusen Kaisha. Son directeur, M. Zumodo Modosada a été employé aux affaires étrangères, puis secrétaire particulier du marquis Ito, dont il est resté l'ami. Le *Japan Times* reproduit les télégrammes du *Djidji*. C'est donc la mieux informée des feuilles rédigées en anglais. Le *Japan Daily Mail* a pour directeur M. Brinkley, correspondant particulier du *Times*. Le *Japan Daily Herald*, américain, ne parle avec éloge que des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie. Le *Japan Advertiser* est anti-russe et antifrançais.

» Sauf un ou deux, ces journaux anglais du Japon sont très mal faits. On y collabore surtout à coups de ciseaux. Et on y saisit, pour ne pas paraître, toutes

les occasions et tous les prétextes. Aucune de ces feuilles ne vaut le *Djidji* ou le *Nichi Nichi*. Leur importance, — relative, — vient de leurs rapports avec les correspondants des grands journaux anglais, M. Brinkley, déjà nommé, pour le *Times*, M. Mac Cullogh, irlandais et francophile, pour le *Daily Express*, M. Harrison, successeur de M. Thompson, pour la *Daily Mail*. »

CHAPITRE II

LA RUPTURE

I. — La rupture expliquée par le ministre du Japon et par l'ambassadeur de Russie.

C'est le samedi 6 février que M. Kurino, ministre du Japon à Saint-Pétersbourg, a notifié au gouvernement russe la rupture des relations diplomatiques. La nouvelle de cette rupture est arrivée à Paris le dimanche 7 dans la matinée. Quelques instants après, je me trouvais dans le cabinet du ministre du Japon et j'en demandais à M. Motono confirmation.

— C'est exact, me répondit-il. M. Kurino a rompu avec la Russie les relations diplomatiques.

— Mais tout le monde croyait qu'hier la note russe avait été remise à Tokyo.

— Le baron Komura n'a reçu hier aucune note de M. de Rosen. Aucune réponse du gouvernement russe n'a été remise à mon gouvernement.

Et comme j'objecte :

— Mais la dépêche Havas d'hier soir ?...

— La dépêche se trompait, voilà tout. Nous n'avons pas reçu la réponse que nous attendions. C'est parce que nous ne l'avons pas reçue que nous nous sommes résolus à un acte de vigueur.

» La Russie a voulu en arriver là et, seule, elle en est

responsable. Elle a reçu notre dernière note le 13 janvier, le 15 au plus tard. Vingt-cinq jours depuis lors ont passé. Plusieurs fois, M. Kurino a insisté auprès du comte Lamsdorf pour avoir une réponse. Cette réponse, plusieurs fois promise, n'est jamais venue. Au début de la semaine qui s'achève, elle nous fut annoncée de la façon la plus ferme. Rien encore. En même temps, les préparatifs militaires continuaient et d'importantes concentrations de troupes se multipliaient sur le Yalou. Pouvait-on ne pas concevoir à Tokyo de l'inquiétude et de l'irritation ? Après plus de trois semaines de patience, on a pensé que c'était assez.

» Considérez, en effet, quelle était la situation. Non seulement le ministre de Russie à Tokyo n'avait apporté au ministre des affaires étrangères japonais aucune indication, mais, à Pétersbourg même, M. Kurino se trouvait dans la même incertitude. C'est dans ces conditions qu'il reçut l'ordre de notifier au comte Lamsdorf la rupture des relations diplomatiques. Par conséquent, le contenu de la note russe n'est pour rien dans cette rupture. Nous ignorions, nous ignorons encore ce contenu. La cause de la rupture est : 1° dans les lenteurs de la Russie, lenteurs que nous avons jugées offensantes ; 2° dans la menace que constituaient à notre endroit les mesures militaires prises en Mandchourie et en Corée. Dans tout cela, je vous le répète, les Russes n'ont pas joué franc jeu. En voici, d'ailleurs, la preuve. »

Cette preuve, d'après les Japonais, elle est dans un télégramme reçu de Saint-Pétersbourg par l'agence Havas. Ce télégramme dit : « La réponse russe *envoyée ces jours-ci*... » Ce « ces jours-ci » paraît à M. Motono une équivoque voulue. Et il ajoute :

— Seule la remise de la note à Tokyo ou des indications données sur son contenu à notre ministre à

Pétersbourg pouvaient à nos yeux avoir de la valeur. Que nous importe l'envoi ? L'arrivée est tout. Or, rien n'est arrivé. Si la note russe, comme on me l'a dit, est partie vendredi ou jeudi, est-ce la faute du Japon, si elle s'est arrêtée en route ? Non n'est-ce pas ? A continuer ainsi, cela aurait pu durer longtemps. Notre dignité ne nous permettait pas de nous y résoudre. »

Une dernière question se pose : le Japon va-t-il prendre immédiatement des mesures militaires ? Mon interlocuteur n'en sait rien et ne peut me dire si c'est la guerre.

— Croyez-vous, dis-je, au succès d'une intervention amicale ?

Un geste d'incertitude et de doute me répond...

A l'ambassade de Russie, c'est naturellement sur les Japonais et sur eux seuls qu'on reporte la responsabilité de la rupture. Et voici sur quels arguments, dans cette même matinée du 7 février, M. Nélidow basait cette affirmation :

— Ce sont, m'a-t-il déclaré, les Japonais qui ont voulu rompre. L'ordre donné à M. Kurino de cesser les relations diplomatiques a coïncidé avec le départ de la note russe, départ attendu, prévu, annoncé. N'est-ce pas significatif ?

» Plusieurs fois, depuis la remise de la note japonaise du 31 décembre/13 janvier, M. Kurino, ministre du Japon en Russie, était allé voir le comte Lamsdorf. Il lui demandait à chaque visite :

— Et votre réponse ?

» Le ministre lui disait qu'on la préparait. M. Kurino exprimait avec insistance son désir et celui de son pays que cette préparation fût le plus rapide possible. Le comte Lamsdorf lui parlait des concessions russes qu'il

annonçait considérables. Et l'on se séparait sans conclure.

» Le dimanche 18/31 janvier, M. Kurino revint au ministère. La conversation s'engagea et se poursuivit sur le même mode que les fois précédentes. Elle n'en différa que par l'assurance spontanément donnée par le comte au ministre japonais que, le mardi suivant, dans son *doklat*, il soumettrait à l'empereur la rédaction définitive de la note russe.

» Le 22 janvier/4 février, c'est-à-dire jeudi dernier, nouvelle visite. Cette fois, le comte Lamsdorf précise davantage. A la question, toujours la même, de M. Kurino, il répond :

— La note russe partira ce soir. »

» A cette indication ferme, le ministre du Japon ne répond rien. L'entrevue est fort amicale. Et quand elle s'achève, le comte Lamsdorf se sent autorisé à penser que la réponse russe, largement conciliante, ouvrant d'ailleurs la voie à toutes sortes de négociations ultérieures, sera le début d'une période nouvelle plus active et plus féconde aussi que les précédentes.

» Le vendredi 23 janvier/5 février, rien, ou du moins rien d'apparent. M. Kurino reçoit seulement un long télégramme de Tokyo. Que contient ce télégramme ? Le comte Lamsdorf le saura le lendemain, samedi 24 janvier/6 février, quand M. Kurino viendra lui déclarer qu'il a reçu l'ordre de rompre les relations diplomatiques, son gouvernement se réservant de « reprendre sa liberté d'action. »

» Considérez d'une part que c'est hier, samedi 6, que M. Kurino a fait connaître au comte Lamsdorf les instructions qu'il avait reçues ; que d'autre part, c'est évidemment la veille, c'est-à-dire le 5, que ces instructions lui étaient parvenues ; qu'enfin, simultanément

le baron Komura, ministre japonais des affaires étrangères, annonçait la nouvelle à notre ministre M. de Rosen et le priait de préparer son départ, — vous estimerez avec moi que ce n'est pas parce que la note russe n'est pas arrivée hier que les relations sont rompues. En réalité, on a rompu pour ne pas recevoir notre note. Pourquoi ?

» On ne peut sur ce point faire que des inductions. Mais comment ne pas penser que les Japonais, sachant dans quel esprit de conciliation nous l'avions préparée, ont préféré éviter un terrain de discussion où notre modération eût fait ressortir leur intransigeance? De telles questions doivent se traiter plus sérieusement. Et quand on a attendu trois semaines, on peut bien attendre vingt-quatre heures, à condition toutefois de tenir au résultat. Ce n'était pas le cas des Japonais. Ils voulaient la rupture, la rupture à tout prix. Ils y seraient arrivés, quoi qu'on fît. C'est désormais évident.

— Rupture, selon vous, signifie-t-il guerre ?

— Les Japonais ont concentré leur flotte militaire et leurs transports. Ils rompent brusquement les négociations : concluez. Quoi qu'il en soit, la Russie verra venir sans inquiétude la suite des événements. Et comme le dit le *Messager du gouvernement*, elle laissera au Japon l'entière responsabilité de la décision qu'il a prise. »

Il convient, pour préciser l'opposition des deux points de vue, d'ajouter que, le lendemain 9 février, M. Motono me remettait la note suivante, qui est la réponse du Japon à l'interprétation russe du processus de la rupture.

— C'est le 28 janvier (nouveau style) que, dans une entrevue avec M. Kurino, le comte Lamsdorf lui promit

de faire tout son possible pour que la réponse russe partît le mardi 2 février. Informé de cette communication, le baron Komura télégraphia à M. Kurino de voir immédiatement le comte Lamsdorf et de lui dire que, vu l'extrême gravité de la situation, le gouvernement japonais désirerait avoir cette réponse avant cette date du mardi 2 février, s'il était possible. Dans le cas où il serait au contraire impossible d'avoir la réponse avant le 2 février, le gouvernement japonais désirait savoir, s'il pouvait compter la recevoir au moins pour cette date.

» En même temps, le baron Komura charge M. Kurino de demander au comte Lamsdorf de le renseigner sur la teneur de la réponse russe dès que la date de l'envoi sera connue.

» Le dimanche 31 janvier, dans la soirée, M. Kurino voit le comte Lamsdorf et lui communique les instructions de son gouvernement, en insistant de la manière la plus pressante pour qu'il veuille bien lui indiquer la date exacte de l'envoi de la réponse russe.

» Le comte Lamsdorf lui répond de nouveau qu'il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour envoyer la réponse le plus tôt possible, mais qu'il ne peut pas fixer la date de l'envoi.

» C'est vraisemblablement à la réception de cette réponse dilatoire du comte Lamsdorf, que le gouvernement japonais a dû délibérer sur les mesures décisives à prendre.

» Comme le comte Lamsdorf devait voir l'empereur le mardi 2 février, on a attendu jusqu'au jeudi 4 pour voir si la date précise de l'envoi de la réponse russe ne serait pas télégraphiée de Saint-Pétersbourg.

» Aucune réponse n'étant arrivée le 4 février, il y eut une réunion extraordinaire du conseil des ministres

et des Anciens en présence de l'empereur, réunion que les dépêches ont relatée. C'est à cette réunion que la décision suprême a dû être prise.

» On a prétendu que le gouvernement japonais connaissait la date de l'envoi russe, quand les dernières instructions ont été adressées à M. Kurino à Saint-Pétersbourg. Cela est matériellement impossible.

» Le comte Lamsdorf a prié M. Kurino de venir le voir *à huit heures du soir*, le jeudi 4 février. Il lui a alors annoncé que la réponse russe était envoyée à l'amiral Alexeïeff. Il a ajouté que l'amiral pourrait y introduire certaines modifications, s'il le jugeait nécessaire. C'était mettre la remise de la réponse russe au gouvernement japonais à la discrétion absolue de l'amiral Alexeïeff.

» M. Kurino n'a point manqué de télégraphier à son gouvernement la communication du comte Lamsdorf, mais son télégramme est arrivé trop tard à Tokyo. Il n'a été reçu par le baron Komura que le 5 février, quand les dernières instructions du gouvernement japonais étaient déjà envoyées à Saint-Pétersbourg. Ce télégramme ne pouvait pas matériellement arriver à Tokyo avant l'après-midi du 5 par suite de la différence d'heures entre Pétersbourg et Tokyo, en supposant qu'il ait été envoyé dans la nuit du 4, aussitôt après l'entrevue de M. Kurino avec le comte Lamsdorf. Il en résulte que l'ordre de rupture était parti de Tokyo avant qu'y arrivât la dépêche de M. Kurino, annonçant le départ de la note russe.

— Aussi bien, me disait tout à l'heure M. Motono, la note fût-elle arrivée, nous aurions rompu quand même. Car elle ne nous eût pas satisfaits. »

Ce qui revient à dire que, de toute façon, c'était la guerre.

II. — Les causes de la guerre. Déclarations de M. Kurino, ministre du Japon a Saint-Pétersbourg

M. Kurino, ministre du Japon en Russie au moment de la rupture, a bien voulu me recevoir le 13 mars 1904 à son passage à Paris. Son témoignage sur les origines de la crise présente une valeur particulière.

C'est le 8 février 1902 que M. Kurino a été nommé à Saint-Pétersbourg ministre du Japon. Sa mission a, par conséquent, duré deux ans jour pour jour, mission activement et courtoisement menée, qui a valu au ministre japonais, qui lui vaut à l'heure où j'écris, dans le pays même auquel le sien a déclaré la guerre, des sympathies personnelles que les événements n'ont pas refroidies. Le corps diplomatique accrédité à Paris ne sera pas surpris qu'il en soit ainsi, car M. Kurino avait en France la même situation qu'en Russie. On y appréciait à un égal degré la sûreté de ses relations, sa bonne grâce, son esprit vrai de conciliation. Il y était, pour tout dire en un mot, aussi aimé qu'estimé.

— Ne comptez pas, me dit-il, que je vous parle de la guerre. Depuis mon départ de Saint-Pétersbourg, je suis sans nouvelles. J'ai perdu contact avec mon gouvernement. La mission que je remplissais est achevée. Je n'ai donc rien à ajouter à ce que vous savez déjà sur les événements militaires. Et il ne me serait pas moins impossible de préjuger dans quelles conditions la paix pourra se conclure.

» Si au contraire vous voulez que nous causions des événements qui ont précédé la rupture, de cette rupture même et de ses causes, je ne suis pas tenu à la même réserve.

» Depuis le jour où j'ai remis au comte Lamsdorf

la note de mon gouvernement en date du 13 janvier, j'ai attendu d'heure en heure sa réponse. Les relations excellentes que j'entretenais avec lui me permettaient de lui dire avec une franchise entière, non seulement dans les conversations officielles, mais dans nos entretiens privés, l'intérêt essentiel que j'apercevais à ce que cette réponse ne tardât point. Je n'y ai pas manqué.

» Après être plusieurs fois revenu à la charge, le dimanche 31 janvier, j'allai voir le ministre des affaires étrangères. Je lui expliquai quelle était à Tokyo l'émotion de l'opinion publique. Il me fit espérer que la réponse russe partirait le mardi. Mais ce jour-là, rien encore. Le comte Lamsdorf me dit seulement : « Sa Majesté, que j'ai vue ce matin, n'a pas pris de déci-« sion définitive. »

» C'est à ce moment, à n'en point douter que mon gouvernement, très inquiet depuis plusieurs jours, se demanda quel serait le terme de ces ajournements successifs. Et c'est à ce moment aussi que la décision de rompre fut prise. Il ne dépendait pas de moi de l'empêcher, ni de la retarder, puisque je ne pouvais, à la suite de ma conversation avec le comte Lamsdorf, télégraphier à Tokyo rien de précis. »

J'arrête ici M. Kurino et je lui dis :

— Vous savez qu'on a raconté que le vicomte Hayashi, votre ministre à Londres, avait beaucoup poussé à la rupture immédiate; on prétend même que c'est sur un télégramme de lui que le gouvernement japonais se serait décidé à vous envoyer l'ordre de rupture.

— Je ne crois pas du tout qu'il en soit ainsi. La rupture a eu pour cause, et pour seule cause, l'anxiété déterminée au Japon par le silence prolongé de la Russie. Ne cherchez pas ailleurs l'explication. La nou-

velle donnée le jeudi soir, 4 février, que la réponse russe était envoyée à l'amiral Alexéïeff ne pouvait donc rien empêcher, car, dès le 5 au matin, je recevais des instructions qu'il ne me restait qu'à exécuter.

» Le 5 au soir, il y avait à la cour représentation théâtrale; je m'y rendis. L'empereur y assistait, et le comte Lamsdorf aussi. Mais je n'eus l'occasion de m'entretenir ni avec l'un ni avec l'autre. Je pense cependant que, dès ce moment, un télégramme du baron de Rosen, ministre de Russie à Tokyo, avait dû faire connaître à Pétersbourg que l'ordre de rompre était donné, car rencontrant au cours de cette soirée le conseiller de votre ambassade, M. Boutiron, il me dit, en me serrant la main : « Eh bien! c'est fini? » Je ne lui répondis rien de positif. Mais j'eus l'impression qu'il était renseigné et que, partant, le gouvernement russe l'était aussi.

» C'est le samedi matin 6 février que, conformément aux instructions de mon gouvernement, qui d'ailleurs n'avait toujours pas reçu la note russe, je fis savoir au comte Lamsdorf que je me trouvais forcé de rompre les relations diplomatiques. Comme je n'avais pas pu voir le comte, c'est un des secrétaires de ma légation qui fit la communication. A partir de ce moment, toutes relations officielles cessaient entre le gouvernement russe et moi. J'employai les quatre jours qui me séparaient de mon départ à faire mes préparatifs et aussi à prendre congé de mes collègues du corps diplomatique. L'accueil excellent que tous me firent, m'est un souvenir précieux. Le 10, je quittais Pétersbourg pour Berlin, regrettant qu'il fût devenu impossible d'éviter la guerre et que les efforts tentés dans ce sens fussent restés inutiles. »

Je pose alors à M. Kurino une seconde question :

— Quand avez-vous pensé pour la première fois qu'on allait à la guerre? Quelle est, selon vous, la cause de cette guerre ? »

— Dans les trois dernières semaines qui ont précédé la rupture, j'ai éprouvé de vives inquiétudes.

» D'une part, je savais quelle était à Tokyo l'excitation du sentiment populaire. Et je constatais avec regret que le gouvernement russe n'en tenait pas un compte suffisant. D'autre part, si la volonté pacifique de S. M. l'empereur de Russie, comme aussi celle de son ministre des affaires étrangères, ne faisait pour moi point de doute, je n'ignorais pas que les autorités russes d'Extrême-Orient n'étaient pas dans le même état d'esprit. L'amiral Alexeïeff, personnellement, est un esprit prudent et modéré, qui, je crois, ne souhaitait pas la guerre. Mais il avait pris l'habitude de la considérer comme inévitable, ce qui était un mauvais moyen de l'éviter. Et de plus, son entourage était franchement belliqueux.

» Notez d'ailleurs que depuis six mois la marche des événements avait, par une fatalité que je déplore, accru l'influence des militaires aux dépens de celle des diplomates. C'est au mois de juillet dernier que j'ai, pour la première fois, fait connaître au comte Lamsdorf le désir du gouvernement japonais d'arriver à un règlement d'ensemble, — et pacifique, — de la question d'Extrême-Orient. A ce moment, les négociations devaient se poursuivre à Saint-Pétersbourg entre diplomates, c'est-à-dire entre gens accoutumés à tout faire pour conjurer la guerre. Or, quelques semaines après, les diplomates passaient au second plan et les militaires s'installaient au premier. Le gouvernement russe, dans un esprit que je n'ai pas à apprécier, créait en effet la lieutenance générale de l'empereur en Extrême-Orient. Et presque

aussitôt, il exprimait le désir que les négociations fussent transférées de Saint-Pétersbourg à Tokyo. Le gouvernement japonais ne crut pas devoir s'y opposer. Et cependant j'ai la conviction que ce fut là le principe de la rupture.

» De ce jour, en effet, le baron de Rosen, ministre de Russie au Japon, dont vous connaissez les sentiments pacifiques et qui compte dans mon pays tant d'amis, cessa d'être le représentant du comte Lamsdorf pour devenir aussi celui de l'amiral Alexeïeff, muni, ne l'oubliez pas, de pouvoirs diplomatiques. Ce furent donc des soldats, hostiles par fonction aux transactions, des soldats résidant dans le pays même qui faisait l'objet du litige, ayant par conséquent toutes chances de juger les choses sans modération, condamnés par leur situation même à manquer de sang-froid et d'impartialité, ce furent, dis-je, ces soldats qui furent appelés à jouer dans la suite des négociations un rôle prépondérant.

» De ce fait, le parti de la paix se trouva à Saint-Pétersbourg en minorité. Et j'eus plus de peine à faire comprendre la gravité de nos revendications. Mon action officielle se trouvait, par le transfèrement à Tokyo des négociations, limitée à une fonction de transmission. Je ne me privais certes pas d'agir personnellement dans l'intérêt d'une paix que j'ai toujours souhaitée. Mais mon autorité était moindre et les obstacles étaient plus grands. Il y avait d'ailleurs, entre le point de vue russe et le point de vue japonais, une contradiction qu'il fut, de mois en mois, plus malaisé de méconnaître. Nous voulions, sans aucune pensée agressive contre les Russes, sans contester la position spéciale prise par eux en Mandchourie à la suite de la construction de leur chemin de fer, arriver à un règlement *d'ensemble* des questions d'Extrême-Orient. C'était, pour

nous, une nécessité nationale, sur laquelle étaient d'accord le peuple et le gouvernement. Or quand nous posions ainsi les termes du problème, les Russes aussitôt les déplaçaient. Nous parlions Corée et Mandchourie, ou, si vous voulez, Extrême-Orient. Ils nous répondaient Corée.

— Ils vous répondaient Corée parce qu'ils n'admettaient pas, qu'ils eussent à fournir au Japon, tierce puissance, des assurances particulières concernant la Mandchourie, province chinoise. Et cet argument mérite d'être retenu.

— Les Russes le croient peut-être. Mais, nous Japonais, comment aurions-nous pu ne pas craindre que ce refus de prendre vis-à-vis de nous aucun engagement relatif à la Mandchourie ne cachât une arrière-pensée d'envahir ensuite la Corée ? Cette crainte, tout le Japon l'a ressentie. Les retards de la Russie l'ont aggravée. Comment n'a-t-on pas compris le danger qu'il y avait à ne la point dissiper ? Il est clair, au surplus, qu'à Tokyo le langage pacifique du comte Lamsdorf, venant de Pétersbourg par de nombreux intermédiaires, avait moins de force et produisait une moindre impression que les rumeurs belliqueuses qui, chaque jour, nous arrivaient de Port-Arthur et de Vladivostok. Ainsi s'explique ce regrettable conflit que, peut-être, on eût évité, si on avait continué à discuter à Saint-Pétersbourg dans le calme et la sérénité, au lieu de mêler en Extrême-Orient les négociations aux préparatifs militaires, d'amalgamer, si j'ose dire, la diplomatie et la guerre. »

M. Kurino ne cache pas que, dans toute cette affaire, il y a eu, entre les deux peuples, une sorte de postulat de défiance, qui a envenimé les malentendus. Il s'était flatté, en arrivant en Russie, que cette défiance se

dissiperait. Il doit constater qu'elle a persisté jusqu'au bout.

Et comme, à ce moment, je prononce le nom du marquis Ito et je parle de son voyage à Pétersbourg, à la fin de 1901 :

— Le marquis Ito, me dit M. Kurino, était de ceux qui souhaitaient avec une entière sincérité que la Russie et le Japon arrivassent à une entente. Cette entente, je ne puis dire qu'il ait eu, en 1901, mission officielle de la négocier. Son voyage était un voyage privé. Et il ne venait pas en Russie pour signer un traité. Mais il est certain que son désir personnel était, par ce voyage, de sonder les hommes et les choses, de mesurer la possibilité d'un accord dont il était partisan, comme aussi le comte Inouyé et le maréchal Yamagata.

— Croyez-vous, monsieur le ministre, qu'à ce moment le marquis Ito sût que la conclusion de l'alliance anglo-japonaise fût prochaine ?

— Je ne le crois pas. Cette alliance a été signée quelques semaines plus tard. Seulement les pourparlers qui l'ont préparée ont été très rapides. Aussi bien, ce traité ne nous empêchait pas de nous entendre avec la Russie. Mais, je vous le répète, je ne connais pas le détail de la question. Car lorsque je suis arrivé à Saint-Pétersbourg, le marquis Ito n'y était plus... »

Le marquis Ito n'y était plus. Et l'œuvre, qu'il avait rêvé d'y ébaucher, n'allait pas tarder à devenir de plus en plus difficile. Il n'a pas dépendu de M. Kurino qu'elle ne fût reprise et complétée.

CHAPITRE III

OPINIONS SUR LA GUERRE

I. — La guerre, la Corée et la France. L'opinion de M. Collin de Plancy, ministre de France a Séoul

M. Collin de Plancy, ministre de France en Corée, a quitté Paris à la fin de mai pour rejoindre son poste. Il était en congé depuis le mois de novembre précédent.

M. Collin de Plancy est, de tous nos diplomates, un de ceux à qui les choses d'Extrême-Orient sont le plus familières. Il a acheté cette expérience d'un séjour presque ininterrompu de vingt-sept années dans les pays de race jaune. En 1877, il a débuté à Pékin où il est resté sept ans. C'est lui qui, le 1er avril 1887, a procédé à l'échange des ratifications du traité conclu entre la France et la Corée. Consul à Séoul de 1887 à 1890, premier secrétaire à Tokyo de 1890 à 1893, il est retourné, après un court passage au Maroc, dans cet Empire du Matin calme, où depuis 1895 il nous représente. Il y va reprendre, jusqu'à la fin de la guerre, la protection de nos intérêts confiés en son absence au vicomte de Fontenay.

J'ai longuement causé avec M. Collin de Plancy. Ceux-là mêmes qui ont écrit des livres sur la Corée ne sauraient prétendre à connaître comme lui ce pays

étrange où il a vécu douze ans. Il le connaît, en effet, de façon personnelle et directe. Il en parle sans excès d'indulgence, mais aussi avec la sympathie qu'on ressent pour tout ce qu'on sait bien, et sans cette superficielle ironie qui est le vêtement commode des notions de fraîche date...

— Vous me demandez, m'a-t-il dit, quelle est, à Séoul, la situation actuelle du personnel gouvernemental. Cette situation, vous le savez, s'est modifiée depuis mon départ. Et des changements de ministres se sont produits. Il s'en produit souvent en Corée. Doit-on donner à ces changements une signification politique caractérisée ? Je ne le crois pas. Car il n'y a pas, dans le corps des fonctionnaires coréens, deux partis qu'on puisse opposer l'un à l'autre.

» Presque sans aucune exception, ils étaient, dès avant le débarquement des Japonais à Tchemulpo, acquis à l'influence japonaise. C'est à la guerre de 1894-1895 que remonte cette influence. Je me trouvais à Séoul au lendemain de la paix. Les vainqueurs laissèrent dans le pays, qui avait été l'occasion du conflit, des racines profondes. Ces racines, depuis lors, se sont ramifiées.

» Au point de vue commercial, tout le monde sait que le commerce avec le Japon représente à peu près les trois quarts du commerce coréen. Au point de vue politique, nous avons assisté à un phénomène pareil d'assimilation. Peu à peu, les Japonais ont mis la main sur tout ce peuple de ministres et de dignitaires qui gravite autour du palais, au gré de la faveur impériale. Ils ont eu le grand mérite de soutenir toujours leurs créatures, de les pousser et de les défendre. On s'est habitué non seulement à compter avec eux, mais encore à compter sur eux. Et c'est ce qui fait qu'en entrant en Corée, ils

ont trouvé, parmi les fonctionnaires, des gens tout disposés à les servir.

» Quant à l'empereur, son état d'esprit est un peu différent. Il a peur des Japonais. Mais la peur est le seul lien qui l'attache à eux. D'une part, il n'a pas oublié dans quelles conditions la reine a été assassinée, il y a neuf ans. Et d'autre part, l'activité déployée en Corée par les sujets du mikado, depuis 1895, lui a fait apprécier la réserve des Russes. Absorbés par la construction de leur chemin de fer, les Russes n'ont pas profité des avantages qu'aurait pu leur assurer, après la mort de la reine, le séjour d'un an que Li-Si fit à leur légation. Ils ont, à cette époque, envoyé à Séoul quelques conseillers de gouvernement. Mais leur autorité n'a jamais été grande.

» Commercialement, la Russie n'avait en Corée, avant la guerre, que les exploitations forestières de M. Bezobrazow, sur les rives du Yalou, — en somme presque rien. La conséquence était que l'empereur, considérant les Russes comme un moindre mal, et moins menaçant surtout, que les Japonais, avait pour les premiers plus de sympathie que pour les seconds, ou, si l'on veut, moins d'antipathie.

» Le peuple coréen, dans ce débat, est parfaitement indifférent. Aucune inclination ne le porte vers les Japonais, qui ont souvent été à son endroit brutaux et maladroits. Je dois dire pourtant que, depuis le début de la guerre, les généraux nippons appliquent dans leurs rapports avec les indigènes de tout autres méthodes. Non seulement ils payent ce qu'ils achètent, mais ils payent en or, ce qui, pour les Coréens saturés de la monnaie de nickel, que frappe sans nulle mesure leur gouvernement, constitue un avantage précieux. Donc, à cet égard, je ne crois pas qu'actuellement les armées

des généraux Oku et Kuroki aient rien à craindre de la Corée. Les fonctionnaires leur sont acquis. Ils tiennent l'empereur. Et la population indolente et passive, docile d'ailleurs aux pressions administratives qui s'exercent sur elle avec vigueur, ne souffre pas de leur présence. Tout au plus auront-ils à réprimer les entreprises des brigands, qui sont, là-bas, un mal chronique. Mais ce ne sera point pour eux une difficulté sérieuse. »

Cette réponse était négative. Je demande à M. de Plancy de la compléter en me disant quel concours positif les Coréens peuvent apporter aux Japonais.

— Financièrement et militairement ce concours, me répond-il, est à peu près nul. Par contre la Corée peut servir aux agresseurs comme base de ravitaillement. Rappelez-vous que c'est au début de février que la guerre a commencé. Or, c'est à la fin de février que les Coréens font d'ordinaire leurs exportations de grains. Les Japonais ont donc débarqué assez à temps pour acheter toute la récolte de riz, de blés, de fèves. Ils ont laissé à la population ce qui était strictement nécessaire à ses besoins. Et leur intendance s'est rendue acquéreur de tout le reste. Ils ont donc, à n'en point douter, des ressources en grains considérables.

— Que pensez-vous, monsieur le ministre, de la durée probable de la guerre?

— Elle ne peut être que fort longue, — plus longue qu'on ne croit. Car des entr'actes successifs vont la couper. Voici que vient la saison des pluies. Elle dure quarante ou cinquante jours. Pendant ces six semaines, tout ce que la Corée reçoit d'eau dans l'année, — $1^{m},40$ — tombe en une fois. Vous jugez de l'effet. Des opérations militaires, pendant cette période, seront impossibles ou peu s'en faut. Après, on pourra faire une campagne d'automne. Mais si elle n'est pas déci-

sive, la possibilité de la continuer en plein hiver me paraît, pour les deux adversaires, problématique.

» J'ai traversé la Mandchourie en novembre dernier. La température qu'on y trouve ne se prête guère à des manœuvres d'armée. Il est certain que les Japonais espéraient profiter de l'insuffisante préparation des Russes. Y réussiront-ils ? Ils ont machiné leur plan de campagne avec un soin minutieux, tandis que les Russes, qui ne croyaient pas à la guerre, restaient l'arme au pied. Toute la question est de savoir si la supériorité numérique, que les Japonais possèdent actuellement, pourra s'affirmer avant les pluies.

— Vous venez de parler, monsieur le ministre, de la préparation de la guerre. Bien que ce soit là le côté rétrospectif du problème actuel, quelle était, quand vous avez quitté Séoul, l'hiver dernier, votre impression sur les desseins du Japon ?

— La situation était la suivante. Le peuple voulait la guerre, ardemment. Le gouvernement essayait de contenir cette volonté populaire. Malgré cela, les préparatifs militaires se poursuivaient avec une intense activité. Vous savez que la diplomatie russe refusait de traiter, dans une conversation particulière avec le Japon, la question mandchourienne. Or, aucun gouvernement n'aurait pu résister à Tokyo à la poussée populaire, s'il avait accepté ce point de vue. Le traité de Shimonosaki a, en effet, ouvert une plaie qui n'est pas fermée. Et les Japonais n'ont jamais oublié ce qui leur fut alors imposé. C'est du contraste entre leur abdication forcée de 1895 et le progrès des Russes depuis lors qu'est sortie la guerre.

» Quant à l'issue de cette guerre, voici, en ce qui touche la Corée, ce que je puis vous dire. Si les Russes prennent le dessus et entrent en Corée, les partisans

les plus chauds des Japonais feront volte-face. Et la résistance coréenne ne sera pas plus sérieuse contre les envahisseurs de demain qu'elle n'a été contre les envahisseurs d'hier. Mais, dans tous les cas, c'est fini de l'indépendance de la Corée. Vainqueurs, les Japonais continueraient ce qu'ils ont commencé, et ils organiseraient un protectorat, non pas, je crois, à la façon tunisienne, mais plutôt selon le mode égyptien. Quant aux Russes, bien que je vous le répète, ils n'eussent avant la lutte que de médiocres intérêts en Corée et n'eussent point alors le goût de les développer, cette lutte même les obligera, s'ils ont l'avantage, à consolider leurs succès. Et ils s'installeront à Séoul, sous une forme ou sous une autre.

» C'est vous dire que, quoi qu'il advienne, la France, qui tient en Corée une certaine place, ne doit pas s'attendre à tirer profit de la partie qui se joue. Que ce soient les Russes, que ce soient les Japonais qui deviennent les maîtres, les tiers, — dont nous sommes les plus importants, — seront expropriés. On ne sait pas assez que la colonie française est un petit monde très actif et prospère. Le vicariat apostolique de Corée compte quarante missionnaires, qui, dans tout le pays, propagent notre influence. A Séoul même, une grosse maison française, qui fait de tout, comme la plupart des grandes *firmes* d'Extrême-Orient, est en possession d'une supériorité incontestée. Nous avons des nationaux dans la plupart des administrations coréennes : je citerai entre autres les charbonnages de Ping-Yang, où le contrat des Français a été renouvelé depuis le début de la guerre, et les mines d'or, dans l'exploitation desquelles nous sommes largement représentés. Nous avions aussi à Séoul deux officiers, instructeurs des troupes coréennes. Mais leur mission,

vous le concevez, était incompatible avec l'état de guerre; elle a donc pris fin. Enfin, bien que la Compagnie française, qui avait obtenu la concession du chemin de fer Séoul-Fusan, ait laissé périmer son droit, j'ai obtenu du gouvernement coréen qu'il gardât l'affaire pour lui-même et nous donnât ses commandes, au lieu d'attribuer à nouveau la concession à une société étrangère qui eût consacré notre carence.

» Tout cela a son importance. Mais qu'est-ce que cela pèsera, quand il y aura à Séoul une influence prépondérante? Pas grand'chose, évidemment... »

II. — La guerre et la paix. L'opinion du baron Suyematsu

Le baron Suyematsu, ancien ministre de l'intérieur au Japon, remplit-il en Europe une mission spéciale de son gouvernement? Il le nie. Mais certains le croient. Poursuit-il une enquête générale sur l'état de l'opinion étrangère? Il le dit et je suis porté à le penser. Après un long séjour à Londres, où sa voix fut fort écoutée, il est venu en juin s'installer à Paris.

Le baron Suyematsu est le gendre du marquis Ito. C'est dire qu'il est, aussi bien par ses relations de famille que par sa situation personnelle, en mesure de ne rien ignorer et que, si cet ancien ministre, aujourd'hui simple membre du Sénat, se défend de jouer un rôle officiel, les liens qui l'unissent au gouvernement de Tokyo sont assez nombreux, assez étroits, assez intimes pour que son opinion mérite d'être considérée comme parfaitement autorisée.

Le baron Suyematsu m'a reçu, assisté de M. N. Okoski, qui fut, au Brésil, ministre du Japon, et qui voulait bien nous servir d'obligeant interprète tout en prenant

à l'entretien une part fort intéressante. Mes deux interlocuteurs présentaient un curieux contraste. M. Okoski, mince et menu, avec une moustache grise et des lunettes, le baron Suyematsu, large d'épaules, le visage rond, les cheveux et la moustache d'un noir bleu, le premier parlant doucement et sans bouger, le second mimant d'une si expressive mimique toutes ses paroles, que j'eus par instant l'illusion de comprendre le japonais.

Nous jetant dès le début, *in medias res*, c'est de la guerre que nous parlons. Et voici ce que me répond le baron Suyematsu :

— Obligé, plusieurs mois avant qu'elle éclatât, de considérer cette guerre comme inévitable, le Japon s'y est préparé de façon à pouvoir la soutenir, militairement et financièrement, deux et trois ans, s'il le faut.

» Militairement, je ne suis pas très sûr que l'on connaisse en Europe le chiffre réel de nos effectifs. Et je suis plus sûr encore qu'on n'a que des données peu précises sur l'importance de nos armées en Mandchourie, en Corée, au Liao-Toung. Quant à nos ressources financières, on ne paraît pas non plus s'en faire une idée juste. On a dit, et j'ai lu dans des journaux : « Le Japon en a pour trois, pour quatre, pour six mois. Après cela, ses caisses seront vides et il faudra bien qu'il s'arrête. » Ce n'est pas exact. Nos ressources actuelles nous permettent de faire face à toutes les éventualités longtemps encore. Et, fussent-elles épuisées, il nous resterait la certitude d'y pouvoir suppléer par l'emprunt étranger.

» Nous avons, je vous le répète, mis les choses au pis et nous avons voulu pouvoir lutter plusieurs années, si besoin est. Peut-être, il est vrai, ne sera-ce pas nécessaire. Les quatre mois qui viennent de

s'écouler ont été, à les juger d'ensemble, favorables à nos armes. Le récent échec de la colonne russe envoyée au secours de Port-Arthur justifie l'espoir que nous avons d'emporter la place, si valeureux que soient ses défenseurs. Il est vrai que le siège proprement dit n'est pas encore commencé. Mais la marche des événements a été jusqu'ici ce que notre état-major prévoyait qu'elle serait. Et nous croyons être sûrs du lendemain. En résumé, et dans la mesure où il m'est permis de formuler, à si longue distance du théâtre de la guerre, une opinion, la situation militaire me paraît excellente. Et j'estime que nous avons lieu d'être satisfaits. »

J'aborde alors la question politique. Et je demande :

— A supposer que cette satisfaction soit justifiée par des succès ultérieurs, quel sera le terme de votre action ? Jusqu'où irez-vous ? Qu'attendez-vous de cette guerre ? »

Le baron Suyematsu me dit :

— Est-il nécessaire que nous répondions encore à cette question ? N'avons-nous pas publié déjà ce que nous voulons ? Et pense-t-on que nous ayons modifié notre sentiment ? J'entends bien que cela paraît possible et que certains croient à un changement, à une extension de notre politique. Mais ceux-là se trompent.

» Nous avons déclaré la guerre, d'abord pour obtenir l'exécution des engagements pris par la Russie, non seulement vis-à-vis de nous, mais vis-à-vis de l'ensemble des puissances, en ce qui touche la Mandchourie ; ensuite pour sauvegarder en Corée la prépondérance de notre influence, prépondérance que menaçaient, selon nous, le progrès des Russes en Mandchourie et leurs exploitations forestières, plus

militaires que commerciales, sur les bords du Yalou. Voilà la cause, la seule cause de la guerre. Et cette cause limite son objet.

» Nous voulons faire sortir les Russes de Mandchourie et trouver en Corée, tout en respectant l'existence et l'autonomie du gouvernement coréen, un débouché, que justifient le voisinage, la parenté des races, l'importance des intérêts économiques. Nous voulons cela. Nous voulons tout cela. Mais nous ne voulons que cela.

— Et que devient, en présence de cette volonté, l'avenir du chemin de fer créé par les Russes en Mandchourie ?

— Ceci est un point secondaire, dont le règlement résultera naturellement du traité de paix qui mettra fin à la guerre. Il est improbable qu'on ait là-dessus des idées arrêtées.

— Mais ce traité de paix lui-même, comment concevez-vous qu'on y parvienne ? Est-ce vous qui, à un moment donné, jugeant les choses assez avancées, ferez des propositions ? Attendrez-vous celles des Russes ? Accepterez-vous les bons offices d'une ou de plusieurs puissances neutres ? Ou au contraire les repousserez-vous ?

— Je vous ferai d'abord observer que, dans toute guerre, ce n'est pas aux vainqueurs de formuler des propositions de paix. Si donc, comme nous l'espérons, nous gardons l'avantage, nous verrons ce que nos adversaires feront. Mais nous, nous n'aurons, et cela va de soi, qu'à rester sur nos positions.

» Quant à l'intervention de tierces puissances, c'est une question plus délicate. Les Russes, ont formellement déclaré qu'ils n'en supporteraient aucune. Nous, de notre côté, nous ne nous laisserons pas détourner

de la lutte, tant que nous n'aurons pas obtenu les résultats précis que je définissais tout à l'heure. Mais supposez qu'à ce moment une puissance, amie de la Russie et amie aussi du Japon, voulût s'efforcer de mettre fin à une lutte honorable pour les deux adversaires et singulièrement meurtrière, je ne crois pas que mon pays refusât d'entendre sa voix. En d'autres termes, les Russes ont opposé à l'hypothèse d'une amicale intervention un refus catégorique. Notre refus, à nous, n'est point si absolu. Et, à condition que fussent sauvegardés les intérêts vitaux pour la défense desquels nous avons pris les armes, nous saurions écouter des paroles de paix, prononcées sincèrement par un ami loyal. »

Le baron Suyematsu complète cette intéressante déclaration en m'affirmant que le Japon est décidé à tout faire pour que la Chine reste neutre; car, dit-il, « l'intervention de la Chine serait défavorable au Japon plus qu'à qui que ce soit. Et il ne faut pas, au débat actuel, mêler les Chinois ».

Mais voici que, changeant les rôles, mon interlocuteur me questionne et me demande quel est, dans le conflit, le sentiment du public français. Pour lui, ce paraît être, non pas pour le présent, mais pour l'avenir, le gros problème. Et comme je lui réponds que la France, profondément attachée à l'alliance russe, par sympathie autant que par intérêt, prend une part très vive aux épreuves de ses alliés et redoute tout ce qui risquerait de les affaiblir, — ce, par inclination et par devoir, mais sans nourrir contre le Japon aucune hostilité, aucune défiance, aucune antipathie personnelle, — il reprend :

— Je suis heureux qu'il en soit ainsi. Personne au Japon, n'en doutez pas, ne s'étonne de vos sympathies

pour vos alliés. Mais nous n'oublions pas non plus, et nous espérons que la France n'oublie pas les anciennes et cordiales relations qui nous unissent à vous, les services que vous nous avez rendus, les amitiés que vous avez éveillées chez nous. Une guerre, si acharnée soit-elle, n'est qu'un incident dans l'histoire du monde. Celle-ci a créé entre la France et le Japon une situation fausse et un peu difficile. Mais, rappelons-nous deux choses : l'une, c'est que le Japon n'a jamais fait tort à la France ; l'autre, c'est que la France n'a jamais fait tort au Japon. Et attendons avec confiance des jours meilleurs.

» Il reste, en effet, beaucoup à faire pour que nos deux peuples se pénètrent et se connaissent et, en se connaissant mieux, s'estiment davantage. Je n'ignore pas combien les classes cultivées de votre pays apprécient nos arts nationaux. Mais la masse du public français sait-elle quelle en est la valeur ? Nous juge-t-elle comme nous méritons d'être jugés, c'est-à-dire comme une race qui, à une civilisation très ancienne, a superposé les formes les plus modernes de la civilisation occidentale ?

» On a parlé, on reparlera encore du péril jaune et on fera peur à la France de ce croquemitaine modern-style. Je vous prie d'être convaincu que c'est là une invention vraiment fantastique. Les Chinois, qui nous détestaient, il y a dix ans, nous sont maintenant tout acquis. Est-ce une raison de nous redouter ? Croit-on que nous formions des desseins offensifs ? La guerre actuelle ne prouve-t-elle pas que nos préoccupations sont purement défensives ?

» Vous me rappeliez tout à l'heure que l'alliance russe est et reste le pivot de votre politique extérieure, qui est d'abord et principalement une politique euro-

péenne et continentale. Je le conçois. Mais que cette alliance doive être dans l'avenir un obstacle à l'amitié franco-japonaise, je ne le crois pas. Supposez la paix conclue, entre les Russes et nous, sur des bases durables et équitables : aucune rancune ne survivra au Japon contre les adversaires de la veille.

» Au surplus, tout alliés que vous êtes de la Russie, les relations tendues entre Londres et Pétersbourg vous ont-elles empêchés d'entrer en arrangement avec l'Angleterre ? Et nous-mêmes, bien que notre alliance avec la Grande-Bretagne, notre étroite amitié avec les Etats-Unis représentent pour notre pays un intérêt vital que jamais nous ne sacrifierons, pensez-vous que nous nous interdisions d'entretenir avec d'autres de cordiales relations ? J'ajoute que vous êtes, par l'Indo-Chine, une puissance d'Extrême-Orient, et que notre amitié peut n'être point inutile au développement matériel et moral de vos possessions asiatiques.

» Le vœu que je forme en arrivant en France n'a rien qui doive inquiéter la naturelle fidélité que vous portez à vos engagements. Et les bons rapports que je souhaite voir se resserrer entre votre pays et le mien doivent, j'en ai la conviction, profiter à l'un comme à l'autre. »

III. — Déclarations du comte Katsura, président du Conseil japonais

Je dois à l'obligeance de M. Motono, ministre du Japon, la communication du texte authentique, revu par le comte Katsura, président du conseil, d'une conversation que cet homme d'Etat a eue le 26 mai dernier avec le docteur William Imbrie, missionnaire américain, qui a résidé longtemps à Tokyo. C'est une réponse japo-

naise à la crainte souvent exprimée en Europe du péril jaune :

— Il existe, dit le comte Katsura, une crainte vague que le Japon ne soit pas tout à fait ce qu'il dit être et que, au cas où il acquerrait dans l'Asie orientale la suprématie navale, il ne s'en servît de façon préjudiciable aux intérêts légitimes des nations occidentales. Cette opinion et cette crainte sont injustifiées.

» L'objet de la présente guerre, pour le Japon, est la sécurité de son empire et le besoin d'une paix permanente dans l'Extrême-Orient. Il est clair que cette guerre est nécessaire. Personne ne peut regarder une carte et envisager l'envahissement de la Russie sans songer que cet envahissement est un péril pour le Japon, péril qui doit être conjuré sans délai.

» Il n'est pas moins vrai que la Russie, si on le lui permet, sera le principal adversaire de la paix dans l'Extrême-Orient et qu'il ne peut y avoir de paix permanente que si elle est mise dans une situation telle qu'elle ne puisse plus nuire. Cela aussi doit être fait sans délai. C'est pourquoi je dis que l'objet de cette guerre est la sécurité de notre empire et l'établissement d'une paix durable dans l'Extrême-Orient. A ceci, je puis ajouter que cette situation n'est pas nouvelle. La situation du Japon est absolument analogue à celle de l'ancienne Grèce dans sa lutte contre la Perse, lutte pour la sécurité de la Grèce et la paix en Europe. Le Japon c'est la Grèce, la Russie, c'est la Perse.

» Je dis aussi, avec une égale certitude, que la guerre n'est pas une guerre pour la suprématie d'une race sur une race, ou d'une religion sur une religion, mais une guerre conduite dans un but de justice, d'humanité, de commerce et de civilisation.

» En disant ceci, ce n'est pas seulement à titre particu-

lier que je parle, mais aussi comme premier ministre exprimant les idées de Sa Majesté l'empereur du Japon.

» Le Japon, a pris, dès le début de la guerre, toutes les mesures nécessaires pour que les nécessités militaires fussent conciliées avec le respect exact des obligations humanitaires. On a adressé des communications aux corps religieux. Et on les a chargés de rappeler leurs devoirs aux populations.

» Le gouvernement a notamment fait observer que la guerre est seulement entre l'Etat japonais et l'Etat russe ; qu'elle n'est pas dirigée contre les individus ; que les citoyens de toutes nationalités doivent s'occuper paisiblement de leurs affaires; qu'il ne leur sera fait aucune tracasserie ni vexation de quelque nature que ce soit ; et que les questions de religion ne doivent nullement entrer en jeu.

» Beaucoup pensent qu'il serait avantageux pour le Japon d'avoir, dans la présente guerre, la Chine pour alliée. Mais ceux qui sont bien informés savent que dès l'ouverture de la guerre, et depuis, le Japon s'est efforcé avec fermeté de limiter le champ des opérations et de réserver la neutralité de la Chine. Et la grande raison de ceci était précisément d'éviter la surexcitation de l'esprit xénophobe en Chine.

» Le Japon est un peuple tolérant. Il y a des églises chrétiennes dans chaque grande ville et presque dans chaque cité du Japon ; elles ont, toutes, complète liberté d'enseigner et d'exercer suivant leurs convictions. Ces églises envoient au loin des missionnaires pour étendre l'influence de la chrétienté d'un bout du pays à l'autre, aussi librement qu'elles pourraient le faire aux États-Unis, et sans attirer beaucoup l'attention. Il y a de nombreux journaux chrétiens, qui obtiennent leurs

licences absolument comme les autres journaux et revues. Des écoles chrétiennes, quelques-unes dirigées par des étrangers, d'autres par des Japonais, sont établies partout, et récemment un décret a été promulgué par le ministère de l'instruction publique, comme quoi les écoles chrétiennes d'un certain ordre seront aptes à obtenir les mêmes privilèges que les écoles du gouvernement de même ordre.

» Je sais bien qu'on accuse le Japon de n'avoir pris à l'Occident que ses chemins de fer, ses canons, ses torpilleurs. Mais on oublie que notre pays avait, antérieurement, une civilisation dont il a le droit d'être fier. Et on fait également abstraction de tout un ordre d'idées qui mérite d'être retenu.

» Un des éléments essentiels de la civilisation de l'Occident est son éducation. Le Japon l'a acceptée de tout cœur. Les étudiants japonais étudient précisément les mêmes matières que les étudiants d'Europe et d'Amérique, sauf le latin ou le grec auxquels on accorde peu d'attention. Cette éducation est donnée à l'aide d'une graduation commençant au jardinage pour s'étendre aux cours d'université hautement spécialisés. C'est seulement pour une instruction spéciale que l'étudiant est obligé d'aller à l'étranger. Il n'y a pas un village dans l'empire nippon sans une école primaire ; les villes renferment des écoles secondaires ; dans des centres choisis, il y a de hautes écoles qui peuvent être comparées aux petits collèges des Etats-Unis ; à Tokyo et à Kyoto, deux universités ; beaucoup d'écoles techniques sont réparties çà et là. Ce système peut ne pas être parfait, mais le Japon a cherché et cherche encore, à travers le monde, le mieux, et il fait tout son possible pour résoudre un problème qui présente de nombreuses difficultés.

» De même encore, le Japon se glorifie d'être un des rares pays qui tiennent leur Constitution, non de l'âpre lutte des classes, mais du libre don de l'empereur. Et pour toutes ces raisons, nous avons le droit d'affirmer que, dans la guerre actuelle, il est abusif d'invoquer contre nous les arguments de race ou de religion, dont on fait dans certains milieux un si abondant usage. »

IV. — La guerre et les relations anglo-russes

Depuis le début de la guerre actuelle, la question des rapports anglo-russes apparaît à la réflexion des chancelleries aussi bien qu'à l'instinct des peuples comme le problème capital de l'Extrême-Orient, ou, plus précisément encore, comme la forme européenne du problème asiatique. L'intérêt avec lequel on suit les événements, les actes, les paroles de nature à éclairer ce problème est vif et légitime.

Cet intérêt s'est manifesté Outre-Manche sous une forme dont on s'est entretenu dans les milieux diplomatiques et qui méritait d'être remarquée. Elle n'est pas moins curieuse pour l'opinion française qui, dans cette affaire, aura, tôt ou tard, son mot à dire.

Il existe à Londres une société d'études, la « Société de l'Asie centrale », qui s'applique tout spécialement à suivre et à discuter les questions asiatiques : on conçoit qu'elle n'ait pas chômé au cours des derniers mois.

Dans l'une de ses plus récentes séances, le président de la société, sir Alfred Lyall, avait exprimé l'idée que la rivalité de l'Angleterre et de la Russie dominait l'Extrême-Orient et que, dans un intérêt européen, il fallait mettre un terme à cette rivalité, supprimer entre les deux pays toute cause d'irritation. A cette « suggestion » d'une amicale entente entre les deux puissances,

M. Gabriel de Wesselitzky, correspondant à Londres, depuis de longues années, du *Novoïé Vrémia*, a cru devoir répondre, sur l'invitation de sir Alfred Lyall, par un exposé de la question extrême-orientale. Sa conférence a été imprimée. Et lorsque le moment est venu de présenter au public anglais les idées de l'écrivain russe, c'est sir Donald Mackenzie Wallace qui s'est chargé de cette mission. Tout concourait donc à attirer l'attention sur cette séance académique et à en faire un événement politique.

Ce n'est point, en effet, diminuer le mérite de l'étude fort intéressante de M. de Wesselitzky que de dire qu'elle emprunte au patronage de sir Donald un surcroît de valeur. La personnalité de cet homme prodigieusement actif et d'une encyclopédique érudition suffirait à s'imposer, ignorât-on de quel crédit il jouit auprès d'Edouard VII et de son fils. Sir Donald Mackenzie Wallace a été mêlé à tous les événements des trente dernières années. Correspondant du *Times*, puis, « foreign editor » de ce journal, entre temps chef de cabinet de lord Dufferin dans sa vice-royauté des Indes, honoré de l'amitié particulière du prince de Galles aujourd'hui régnant, placé par lui comme guide et confident auprès de son fils le duc d'York, ce journaliste, fonctionnaire à ses heures — mais jamais très longtemps — a trouvé le loisir, dans une vie qui d'ordinaire ne se prête guère aux longues études, d'écrire un livre sur la Russie, le plus solide, le plus clairvoyant, le plus philosophique qu'on ait, en Angleterre et ailleurs, publié sur la matière. J'ai eu l'honneur de m'entretenir avec lui. Et je ne sais pas, s'il est une langue qu'il ne parle point ou un pays qu'il ignore. Le seul, ou peu s'en faut, où il n'ait pas porté sa vigoureuse curiosité, est le Japon. « Mais je me rattraperai, me disait-il,

après la guerre. » Et je ne doute pas qu'il ne tienne parole. Car il a suivi de trop près la question d'Orient pour ne pas être attiré par « l'autre ».

Sir Donald Mackenzie Wallace n'a pas de goût pour le métier d'oracle. Et l'on verra plus loin avec quelle réserve il indique son opinion. Il n'est pas malaisé pourtant de la démêler. Il n'en est pas en Angleterre, — de celles qui, en dehors des cercles officiels, peuvent exercer une action sur les choses, — de plus écoutée ni de plus influente.

La conférence de M. de Wesselitzky est bien habile et bien fine. Parler du Japon devant un public anglais n'est pas, dans les circonstances actuelles, une entreprise sans périls. Il s'est tiré de la difficulté à force de courtoisie et de souplesse. Selon M. de Wesselitzky, la guerre actuelle n'est « qu'un simple anneau d'une chaîne d'événements, dont elle est le plus frappant, mais non le plus inattendu, ni même le plus important ». En effet, la plupart des puissances européennes sont désormais des puissances asiatiques. Et c'est l'avenir de l'Asie qui se débat, depuis le jour où s'est produite leur entrée en scène, depuis le jour surtout où le Japon a pris conscience de sa mission asiatique. En quelques mots, l'orateur précise aussitôt dans quel sens il emploie ce mot :

En parlant, dit-il, des relations des Japonais avec les autres Asiatiques, je dois m'attendre à être accusé d'essayer d'évoquer l'épouvantail du péril jaune.

Depuis longtemps, c'est la tâche journalière des hommes d'Etat japonais et de leurs admirateurs, de tourner en ridicule et de discréditer d'avance toute allusion à un tel danger. Je veux bien les croire, lorsqu'ils nient le mouvement jaune. « Jaune » et « Mongol » ne sont pas les mots d'ordre qui rallient maintenant les Asiastiques. Et pour une nation bien organisée et consciente d'elle-même, je ne crois pas à

l'existence d'un péril terrifiant, sauf celui de fermer les yeux sur les réalités, bonnes ou mauvaises, de sa situation intérieure et extérieure.

Quant à la propagande des Japonais parmi les nations blanches ou de couleur, je la considère comme l'œuvre d'ardents patriotes, et je n'y vois rien de repréhensible. Bien plus, j'admire l'ingéniosité de leurs moyens et le dévouement sans réserve qu'ils mettent au service de leur cause.

Après cette profession de foi, M. de Wesselitzky n'en est que plus libre pour montrer, par des faits qu'il tire tous, nous dit-il, de sources anglaises, la tenace et patiente infiltration des Japonais dans toutes les parties du monde asiatique. En Chine, ils vont à Canton, apprennent la langue, se laissent pousser une queue, puis, remontant vers le Nord où ils se donnent comme des Chinois du Sud, « ils entrent dans les sociétés secrètes qui tous les jours augmentent en importance, et ils en dirigent la politique pour servir leurs propres desseins. Ils sont les agents de la propagande occulte des idées japonaises, dont la Chine est pénétrée, et toutes ces influences combinées finissent par amener ce vaste empire sous la domination morale du Japon ».

Mais ce n'est pas à la Chine que se borne cette propagande. « Depuis la guerre de 1895, le Japon est le refuge des mécontents de toutes les parties de l'Asie et le foyer de leurs conspirations. » On retrouve, affirme M. de Wesselitzky, l'intrigue et l'argent du Japon dans la révolte des Philippines contre l'Espagne et dans l'agitation chronique de la Malaisie. Au Siam, deux magistrats japonais sont conseillers du roi. « Des officiers japonais sont instructeurs dans l'armée, un lycée japonais et une succursale de la société panasiatique ont été créés à Bangkok; enfin des relations suivies entre les deux cours ont été cimentées par la visite du roi de Siam à Tokyo en 1903. »

Mais ce qui intéresse surtout un auditoire anglais, ce sont les affaires de l'Angleterre. M. de Wesselitzky y arrive sans fracas. Et très doucement, il continue son exposé, qui prend à ce moment, en dépit de sa modération, une allure de réquisitoire discret :

L'influence du Japon dans les Indes britanniques présente, affirme-t-il, le plus grand intérêt historique.

En 1902, on a vu arriver aux Indes un groupe de Japonais venant d'Afghanistan. Le but avoué du voyage était la visite des ruines d'un ancien tombeau bouddhiste. En réalité, ils avaient passé plusieurs années à Caboul et leur chef était en grande faveur auprès de l'émir. Son nom était Tâni. Il appartenait à une famille princière apparentée au mikado, et grand-prêtre du principal temple bouddhiste à Tokyo.

Il paraît que ces pèlerins n'étaient pas exclusivement préoccupés de la contemplation des ruines de Bâmiân, car bientôt après leur arrivée à Caboul, des Afghans commençaient à voyager au Japon ; des relations suivies s'établirent entre les deux peuples.

Et l'orateur, toujours sans avoir l'air d'y toucher, ajoute ce détail, qu'il pourrait dédier à lord Curzon.

Hier encore, j'ai eu le renseignement que l'émir recommandait à la considération de son Diwân l'étude de la constitution japonaise, dans laquelle il voit la raison de l'unité complète de l'Etat japonais.

Il désirerait voir les chefs des tribus afghanes renoncer à leurs privilèges comme l'ont fait les Daïmios, et les tribus elles-mêmes contribuer aussi efficacement aux besoins de l'Etat afghan que les provinces japonaises vis-à-vis de l'Etat nippon.

D'autres Japonais sont allés en Perse et on y fait d'estimables amitiés. On dit qu'une mission japonaise se trouve actuellement à Téhéran et qu'une mission perse se trouverait à Tokyo.

De l'Asie, passons-nous en Océanie ? Les Japo-

nais paraissent aussi menaçants, même pour leurs alliés.

Dans une lettre adressée à la *Westminster Gazette*, sir Tollemache Sinclair, ancien député de Caithness, écrit :

« Il était évident pour le gouvernement de Queensland, de 1890 à 1898, que le Japon avait jeté les yeux sur la partie de l'Australie voisine du tropique; en effet, il avait largement colonisé le territoire septentrional de l'Australie du Sud et les pêcheries de perles de l'île Thursday; il y avait aussi bon nombre de colons s'adonnant aux plantations sucrières. Cette invasion devint si intense que le gouvernement fut obligé de négocier avec le Japon, et après des démarches sans fin, il obtint la promesse que le chiffre d'émigration n'augmenterait pas. »

M. de Wesselitzky conclut :

C'est, en vérité, un des plus grands triomphes de la civilisation européenne que d'avoir amené les Asiatiques à leur union géographique et historique. *Que ne peut-elle donner la même leçon aux Européens?*

Je ne vais pas me faire l'apôtre d'une coalition d'Européens contre Asiatiques, de races blanches contre races de couleur. Les dernières n'ont pas toujours été bien traitées par les premières et sont naturellement, désireuses d'obtenir un traitement meilleur et des droits se rapprochant de l'égalité. *Mais les nations blanches ont aussi leurs droits et leurs intérêts à maintenir; et elles devraient s'unir pour la mutuelle défense de ces droits et de ces intérêts. Le premier pas vers cette union devrait être une entente amicale entre la Grande-Bretagne et la Russie, comme sir Alfred Lyall l'a déjà suggéré.*

La principale difficulté pour atteindre ce but n'est pas tant dans la divergence d'intérêts — ces intérêts sont peu nombreux et susceptibles d'un arrangement — que dans une défiance traditionnelle et réciproque. Il y a cependant une double raison, pour espérer que cet obstacle sera surmonté. D'abord, l'exemple d'une entente entre l'Autriche et la Russie qui, pendant ces vingt-cinq ans, avaient été en antagonisme dans la question des Balkans, ce qui n'a pas

empêché, il y a sept ans, ces deux pays d'arriver à une entente sur cette même question, et d'établir une coopération qui, à travers les circonstances les plus critiques, a conservé la paix en Orient et obtenu l'approbation et l'adhésion des autres grandes puissances.

En second lieu, la position, heureusement intermédiaire de la France qui, grâce à son alliance avec la Russie et son entente cordiale avec l'Angleterre, ne demande pas mieux que de rapprocher l'Angleterre et la Russie dans une union commune pour la défense des intérêts européens en Asie.

Ce n'est pas à moi d'entrer dans les détails d'une entente éventuelle. Nous autres, Russes, sommes occupés à résoudre une autre question. Mais nous accueillerons toujours chaque offre sincère d'arrangement amical.

En résumé, menace japonaise contre tous les intérêts européens d'Extrême-Orient — menace légitime en soi, mais directe et inquiétante, — nécessité pour les peuples européens d'accoutumer leur esprit à la notion d'une politique européenne (rappelons-nous la légende inscrite par Guillaume II sous son tableau apologique : « *Vœlker Europas, bewahret eure theuersten Güter !* ») ; obligation, résultant des faits, d'inaugurer cette politique par un rapprochement anglo-russe, — voilà toute l'argumentation de M. de Wesselitzky.

Elle est, sous la réserve de la forme, pressante quant au fond. Comment Sir Donald Mackenzie Wallace, qui sait qu'on pèsera ses paroles, va-t-il la présenter à l'opinion britannique?

Ici, il est nécessaire de tout citer. Aussi bien, la préface de Sir Donald est-elle d'une extrême brièveté :

M. de Wesselitzky, écrit-il, que j'ai longtemps connu comme l'aimable et très respecté correspondant du *Novoïe Vrémia* à Londres, m'a sollicité d'écrire ces quelques lignes comme préface au compte rendu d'une conférence qu'il a faite récemment à la Société de l'Asie centrale de Londres, sur le « Problème asiatique ». J'accède d'autant plus volon-

tiers à sa demande, que ses vues sur cette question me semblent mériter une scrupuleuse attention. Elles peuvent être acceptées ou rejetées : elles ne peuvent être négligées.

Nous entrons actuellement dans la phase nouvelle de ce que les Allemands dénomment « Weltpolitik » et il est indéniable que, dans les combinaisons politiques futures, le Japon sera considéré comme un facteur important. Devons-nous accepter avec cordialité ce jeune et vigoureux Etat, dans la grande famille des nations civilisées, ou le repousser comme un ennemi dangereux en ce qui concerne la question d'Extrême-Orient ?

Tout en nous débarrassant, comme d'un simple épouvantail, du « Péril Jaune » sous sa forme primitive, nous n'en devons pas moins l'examiner sous ses autres formes. Nous pouvons traiter de chimériques la conquête et l'envahissement de l'Europe par les hordes mongoles, mais n'est-il pas possible qu'une race jaune, grâce à l'application des progrès de la science moderne, puisse s'opposer avec succès à l'expansion des nations européennes en Extrême-Orient ?

Dans ce cas, quelle sera l'attitude de ces nations ? Doivent-elles s'unir pour accomplir par la force des armes ce qu'elles considèrent comme leur mission civilisatrice ? Ou limiter leurs prétentions, de manière à laisser le champ libre à l'activité moderne d'une jeune nation qui un jour, peut-être, poussera le cri : « L'Asie aux Asiatiques ! »

La première attitude fut adoptée par la Russie, la France et l'Allemagne, lorsque ces nations contraignirent le Japon à abandonner ses conquêtes en Mandchourie à la suite de sa guerre avec la Chine ; et cette question se posera de nouveau, lorsque le conflit actuel sera terminé.

Cela établi, que faut-il faire ? Sir Donald, sur ce point, se refuse à donner une opinion. Mais après ce refus prudent, il ajoute tout aussitôt, et cette conclusion, sous sa forme générale, est suffisamment claire :

La guerre, qui en ce moment fait rage, n'est pas une simple lutte entre deux puissances rivales pour un morceau de territoire qu'elles convoitent, *mais plutôt le début d'un*

immense conflit, auquel toutes les nations ayant des possessions ou des visées en Extrême-Orient seront forcées tôt ou tard, et quelle que soit leur répugnance, de prendre part. Nous devons accueillir cordialement tout ce qui nous empêchera de fermer les yeux sur ces désagréables perspectives, et c'est pourquoi, sans souscrire à toutes les vues de M. de Wesselitzky, je me permets de les recommander à l'attention du commerce britannique.

Et sir Donald ajoute ceci, qui précise encore sa pensée :

Sur un point au moins, je suis parfaitement d'accord avec lui : c'est que le fait prédominant de la situation en Extrême-Orient est dans la rivalité entre l'Angleterre et la Russie, *et que les intérêts de l'Europe et de l'Asie demandent que toute cause d'irritation disparaisse entre ces deux puissances.*

Si l'on rapproche ces paroles de l'attitude publique et des sentiments connus d'Édouard VII ; si l'on se rappelle sa lettre à l'empereur de Russie, au début de l'année ; son empressement à s'associer à la joie de la famille impériale lors de la naissance du grand-duc héritier ; l'action que, soit directement, soit par ses ministres, soit par ses amis personnels, il a exercée sur la presse anglaise pour la ramener, vis-à-vis de la Russie, à un ton plus conciliant, on replacera ces déclarations dans leur cadre, en leur donnant toute leur valeur.

Quand l'Angleterre, en 1902, a conclu avec le Japon un traité d'alliance, l'idée même qu'elle pût, ce faisant, manquer au « devoir européen », c'est-à-dire compromettre « l'intérêt européen », eût paru saugrenue à l'immense majorité de l'opinion anglaise. Deux ans ont passé depuis lors. Et cet état d'esprit s'est modifié. Un seul événement, la guerre russo-japonaise, a produit cette modification.

Il ne s'agit pas d'une coalition européenne. Elle ne serait pas possible et n'est pas nécessaire. Mais il y a des dangers avec lesquels il ne faut pas jouer, des tempêtes qu'on ne doit point déchaîner. La politique anglaise a méconnu parfois cette obligation et a cru que son « isolement splendide » la dispensait de certaines solidarités. Il n'est pas mauvais, pour la paix du monde, qu'elle ait conscience de son erreur et s'engage dans la voie des résipiscences avisées.

CHAPITRE IV

LA CHINE ET LA GUERRE

I. — La neutralité chinoise et la note américaine

Dès le début de la guerre, la question de la neutralité chinoise s'est imposée aux préoccupations des belligérants et des neutres; — des belligérants, car l'intervention de la Chine dans la lutte pouvait en modifier le caractère dans des conditions difficiles à prévoir; des neutres, car les répercussions possibles de cette intervention étaient de nature à provoquer des complications sans nombre. Que, d'autre part, cette intervention inquiétante fût une intervention possible, ceux-là n'en pouvaient point douter qui, depuis 1895, avaient suivi l'insensible travail de rapprochement entre les vainqueurs et les vaincus de la guerre sino-japonaise, qui savaient surtout que l'absorption pacifique de la Chine, rêvée par le Japon, risquait, au contact de la guerre engagée sur le sol et pour la possession d'une province chinoise, de dégénérer en association belliqueuse.

C'est au gouvernement américain que revient le mérite d'avoir le premier signalé ce danger et proposé aux autres puissances les mesures qui lui semblaient le plus propres à le prévenir. Dès les premiers jours du mois de février, M. Hay, secrétaire d'État pour les

affaires étrangères, adressa aux ambassadeurs de l'Union la dépêche suivante :

Veuillez consulter le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, afin de savoir si, en vue d'éviter l'explosion possible de troubles en Chine et de limiter le préjudice porté par la guerre au commerce des neutres, il ne conviendrait pas de s'assurer que la neutralité de la Chine et son entité administrative (*sic*) seront respectées.

Les ambassadeurs américains s'acquittèrent aussitôt de leur mission. C'est à la réception diplomatique du mercredi 10 février que le général Horace Porter en entretint M. Delcassé. Dans cette conversation, le sens des mots « entité administrative » fut précisé. Tout en réservant la décision du gouvernement français, le ministre des affaires étrangères expliqua à l'ambassadeur qu'il lui semblait également désirable de reconnaître la neutralité de la Chine dans le conflit actuel et de spécifier que la Mandchourie, théâtre de la guerre, était exclue de cette neutralité. A vingt-quatre heures d'intervalle, lord Lansdowne et le comte Bülow tenaient aux collègues du général Porter, à Londres et à Berlin, un langage identique ; si bien que, lorsque les réponses arrivèrent à M. Hay, « simplifiées et clarifiées », suivant l'expression qui avait été employée dès le premier jour, elles disaient toutes trois la même chose : la Chine sera neutre, à condition qu'il soit bien entendu que la Mandchourie n'est pas comprise, en raison de l'état de guerre qui y existe, dans cette neutralité et que, par contre, ladite neutralité s'appliquera aux concessions étrangères, celles de Kiao-Tchéou à l'Allemagne, Weï-Haï-Weï à l'Angleterre, Kouan-Tchéou-Ouan à la France.

Le vendredi suivant 12 février, j'étais renseigné, avenue Hoche, à la légation de Chine, par un des secrétaires

remplaçant le ministre, absent ce jour-là, et il me disait :

— Nous avons reçu de Pékin un télégramme nous annonçant que le gouvernement chinois proclame sa neutralité. Vous pouvez l'annoncer officiellement.

Et, en effet, le lendemain samedi, 13 février, le ministre de Chine à Tokyo remettait au baron Komura, ministre japonais des affaires étrangères, la déclaration de la Chine, déclaration, qui, conformément à l'interprétation des puissances, exprimait l'opinion qu'il serait « impossible de faire observer en Mandchourie les règles de la neutralité ».

Voici le texte de cette déclaration :

Les relations pacifiques entre le Japon et la Russie sont rompues. Cependant, la Chine a toujours des relations amicales avec les deux empires. Le gouvernement chinois, qui attache une grande importance aux relations de bon voisinage, a pris, conformément à l'ordre impérial, des mesures pour assurer l'observation des règles de la neutralité. Il a ordonné aux autorités de toutes les provinces de les observer très rigoureusement[1]. Les autorités locales doivent protéger les populations commerciales et chrétiennes, et maintenir la tranquillité dans leurs districts respectifs.

1. Le décret impérial était ainsi conçu :

Décret impérial du 27e jour de la 12e lune de la 29e année du règne de Kouang-Sou (ce qui équivaut au 13 février 1904).

La guerre vient d'être déclarée entre le Japon et la Russie qui sont indifféremment nos voisins et nos amis. Aussi nous nous décidons à observer la plus stricte neutralité. En conséquence, nous ordonnons aux maréchaux tartares, aux vice-rois et aux gouverneurs de toutes les provinces de porter cette décision à la connaissance des autorités civiles et militaires ainsi que de tous les peuples, afin qu'elle soit scrupuleusement et respectueusement observée.

Respectez ceci.

KOUANG SOU.

Comme c'est à Moukden et à Hsing-King que se trouve l'emplacement des mausolées et des palais impériaux, le gouverneur général a été avisé de mettre tous ses soins à les protéger.

Les belligérants doivent respecter les villes, villages et bâtiments des trois provinces de l'Est, ainsi que les personnes et les biens des habitants de ces provinces. Les troupes chinoises, en garnison dans ces régions, ne doivent pas attaquer les troupes des pays belligérants, et réciproquement.

Le commissaire de Peï-Yang a fait partir des troupes pour les districts à l'ouest du Liao, déjà évacués par la Russie.

En diverses provinces, ainsi que dans la Mongolie extérieure et intérieure, on doit faire observer les règles de la neutralité, de manière que nulle troupe des deux partis belligérants n'y pénètre ; au cas où elles franchiraient quand même la frontière, la Chine prendrait ses dispositions pour les repousser.

Il ne faut pas considérer de telles mesures comme constituant une rupture des relations amicales.

Cependant, en Mandchourie, des troupes étrangères occupent encore certaines localités hors de portée de la puissance chinoise ; on craint qu'il ne soit impossible d'y faire observer ces règles de neutralité. Les trois provinces de l'Est demeureront soumises à la souveraineté chinoise, quelle que soit la puissance victorieuse. Ni le Japon, ni la Russie ne peuvent occuper ces provinces.

Ces déclarations parviennent aux représentants des puissances étrangères à Pékin.

Restait à savoir: 1° Quel accueil les États-Unis feraient à cette interprétation ; 2° ce que diraient les belligérants. L'opinion américaine ne tarda pas à être connue. En effet, dès le lendemain, sur l'ordre du président Roosevelt, M. Hay exprimait aux puissances la gratitude du gouvernement de l'Union pour le bon accueil fait à sa note. Il déclarait qu'il adhérait à l'interprétation du marquis de Lansdowne, du comte Bülow, et de M. Delcassé, et qu'il trouvait fort naturelles les

réserves formulées par eux. Ces réserves visaient la situation spéciale de la Mandchourie.

Quant au Japon, dès avant la réception de la note américaine, il avait pris, dans le document suivant, l'initiative d'affirmer qu'il respecterait la neutralité de la Chine, à condition que la Russie fît de même.

La question de l'attitude de la Chine dans la guerre actuelle a été l'objet d'une très sérieuse considération de la part du gouvernement japonais. Le Japon n'ignore certes pas les grands avantages qu'il peut retirer des immenses ressources qu'offre la Chine à tous les égards, en l'ayant comme alliée dans une guerre contre la Russie. Néanmoins, pour des considérations d'ordre international et d'intérêt général, il a cru devoir conseiller à la Chine de garder sa neutralité.

1° C'est une obligation morale imposée à tout belligérant de réduire au minimum les maux de la guerre et, dans ce but, l'étendue des localités où vont avoir lieu les opérations de guerre doit être géographiquement limitée autant que possible, de manière que le commerce des neutres puisse être affecté le moins possible par la guerre.

2° Dans le même but, il est nécessaire de réduire autant que possible le nombre des puissances belligérantes.

Dans le cas présent, la guerre doit être circonscrite au Japon et à la Russie afin d'éviter une conflagration générale.

3° Dans une guerre entre le Japon et la Russie, il est de la plus haute importance que l'ordre et la tranquillité soient rigoureusement maintenus, tant dans l'intérieur de la Chine que dans tous les ports ouverts, car l'excitation et le soulèvement populaires qui seraient très naturels si la Chine devenait partie belligérante, obligeraient les puissances intéressées à intervenir dans les affaires de la Chine.

En conséquence, le ministre du Japon en Chine a reçu les instructions de son gouvernement à l'effet d'entretenir le prince Tching de cette question et de lui dire qu'après un mur examen de la situation, le gouvernement japonais croyait devoir conseiller à la Chine de garder la plus stricte neutralité.

La guerre entre le Japon et la Russie intéresse autant la Chine que le Japon et bien que la Chine ait des raisons non moins justes que le Japon de déclarer cette guerre à la Russie, le gouvernement japonais est néanmoins convaincu, pour les motifs énumérés plus haut, que l'attitude la plus sage pour la Chine est de garder la neutralité.

Le ministre du Japon a reçu l'ordre de faire comprendre très clairement au prince Tching que la neutralité imposait à la Chine l'obligation positive de veiller à ce que cette neutralité soit scrupuleusement observée par les parties belligérantes, et qu'en conséquence la Chine était tenue de prendre des mesures effectives pour réprimer toute tentative, de la part des belligérants, de violer cette neutralité et d'aviser, en particulier, pour que ses ports ne deviennent des bases d'opération de guerre ni ne servent de lieux de refuge, de réparation ou de ravitaillement aux navires des belligérants. La Chine doit, dans ce but, avoir des forces suffisantes à Sha-Kaï-Kwan et autres points stratégiques et veiller à ce que tous ses ports soient interdits à tout acte qui ne serait pas neutre. Elle doit veiller à tout ce que le territoire chinois, à l'exception de la Mandchourie, ne puisse pas être le théâtre des opérations de guerre.

Dans le cas où le gouvernement chinois partagerait les vues qui viennent de lui être exposées, le gouvernement japonais respectera la neutralité de la Chine si la Russie, de son côté, respecte cette neutralité.

Le gouvernement japonais acquiesça donc à la proposition chinoise approuvée par les puissances. Voici le texte de cette adhésion :

Le gouvernement impérial japonais, désireux d'éviter autant que possible de troubler la paix actuelle en Chine, respectera aussi longtemps que la Russie la neutralité chinoise dans toutes les parties du territoire chinois, sauf dans les régions occupées par la Russie.

Les règles de guerre gouvernant la conduite des troupes impériales japonaises en campagne ne permettent pas la destruction inutile. Le gouvernement impérial chinois peut donc avoir confiance : les mausolées et palais à Moukden et à Hsing-King, et les édifices publics dans toute la Chine

ne subiront aucun préjudice de la part des Japonais. De plus, les troupes impériales respecteront et protégeront, dans la sphère de leurs opérations et dans la mesure compatible avec les exigences militaires, la personne, les biens et les droits des fonctionnaires et des habitants chinois.

Cependant, dans le cas où ils viendraient en aide à l'ennemi, le gouvernement impérial se réserve le droit de prendre les mesures que pourrait exiger la situation.

Il reste à dire que le Japon poursuit la guerre actuelle non dans le but de faire des conquêtes, mais uniquement pour défendre ses droits et intérêts légitimes. Le gouvernement impérial japonais n'a donc aucune intention, à la suite du conflit, d'acquérir du territoire aux dépens de la Chine.

Le gouvernement impérial japonais tient à ce que le gouvernement impérial chinois se rende nettement compte que les mesures que pourrait prendre le gouvernement japonais en territoire chinois, devenu théâtre d'hostilités, résulteraient des exigences militaires et ne porteraient pas atteinte à la souveraineté de la Chine.

A son tour, le gouvernement russe accepta les termes de la note américaine, en prenant soin d'exclure nommément la Mandchourie de la région neutralisée. L'accord était par conséquent, dès le premier mois de la guerre, complètement établi sur ce point entre les intéressés[1].

II. — L'affaire des consulats américains

En dépit de cet accord et presque simultanément à sa conclusion, un double conflit se produisit, que les

1. Par deux fois depuis lors, en mai 1904 et janvier 1905, M. Dubail, ministre de Rome à Pékin agissant au nom de ses collègues a demandé au gouvernement chinois de lui faire savoir s'il se sentait à même de défendre contre tout risque, extérieur ou intérieur, sa neutralité. Il a ajouté que les raisons qui avaient, au début de la guerre, rendu désirable cette neutralité, subsistaient toutes; que d'autres encore étaient venues s'y ajouter; que, plus que jamais, les puissances neutres attachaient du prix

termes mêmes de l'entente diplomatique semblaient devoir prévenir et qui n'eut d'ailleurs pas de suites.

Au début de février, le cabinet de Washington, dans un dessein qui reste assez difficile à préciser, avait fait connaître à Pékin son intention d'envoyer des consuls tant dans le port russe de Dalny, voisin de Port-Arthur, que dans les villes mandchoues de Moukden et d'Antoung, récemment ouvertes par le traité de commerce sino-américain. Il y avait contradiction entre la reconnaissance de la Mandchourie comme théâtre de la guerre et la prétention d'y invoquer des traités que les belligérants tiennent des lois de la guerre le droit de ne point respecter. C'est cette contradiction que soulignent les déclarations suivantes de M. Nélidow, ambassadeur de Russie, à la date du 20 février.

— Je ne sais pas, m'a dit l'ambassadeur, s'il est officiellement confirmé que les États-Unis veulent envoyer un consul à Dalny. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement russe est seul juge de l'opportunité qu'il y a à autoriser ou non la création de ce consulat.

» Il ne faut pas oublier, en effet, que si, en Mandchourie, nous sommes en territoire chinois, à Port-Arthur et à Dalny nous sommes chez nous. La presqu'île de Liao-Toung nous a été cédée à bail en bonne et due forme. La guerre, commencée sans déclaration par les Japonais, a créé en ce point un véritable état de siège. Quoi de plus naturel par conséquent que les lois de la

à ce que l'attitude correcte gardée jusqu'alors par la Chine ne fût pas modifiée. La réponse du Waï-wou-pou à ce conseil amical a été des plus nettes. Il a assuré au ministre de France que les instructions les plus précises avaient été données aux fonctionnaires provinciaux; que les troupes chargées de la garde de la frontière avaient l'ordre de ne point bouger et respecteraient cet ordre; que la neutralité chinoise ne courait, de la part de la Chine, gouvernement ou population, aucun danger.

guerre y soient appliquées et que nous refusions dans les circonstances actuelles de donner l'*exequatur* à un consul étranger ? C'est l'exercice normal d'un droit incontesté. Nul ne peut en prendre ombrage.

» Pour la Mandchourie, c'est autre chose. Le gouvernement russe a affirmé toujours sa résolution de respecter en Mandchourie, — dans cette Mandchourie fermée au commerce avant qu'y pénétrât notre chemin de fer, — les droits commerciaux des puissances étrangères, celui notamment d'instituer des consulats. Si donc il plaît aux États-Unis, signataires d'un traité de commerce avec la Chine, de demander au waï-wou-pou d'accorder l'*exequatur* à des consuls américains à Moukden et à Antoung, rien de mieux. C'est leur droit. Seulement, la situation actuelle nous confère, à nous aussi, certains droits particuliers, et ces droits, les voici :

» Vous savez que la Russie, suivant l'exemple de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, a répondu à la note américaine qu'elle était résolue à respecter la neutralité de la Chine à condition toutefois qu'il fût bien entendu que la Mandchourie devenue, malgré notre volonté, le théâtre des opérations de guerre, restât en dehors de cette neutralité. C'est là une interprétation de sens commun. Et les États-Unis s'y sont ralliés. Ils ne s'étonneront donc pas que, par voie de conséquence, nous appliquions en Mandchourie les lois et les usages de la guerre. Ils veulent y envoyer des consuls. Notre note du 11 janvier leur fournit l'assurance que nous n'y voyons pas d'inconvénient. Ils veulent demander à la Chine l'*exequatur* : fort bien. Mais ils n'ignorent pas que, l'état de guerre existant, les autorités militaires russes seront seules juges de la possibilité d'accueillir ces consuls, même munis de l'*exequatur* chinois. Quelle sera la décision du lieutenant

général Alexeïeff ou du général Kouropatkine ? Je l'ignore. Mais il suffit d'ouvrir un volume de droit international pour constater qu'ils seront libres de prendre telle décision qu'il leur conviendra, ce sans qu'on puisse leur opposer des engagements que nous sommes prêts à tenir, mais que la guerre suspend nécessairement. »

Peu de jours après, le gouvernement américain se rendait à ces arguments et, le 4 avril, une dépêche de Washington annonçait que M. Hay avait décidé de ne pas faire partir avant la fin de la guerre les nouveaux consuls des États-Unis. M. F.-J. Cheshire, nommé consul à Moukden, était attaché à la légation de Pékin et M. Davidson, nommé consul à Antoung, était adjoint à M. Miller, consul à Niou-tchouang ; cependant un second incident, qui éclata à la fin de mars dans cette dernière ville, vint bientôt remettre en question le débat de principe, qui semblait tranché.

L'amiral Alexeieff ayant proclamé l'état de guerre à Niou-tchouang et supprimé de ce fait tant la juridiction consulaire, que le droit de protection normalement assuré aux étrangers qui arboraient sur leurs maisons le pavillon d'une puissance européenne, les consuls anglais et américain formulèrent une énergique protestation. Le gouvernement russe refusa de l'accueillir, s'autorisant des nécessités militaires. L'ambassadeur de Russie, le 29 mars 1904, résumait ainsi l'argumentation de son gouvernement.

— L' « incident » dont parlent les deux dépêches de l'agence Havas ne supporte pas l'examen. Et je ne crois point que les consuls, dont il s'agit, moins encore leurs gouvernements, aient pu avoir les intentions qu'on leur prête.

» L'état de guerre est malheureusement un état connu. On sait quels droits il confère aux autorités

militaires, de quels droits il prive les autorités civiles. On sait aussi, puisqu'on a pris soin de le préciser par un échange de notes, quelle est, dans les conjonctures actuelles, l'extension géographique du théâtre de la guerre. Comment voulez-vous qu'un conflit diplomatique puisse sortir de là ?

» Cette affaire me rappelle, à s'y méprendre, un incident de la guerre turco-russe. L'armée du grand-duc venait d'entrer à Andrinople. Vous savez quelles sont en Turquie les prérogatives des consuls et l'étendue de leur mission. Dès le lendemain de son arrivée, Son Altesse Impériale, auprès de qui je remplissais les fonctions de chef de la chancellerie diplomatique, reçut le corps consulaire, et, après cette réception de protocole, je retins les consuls étrangers :

— Messieurs, leur dis-je, je suis, comme vous, diplomate et soucieux de sauvegarder les droits des agents diplomatiques et consulaires. Mais, comme moi, vous savez quelles sont les nécessités de la guerre. S'il en est qui soient de nature à limiter quelqu'une de vos attributions, vous voudrez, je n'en doute pas, vous y soumettre de bonne grâce. »

» Ce petit speech fut bien accueilli, sauf par le consul d'Angleterre, M. Blount, qui esquissa une sorte de protestation hypothétique à laquelle on n'attacha pas grande importance. Mais, le lendemain matin, une surprise attendait notre armée. Pendant la nuit, une floraison de pavillons anglais s'était épanouie sur Andrinople. Ce n'était plus une ville turque, c'était une ville anglaise, — et pavoisée, — que nous occupions. M. Blount avait précisé ses déclarations.

» Sous prétexte, en effet, d'intérêts anglais à protéger, un grand nombre de Turcs avaient sollicité du consul d'Angleterre, qui s'y était prêté volontiers, l'au-

torisation d'arborer le drapeau britannique : façon commode d'échapper aux ennuis de l'occupation militaire. Le lendemain, nouvel épanouissement. Tous les Turcs, les uns après les autres, se découvraient des liens avec l'Angleterre. Et les officiers russes se voyaient arrêtés à chaque instant dans l'accomplissement de leur tâche par cette qualité de protégé anglais qui se multipliait à l'infini.

» La gêne pour eux devint telle que, d'ordre du grand-duc, je dus inviter le consul d'Angleterre à modérer les progrès de l'influence britannique et à faire rentrer tous ces pavillons de circonstance. Faute de quoi, on serait forcé de n'en pas tenir compte. Le consul comprit et, le plus aimablement du monde, il s'inclina.

» Je ne sais pas, conclut l'ambassadeur, ce qui s'est passé à Niou-tchouang ; mais en voyant dans les dépêches que des soldats russes ont enlevé les drapeaux anglais et américains arborés sur des propriétés privées, je me suis souvenu de l'incident d'Andrinople. »

La situation fut effectivement réglée dans le sens indiqué par M. Nélidow. Par un échange de bons procédés, les drapeaux anglais et américains arborés sur les maisons qui, après contrôle, avaient été reconnues fondées à s'en couvrir, furent rétablis par les soins de la police russe de Niou-tchouang. Ce fut la fin, au moins pour 1904, des incidents relatifs à la Mandchourie et à la définition du théâtre de la guerre par rapport à la zone neutralisée.

III. — Les griefs russes

Le règlement théorique de la question de neutralité ne pouvait faire disparaître les difficultés pratiques

inhérentes à la nature même du gouvernement chinois, à sa faiblesse, à ses divisions, divisions et faiblesses aggravées par les sympathies des hauts fonctionnaires pour la cause du Japon. Depuis le début de la guerre, ces difficultés se sont manifestées.

Dès le 22 février, on annonçait que des bandes de brigands Khoungouses organisées en six divisions se préparaient à détruire le chemin de fer mandchourien, à s'emparer des traînards et des approvisionnements. Le 23 mars on signalait les mouvements, — vers quelle destination? — de quatre croiseurs chinois partis de Shanghaï. L'armée du Petchili, sous les ordres de Yuan-Chi-Kaï et du général Ma, se livrait à d'énigmatiques rassemblements. Les fonctionnaires de Penyang et de Nanyang achetaient en grandes quantités, — au Japon, — des armes et des munitions. Le 25 mars, le *Standard* écrivait : « L'amiral Alexeieff a demandé le rappel de tous les fonctionnaires et soldats chinois de Mandchourie et le paiement des taxes et revenus aux autorités russes. » Le 21 avril, on mandait de Presbourg, que les fabriques de cette ville travaillaient à d'importantes commandes pour le compte du gouvernement chinois. A la même date, M. Lessar, ministre de Russie à Pékin, protestait auprès du waï-wou-pou contre la présence d'instructeurs japonais dans les rangs de l'armée chinoise. Quinze jours plus tard, l'amiral Alexeieff sommait le général tartare commandant à Feing-Ping de retirer ses troupes, qu'il jugeait menaçantes, et signalait l'organisation des Khoungouzes par des officiers japonais travestis en brigands.

Simultanément des bruits, circulant avec persistance à Saint-Pétersbourg, présentaient comme d'ores et déjà résolue la coopération sino-japonaise. Le plan,

disait-on, était le suivant. Les Japonais refouleraient Kouropatkine en Mongolie. Les Russes, devenant ainsi bon gré mal gré les envahisseurs du territoire neutre, seraient alors attaqués par l'armée du général Ma, maintenue à cet effet dans la région. Les Japonais, en l'espèce, ne violeraient pas la neutralité chinoise. Et les Chinois, de leur côté, se borneraient à défendre la Mongolie. Un soulèvement populaire adroitement préparé ferait le reste. Dans l'attente de cette opération la Russie multipliait à Pékin les protestations diplomatiques tout en se tenant prête à agir sur les provinces de la Chine occidentale et en surveillant particulièrement Kachgar et Kouldja. Elle craignait à tout instant que, même en admettant la bonne foi du gouvernement chinois et du général Ma, les soldats excités par les meneurs japonais, n'échappassent à leurs chefs et ne se portassent dans la vallée du Liao.

A mesure que se dessinaient les succès japonais, les appréhensions semblaient plus vives et plus justifiées. Le 25 juillet, on télégraphiait de Moukden : « Il a été établi que beaucoup de Japonais se déguisent en Chinois, pour observer, du haut des collines, les mouvements des troupes russes et font des signaux à leurs patrouilles; aussi ordre a-t-il été donné aux soldats russes de tirer sur les espions de ce genre qu'ils verraient sur les hauteurs. » Huit jours après une dépêche de Tien-tsin au *Standard* disait : « Une bande de trois mille Khoungouses a attaqué le camp russe de Tuling, le 2 août. A la suite de plusieurs réclamations des Russes et de contre-réclamations de la part des Japonais, le général tartare Feng-Chen et le vice-roi du Tchi-Li ont reçu l'ordre de donner les instructions les plus rigoureuses pour l'observation, par tous, des règles de la neutralité, sous peine de châtiments

sévères ». Enfin au lendemain de Liao-Yang, l'activité des Khoungouses avait redoublé, et l'agitation populaire avait gagné toute la Mongolie sous l'œil bienveillant des fonctionnaires qui laissaient les Japonais enrôler des Chinois pour leurs transports militaires et leurs approvisionnements.

Bientôt après, on annonçait que, d'accord avec le Japon, l'empereur de Chine avait désigné un vice-roi pour la Mandchourie. On signalait les menées des Boxers et le développement rapide des sociétés secrètes. La Chine, si tolérante vis-à-vis des Japonais, avait saisi à Peng-Taï des munitions destinées à la légation russe de Pékin et refusait de les rendre. Ce dernier incident motiva de la part de la Russie une protestation générale adressée aux puissances. Ce document[1] portait que,

1. Voici le texte de cette circulaire :

Dès le commencement de la guerre, le gouvernement impérial, dans un but humanitaire, a adhéré à la proposition du cabinet de Washington, concernant la localisation des hostilités et la neutralisation du territoire de la Chine, et a fait connaître cette adhésion par son télégramme circulaire en date du 5 février dernier.

La Russie avait posé comme condition essentielle de cette neutralisation l'observation par la Chine elle-même de toutes les règles de neutralité et une attitude correcte de la part du Japon à l'égard des obligations assumées par la Chine du fait de cette neutralité.

Une expérience de onze mois de guerre a démontré l'incapacité et l'absence de bonne volonté de la part de la Chine de se conformer aux engagements contractés.

Sans parler du cas du torpilleur *Riechitelny*, on pourrait citer une série de violations de la neutralité chinoise au profit du Japon. La présence d'officiers japonais à la tête de bandes de khoungouses qui opéraient sur territoire neutre a été fréquemment constatée, ainsi que l'existence de détachements organisés de ces guerriers dans l'armée japonaise à la solde du Japon. Des instructeurs japonais sont librement admis dans les troupes cantonnées le long de la frontière nord du Tchi-li. Enfin il a été constaté que, depuis le commencement de la guerre, les

si Chinois et Japonais continuaient à remplir aussi mal leurs obligations respectives, la Russie « ne prendrait plus soin que de ses propres intérêts ». Bien qu'aucun conflit ne se soit produit depuis lors, le péril reste latent. Et la menace en restera suspendue jusqu'à la conclusion de la paix.

IV. — La Chine et le Japon. Déclarations de M. Motono et de Souang-Pao-Ki

Aussi bien en Chine qu'au Japon, on n'a cessé d'affirmer que ces craintes n'étaient pas fondées. De ces affirmations, les plus précises me furent fournies au mois de mai par M. Motono, ministre du Japon et par Souang-Pao-Ki, ministre de Chine en France. Leur point de vue,

Japonais se servent des îles Miao-Tao comme base pour leur flotte, exportent librement de la contrebande de Tché-Fou et d'autres points du littoral chinois, et que les usines gouvernementales de Khanian livrent des fournitures à l'armée japonaise.

Jusqu'ici les ministres chinois se bornaient à donner des réponses évasives à toutes les protestations et observations du gouvernement impérial à ce sujet.

D'après les informations les plus récentes, il apparaît que les Chinois non seulement violent la neutralité mais font des préparatifs sérieux pour prendre une part active aux hostilités.

Il règne en outre dans le peuple une effervescence dangereuse contre les Européens, qui est soutenue par les autorités.

En raison de ce qui précède, le gouvernement impérial se voit dans la nécessité de signaler ces faits à l'attention des puissances, afin de constater que leurs efforts pour garantir la neutralité de la Chine ont échoué par suite de la conduite du Japon et de la pression terrorisante qu'il exerce sur le gouvernement chinois.

En conséquence de quoi, dans le cas où la situation actuelle viendrait à se prolonger, la Russie se verra dans l'obligation de considérer cette neutralité de la Chine du point de vue de ses intérêts particuliers.

Signé : Lamsdorf.

j'ai pu m'en assurer souvent, n'a pas varié depuis lors et peut être considéré comme celui de leurs gouvernements.

M. Motono estime que son pays a, une fois pour toutes et de façon assez claire pour n'y plus revenir, fait connaître son sentiment dans la question de la neutralité chinoise. Dès le début de la guerre, le Japon a publié sa résolution de respecter la neutralité de la Chine. Cette résolution n'a pas changé.

— Aujourd'hui comme alors, m'a dit le ministre, nous n'éprouvons à aucun degré le désir de voir la Chine intervenir. Notre déclaration, en réponse à la note remise le 13 février par le ministre de Chine à Tokyo au baron Komura, était catégorique. On y lisait :

Le gouvernement impérial japonais, désireux d'éviter autant que possible de troubler la paix actuelle en Chine, respectera aussi longtemps que la Russie la neutralité chinoise dans toutes les parties du territoire chinois, sauf dans les régions occupées par la Russie.

» Vous vous souvenez, d'ailleurs, qu'avant même que les puissances eussent proclamé leur dessein de sauvegarder la neutralité chinoise, le gouvernement japonais avait pris l'initiative de conseiller au gouvernement chinois de se tenir en dehors du conflit. Je vous rappelle le passage essentiel de ce document[1] :

La question de l'attitude de la Chine dans la guerre actuelle a été l'objet d'une très sérieuse considération de la part du gouvernement japonais. Le Japon n'ignore certes pas les grands avantages qu'il peut retirer des immenses ressources qu'offre la Chine à tous les égards, en l'ayant comme alliée dans une guerre contre la Russie. Néanmoins,

[1] Cf. p. 274.

pour des considérations d'ordre international et d'intérêt général, il a cru devoir conseiller à la Chine de garder sa neutralité...

» Tout cela, n'est-il pas vrai, était bien clair. Eh bien! la situation reste identique à ce qu'elle était alors. Et nos sentiments n'ont pas varié non plus. Nous connaissons les sympathies du peuple chinois à l'égard du Japon et nous nous en félicitons. Mais nous n'avons rien fait et nous ne ferons rien pour que ces sympathies aboutissent à faire sortir la Chine de sa neutralité. »

Le ministre de Chine, Souang-Pao-Ki, n'a pas été moins catégorique.

— Vous me dites, m'a-t-il déclaré, qu'on aurait à Paris l'impression que le gouvernement chinois avoue, par l'intermédiaire de ses représentants, que le mouvement populaire est à la veille de le déborder; que ses agents sont animés des meilleures intentions, mais impuissants; qu'une insurrection est imminente. Les choses, croyez-moi, n'en sont pas là. Et si cette version trouve crédit, ce ne peut être que par suite d'un malentendu.

» Le gouvernement chinois a proclamé sa neutralité le 13 février 1904. Pour faire respecter cette neutralité, nous avons une double obligation ; 1° garder notre frontière extérieure; 2° maintenir l'ordre à l'intérieur. J'ai dit et je répète que nous nous préoccupons de l'une et de l'autre de ces obligations. Mais j'ajoute que nous sommes en état d'y faire face.

— Alors, monsieur le ministre, vous considérez que, lors même que les sympathies populaires pour le Japon, qui sont certaines...

— Elles le sont.

— ... Lors même que ces sympathies provoqueraient

des désordres à l'intérieur de l'empire, ces désordres pourraient être réprimés?

— Cela ne fait aucun doute.

— Y a-t-il une analogie entre l'état de choses actuel et celui qui a précédé l'insurrection des Boxers?

— Aucune, d'aucune sorte... »

Et le ministre sourit à la pensée qu'on puisse établir un tel rapprochement.

— Non, reprend-il, cela n'a pas de rapport. Il n'y a point de péril menaçant. Il n'y a point d'agitation. Nous veillons, parce que c'est notre devoir de veiller. Mais nous sommes convaincus que l'ordre ne sera pas troublé. Nous avons fait pour cela tout le nécessaire.

— Et l'armée du général Ma? Et le général Ma lui-même? »

Souang-Pao-Ki sourit de nouveau.

— L'armée du général Ma ne compte pas plus de 15,000 hommes, et ils sont dispersés le long de la frontière. Quant au général, il ne fera rien de contraire à ses ordres. Et ses ordres sont formels. Les Russes, après avoir évacué la rive droite du Liao — c'était avant la guerre, — n'ont pas voulu que les troupes chinoises occupassent ces territoires. Il en est résulté un certain mécontentement et parmi les soldats et dans la population. C'est cela qu'on appelle en Europe les « projets » du général Ma. Vraiment, on exagère.

— Existe-t-il dans l'opinion une hostilité réelle contre la Russie?

— Il y a eu des causes de froissements. Mais nous n'oublions pas que les Russes sont les premiers Européens avec qui nous ayons été en rapports; que nous sommes leurs voisins sur une frontière de plus de 100.000 kilomètres; que nous entretenons avec eux

d'importantes relations commerciales. Une guerre avec la Russie est impossible. »

Et Souang-Pao-Ki conclut :

— La Chine a pris des précautions. Tout le monde en eût fait autant. Vous-même, en Indo-Chine, vous avez renforcé vos troupes. Notre peuple, c'est exact, éprouve de la sympathie pour le Japon. Mais notre gouvernement sait ce qu'il veut et fera ce qu'il veut. Or il veut rester neutre. Y eût-il quelque agitation populaire, j'ai la conviction que les fonctionnaires, qui ne sont pas aussi désarmés qu'on paraît le croire, sauraient en triompher. »

A la même époque, le gouvernement japonais et le gouvernement chinois soulignaient ces déclarations par la publication de notes officielles conçues dans les termes les plus catégoriques. La note japonaise disait :

Depuis l'ouverture des hostilités entre le Japon et la Russie, le gouvernement japonais n'a cessé d'observer avec soin l'attitude du gouvernement chinois.

Bien qu'il n'y ait aucune raison de craindre que la Chine manque à sa neutralité, le gouvernement japonais a, en raison des bruits persistants qui ont couru récemment, jugé opportun de prier son représentant à Pékin de conseiller au gouvernement chinois de continuer à observer une attitude de stricte neutralité et à se consacrer au maintien de la paix et du bon ordre sur le territoire de l'empire.

La note chinoise n'était pas moins formelle :

Un communiqué officiel déclare que le gouvernement chinois a fait savoir aux gouvernements étrangers son regret d'apprendre les bruits malveillants d'après lesquels le gouvernement chinois cesserait de conserver l'attitude de neutralité qu'il a toujours observée jusqu'ici depuis le commencement de la guerre en Extrême-Orient. En conséquence, le gouvernement chinois a chargé ses représentants à

l'étranger de donner à ces bruits un démenti catégorique et d'affirmer aux puissances que, quoi qu'il arrive, il a l'intention de suivre une politique de neutralité rigoureuse.

Le 7 juin nouvelle déclaration : cette fois ce sont les « autorités chinoises » qui « déclarent hautement qu'il n'y a pas la moindre raison de douter que le général chinois Ma soit en mesure de tenir en mains les troupes placées sous son commandement. Il a reçu l'ordre rigoureux d'empêcher tout soulèvement parmi ses soldats, et il n'est pas probable qu'un soulèvement se produise ».

Le 2 août, encore, on annonce que « le gouvernement chinois a renouvelé à la Russie l'assurance qu'aucune aide secrète ne sera donnée par lui au Japon et qu'il ne fera rien qui puisse être de nature à affaiblir l'amitié qui l'unit à la Russie. » Au mois de novembre enfin, le vicomte Hayashi, ministre du Japon à Londres, définissait ainsi la politique du Japon à l'égard de la Chine :

— Le Japon ne cherche rien autre en Chine que d'y sauvegarder ses intérêts économiques. Le Japon ne désire mettre la main sur aucun territoire chinois. Si nos armées remportent la victoire dans la guerre actuelle, nous rendrons la Mandchourie à la Chine, au lieu de la garder comme province conquise.

» Le peuple japonais se contente du pays qu'il a ; il désire qu'on l'y laisse en paix, et il ne désire qu'une chose, c'est de vivre en paix avec le monde entier. Il ne demande qu'à développer les ressources commerciales de son pays ; il veut avoir la liberté entière du commerce dans l'Extrême-Orient, qui est sa sphère commerciale légitime, et il y désire la tranquillité pour le développement de ses ressources, et non la guerre.

S'il y a des gens qui supposent que le Japon verse le meilleur de son sang et de son trésor pour d'autres raisons que celles-ci, je leur dis qu'ils ne connaissent rien des traditions, des qualités et du tempérament du peuple japonais ».

C'est par des dénégations identiques qu'ont été accueillies les protestations ultérieures de la Russie. On ne pouvait espérer au surplus que les belligérants se missent d'accord sur leurs torts réciproques.

V. — La Chine et la neutralité maritime

La bataille navale du 10 août et la dispersion de la flotte russe à la suite de cette bataille ont été l'origine de deux incidents qui, l'un à Tché-fou, l'autre à Shanghaï, ont mis en jeu la neutralité de la Chine.

La première affaire peut se résumer ainsi. Un contre-torpilleur russe, le *Riechitelny*, s'étant rendu de Port-Arthur à Tché-fou sans avoir pris part à un combat, mais, semble-t-il, sans avoir été contraint par l'état de la mer à chercher refuge, fut désarmé par les autorités chinoises. Sur ces entrefaites, des torpilleurs japonais entrèrent à Tché-fou, envahirent le bateau russe, luttèrent corps à corps avec l'équipage et finalement emmenèrent le navire ennemi à la remorque malgré les autorités chinoises qui avaient essayé de s'y opposer.

Le gouvernement russe protesta, — protestation platonique, il est vrai, — contre l'atteinte portée à ses droits et à ceux de la Chine. La gouvernement japonais soutint que le *Riechitelny* avait violé la neutralité en apportant à Tché-fou des dépêches de guerre. La Chine déclara qu'elle ne pouvait rien faire ni dans un sens ni dans un autre. Et bien que les torts des vaisseaux japonais ne parussent, en l'espèce, pas discutables, — à

Washington même, j'ai su qu'on en jugeait ainsi, — l'incident, où l'on craignait surtout de trouver le principe d'un débat général sur la neutralité de la Chine, n'eut pas de conséquences sérieuses.

L'affaire de Shanghaï fut d'un règlement plus ardu. Toujours après le combat du 10 août, deux vaisseaux russes, l'*Askold* et le *Grozovoï* arrivèrent, très endommagés, à Shanghaï. Dès leur arrivée, le tâotaï leur intima l'ordre de repartir dans les vingt-quatre heures. Le consul de Russie protesta et un délai de quarante-huit heures fut accordé. A l'expiration de ce délai, nouvelle sommation du tâotaï d'avoir à quitter Shanghaï ou à désarmer; nouveau refus du consul russe. A ce moment, le consul japonais entre en scène. Il déclare que, si les navires russes ne désarment pas, une escadre japonaise viendra les saisir en plein port. Le tâotaï voudrait bien obéir : mais l'*Askold* est dans un dock anglais, à la porte duquel s'arrête la juridiction chinoise. Le corps consulaire se réunit alors. Et on arrête, en attendant des instructions, les travaux de réparation... Enfin l'ordre de désarmer est donné. Les Japonais triomphent. Le tâotaï respire.

Ces deux incidents, que l'on peut discuter en droit[1],

1. La note japonaise suivante résume la réplique du Japon aux protestations de la Russie.

» La position de la Chine dans la lutte actuelle est exceptionnelle. La plupart des opérations militaires sont faites sur son territoire. Ce territoire est pour partie belligérant et pour partie neutre; néanmoins la Chine n'est pas belligérante. Ce cas anormal et contradictoire au point de vue du droit des gens a fait l'objet d'une entente spéciale destinée à limiter le théâtre des hostilités, entente à laquelle les belligérants ont souscrit.

» Le Japon dans l'intérêt des rapports internationaux et de la tranquillité générale de la Chine, s'est engagé à respecter la neutralité de la Chine dans les regions autres que celles actuellement impliquées dans les opérations militaires, à la condition.

présentent, en fait, un caractère commun. Ils témoignent de l'autorité décisive du Japon dans tous les ports chinois et vérifient cette assertion d'un de nos agents diplomatiques. « Quand les consuls japonais lèvent le doigt, les tâotaï s'agenouillent ».

VI. — Une mission en Chine

L'exposé qu'on trouvera ci-dessous et qui peut servir de conclusion à ce chapitre sur le rôle de la Chine dans la guerre actuelle, émane de M. Philippe Berthelot, secrétaire d'ambassade, chargé par le ministre des affaires étrangères d'une mission officielle en Extrême-Orient. Cette mission, qui a duré deux ans, vient de s'achever. Après avoir parcouru le Siam, l'Indo-Chine, les Philippines, le Japon, la Corée et la Chine, M. Berthelot est rentré à Paris, à la fin de 1904. Son séjour en Chine, qui s'est prolongé pendant toute une année, ne s'est pas borné aux villes à traité, facilement accessibles. Il a visité les provinces centrales, siège du développement historique de la Chine.

toutefois, que la Russie prît un engagement semblable et s'y conformât de bonne foi.

» Le Japon a jugé qu'aux termes de cet engagement il ne pouvait occuper, ni employer dans un but de belligérance un port chinois quelconque ou une portion quelconque du territoire chinois en dehors de la zone constituant le théâtre de la guerre, parce que, à son sens, cette occupation ou cet emploi convertissait ou convertirait ces ports ou ces portions en territoires belligérants.

» Il lui a semblé que si des forces russes occupaient ces ports ou ces portions du territoire neutre chinois, le Japon, en vertu même de la clause inhérente à ses engagements, aurait le droit de considérer comme belligérants les ports ou portions de territoire ainsi occupés.

» La Russie a cherché à Tché-Fou un abri contre les attaques contre lesquelles elle ne trouvait plus de protection à Port-

Il s'est entretenu avec tous les vice-rois, avec beaucoup de fonctionnaires. Pendant plusieurs mois, il a résidé à Tcheng-Tou, vivant la vie chinoise, parlant chinois, observant de près des choses et des gens que peu d'Européens avaient abordés avant lui, poussant son exploration jusqu'aux confins du Thibet, et portant

Arthur. En faisant cela, la Russie a violé la neutralité de la Chine, telle que la définit l'engagement souscrit par les belligérants, et le Japon était de plein droit justifié à considérer le port de Tché-Fou comme port belligérant en ce qui concerne l'incident du *Riechitelny*. Une fois l'incident du *Riechitelny* terminé, le port de Tché-Fou a recouvré sa neutralité.

» L'attitude du Japon à Tché-Fou est une conséquence directe du manquement de la Russie à ses engagements; mais ce n'est pas seulement à Tché-Fou que la Russie a violé la neutralité d'une façon flagrante ou qu'elle n'a pas tenu compte de ses engagements.

» Peu de temps après l'investissement et l'isolement de Port-Arthur, un système de communications par télégraphie sans fil était établi entre Port-Arthur et le consulat russe de Tché-Fou. Cette communication continue, en dépit des protestations répétées du gouvernement japonais.

» Au commencement de la guerre, la canonnière *Mandjour*, après avoir reçu l'ordre de partir, est restée nombre de semaines à Shanghaï, au mépris de la neutralité de la Chine. Finalement, après de longues négociations, elle a consenti à désarmer.

» Ce n'est pas tout : le croiseur *Askold* et le contre-torpilleur *Grozovoï* sont à Shanghaï depuis plus d'une semaine et ils refusent de partir ou de désarmer.

» Le Japon n'a nullement l'intention d'enfreindre la neutralité chinoise, tant qu'elle est respectée par la Russie; mais il ne peut pas consentir à ce que des navires de guerre russes, à la suite d'une violation d'engagements et d'une transgression à la neutralité, trouvent sans protestation dans les ports chinois un abri contre la capture ou la destruction.

» La déclaration du commandant du *Riechitelny*, d'après laquelle son navire aurait été désarmé à son arrivée à Tché-Fou, est contraire à la vérité. Le navire était complètement armé et avait son équipage prêt à manœuvrer quand survint le lieutenant Terashima; mais, en tout cas, son désarmement n'aurait pas satisfait aux prescriptions des règlements relatifs à la neutralité de la Chine.

» Il appartenait à la Chine et non pas à la Russie de décider si

dans cette enquête de rares qualités de finesse pénétrante et impartiale.

— Parler, m'a-t-il dit, de l'attitude de la Chine en présence de la guerre actuelle est chose tout à fait impossible, sans des distinctions préalables d'ordre géographique, politique et moral.

l'alternative du désarmement serait acceptable. Beaucoup de personnes pensent que le cas est comparable, entre autres, à celui de la *Florida*. Mais le gouvernement japonais établit une distinction bien nette entre les deux incidents. La neutralité du Brésil était entière et sans condition et le port de Bahia se trouvait à une grande distance du théâtre de la guerre, tandis que la neutralité de la Chine est imparfaite et conditionnelle et que le port de Tché-Fou est tout proche de la zone des opérations militaires.

» Les officiers russes mêlés à l'incident de Tché-Fou reconnaissent que le *Riechitelny* fut l'agresseur et commença les hostilités qui se terminèrent par sa capture.

» Le gouvernement japonais estime que le fait enlève à la Russie tout prétexte de plaintes qu'elle pourrait avoir si la légalité de la capture était, d'autre part, mise en doute. Sur ce point, le cas présent ressemble à ceux du corsaire américain *Général-Armstrong* et du navire anglais *Aune*.

» Il n'a du reste, en lui-même, que peu d'importance, mais il implique un principe extrêmement important. L'expérience a démontré que la Chine ne prendra pas de mesures propres à faire respecter ses lois concernant la neutralité. Si, dans ces circonstances, le *Riechitelny* pouvait faire de Tché-Fou un port de refuge, les grands navires de la marine russe pourraient faire de même, et rien n'empêcherait ces navires de sortir de leur retraite pour attaquer le Japon.

» La nécessité de se mettre en garde contre une telle éventualité est trop importante et trop impérieuse pour qu'on permette au *Riechitelny* de créer un précédent. Cet incident n'affectera nullement le commerce étranger et ne troublera en rien la situation générale.

» La Chine notifiera tout simplement à la Russie d'avoir à tenir ses engagements à l'avenir.

[L'incident de la *Florida* s'est produit en 1864, pendant la guerre de Sécession. Le navire de guerre des États-Unis *Massachussetts* captura dans le port de Bahia le vapeur confédéré *Florida*, qui était sous la protection du Brésil. La *Florida* fut ensuite coulée].

» Tout d'abord, il faut noter qu'une grande partie de la population chinoise est, à l'égard des événements de Mandchourie, dans un état de totale ignorance. Au début de la guerre, certains vice-rois, le plus grand nombre même, avaient lancé une proclamation, de tendance nettement japonaise, annonçant l'attaque de Port-Arthur, sa prise prochaine, la retraite des Russes. Mais, à peine publié, ce document fut, de la part de la cour, l'objet d'un blâme formel. Le blâme fut suivi d'une circulaire, invitant tous les Chinois, fonctionnaires et autres, à se pénétrer de cette idée que la guerre ne regardait que la Russie et le Japon, à ne s'en point occuper, à n'en pas parler, à n'y pas songer. Et l'ordre donné fut si bien obéi que j'eus la plupart du temps la plus grande difficulté à obtenir sur la marche de la lutte les renseignements même les plus sommaires.

» Je vous ai cité ce fait. Car il résume exactement les dispositions diverses des Chinois et répond à la question que vous me posez. Les vice-rois, tous les vice-rois, qui sont d'origine mandchoue, sont profondément, ardemment japonophiles. Dans la guerre qui se déroule, ils ont dès le début pris leur parti. Et tous leurs vœux vont contre les Russes, non pas tant peut-être parce que Russes, que parce que Européens. Pour justifier cet état d'esprit, ils invoquent cet argument, auquel ils croient plus ou moins, que les Japonais combattent pour rendre la Mandchourie à la Chine. En conséquence, disent-ils, quoi de plus naturel que de souhaiter le succès de ceux qui travaillent pour nous ? Si donc les vice-rois étaient les maîtres, il est bien probable qu'ils chercheraient, par une voie ou par une autre, à servir les Japonais. Mais les vice-rois ne sont pas les maîtres. Et c'est sur quoi on ne saurait trop insister.

» La Chine, en effet, qu'on décrit d'ordinaire comme une terre d'anarchie, est en réalité (je ne parle ici que des provinces du nord et du centre) un pays de centralisation à outrance. Les vice-rois, tout-puissants dans la ou les provinces qu'ils gouvernent, sont les humbles serviteurs du gouvernement central. Nommés pour trois ans, déplacés presque toujours avant ce terme, révocables à tout instant et responsables sur leur tête, ils peuvent avoir des préférences : ces préférences ne pèsent rien contre les ordres de la cour. Dans certains cas, lorsqu'un vice-roi, comme Yuan-Chi-Kaï en ce moment, est à la tête d'une armée, il arrive que le gouvernement de Pékin compte davantage avec lui. Mais Yuan-Chi-Kaï lui-même, qui au surplus est un jouisseur usé, blasé et indolent, ne se sentirait pas assez fort pour désobéir. Je ne vous parle pas des comparses, c'est-à-dire des généraux, qui en Chine n'ont guère de crédit, notamment du général Ma, que je connais, et dont il paraît que la presse européenne a si fort exagéré l'importance. Tout cela ne compte pas contre le mot d'ordre venu de Pékin. Et ce mot d'ordre est de ne pas bouger.

» Ce n'est pas à dire que la cour soit plus russophile que les fonctionnaires. Elle n'aime pas les Russes, pas plus qu'elle n'aime les Anglais, les Allemands ou les Français. Mais, chez elle, le sentiment de la prudence domine tous les autres. Elle pense, et c'est l'avis de bien des mandarins avec qui j'ai longuement causé, que, même en ne remuant pas, la Chine court grand risque d'être, à la fin de la guerre et quelle qu'en soit l'issue, le mauvais marchand du débat engagé sur son sol. A plus forte raison estime-t-elle que, si elle fournissait à une intervention étrangère l'ombre d'un prétexte, c'en serait fait de son indépendance. Elle s'attache

donc à la neutralité comme à sa seule chance de salut. Elle l'impose formellement aux vice-rois, à qui il n'échappe pas, d'autre part, que l'intrusion d'une force extérieure dans les affaires chinoises aurait pour premier effet de leur coûter leur place. Elle fait la morte. Et si, dans les représentations théâtrales, fermées aux Européens, du palais d'Hiver et du palais d'Été, on se plaît à mettre en scène, à l'instar du polichinelle de notre Guignol, des Russes rossés par des Japonais, c'est la seule satisfaction que donnent à leurs préférences ces politiques avisés, profondément convaincus que, pour eux, l'immobilité est le commencement de la sagesse.

» Donc, et pour conclure, j'estime que la Chine, à aucun moment, n'interviendra dans la guerre. Elle n'interviendra pas, parce que la cour ne veut pas qu'elle intervienne. Et quant au risque de voir la rébellion d'un fonctionnaire ou un mouvement populaire triompher de cette volonté, soyez bien persuadé que, s'il peut arriver qu'une révolte, une fois déchaînée, déborde le gouvernement, jamais une révolte n'éclatera sans que le gouvernement ne s'y soit d'abord montré favorable. Ce fut, entre autres, le cas du mouvement boxer. Approuvé au début par l'impératrice, il prit ensuite des proportions qu'elle n'avait pas prévues. Contrainte, par crainte de l'Europe, à le réprimer, elle résista, comme elle put, à ses amis de la veille. Et c'est en somme cette résistance qui sauva les légations, en leur évitant le massacre immédiat auquel, sans elle, elles étaient condamnées.

» Cela dit, vous me demandez quelle est la situation matérielle et morale qu'occupent en Chine les Japonais. Là encore, la situation varie suivant les provinces et suivant les hommes.

» Il n'existe chez les Chinois aucune sympathie spon-

tanée pour les Japonais. Ils les ont tenus toujours, et ils continuent de les tenir, pour une branche inférieure, secondaire du moins, de la race jaune. Cependant, depuis quelques années, plus encore depuis quelques mois, ils sont impressionnés par la puissance japonaise ; et ils se disent qu'il est sage de compter avec elle. De là à parler d'une infiltration continuelle et générale, d'une pénétration pacifique de la Chine par le Japon, il y a une nuance. Et je dois avouer que l'influence japonaise en Chine m'est apparue beaucoup plus limitée et moins intense que je ne croyais devoir la trouver. Les Chinois ne sont pas plus disposés à laisser aux Japonais qu'à tout autre peuple étranger le bénéfice de les mettre en tutelle. Ils les emploient à des besognes déterminées. Mais ils ne veulent pas que ces employés deviennent des maîtres.

» Dans le centre de la Chine, où j'ai longtemps séjourné, on ne rencontre pas de Japonais. Au contraire, dans les villes ouvertes, on trouve, sous l'autorité des fonctionnaires chinois, des institutions, civiles ou militaires, qui sont complètement japonaises. Il y a, dans les garnisons de ces villes, des instructeurs japonais qui font travailler à l'européenne les soldats chinois. Enfin, tous les vice-rois, à Pékin, les ministres, les principaux mandarins ont souvent des secrétaires japonais[1]. Pour eux, un secrétaire japonais est un instrument de défense. Parlant très bien l'anglais, parfois

1. Comme indice de la politique japonaise à l'égard des Chinois, on peut citer la proclamation suivante du maréchal Kuroki : « Les Chinois, après avoir eu beaucoup à souffrir de la présence des forces russes, sont maintenant obligés d'endurer le passage de l'armée japonaise ; en conséquence, leur situation est digne d'intérêt et mérite les plus grands égards de la part de nos troupes, qui doivent se rappeler qu'elles combattent leurs ennemis dans le pays de leurs amis. »

l'allemand et le français, rompu aux méthodes européennes, le secrétaire, modeste et complaisant, rajeunit les ressources dilatoires de la diplomatie chinoise. Une légation étrangère demande-t-elle une concession de chemin de fer, dont elle fait valoir l'utilité économique pour les régions traversées? Le gouvernement ne discute pas le projet en lui-même. Au contraire, il l'approuve ; il l'exalte. Seulement, il ajoute que le gouvernement chinois a résolu, tant il l'apprécie, de le mener à bien par ses seules forces, avec des capitaux chinois, avec des ingénieurs chinois, sous un contrôle chinois. Capitaux, ingénieurs, contrôle existent-ils? Peu importe, puisque la demande est écartée et que le « diable étranger » est, une fois de plus, tenu à l'écart.

» Ne croyez pas, d'ailleurs, que les Chinois eux-mêmes prennent au sérieux les arguments dont ils se servent. Ils n'ont nul souci de moderniser leur pays, et tous, quels qu'ils soient, le trouvent bien comme il est. La seule chose à quoi ils tiennent, c'est leur liberté individuelle. Au reste ils sont indifférents. Il n'est pas de peuple moins nationaliste, moins national même que les Chinois. Ils redoutent les gens du dehors et, quand le voyageur passe dans un village, les mères cachent les yeux de leurs enfants afin qu'ils ne le voient point. Mais néanmoins, on passe, et sans être inquiété. Les fonctionnaires font quelques sacrifices aux mœurs étrangères. Mais cela n'atteint que la surface. Les soldats apprennent la manœuvre européenne. Mais ils renouvellent toujours la même et il suffit de les voir dans un service en campagne non répété à l'avance pour s'assurer que l'esprit de la guerre européenne leur demeure complètement étranger. Dans l'ordre civil, c'est la même chose. Et je doute fort que les ingénieurs chinois, qui sont actuellement en Belgique, uti-

lisent jamais dans leur pays les connaissances qu'ils acquièrent.

» Je ne crois donc pas à la transformation pacifique de la Chine par les Chinois sous l'influence des Japonais. Si les Japonais venaient à s'y installer en maîtres, ils en feraient sans doute à peu près ce qu'ils voudraient. Et ce ne serait pas la première fois que règnerait à Pékin une dynastie étrangère. Je suis au contraire convaincu que leur exemple et leurs conseils, tels qu'ils sont donnés actuellement, ne détermineront aucun changement. C'est d'autant plus vraisemblable que la Chine contemporaine ne possède aucun homme de gouvernement ; que Li-Hung-Tchang n'a pas laissé de continuateur ; que lui-même enfin connut plus d'une fois la disgrâce et l'impuissance. Personne, à l'heure où nous sommes, ne songe sérieusement à s'engager dans la voie que le Japon suit depuis trente ans. Les masses populaires ne s'occupent point de ces choses. Et quant aux plus intelligents, c'est une sorte d'inertie pessimiste qui résume leur philosophie.

» En dehors des provinces du Sud, toujours inquiètes et rebelles, plus séparatistes qu'on ne croit, et peut-être à brève échéance, tel est l'état de l'opinion chinoise. Et c'est le seul élément moral sur lequel la politique européenne puisse tabler à coup sûr ».

APPENDICE

I. — Traité franco-siamois du 15 février 1904

Article premier. — La frontière entre le Siam et le Cambodge part, sur la rive gauche du Grand-Lac, de l'embouchure de la rivière Stung-Romos; elle suit le parallèle de ce point dans la direction de l'est jusqu'à la rencontre de la rivière Pak-Kompoug-Tiam, puis, remontant vers le nord, elle se confond avec le méridien de ce point de rencontre jusqu'à la chaîne de montagnes Puom-Dang-Xek. De là, elle suit la ligne de partage des eaux entre les bassins du Nam-Sen et du Mékong, d'une part, et du Nam-Mound d'autre part, et rejoint la chaîne Puom-Padang dont elle suit la crête, vers l'est jusqu'au Mékong. En amont de ce point, le Mékong reste la frontière du royaume de Siam : conformément à l'article premier du traité du 3 octobre 1893.

Art. 2. — Quant à la frontière entre le Luang-Prabang, rive droite, et les provinces de Muang-Phichaï et Muang-Nan, elle part du Mékong à son confluent avec le Nam-Huong et, suivant le thalweg de cette rivière jusqu'à son confluent avec le Nam-Tang, remontant ensuite le cours dudit Nam-Tang, elle atteint la ligne de partage des eaux entre les bassins du Mékong et de la Ménam en un point situé près de Pou-Dène-Dène. A partir de ce point, elle remonte vers le nord, suivant la ligne de faîte entre les deux bassins, jusqu'aux sources de la rivière Nam-Kop, dont elle suit le cours jusqu'à sa rencontre avec le Mékong.

Art. 3. — Il sera procédé à la délimitation des frontières entre le royaume de Siam et les territoires formant l'Indo-

Chanthaboun. Cette délimitation sera effectuée par des commissions mixtes composées d'officiers nommés par les deux pays intéressés.

Le travail portera sur la frontière déterminée par les articles 1 et 2 ci-dessus que sur la région comprise entre le Grand-Lac et la mer.

En vue de faciliter les travaux des commissions et en vue d'éviter toute possibilité de difficultés dans la délimitation de la frontière entre le Grand-Lac et la mer, les deux gouvernements se mettront d'accord avant la nomination des commissaires mixtes pour fixer les points principaux de la délimitation de cette région, notamment le point où la frontière atteindra la mer.

Les commissaires mixtes seront nommées et commenceront leurs travaux dans les quatre mois après la notification de la présente convention.

Art. 4. — Le gouvernement siamois renonce à toute prétention de souveraineté sur les territoires de Luang-Prabang situés sur la rive droite du Mékong.

Les bateaux de commerce et les trains de bois appartenant à des Siamois auront le droit de naviguer librement sur la partie du Mékong traversant le territoire de Luang-Prabang.

Art. 5. — Aussitôt que l'accord prévu par l'article 3, § 2, et relatif à la délimitation de la frontière entre le Grand-Lac et la mer aura été établi et aussitôt qu'il sera officiellement notifié aux autorités françaises que les territoires résultant de cet accord et les territoires situés à l'est de la frontière, telle qu'elle est indiquée aux articles 1er et 2 du présent traité, se trouvent à leur disposition, les troupes françaises qui occupent provisoirement Chanthaboun, en vertu de la convention du 3 octobre 1893, quitteront cette ville.

Art. 6. — Les dispositions de l'article 4 du traité du 3 octobre 1893 seront remplacées par celles qui suivent :

S. M. le roi de Siam prend l'engagement que les troupes qu'elle enverra ou entretiendra dans tout le bassin siamois du Mékong seront toujours des troupes de nationalité siamoise, commandées par des officiers de cette nationalité. Il n'est fait exception à cette règle qu'en faveur de la gendarmerie siamoise, actuellement commandée par des officiers

danois. Dans le cas où le gouvernement siamois voudrait substituer à ces officiers des officiers étrangers appartenant à une autre nationalité, il devrait s'entendre au préalable avec le gouvernement français.

En ce qui concerne les provinces de Siem-Reap, de Battambang et de Sisophon, le gouvernement siamois s'engage à n'y entretenir que les contingents de police nécessaires pour le maintien de l'ordre. Ces contingents seront recrutés exclusivement sur place, parmi les indigènes.

Art. 7. — A l'avenir, dans la partie siamoise du bassin du Mékong, le gouvernement royal, s'il désire exécuter des ports, canaux, chemins de fer (notamment des chemins de fer destinés à relier la capitale à un point quelconque de ce bassin) se mettra d'accord avec le gouvernement français, dans le cas où ces travaux ne pourraient être exécutés exclusivement par un personnel et avec des capitaux siamois. Il en serait naturellement de même pour l'exploitation desdites entreprises.

En ce qui concerne l'usage des ports, canaux, chemins de fer, aussi bien dans la partie siamoise du bassin du Mékong que dans le reste du royaume, il est entendu qu'aucun droit différentiel ne pourra être établi contrairement au principe de l'égalité commerciale inscrite dans les traités signés par le Siam.

Art. 8. — En exécution de l'article 6 de la convention du 3 octobre 1893, des terrains d'une superficie à déterminer seront concédés par le gouvernement siamois au gouvernement de la République aux points suivants situés sur la rive droite du Mékong : Xieng-Khan, Nong-Khan, Muongsaniabouri, embouchure du Nam-Khan (rive droite ou rive gauche), Bang-Monk-Dahan, Kemmarat et embouchure du Nam-Moum (rive droite ou rive gauche). Les deux gouvernements s'entendront pour dégager le cours du Nam-Noum entre son confluent avec le Mékong et Pimonn, des obstacles qui gênent la navigation. Dans le cas où ces travaux seraient reconnus inexécutables ou trop coûteux, les deux gouvernements se concerteraient pour l'établissement d'une voie terrestre de communication entre Pimonn et le Mékong.

Ils s'entendront également pour établir entre Bassac et la frontière de Luang-Prabang, telle qu'elle résulte de

l'article 2 du présent traité, les lignes ferrées qui seraient reconnues nécessaires pour suppléer au défaut de navigabilité du Mékong.

Art. 9. — Dès à présent il est convenu que les deux gouvernements faciliteront l'établissement d'une voie ferrée reliant Pnom-Penh à Battambang. La construction et l'exploitation seront faites soit par les gouvernements eux-mêmes, chacun d'eux se chargeant de la partie qui est sur son territoire, soit par une compagnie franco-siamoise agréée par les gouvernements.

Les deux gouvernements sont d'accord sur la nécessité de faire des travaux pour améliorer le cours de la rivière de Battambang entre le Grand-Lac et cette ville. A cet effet, le gouvernement français est prêt à mettre à la disposition du gouvernement siamois les agents techniques dont celui-ci pourrait avoir besoin tant en vue de l'exécution que de l'entretien desdits travaux.

Art. 10. — Le gouvernement de Sa Majesté siamoise accepte les listes des protégés français telles qu'elles existent actuellement, à l'exception des individus dont il serait reconnu de part et d'autre que l'inscription a été indûment obtenue. Copie de ces listes sera communiquée aux autorités siamoises par les autorités françaises.

Les descendants des protégés ainsi maintenus sous la juridiction française n'auront plus le droit de réclamer leur inscription s'ils ne rentrent pas dans la catégorie des personnes visées à l'article suivant de la présente convention.

Art. 11. — Les personnes d'origine asiatique nées sur un territoire soumis à la domination directe ou placé sous le protectorat de la France, sauf celles qui ont fixé leur résidence au Siam avant l'époque où le territoire dont elles sont originaires a été placé sous cette domination ou sous ce protectorat, auront droit à la protection française.

La protection française sera accordée aux enfants de ces personnes, mais ne s'étendra pas à leurs petits-enfants.

Art. 12. — En ce qui concerne la juridiction à laquelle seront désormais soumis sans aucune exception tous les Français et protégés français au Siam, les deux gouvernements conviennent de substituer aux dispositions existantes toutes les dispositions suivantes :

1° *En matière pénale*, les Français ou protégés français ne seront justiciables que de l'autorité judiciaire française ;

2° *En matière civile*, tout procès intenté par un Siamois contre un Français ou protégé français sera porté devant le tribunal consulaire français.

Tout procès, dans lequel le défendeur sera Siamois, sera porté devant la cour siamoise des « causes étrangères », instituée à Bangkok.

Par exception, dans les provinces de Xieng-Maï, Lakhon, Lampong et Nan, tous les procès civils et criminels intéressant les ressortissants français seront portés devant la cour internationale siamoise.

Mais il est entendu que, dans tous ces procès, le consul de France aura le droit d'assister aux audiences ou de s'y faire représenter par un délégué dûment autorisé et de formuler toutes les observations qui lui sembleront convenables dans l'intérêt de la justice.

Au cas où le défendeur serait français ou protégé français, le consul de France pourra, à tout moment, au cours de la procédure, s'il le juge opportun et moyennant une réquisition écrite, évoquer l'affaire en cours.

Celle-ci sera alors transférée au tribunal consulaire français, qui sera, à partir de ce moment, seul compétent, et auquel les autorités siamoises seront tenues de prêter le concours de leurs bons offices.

Les appels des jugements rendus, tant par la cour des « causes étrangères » que par la cour internationale pour les quatre provinces susmentionnées seront portés devant la cour d'appel de Bangkok.

Art. 13. — En ce qui concerne, pour l'avenir, l'admission à la protection française des asiatiques qui ne sont pas nés sur un territoire soumis à l'autorité directe ou au protectorat de la France ou qui ne se trouvent pas légalement naturalisés, le gouvernement de la République jouira de droits égaux à ceux que le Siam accorderait à tout autre puissance.

Art. 14. — Les dispositions des anciens traités, accords et conventions entre la France et le Siam, non modifiés par la présente convention, restent en pleine vigueur.

Art. 15. — En cas de difficultés d'interprétation de la

présente convention, rédigée en français et en siamois, le texte français fera seul foi.

Art. 16. — La présente convention sera ratifiée dans un délai de quatre mois, à partir du jour de la signature, ou plus tôt, si faire se peut.

II. — L'accord franco-anglais

Le président de la République française et S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, empereur des Indes, ayant résolu de mettre fin, par un arrangement amiable, aux difficultés survenues à Terre-Neuve, ont décidé de conclure une convention à cet effet, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs :

Le président de la République française, S. E. M. Paul Cambon, ambassadeur de la République française près de S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, empereur des Indes ; et

S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, empereur des Indes, le Très Honorable Henry Charles Keith Petty-Fitzmaurice, marquis de Lansdowne, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté au département des affaires étrangères.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit, sous réserve de l'approbation de leurs Parlements respectifs :

Article premier. — La France renonce aux privilèges établis à son profit par l'article 13 du traité d'Utrecht, et confirmés ou modifiés par les dispositions postérieures.

Art. 2. — La France conserve pour ses ressortissants, sur le pied d'égalité avec les sujets britanniques, le droit de pêche dans les eaux territoriales sur la partie de la côte de Terre-Neuve comprise entre le cap Saint-Jean et le cap Raye en passant par le Nord ; ce droit s'exercera pendant la saison habituelle de pêche finissant pour tout le monde le 20 octobre de chaque année.

Les Français pourront donc y pêcher toute espèce de poisson, y compris la boëtte, ainsi que les crustacés. Ils pourront entrer dans tout port ou havre de cette côte et s'y procurer des approvisionnements ou de la boëtte et s'y abriter dans les mêmes conditions que les habitants de Terre-Neuve, en restant soumis aux règlements locaux en vigueur; ils pourront aussi pêcher à l'embouchure des rivières, sans toutefois pouvoir dépasser une ligne droite qui serait tirée de l'un à l'autre des points extrêmes du rivage entre lesquels la rivière se jette dans la mer.

Ils devront s'abstenir de faire usage d'engins de pêche « stake-nets and fixed engines » sans la permission des autorités locales.

Sur la partie de la côte mentionnée ci-dessus, les Anglais et les Français seront soumis sur le pied d'égalité aux lois et règlements actuellement en vigueur ou qui seraient édictés, dans la suite, pour la prohibition, pendant un temps déterminé, de la pêche de certains poissons ou pour l'amélioration des pêcheries. Il sera donné connaissance au gouvernement de la République française des lois et règlements nouveaux, trois mois avant l'époque où ceux-ci devront être appliqués.

La police de la pêche sur la partie de la côte susmentionnée ainsi que celle du trafic illicite des liqueurs et de la contrebande des alcools feront l'objet d'un règlement établi d'accord entre les deux gouvernements.

Art. 3. — Une indemnité pécuniaire sera allouée par le gouvernement de Sa Majesté Britannique aux citoyens français se livrant à la pêche ou à la préparation du poisson sur le « Treaty Shore » qui seront obligés soit d'abandonner les établissements qu'ils y possèdent, soit de renoncer à leur industrie, par suite de la modification apportée par la présente Convention à l'état de choses actuel.

Cette indemnité ne pourra être réclamée par les intéressés que s'ils ont exercé leur profession antérieurement à la clôture de la saison de pêche de 1903.

Les demandes d'indemnité seront soumises à un tribunal arbitral composé d'un officier de chaque nation, et, en cas de désaccord, d'un sur-arbitre désigné suivant la procédure instituée par l'article 32 de la Convention de La Haye. Les détails réglant la constitution du tribunal et les conditions

des enquêtes à ouvrir pour mettre les demandes en état feront l'objet d'un arrangement spécial entre les deux gouvernements.

Art. 4. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique, reconnaissant qu'en outre de l'indemnité mentionnée dans l'article précédent, une compensation territoriale est due à la France pour l'abandon de son privilège sur la partie de l'île de Terre-Neuve visée à l'article 2, convient avec le gouvernement de la République française des dispositions qui font l'objet des articles suivants.

Art. 5. — La frontière existant entre la Sénégambie et la colonie anglaise de la Gambie sera modifiée, de manière à assurer à la France la possession de Yarboutenda et des terrains et points d'atterrissement appartenant à cette localité.

Au cas où la navigation maritime ne pourrait s'exercer jusque-là, un accès sera assuré en aval au gouvernement français sur un point de la rivière Gambie qui sera reconnu, d'un commun accord, comme étant accessible aux bâtiments marchands se livrant à la navigation maritime.

Les conditions dans lesquelles seront réglés le transit sur la rivière Gambie et ses affluents, ainsi que le mode d'accès au point qui viendrait à être réservé à la France, en exécution du paragraphe précédent, feront l'objet d'arrangements à concerter entre les deux gouvernements.

Il est, dans tous les cas, entendu que ces conditions seront au moins aussi favorables que celles du régime institué par application de l'acte général de la Conférence africaine du 26 février 1885, et de la Convention franco-anglaise du 4 juin 1899, dans la partie anglaise du bassin du Niger.

Art. 6. — Le groupe désigné sous le nom d'îles de Los, et situé en face de Konakry, est cédé par Sa Majesté Britannique à la France.

Art. 7. — Les personnes nées sur les territoires cédés à la France par les articles 5 et 6 de la présente Convention pourront conserver la nationalité britannique moyennant une déclaration individuelle faite à cet effet devant l'autorité compétente, par elles-mêmes ou, dans le cas d'enfants mineurs, par leurs parents ou tuteurs.

Le délai dans lequel devra se faire la déclaration d'option

prévue au paragraphe précédent sera d'un an, à dater du jour de l'installation de l'autorité française sur le territoire où seront nées lesdites personnes.

Les lois et coutumes indigènes actuellement en vigueur seront respectées autant que possible.

Aux îles de Los, et pendant une période de trente années à partir de l'échange des ratifications de la présente Convention, les pêcheurs anglais bénéficieront, en ce qui concerne le droit d'ancrage par tous les temps, d'approvisionnement et d'aiguade, de réparation, de transbordement de marchandises, de vente de poisson, de descente à terre ou de séchage des filets, du même régime que les pêcheurs français, sous réserve, toutefois par eux de l'observation des prescriptions édictées dans les lois et règlements français qui y seront en vigueur.

Art. 8. — A l'est du Niger, et sous réserve des modifications que pourront y apporter les stipulations insérées au dernier paragraphe du présent article, le tracé suivant sera substitué à la délimitation établie entre les possessions françaises et anglaises par la Convention du 14 juin 1898 :

Partant du point sur la rive gauche du Niger indiqué à l'article 3 de la Convention du 14 juin 1898, c'est-à-dire la ligne médiane du Dallul-Maouri, la frontière suivra cette ligne médiane jusqu'à sa rencontre avec la circonférence d'un cercle décrit du centre de la ville de Sokoto avec un rayon de 160,932 mètres (100 milles). De ce point, elle suivra l'arc septentrional de ce cercle jusqu'à un point situé à 5 kilomètres au sud du point d'intersection avec ledit arc de ce cercle de la route de Dosso à Matankari par Maourédé.

Elle gagnera de là, en ligne droite, un point situé à 20 kilomètres au Nord de Kouni (Birni-N'Kouni), puis de là, également en ligne droite, un point situé à 15 kilomètres au sud de Maradi, et rejoindra ensuite directement l'intersection du parallèle 13°,20 de latitude Nord avec un méridien passant à 70 milles à l'est de la seconde intersection du quatorzième degré de latitude Nord avec l'arc septentrional du cercle précité.

De là, la frontière suivra, vers l'est, le parallèle 13°,20 de latitude Nord jusqu'à sa rencontre avec la rive gauche de la rivière Komadougou Ouobé (Komadugu Waube), dont elle suivra le thalweg jusqu'au lac Tchad. Mais si, avant de ren-

contrer cette rivière, la frontière arrive à une distance de 5 kilomètres de la route de caravane de Zinder à Yo, par Soua Kololua (Sua Kololua), Adeber et Kabi, la frontière sera tracée à une distance de 5 kilomètres du sud de cette route jusqu'à sa rencontre avec la rive gauche de la rivière Komadougou Ouobé (Komadugu Waube), étant toutefois entendu que si la frontière ainsi tracée venait à traverser un village, ce village, avec ses terrains, serait attribué au gouvernement auquel se rattacherait la partie majeure du village et de ses terrains. Elle suivra ensuite, comme ci-dessus, le thalweg de ladite rivière jusqu'au lac Tchad.

De là, elle suivra le degré de latitude passant par le thalweg de l'embouchure de ladite rivière jusqu'à son intersection avec le méridien passant à 35' Est du centre de la ville de Kouka, puis ce méridien vers le sud jusqu'à son intersection avec la rive sud du lac Tchad.

Il est convenu, cependant, que lorsque les commissaires des deux gouvernements qui procèdent, en ce moment, à la délimitation de la ligne établie dans l'article 4 de la Convention du 14 juin 1898, seront revenus et pourront être consultés, les deux gouvernements prendront en considération toute modification à la ligne frontière ci-dessus qui semblerait désirable pour déterminer la ligne de démarcation avec plus de précision. Afin d'éviter les inconvénients qui pourraient résulter de part et d'autre d'un tracé qui s'écarterait des frontières reconnues et bien constatées, il est convenu que, dans la partie du tracé où la frontière n'est pas déterminée par les routes commerciales, il sera tenu compte des divisions politiques actuelles des territoires, de façon que les tribus relevant des territoires de Tessaoua-Maradi et Zinder soient, autant que possible, laissées à la France, et que celles relevant des territoires de la zone anglaise soient, autant que possible, laissées à la Grande-Bretagne.

Il est en outre entendu que sur le Tchad, la limite sera, s'il est besoin, modifiée de façon à assurer à la France une communication en eau libre en toute saison entre ses possessions du nord-ouest et du sud-est du lac, et une partie de la superficie des eaux libres du lac au moins proportionnelle qui lui était attribuée par la carte formant l'annexe n° 2 de la Convention du 14 juin 1898.

Dans la partie commune de la rivière Komadougou, les

populations riveraines auront égalité de droits pour la pêche.

Art. 9. — La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres dans le délai de huit mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi S. E. l'Ambassadeur de la République française près S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Empereur des Indes, et le principal Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de Sa Majesté Britannique dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente Convention et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Londres, en double expédition, le 8 avril 1904.

Déclaration concernant l'Egypte et le Maroc.

Article premier. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique de l'Égypte.

De son côté, le gouvernement de la République française déclare qu'il n'entravera pas l'action de l'Angleterre dans ce pays en demandant qu'un terme soit fixé à l'occupation britannique ou de toute autre manière, et qu'il donne son adhésion au projet de décret khédivial qui est annexé au présent arrangement et qui contient les garanties jugées nécessaires pour la sauvegarde des intérêts des porteurs de la Dette égyptienne, mais à la condition qu'après sa mise en vigueur aucune modification n'y pourra être introduite sans l'assentiment des puissances signataires de la Convention de Londres 1885.

Il est convenu que la Direction Générale des Antiquités en Égypte continuera d'être, comme par le passé, confiée à un savant français.

Les écoles françaises en Égypte continueront à jouir de la même liberté que par le passé.

Art. 2. — Le gouvernement de la République française déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc.

De son côté, le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, de

veiller à la tranquillité dans ce pays, et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin.

Il déclare qu'il n'entravera pas l'action de la France à cet effet, sous réserve que cette action laissera intacts les droits dont, en vertu des traités, conventions et usages, la Grande-Bretagne jouit au Maroc, y compris le droit de cabotage entre les ports marocains dont bénéficient les navires anglais depuis 1901.

Art. 3. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique, de son côté, respectera les droits dont, en vertu des traités, conventions et usages, la France jouit en Égypte, y compris le droit de cabotage accordé aux navires français entre les ports égyptiens.

Art. 4. — Les deux gouvernements, également attachés au principe de la liberté commerciale tant en Égypte qu'au Maroc, déclarent qu'ils ne s'y prêteront à aucune inégalité, pas plus dans l'établissement des droits de douane ou autres taxes que dans l'établissement des tarifs transport par chemins de fer.

Le commerce de l'une et de l'autre nation avec le Maroc et avec l'Égypte jouira du même traitement pour le transit par les possessions françaises et britanniques en Afrique. Un accord entre les deux gouvernements règlera les conditions de ce transit et déterminera les points de pénétration.

Cet engagement réciproque est valable pour une période de trente ans. Faute de dénonciation expresse faite une année au moins à l'avance, cette période sera prolongée de cinq en cinq ans.

Toutefois le gouvernement de la République française au Maroc et le gouvernement de Sa Majesté Britannique en Égypte se réservent de veiller à ce que les concessions de routes, chemins de fer, ports, etc., soient données dans des conditions telles que l'autorité de l'État sur ces grandes entreprises d'intérêt général demeure entière.

Art. 5. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare qu'il usera de son influence pour que les fonctionnaires français actuellement au service égyptien ne soient pas mis dans des conditions moins avantageuses que celles appliquées aux fonctionnaires anglais du même service.

Le gouvernement de la République Française, de son

côté, n'aurait pas d'objection à ce que des conditions analogues fussent consenties aux fonctionnaires britanniques actuellement au service marocain.

Art. 6. — Afin d'assurer le libre passage du canal de Suez, le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare adhérer aux stipulations du traité conclu le 29 octobre 1888, et à leur mise en vigueur. Le libre passage du canal étant ainsi garanti, l'exécution de la dernière phrase du paragraphe 1 et celle du paragraphe 2 de l'article 8 de ce traité resteront suspendues.

Art. 7. — Afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar, les deux gouvernements conviennent de ne pas laisser élever de fortifications ou des ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine comprise entre Melilla et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sébou exclusivement. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux points actuellement occupés par l'Espagne sur la rive marocaine de la Méditerranée.

Art. 8. — Les deux gouvernements s'inspirant de leurs sentiments sincèrement amicaux pour l'Espagne, prennent en particulière considération les intérêts qu'elle tient de sa position géographique et des possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée, et au sujet desquels le gouvernement français devra se concerter avec le gouvernement espagnol.

Communication sera faite au gouvernement de Sa Majesté Britannique de l'accord qui pourra intervenir à ce sujet entre la France et l'Espagne.

Art. 9. — Les deux gouvernements conviennent de se prêter l'appui de leur diplomatie pour l'exécution des clauses de la présente déclaration relative à l'Egypte et au Maroc.

En foi de quoi, S. E. l'Ambassadeur de la République française près S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Empereur des Indes, et le principal Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de Sa Majesté Britannique, dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente déclaration et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Londres, en double expédition, le 8 avril 1904.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE

POLITIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER. — **Les relations franco-italiennes** . . 5
I. Le rapprochement, ses causes, sa portée, 5. — II. La première location du palais Farnèse, 22.

CHAPITRE II. — **L'arrangement franco-anglais**. 26
I. Caractère et valeur de l'arrangement, 26. — II. L'accord franco-anglais et la Russie. Déclarations de M. Nélidow, 29. III. L'accord anglo-français et la question d'Egypte, 32.

CHAPITRE III. — **L'affaire du Siam**. 40
I. Du quai d'Orsay à l'avenue d'Eylau, 40. — II. La signature du traité et l'opinion de M. Etienne, 47. — III. L'opinion du ministre de Siam, 52.

CHAPITRE IV. — **L'affaire du Maroc** 56
I. L'emprunt et les douanes. L'opinion de M. Regnault, consul général chargé du contrôle, 57. — II. La mission marocaine. Les projets du marquis de Segonzac, 63. — III. El-Menebbi à Paris, 68. — IV. Le traité franco-espagnol. L'opinion de M. Etienne, 72. — V. Le programme français. Déclarations de M. Saint-René-Taillandier, ministre de France au Maroc, 77. VI. La pénétration pacifique et les fautes à éviter, 80. — VII. La frontière algéro-marocaine. Déclarations de M. Jonnart, 90.

CHAPITRE V. — **La rupture avec le Saint-Siège** 102
I. « Nobis nominavit », 102. — II. La première protestation du gouvernement français, 106. — III. Le voyage de M. Loubet et la protestation du Pape, 108. — IV. L'affaire des évêques et la rupture, 113.

CHAPITRE VI. — **De-ci de-là** 119
I. Le traité d'arbitrage franco-espagnol commenté par l'ambassadeur d'Espagne, 119. — II. La Tunisie et la France. Déclarations de M. Stephen Pichon, résident général, 122. — III. Une audience du bey de Tunis, 129. — IV. Les chemins de fer transpyrénéens. Exposé de M. Larrouy, président de la délégation française, 132. — V. Le péril de Marseille, 136.

DEUXIÈME PARTIE

QUESTION D'ORIENT

CHAPITRE PREMIER. — **La question macédonienne** . . . 145
I. La thèse roumaine exposée par M. Ghika, ministre de Roumanie, 145. — II. La thèse grecque exposée par M. Delyanni, ministre, de Grèce 150. — III. La thèse bulgare exposée par M. Zolotovitz, ministre de Bulgarie, 160. — IV. La thèse serbe exposée par M. Vesnitch, ministre de Serbie, 170. — V. Une réplique roumaine par M. Alexandre Em. Lahovary, ministre de Roumanie à Constantinople, 176.

CHAPITRE II. — **La question crétoise** 181
I. Déclarations du prince Georges de Grèce, Haut commissaire des puissances en Crête, 181. — II. Le memorandum du prince Georges, 187.

CHAPITRE III. — **Affaires de Serbie** 195
I. Le réquisitoire de l'opposition, 195. — II. Déclarations de M. Milenko Vesnitch, ministre de Serbie, 199.

TROISIÈME PARTIE

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

CHAPITRE PREMIER. — **Avant la rupture** 209
I. Les origines de la guerre russo japonaise, 209. — II. La Corée avant la guerre. Une visite à M. Yong-tchan-Min, ministre de Corée, 216. — III. Au Japon. Quelques premiers rôles, 221.

CHAPITRE II. — **La rupture** 230
I. La rupture expliquée par le ministre du Japon et par l'ambassadeur de Russie, 230. — II. Les causes de la guerre. Déclarations de M. Kurino, ministre du Japon à Saint-Pétersbourg, 237.

CHAPITRE III. — **Opinions sur la guerre**. 244
I. La guerre, la Corée et la France. L'opinion de M. Collin de Plancy, ministre de France à Séoul, 244. — II. La guerre et la paix. L'opinion du baron Suyematsu, 250. — III. Déclarations du comte Katsura, président du Conseil japonais, 256. — IV. La guerre et les relations anglo-russes, 260.

CHAPITRE IV. — **La Chine et la guerre** 270
I. La neutralité chinoise et la note américaine, 270. — II. L'affaire des Consulats américains, 276. — III. Les griefs russes, 281. — IV. La Chine et le Japon. Déclarations de M. Motono et de Souang-Pao-Ki, 285. — V. La Chine et la neutralité maritime, 291. — VI. Une mission en Chine, 293.

APPENDICE. 303
I. Traité franco-siamois du 15 février 1904, 303. — II. L'accord franco-anglais, 308.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Janvier 1905

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

108, Boulevard Saint-Germain, 108, Paris, 6e.

EXTRAIT DU CATALOGUE

SCIENCES — MÉDECINE — HISTOIRE — PHILOSOPHIE

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Volumes in-8, cartonnés à l'anglaise. — Prix : 6, 9 et 12 fr.

103 VOLUMES PUBLIÉS :

1. J. TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau**, 7e éd., illustré.
2. W. BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations**, 6e édition.
3. J. MAREY. **La machine animale**, locomotion terrestre et aérienne, 6e édition, illustré.
4. A. BAIN. **L'esprit et le corps considérés au point de vue de leurs relations**, 6e édition.
5. PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux**, 2e éd., ill.
6. HERBERT SPENCER. **Introd. à la science sociale**, 13e édit.
7. OSCAR SCHMIDT. **Descendance et darwinisme**, 6e édition.
8. H. MAUDSLEY. **Le crime et la folie**, 7e édition.
9. VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites dans le règne animal**, 4e édition, illustré.
10. BALFOUR STEWART. **La conservation de l'énergie**, 6e éd., illustré.
11. DRAPER. **Les conflits de la science et de la religion**, 11e éd.
12. LÉON DUMONT. **Théorie scientifique de la sensibilité**, 4e éd.
13. SCHUTZENBERGER. **Les fermentations**, 6e édition, illustré.
14. WHITNEY. **La vie du langage**, 4e édition.
15. COOKE et BERKELEY. **Les champignons**, 4e éd., illustré.
16. BERNSTEIN. **Les sens**, 5e édition, illustré.
17. BERTHELOT. **La synthèse chimique**, 9e édition.
18. NIEWENGLOWSKI. **La photographie et la photochimie**, illustré.
19. LUYS. **Le cerveau, ses fonctions**, 7e édition.
20. W. STANLEY JEVONS. **La monnaie et le mécanisme de l'échange**, 5e édition.
21. FUCHS. **Les volcans et les tremblements de terre**, 6e éd.
22. GÉNÉRAL BRIALMONT. **La défense des États et les camps retranchés**, 3e édition, avec fig. (*épuisé*).
23. A. DE QUATREFAGES. **L'espèce humaine**, 13e édition.

*

24. BLASERNA et HELMHOLTZ. **Le son et la musique**, 5e éd.
25. ROSENTHAL. **Les muscles et les nerfs**, 3e édition (*épuisé*).
26. BRUCKE et HELMHOLTZ. **Principes scientifiques des beaux-arts**, 4e édition, illustré.
27. WURTZ. **La théorie atomique**, 8e édition.
28-29. SECCHI (Le Père). **Les étoiles**, 3e édit., 2 vol. illustrés.
30. N. JOLY. **L'homme avant les métaux**, 4e édit. (*épuisé*).
31. A. BAIN. **La science de l'éducation**, 10e édition.
32-33. THURSTON. **Histoire de la machine à vapeur**, 3e éd., 2 vol.
34. R. HARTMANN. **Les peuples de l'Afrique**, 2e édit. (*épuisé*).
35. HERBERT SPENCER. **Les bases de la morale évolutionniste**, 7e édition.
36. Th.-H. HUXLEY. **L'écrevisse**, introduction à l'étude de la zoologie, 2e édition, illustré.
37. DE ROBERTY. **La sociologie**, 3e édition.
38. O.-N. ROOD. **Théorie scientifique des couleurs et leurs applications à l'art et à l'industrie**, 2e édition, illustré.
39. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal.** *Les cryptogames*, illustré.
40-41. CHARLTON-BASTIAN. **Le cerveau et la pensée**, 2e éd., 2 vol. illustrés.
42. JAMES SULLY. **Les illusions des sens et de l'esprit**, 3e éd., ill.
43. YOUNG. **Le Soleil**, illustré (*épuisé*).
44. A. DE CANDOLLE. **Origine des plantes cultivées**, 4e édit.
45-46. J. LUBBOCK. **Les Fourmis, les Abeilles et les Guêpes**, 2 vol. illustrés (*épuisé*).
47. Ed. PERRIER. **La philos. zoologique avant Darwin**, 3e éd.
48. STALLO. **La matière et la physique moderne**, 3e édition.
49. MANTEGAZZA. **La physionomie et l'expression des sentiments**, 3e édit., illustré, avec 8 pl. hors texte.
50. DE MEYER. **Les organes de la parole**, illustré.
51. DE LANESSAN. **Introduction à la botanique.** *Le sapin*, 2e édit., illustré.
52-53. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal.** *Les phanérogames*, 2 volumes illustrés.
54. TROUESSART. **Les microbes, les ferments et les moisissures**, 2e éd., illustré.
55. HARTMANN. **Les singes anthropoïdes** (*épuisé*).
56. SCHMIDT. **Les mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques**, illustré.
57. BINET et FÉRÉ. **Le magnétisme animal**, 4e éd., illustré.
58-59. ROMANES. **L'intelligence des animaux**, 3e éd., 2 vol.
60. F. LAGRANGE. **Physiologie des exercices du corps**, 8e éd.
61. DREYFUS. **L'évolution des mondes et des sociétés**, 3e édit.
62. DAUBRÉE. **Les régions invisibles du globe et des espaces célestes**, 2e édition, illustré.
63-64. J. LUBBOCK. **L'homme préhistorique**, 4e édition, 2 volumes illustrés.
65. RICHET (Ch.). **La chaleur animale**, illustré.

66. FALSAN. **La période glaciaire**, illustré (*épuisé*).
67. BEAUNIS. **Les sensations internes.**
68. CARTAILHAC. **La France préhistorique**, 2e éd., illustré.
69. BERTHELOT. **La révolution chimique, Lavoisier**, ill.
70. J. LUBBOCK. **Les sens et l'instinct chez les animaux**, ill.
71. STARCKE. **La famille primitive.**
72. ARLOING. **Les virus**, illustré.
73. TOPINARD. **L'homme dans la nature**, illustré.
74. BINET. **Les altérations de la personnalité.**
75. A. DE QUATREFAGES. **Darwin et ses précurseurs français**, 2e éd.
76. LEFÈVRE. **Les races et les langues.**
77-78. A. DE QUATREFAGES. **Les émules de Darwin**, 2 vol.
79. BRUNACHE. **Le centre de l'Afrique; Autour du Tchad**, illustré.
80. A. ANGOT. **Les aurores polaires**, illustré.
81. JACCARD. **Le pétrole, l'asphalte et le bitume**, illustré.
82. STANISLAS MEUNIER. **La géologie comparée**, illustré.
83. LE DANTEC. **Théorie nouvelle de la vie**, 3e éd., illustré.
84. DE LANESSAN. **Principes de colonisation.**
85. DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE. **L'évolution régressive en biologie et en sociologie**, illustré.
86. G. DE MORTILLET. **Formation de la nation française**, 2e édition, illustré.
87. G. ROCHÉ. **La culture des mers en Europe** (*Piscifacture, pisciculture, ostréiculture*), illustré.
88. J. COSTANTIN. **Les végétaux et les milieux cosmiques** (*Adaptation, évolution*), illustré.
89. LE DANTEC. **Evolution individuelle et hérédité.**
90. E. GUIGNET et E. GARNIER. **La céramique ancienne et moderne**, illustré.
91. E.-M. GELLÉ. **L'audition et ses organes**, illustré.
92. STANISLAS MEUNIER. **La géologie expérimentale**, 2e éd. illustré.
93. J. COSTANTIN. **La nature tropicale**, illustré.
94. E. GROSSE. **Les débuts de l'art**, illustré.
95. J. GRASSET. **Les maladies de l'orientation et de l'équilibre**, illustré.
96. G. DEMENY. **Les bases scientifiques de l'éducation physique**, 2e éd., illustré.
97. F. MALMÉJAC. **L'eau dans l'alimentation**, illustré.
98. STANISLAS MEUNIER. **La géologie générale**, illustré.
99. G. DEMENY. **Mécanisme et éducation des mouvements**, illustré. 9 fr.
100. L. BOURDEAU. **Histoire du vêtement et de la parure.**
101. A. MOSSO. **Les exercices physiques et le développement intellectuel.**
102. LE DANTEC. **Les lois naturelles**, illustré.
103. NORMAN LOCKYER. **L'évolution inorganique**, illustré.

COLLECTION MÉDICALE

ÉLÉGANTS VOLUMES IN-12, CARTONNÉS A L'ANGLAISE, A 4 ET A 3 FRANCS

Hygiène de l'alimentation dans l'état de santé et de maladie, par le Dr J. Laumonier, avec gravures. 3e éd. 4 fr.

Les nouveaux traitements, par *le même*. 2e édit. 4 fr.

L'alimentation des nouveau-nés. *Hygiène de l'allaitement artificiel*, par le Dr S. Icard, avec 60 gravures. 2e édit. (*Couronné par l'Académie de médecine.*) 4 fr.

La mort réelle et la mort apparente, diagnostic et traitement de la mort apparente, par *le même*, avec gravures. 4 fr.

L'hygiène sexuelle et ses conséquences morales, par le Dr S. Ribbing, prof. à l'Univ. de Lund (Suède). 2e édit. 4 fr.

Hygiène de l'exercice chez les enfants et les jeunes gens, par le Dr F. Lagrange, lauréat de l'Institut. 8e édit. 4 fr.

De l'exercice chez les adultes, par *le même*. 4e édition. 4 fr.

Hygiène des gens nerveux, par le Dr Levillain, avec gravures. 4e édition. 4 fr.

L'idiotie. *Psychologie et éducation de l'idiot*, par le Dr J. Voisin, médecin de la Salpêtrière, avec gravures. 4 fr.

La famille névropathique, *Hérédité, prédisposition morbide, dégénérescence*, par le Dr Ch. Féré, médecin de Bicêtre, avec gravures. 2e édition. 4 fr.

Le traitement des aliénés dans les familles, par *le même*. 2e édition. 3 fr.

L'éducation rationnelle de la volonté, son emploi thérapeutique, par le Dr Paul-Emile Lévy. Préface de M. le prof. Bernheim. 5e édition. 4 fr.

L'hystérie et son traitement, par le Dr Paul Sollier. 4 fr.

Manuel de psychiatrie, par le Dr J. Rogues de Fursac, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris. 2e éd. 4 fr.

L'instinct sexuel. *Évolution, dissolution*, par *le même*. 2e édition. 4 fr.

L'éducation physique de la jeunesse, par A. Mosso, profess. à l'Univers. de Turin. Préface du Commandant Legnos. 4 fr.

Manuel de percussion et d'auscultation, par le Dr P. Simon, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, avec grav. 4 fr.

Éléments d'anatomie et de physiologie génitales et obstétricales, par le Dr A. Pozzi, professeur à l'Ecole de médecine de Reims, avec 219 gravures. 4 fr.

Manuel théorique et pratique d'accouchements, par *le même*, avec 138 gravures. 4e édition. 4 fr.

Morphinisme et Morphinomanie, par le Dr Paul Rodet. (*Couronné par l'Académie de médecine.*) 4 fr.

La fatigue et l'entraînement physique, par le Dr Ph. Tissié, avec gravures. Préface de M. le prof. Bouchard. 2e édition. 4 fr.

Les maladies de la vessie et de l'urèthre chez la femme, par le Dr Kolischer ; trad. de l'allemand par le Dr Beuttner, de Genève; avec gravures. 4 fr.

La profession médicale. *Ses devoirs, ses droits,* par le Dr G. Morache, professeur de médecine légale à l'Université de Bordeaux. 4 fr.

Le mariage. *Étude de socio-biologie et de médecine légale,* par *le même.* 4 fr.

Grossesse et accouchement. *Étude de socio-biologie et de médecine légale,* par *le même.* 4 fr.

Naissance et mort. *Étude de socio-biologie et de médecine légale,* par *le même.* 4 fr.

Manuel d'électrothérapie et d'électrodiagnostic, par le Dr E. Albert-Weil, avec 80 gravures. 2e éd. 4 fr.

Traité de l'intubation du larynx *chez l'enfant et chez l'adulte,* par le Dr A. Bonain, avec 42 gravures. 4 fr.

Pratique de la chirurgie courante, par le Dr M. Cornet. Préface du Pr Ollier, avec 111 gravures. 4 fr.

Dans la même collection :

COURS DE MÉDECINE OPÉRATOIRE

de M. le Professeur **Félix Terrier.**

Petit manuel d'antisepsie et d'asepsie chirurgicales, par les Drs Félix Terrier, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et M. Péraire, ancien interne des hôpitaux, avec grav. 3 fr.

Petit manuel d'anesthésie chirurgicale, par *les mêmes,* avec 37 gravures. 3 fr.

L'opération du trépan, par *les mêmes,* avec 222 grav. 4 fr.

Chirurgie de la face, par les Drs Félix Terrier, Guillemain et Malherbe, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cou, par *les mêmes,* avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cœur et du péricarde, par les Drs Félix Terrier et E. Reymond, avec 79 gravures. 3 fr.

Chirurgie de la plèvre et du poumon, par *les mêmes,* avec 67 gravures. 4 fr.

MÉDECINE

Extrait du catalogue, par ordre de spécialités.

A. — Pathologie et thérapeutique médicales.

AXENFELD ET HUCHARD. **Traité des névroses.** 2e édition, par HENRI HUCHARD. 1 fort vol. gr. in-8. 20 fr.

BOUCHUT ET DESPRÈS. **Dictionnaire de médecine et de thérapeutique médicale et chirurgicale,** comprenant le résumé de la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeutiques de chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculitisque, l'odontotechnie, les maladies d'oreilles, l'électrisation, la matière médicale, les eaux minérales, et un formulaire spécial pour chaque maladie. 6e édition, très augmentée. 1 vol. in-4, avec 1001 fig. dans le texte et 3 cartes. Broché, 25 fr. ; relié 30 fr.

BOURCART et CAUTRU. **Le ventre.** I. *Le rein.* 1 vol. gr. in-8 avec grav. et planches. 10 fr.

CAMUS ET PAGNIEZ. **Isolement et psychothérapie.** *Traitement de la neurasthénie.* Préface du Pr DÉJERINE. 1 vol. gr. in-8. 9 fr.
Couronné par l'Académie des Sciences (Prix Lallemand.)

CORNIL ET BABES. **Les bactéries et leur rôle dans l'anatomie et l'histologie pathologiques des maladies infectieuses.** 3e éd. entièrement refondue. 2 vol. in-8, avec 350 fig. dans le texte en noir et en couleurs et 12 planches hors texte. 40 fr.

DAVID. **Les microbes de la bouche.** 1 vol. in-8, avec gravures en noir et en couleurs dans le texte. 10 fr.

DÉJERINE-KLUMPKE (Mme). **Des polynévrites et des paralysies et atrophies saturnines.** 1 vol. in-8. 6 fr.

DELBET (Pierre). **Du traitement des anévrysmes.** 1 vol. in-8. 5 fr.

DUCKWORTH (Sir Dyce). **La goutte,** son traitement. Trad. de l'anglais par le Dr RODET. 1 vol. gr. in-8, avec gravures dans le texte. 10 fr.

DURAND-FARDEL. **Traité des eaux minérales** de la France et de l'étranger, leur emploi dans les maladies chroniques. 3e éd. 1 v. in-8. 10 fr.

FÉRÉ (Ch.). **Les épilepsies et les épileptiques.** 1 vol. gr. in-8, avec 12 planches hors texte et 67 grav. dans le texte. 20 fr.

— **La pathologie des émotions.** 1 vol. in-8. 12 fr.

FINGER (E.). **La syphilis et les maladies vénériennes.** Trad. de l'allemand avec notes par les docteurs SPILLMANN et DOYON. 2e édit. 1 vol. in-8, avec 5 planches hors texte. 12 fr.

FLEURY (Maurice de). **Introduction à la médecine de l'esprit.** 6e édit. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
(*Ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie de médecine.*)

— **Les grands symptômes neurasthéniques.** 2e édition, revue. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

— **Manuel pour l'étude des maladies du système nerveux.** 1 vol. gr. in-8, avec 132 grav. en noir et en couleurs, cart. à l'angl. 25 fr.
Ces deux derniers ouvrages ont été couronnés par l'Académie des Sciences (Prix Lallemand.)

GAYME (L.). **Essai sur la maladie de Basedow.** 1 vol. grand in-8. 6 fr.

GLÉNARD. **Les ptoses viscérales** (Estomac, Intestin, Rein, Foie, Rate). 1 vol. gr. in-8, avec 224 fig. et 30 tableaux synoptiques. 20 fr.

GRASSET. **Les maladies de l'orientation et de l'équilibre.** 1 vol. in-8, cart à l'angl. 6 fr.

HERARD, CORNIL ET HANOT. **De la phtisie pulmonaire.** 2e éd. 1 vol. in-8, avec fig. dans le texte et pl. coloriées. 20 fr.

ICARD (S.). **La femme pendant la période menstruelle.** Étude de psychologie morbide et de médecine légale. In-8. 6 fr.

JANET (P.) ET RAYMOND (F.). **Névroses et idées fixes.**

TOME I. — *Études expérimentales sur les troubles de la volonté, de l'attention, de la mémoire; sur les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par P. JANET. 2e éd. 1 vol. gr. in-8, avec 68 gr. 12 fr.

TOME II. — *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les névroses, les maladies produites par les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. grand in-8, avec 97 gravures. 14 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences et par l'Académie de médecine.*)

JANET (P.) ET RAYMOND (F.) **Les obsessions et la psychasthénie.**

TOME I. — *Études cliniques et expérimentales sur les idées obsédantes, les impulsions, les manies mentales, la folie du doute, les tics, les agitations, les phobies, les délires du contact, les angoisses, les sentiments d'incomplétude, la neurasthénie, les modifications des sentiments du réel, leur pathogénie et leur traitement*, par P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec gravures dans le texte. 18 fr.

TOME II. — *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les états neurasthéniques, les aboulies, les sentiments d'incomplétude, les agitations et les angoisses diffuses, les algies, les phobies, les délires du contact, les tics, les manies mentales, les folies du doute, les idées obsédantes, les impulsions, leur pathogénie et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec 22 grav. dans le texte. 14 fr.

LAGRANGE (F.). **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures dans le texte. 10 fr.

— **Le traitement des affections du cœur par l'exercice et le mouvement.** 1 vol. in-8, avec nombreux graphiques et une carte hors texte. 6 fr.

— **La médication par l'exercice.** 1 vol. gr. in-8 avec 68 grav. et une planche en couleurs hors texte, 2e éd. 12 fr.

MARVAUD (A.). **Les maladies du soldat**, étude étiologique, épidémiologique et prophylactique. 1 vol. grand in-8. 20 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences.*)

MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 vol. in-8. 5 fr.

MURCHISON. **De la fièvre typhoïde.** In-8, avec figures dans le texte et planches hors texte. 3 fr.

ONIMUS ET LEGROS. **Traité d'électricité médicale.** 2e édition. 1 fort vol. in-8, avec 275 figures dans le texte. 17 fr.

RILLIET ET BARTHEZ. **Traité clinique et pratique des maladies des enfants.** 3e édition, refondue et augmentée, par BARTHEZ et A. SANNÉ.

TOME I, 1 fort vol. gr. in-8. 16 fr.

TOME II, 1 fort vol. gr. in-8. 14 fr.

TOME III terminant l'ouvrage, 1 fort vol. gr. in-8. 25 fr.

SOLLIER (Paul). **Genèse et nature de l'hystérie.** 2 forts vol. in-8. 20 fr.

SPRINGER. **La croissance.** Son rôle en pathologie. Essai de pathologie générale. 1 vol. in-8. 6 fr.

VOISIN (J.). **L'épilepsie.** 1 vol. in-8. 6 fr.

WIDE (A.). **Traité de gymnastique médicale suédoise.** Trad., annoté et augm. par le Dr Bourcart. 1 vol. in-8, avec 128 grav. 12 fr. 50

B. — Pathologie et thérapeutique chirurgicales.

ANGER (Benjamin). **Traité iconographique des fractures et luxations.** 2e tirage. 1 fort volume in-4, avec 100 planches coloriées, et 127 gravures dans le texte. Relié 150 fr.

Congrès français de chirurgie. Mémoires et discussions, publiés par MM. Pozzi et Picqué, secrétaires généraux :

1re, 2e et 3e sessions : 1885, 1886, 1888, 3 forts vol. gr. in-8, avec fig., chacun, 14 fr. — 4e session : 1889, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 16 fr. — 5e session : 1891, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 14 fr. — 6e session : 1892, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 16 fr. — 7e session : 1893, 1 fort vol. gr. in-8, 18 fr. — 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 16e sessions : 1894-95-96-97-98-99-1901-02-03, chaque volume 20 fr.

DE BOVIS. **Le cancer du gros intestin,** *rectum excepté.* 1 volume in-8. 5 fr.

DELORME. **Traité de chirurgie de guerre.** 2 vol. gr. in-8.

Tome I, avec 95 grav. dans le texte et une pl. hors texte. 16 fr.

Tome II, terminant l'ouvrage, avec 400 grav. dans le texte. 26 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences.*)

ESTOR. **Guide pratique de chirurgie infantile.** 1 vol. in-8, avec 165 gravures. 8 fr.

FRAISSE. **Principes du diagnostic gynécologique.** 1 vol. in-12, avec gravures. 5 fr.

JAMAIN et TERRIER. **Manuel de pathologie et de clinique chirurgicales.** 3e édition. Tome I, 1 fort vol. in-18, 8 fr. — Tome II, 1 vol. in-18, 8 fr. — Tome III, avec la collaboration de MM. Broca et Hartmann, 1 vol. in-18, 8 fr. — Tome IV, avec la collaboration de MM. Broca et Hartmann, 1 vol. in-18. 8 fr.

KOSCHER. **Les fractures de l'humérus et du fémur.** 1 vol. gr. in-8, avec 105 fig. et 56 planches hors texte. 15 fr.

LABADIE-LAGRAVE et LEGUEU. **Traité médico-chirurgical de gynécologie.** 3e édition entièrement remaniée. 1 vol. grand in-8, avec nombreuses fig., cart. à l'angl. 25 fr.

LE FORT (Léon). **Œuvres complètes,** publiées par le Dr Lejars (1895-1896).

Tome I. — *Hygiène hospitalière, démographie, hygiène publique.* 1 vol. in-8. 20 fr.

Tome II. — *Chirurgie militaire, enseignement.* 1 vol. in-8. 20 fr.

Tome III. — *Chirurgie.* 1 vol. in-8. 20 fr.

F. LEGUEU. **Leçons de clinique chirurgicale** (Hôtel-Dieu, 1901). 1 volume grand in-8, avec 71 gravures dans le texte. 12 fr.

LIEBREICH. **Atlas d'ophtalmoscopie,** représentant l'état normal et les modifications pathologiques du fond de l'œil vues à l'ophtalmoscope. 3e édition. Atlas in-fo de 12 planches. 40 fr.

MALGAIGNE et LE FORT. **Manuel de médecine opératoire.** 9e édit. 2 vol. grand in-18, avec nombreuses fig. dans le texte. 16 fr.

NÉLATON. **Éléments de pathologie chirurgicale**, par A. NÉLATON, membre de l'Institut, professeur de clinique à la Faculté de médecine, etc. Ouvrage complet en six volumes.

Seconde édition, complètement remaniée, revue par les Drs JAMAIN, PÉAN, DESPRÈS, GILLETTE et HORTELOUP, chirurgiens des hôpitaux. 6 forts vol. gr. in-8, avec 795 figures dans le texte. 32 fr.

NIMIER (H.). **Blessures du crâne et de l'encéphale par coup de feu.** 1 vol. in-8, avec 150 fig. 15 fr.

NIMIER (H.) ET DESPAGNET. **Traité élémentaire d'ophtalmologie.** 1 fort vol. gr. in-8, avec 432 gravures. Cart. à l'angl. 20 fr.

NIMIER (H.) ET LAVAL. **Les projectiles de guerre** et leur action vulnérante. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les explosifs, les poudres, les projectiles d'exercice**, leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les armes blanches**, leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **De l'infection en chirurgie d'armée**, évolution des blessures de guerre. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **Traitement des blessures de guerre.** 1 fort vol. in-12, avec gravures. 6 fr.

RICHARD. **Pratique journalière de la chirurgie.** 2e éd. 1 vol. gr. in-8, avec 215 fig. dans le texte. 5 fr.

SOELBERG-WELLS. **Traité pratique des maladies des yeux.** 1 fort volume gr. in-8, avec fig. 4 fr. 50

TERRIER. **Éléments de pathologie chirurgicale générale.**

1er fascicule : *Lésions traumatiques et leurs complications.* 1 vol. in-8. 7 fr.

2e fascicule : *Complications des lésions traumatiques. Lésions inflammatoires.* 1 vol. in-8. 6 fr.

F. TERRIER ET M. AUVRAY. **Chirurgie du foie et des voies biliaires.** 1 vol. grand in-8, avec 50 fig. 10 fr.

F. TERRIER ET M. PÉRAIRE. **Manuel de petite chirurgie.** 8e édition, entièrement refondue. 1 fort vol. in-12, avec 572 fig., cartonné à l'anglaise. 8 fr.

C. — Thérapeutique. Pharmacie. Hygiène.

BOSSU. **Petit Compendium médical.** 6e édit. 1 vol. in-32, cartonné à l'anglaise. 1 fr. 25

BOUCHARDAT. **Nouveau formulaire magistral.** 1900. 1 vol. in-18, cartonné. 4 fr.

BOUCHARDAT ET DESOUBRY. **Formulaire vétérinaire**, contenant le mode d'action, l'emploi et les doses des médicaments. 6e édit. 1 vol. in-18, broché, 3 fr. 50; cartonné, 4 fr.; relié 4 fr. 50

BOUCHARDAT. **De la glycosurie ou diabète sucré**, son traitement hygiénique. 2e édition. 1 vol. grand in-8, suivi de notes et documents sur la nature et le traitement de la goutte, la gravelle urique, sur l'oligurie, le diabète insipide avec excès d'urée, l'hippurie, la pimélorrhée, etc. 15 fr.

BOUCHARDAT. **Traité d'hygiène publique et privée**, basée sur l'étiologie. 3e édition. 1 fort volume gr. in-8. 18 fr.

LAGRANGE (F.). **La médication par l'exercice.** 1 vol. grand in-8, avec 68 grav. et une carte en couleurs. 2 éd. 12 fr.

— **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie »** 1 vol. in-8, avec 55 gravures. 10 fr.

MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 volume in-8, avec graphiques. 5 fr.

WEBER. **Climatothérapie.** Traduit de l'allemand par les docteurs DOYON et SPILMANN. 1 vol. in-8. 6 fr.

D. — Anatomie. Physiologie. Histologie.

ALEZAIS. **Étude anatomique sur le cobaye.** 1 vol. in-4°, avec 58 gravures. 8 fr.

BELZUNG. **Anatomie et physiologie végétales.** 1 fort volume in-8, avec 1700 gravures. 20 fr.

— **Anatomie et physiologie animales.** 9e édition revue. 1 fort volume in-8, avec 522 gravures dans le texte, broché, 6 fr.; cart. 7 fr.

BÉRAUD (B.-J.). **Atlas complet d'anatomie chirurgicale topographique**, pouvant servir de complément à tous les ouvrages d'anatomie chirurgicale, composé de 109 planches représentant plus de 200 figures gravées sur acier, avec texte explicatif. 1 fort vol. in-4.

Prix : Fig. noires, relié, 60 fr. — Fig. coloriées, relié, 120 fr.

BURDON-SANDERSON, FOSTER ET BRUNTON. **Manuel du laboratoire de physiologie.** Traduit de l'anglais par M. MOQUIN-TANDON. 1 vol. in-8, avec 184 figures dans le texte. 7 fr.

CORNIL, RANVIER, BRAULT ET LETULLE. **Manuel d'histologie pathologique.** 3e édition entièrement remaniée.

TOME I, par MM. RANVIER, CORNIL, BRAULT, F. BEZANÇON et M. CAZIN. — *Histologie normale. — Cellules et tissus normaux. — Généralités sur l'histologie pathologique. — Altération des cellules et des tissus. — Inflammations. — Tumeurs. — Notions sur les bactéries. — Maladies des systèmes et des tissus. — Altérations du tissu conjonctif.* 1 vol. in-8, avec 387 gravures en noir et en couleurs. 25 fr.

TOME II, par MM. DURANTE, JOLLY, DOMINICI, GOMBAULT et PHILLIPE. — *Muscles. — Sang et hématopoièse. — Généralités sur le système nerveux.* 1 vol. in-8, avec 278 grav. en noir et en couleurs. 25 fr.

TOME III, par MM. GOMBAULT, NAGEOTTE, RICHE, MARIE, DURANTE, MILIAN, BEZANÇON. — *Cerveau. — Moelle. — Nerfs. — Cœur. — Poumon. — Ganglion lymphatique. — Rate.* 1 vol. in-8, avec gravures en noir et en couleurs. 25 fr.

L'ouvrage complet comprendra 4 volumes.

DEBIERRE. **Traité élémentaire d'anatomie de l'homme.** Anatomie descriptive et dissection, avec notions d'organogénie et d'embryologie générales. Ouvrage complet en 2 volumes. 40 fr.

TOME I. *Manuel de l'amphithéâtre.* 1 vol. in-8 de 950 pages, avec 450 figures en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.

TOME II ET DERNIER. 1 vol. in-8, avec 515 figures en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.

(*Couronné par l'Académie des Sciences.*)

DEBIERRE. **Les Centres nerveux** (Moelle épinière et encéphale), avec applications physiologiques et médico-chirurgicales. 1 vol. in-8, avec grav. en noir et en couleurs. 12 fr.

— **Atlas d'ostéologie**, comprenant les articulations des os et les insertions musculaires. 1 vol. in-4, avec 253 grav. en noir et en couleurs, cart. toile dorée. 12 fr.

— **Leçons sur le péritoine**. 1 vol. in-8, avec 58 figures. 4 fr.

— **L'embryologie en quelques leçons**. 1 vol. in-8, avec 144 fig. 4 fr.

G. DEMENY. **Mécanisme et éducation des mouvements**. 1 vol. in-8, avec 565 figures. 9 fr.

DUVAL (Mathias). **Le placenta des rongeurs**. 1 vol. in-4, avec 106 fig. dans le texte et un atlas de 22 planches en taille-douce hors texte. 40 fr.

— **Le placenta des carnassiers**. 1 beau vol. in-4, avec 46 figures dans le texte et un atlas de 13 planches en taille-douce. 25 fr.

— **Études sur l'embryologie des chéiroptères**. *L'ovule, la gastrula, le blastoderme et l'origine des annexes chez le murin*. 1 fort vol., avec 29 fig. dans le texte et 5 planches en taille-douce. 15 fr.

FAU. **Anatomie des formes du corps humain**, à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1 atlas in-folio de 25 planches. Prix : Figures noires, 15 fr. — Figures coloriées 30 fr.

FÉRÉ. **Travail et plaisir**. *Études de psycho-mécanique*. 1 vol. gr. in-8, avec 200 fig. 12 fr.

LE DANTEC. **Traité de Biologie**. 1 vol. grand in-8, avec fig. 15 fr.

PREYER. **Éléments de physiologie générale**. Traduit de l'allemand par M. J. SOURY. 1 vol. in-8. 5 fr.

— **Physiologie spéciale de l'embryon**. 1 vol. in-8, avec figures et 9 planches hors texte. 7 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES

Secrétaire de la rédaction : DICK MAY, Secr. gén. de l'Éc. des Hautes Études sociales.

Volumes in-8 carré de 300 pages environ, cart. à l'anglaise. Chaque volume, 6 fr.

L'individualisation de la peine, par R. SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

L'idéalisme social, par EUGÈNE FOURNIÈRE.

Ouvriers du temps passé (XVe et XVIe siècles), par H. HAUSER, professeur à l'Université de Dijon.

Les transformations du pouvoir, par G. TARDE, de l'Institut, professeur au Collège de France.

Morale sociale, par MM. G. BELOT, MARCEL BERNÈS, BRUNSCHVICG, F. BUISSON, DARLU, DAURIAC, DELBET, CH. GIDE, M. KOVALEVSKY, MALAPERT, le R. P. MAUMUS, DE ROBERTY, G. SOREL, le PASTEUR WAGNER. Préface de M. ÉMILE BOUTROUX, de l'Institut.

Les enquêtes, *pratique et théorie*, par P. DU MAROUSSEM. *(Ouvrage couronné par l'Institut.)*

Questions de morale, par MM. BELOT, BERNÈS, F. BUISSON, A. CROISET, DARLU, DELBOS, FOURNIÈRE, MALAPERT, MOCH, D. PARODI, G. SOREL.

Le développement du catholicisme social, depuis l'encyclique *Rerum Novarum*, par MAX TURMANN.
Le socialisme sans doctrines, par A. MÉTIN.
L'éducation morale dans l'Université (*Enseignement secondaire*). Conférences et discussions, sous la présidence de M. A. CROISET, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.
La méthode historique appliquée aux sciences sociales, par CH. SEIGNOBOS, maître de conf. à l'Univ. de Paris.
Assistance sociale. *Pauvres et mendiants*, par PAUL STRAUSS, sénateur.
L'hygiène sociale, par E. DUCLAUX, de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur.
Le contrat de travail. *Le rôle des syndicats professionnels*, par P. BUREAU, professeur à la Faculté libre de droit de Paris.
Essai d'une philosophie de la solidarité. Conférences et discussions, sous la présidence de MM. LÉON BOURGEOIS, député, ancien président du Conseil des ministres, et A. CROISET, de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
L'éducation de la démocratie. Leçons professées à l'École des Hautes Études sociales, par MM. E. LAVISSE, A. CROISET, SEIGNOBOS, MALAPERT, LANSON, HADAMARD.
L'exode rural et le retour aux champs, par E. VANDERVELDE, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.
La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés, par J.-L. DE LANESSAN, député, ancien ministre de la Marine.
La concurrence sociale et les devoirs sociaux, par LE MÊME.
La démocratie devant la science, par C. BOUGLÉ, professeur à l'Université de Toulouse.
L'individualisme anarchiste. *Max Stirner*, par V. BASCH, professeur à l'Université de Rennes.
Les applications sociales de la solidarité, par MM. P. BUDIN, CH. GIDE, H. MONOD, PAULET, ROBIN, SIEGFRIED, BROUARDEL. Préface de M. LÉON BOURGEOIS.
La paix et l'enseignement pacifiste, par MM. FR. PASSY, CH. RICHET, D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, E. BOURGEOIS, A. WEISS, H. LA FONTAINE, G. LYON.
Études sur la philosophie morale au XIXe siècle, par MM. BELOT, A. DARLU, M. BERNÈS, A. LANDRY, CH. GIDE, E. ROBERTY, R. ALLIER, H. LICHTENBERGER, L. BRUNSCHVICG.
Enseignement et démocratie, par MM. CROISET, DEVINAT, BOITEL, MILLERAND, APPELL, SEIGNOBOS, LANSON, CH.-V. LANGLOIS.

MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT

Volumes in-16, à 2 fr. 50

Bismarck, par HENRI WELSCHINGER.
Prim, par H. LÉONARDON.
Disraeli, par M. COURCELLE.
Mac Kinley, par A. VIALLATE.
Ôkoubo, ministre japonais, par M. COURANT.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-18 et in-8

EUROPE

HISTOIRE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. de Sybel*. Traduit de l'allemand par Mlle Dosquet. 6 vol. in-8. Chacun séparément. . . . . 7 fr.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE, DE 1815 A 1878, par *Debidour*, 2 vol. in-8. . . . . 18 fr.

LA QUESTION D'ORIENT, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par *E. Driault*; préface de *G. Monod*. 1 vol. in-8. 3e édit. . . . . 7 fr.

LA PAPAUTÉ, par *I. de Dœllenger*. Traduit de l'allemand par *A. Giraud-Teulon*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

FRANCE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. Carnot*. 1 vol. in-18. Nouv. éd. 3 fr. 50

LA THÉOPHILANTHROPIE ET LE CULTE DÉCADAIRE, par *A. Mathiez*. 1 vol. in-8. . . . . 12 fr.

CONDORCET ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *L. Cahen*. 1 vol. in-8. 10 fr.

LE CULTE DE LA RAISON ET LE CULTE DE L'ÉTRE SUPRÊME (1793-1794). Étude historique, par *A. Aulard*. 2e éd. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

ÉTUDES ET LEÇONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *A. Aulard*. 4 vol. in-18. Chacun . . . . . 3 fr. 50

VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES, par *M. Pellet*. 3 vol. in-18. Chacun 3 fr. 50

HOMMES ET CHOSES DE LA RÉVOLUTION, par *Eug. Spuller*. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

LES CAMPAGNES DES ARMÉES FRANÇAISES (1792-1815), par *C. Vallaux*. 1 vol. in-18, avec 17 cartes. . . . . 3 fr. 50

LA POLITIQUE ORIENTALE DE NAPOLÉON (1806-1808), par *E. Driault*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

NAPOLÉON ET LA SOCIÉTÉ DE SON TEMPS, par *P. Bondois*. 1 vol. in-8. 7 fr.

DE WATERLOO A SAINTE-HÉLÈNE (20 juin. 16 oct. 1815), par *J. Silvestre*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

HISTOIRE DE LA RESTAURATION, par *de Rochau*. 1 vol. in-18. . 3 fr. 50

HISTOIRE DE DIX ANS (1830-1840), par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8. Chacun. 5 fr.

HISTOIRE DU SECOND EMPIRE (1848-1870), par *Taxile Delord*. 6 vol. in-8. Chacun . . . . . 7 fr.

HISTOIRE DU PARTI RÉPUBLICAIN (1814-1870), par *G. Weill*. 1 v. in-8. 10 fr.

HISTOIRE DU MOUVEMENT SOCIAL (1852-1902), par *le même*. 1 v. in-8. 7 fr.

LA CAMPAGNE DE L'EST (1870-71), par *Poullet*. 1 vol. in-8 avec cartes. 7 fr.

HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, par *E. Zevort* :

I. *Présidence de M. Thiers*. 1 vol. in-8. 2e édit. . . . . 7 fr.
II. *Présidence du Maréchal*. 1 vol. in-8. 2e édit. . . . . 7 fr.
III. *Présidence de Jules Grévy*. 1 vol. in-8. 2e édit. . . . 7 fr.
IV. *Présidence de Sadi-Carnot*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, par *Marius-Ary Leblond*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EN FRANCE (1595-1870), par *G. Bonet-Maury*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

LES CIVILISATIONS TUNISIENNES (Musulmans, Israélites, Européens), par *Paul Lapie*. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

LA FRANCE POLITIQUE ET SOCIALE, par *Aug. Laugel*. 1 vol. in-8. 5 fr.

HISTOIRE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN FRANCE (1789-1870). par *A. Debidour*. 1 vol. in-8. (*Couronné par l'Institut*). . . 12 fr.

LES COLONIES FRANÇAISES, par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8. 6e éd. . . 5 fr.

LA FRANCE HORS DE FRANCE. *Notre émigration, sa nécessité, ses conditions*, par *J.-B. Piolet*. 1 vol. in-8 . . . . . 10 fr.

L'INDO-CHINE FRANÇAISE, étude économique, politique et administrative sur *la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam* et *le Tonkin* (Médaille Du-

pleix de la Société de Géographie commerciale), par *J.-L. de Lanessan*. 1 vol. in-8, avec 5 cartes en couleurs. . . . . 15 fr.

L'Algérie, par *M. Wahl*. 1 vol. in-8. 4e édition, revue par *A. Bernard*. (Ouvrage couronné par l'Institut). . . . . 5 fr.

ANGLETERRE

Histoire contemporaine de l'Angleterre, depuis la mort de la reine Anne jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-18. 2e éd. 3 fr. 50

Lord Palmerston et lord Russell, par *Aug. Laugel*. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Le socialisme en Angleterre, par *Albert Métin*. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Histoire gouvernementale de l'Angleterre (1770-1830), par *Cornewal Lewis*. 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr.

ALLEMAGNE

Histoire de la Prusse, depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa, par *Eug. Véron*. 1 vol. in-18. 6e éd., revue par *Paul Bondois* . . . . . 3 fr. 50

Histoire de l'Allemagne, depuis la bataille de Sadowa jusqu'à nos jours, par *Eug. Véron*. 1 vol. in-18. 3e éd., continuée jusqu'en 1892, par *Paul Bondois*. . . . . 3 fr. 50

Le socialisme allemand et le nihilisme russe, par *J. Bourdeau*. 1 vol. in-18. 2e édition. . . . . 3 fr. 50

Les origines du socialisme d'état en Allemagne, par *Ch. Andler*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

L'Allemagne nouvelle et ses historiens (*Niebuhr*, *Ranke*, *Mommsen*, *Sybel*, *Treitschke*), par *A. Guilland*. 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

La démocratie socialiste allemande, par *Edg. Milhaud*. 1 vol. in-8 . . . . . 10 fr.

La Prusse et la Révolution de 1848, par *P. Matter*. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

AUTRICHE-HONGRIE

Les Tchèques et la Bohême contemporaine, par *J. Bourlier*. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie, par *B. Auerbach*, 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

Histoire des Hongrois et de leur littérature politique (1790-1815), par *Ed. Sayous*. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

Le pays magyar, par *R. Recouly*. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

ESPAGNE

Histoire de l'Espagne, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

SUISSE

Histoire du peuple suisse, par *Daendliker*; précédée d'une Introduction par *Jules Favre*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

AMÉRIQUE

Histoire de l'Amérique du Sud, par *Alf. Deberle*. 1 vol. in-18. 3e éd., revue par *A. Milhaud*. . . . . 3 fr. 50

ITALIE

Histoire de l'unité italienne (1814-1871), par *Bolton King*. Traduit de l'anglais par *Macquart*; introduction de *Yves Guyot*. 2 vol. in-8. 15 fr.

Histoire de l'Italie, depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, par *E. Sorin*. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

Bonaparte et les républiques italiennes (1796-1799), par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

ROUMANIE

Histoire de la Roumanie contemporaine (1822-1900), par *F. Damé*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

GRÈCE et TURQUIE

LA TURQUIE ET L'HELLÉNISME CONTEMPORAIN, par *V. Bérard*. 1 vol. in-18. 4e éd. (*Ouvrage couronné par l'Académie française*) . . . . 3 fr. 50

BONAPARTE ET LES ILES IONIENNES (1797-1816), par *E. Rodocanachi*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

CHINE

HISTOIRE DES RELATIONS DE LA CHINE AVEC LES PUISSANCES OCCIDENTALES (1861-1902), par *H. Cordier*. 3 vol. in-8, avec cartes. . . . . 30 fr.

L'EXPÉDITION DE CHINE DE 1857-58, par *le même*. 1 vol. in-8. . . 7 fr.

EN CHINE. *Mœurs et institutions. Hommes et faits*, par *Maurice Courant*. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

ÉGYPTE

LA TRANSFORMATION DE L'ÉGYPTE, par *Alb. Métin*. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Paul Louis. L'OUVRIER DEVANT L'ÉTAT. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

E. Driault. LES PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX A LA FIN DU XIXe SIÈCLE. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

Louis Blanc. DISCOURS POLITIQUES (1848-1881). 1 vol. in-8. 7 fr. 50

Jules Barni. HISTOIRE DES IDÉES MORALES ET POLITIQUES EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE. 2 vol. in-18, chaque volume . . . . . 3 fr. 50

Jules Barni. LES MORALISTES FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

Deschanel (E.). LE PEUPLE ET LA BOURGEOISIE. 1 vol. in-8. 2e éd. 5 fr.

E. de Laveleye. LE SOCIALISME CONTEMPORAIN. 1 volume in-18. 11e édition, augmentée. . . . . 3 fr. 50

E. Despois. LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE. 1 vol. in-18. 4e éd. 3 fr. 50

Du Casse. LES ROIS FRÈRES DE NAPOLÉON Ier. 1 vol. in-8. . 10 fr.

Eug. Spuller. FIGURES DISPARUES, portraits contemporains, littéraires et politiques. 3 vol. in-18, chaque volume. . . . . 3 fr. 50

Eug. Spuller. L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Eug. Spuller. L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE DE L'ÉGLISE. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

J. Reinach. LA FRANCE ET L'ITALIE DEVANT L'HISTOIRE. 1 vol. in-8. 5 fr.

J. Reinach. PAGES RÉPUBLICAINES. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

G. Schefer. BERNADOTTE ROI (1810-1818-1844). 1 vol. in-8. . 5 fr.

G. Guéroult. LE CENTENAIRE DE 1789. Évolution politique, philos., artistique et scientifique de l'Europe depuis cent ans. In-18. 3 fr. 50

Henrard. HENRI IV ET LA PRINCESSE DE CONDÉ. 1 vol. in-8. . 6 fr.

Hector Depasse. TRANSFORMATIONS SOCIALES. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Hector Depasse. DU TRAVAIL ET DE SES CONDITIONS. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

Eug. d'Eichthal. SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET GOUVERNEMENT. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

G. Isambert. LA VIE A PARIS PENDANT UNE ANNÉE DE LA RÉVOLUTION (1791-1792). 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

Novicow. LA POLITIQUE INTERNATIONALE. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

G. Weill. L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE. 1 vol. in-18 . . 3 fr. 50

A. Lichtenberger. LE SOCIALISME UTOPIQUE. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

A. Lichtenberger. LE SOCIALISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

Paul Matter. LA DISSOLUTION DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

J. Bourdeau. L'ÉVOLUTION DU SOCIALISME. 1 vol. in-18. . . 3 fr. 50

Em. Beaussire. LA GUERRE ÉTRANGÈRE ET LA GUERRE CIVILE. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE UTILE

Élégants volumes in-32, de 192 pages chacun.

Le volume broché, 60 centimes; en cartonnage anglais, 1 franc.

1. **Morand.** Introduction à l'étude des sciences physiques. 6e éd.
2. **Cruveilhier.** Hygiène générale. 9e édit.
3. **Corbon.** De l'enseignement professionnel. 4e édit.
4. **L. Pichat.** L'art et les artistes en France. 5e édit.
5. **Buchez.** Les Mérovingiens. 6e éd.
6. **Buchez.** Les Carlovingiens. 2e éd.
7. **F. Morin.** La France au moyen âge. 5e édit.
8. **Bastide.** Luttes religieuses des premiers siècles. 5e édit.
9. **Bastide.** Les guerres de la Réforme. 5e édit.
10. **Pelletan.** Décadence de la monarchie française. 5e édit.
11. **Brothier.** Histoire de la terre. 8e éd.
12. **Bouant.** Les principaux faits de la chimie (avec fig.).
13. **Turck.** Médecine populaire. 6e édit.
14. **Morin.** La loi civile en France. 5e édit.
15. Paul Louis. Les lois ouvrières.
16. (*Épuisé.*)
17. **Catalan.** Notions d'astronomie. 6e édit.
18. **Cristal.** Les délassements du travail. 4e édit.
19. **V. Meunier.** Philosophie zoologique. 3e édit.
20. **J. Jourdan.** La justice criminelle en France. 4e édit.
21. **Ch. Rolland.** Histoire de la maison d'Autriche. 4e édit.
22. **Eug. Despois.** Révolution d'Angleterre. 4e édit.
23. **B. Gastineau.** Les génies de la science et de l'industrie. 2e éd.
24. **Leneveux.** Le budget du foyer. Economie domestique. 3e édit.
25. **L. Combes.** La Grèce ancienne. 4e édit.
26. **F. Look.** Histoire de la Restauration. 5e édit.
27. **Brothier.** Histoire populaire de la philosophie. (*Épuisé.*)
28. **Elie Margollé.** Les phénomènes de la mer. 7e édit.
29. **L. Collas.** Histoire de l'empire ottoman. 3e édit.
30. **F. Zurcher.** Les phénomènes de l'atmosphère. 7e édit.
31. **E. Raymond.** L'Espagne et le Portugal. 3e édit.
32. **Eugène Noël.** Voltaire et Rousseau. 4e édit.
33. **A. Ott.** L'Asie occidentale et l'Egypte. 3e édit.
34. **Ch. Richard.** Origine et fin des mondes. (*Épuisé.*)
35. **Enfantin.** La vie éternelle. 5e éd.
36. **Brothier.** Causeries sur la mécanique. 5e édit.
37. **Alfred Doneaud.** Histoire de la marine française. 4e édit.
38. **F. Look.** Jeanne d'Arc. 3e édit.
39-40. **Carnot.** Révolution française, 2 vol. 7e édit.
41. **Zurcher et Margollé.** Télescope et microscope. 2e édit.
42. **Blerzy.** Torrents, fleuves et canaux de la France. 3e édit.
43. **Secchi, Wolf, Briot et Delaunay.** Le soleil et les étoiles. 5e édit.
44. **Stanley Jevons.** L'économie politique. 9e édit.
45. **Ferrière.** Le darwinisme. 8e éd.
46. **Leneveux.** Paris municipal. 2e édit.
47. **Boillot.** Les entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes.
48. **Zevort (Edg.).** Histoire de Louis-Philippe. 4e édit.
49. **Geikie.** Géographie physique (avec fig.). 4e édit.
50. **Zaborowski.** L'origine du langage. 5e édit.
51. **H. Blerzy.** Les colonies anglaises.
52. **Albert Lévy.** Histoire de l'air (avec fig.). 4e édit.
53. **Geikie.** La géologie (avec fig.). 4e édit.
54. **Zaborowski.** Les migrations des animaux. 3e édit.
55. **F. Paulhan.** La physiologie de l'esprit. 5e édit.
56. **Zurcher et Margollé.** Les phénomènes célestes. 3e édit.
57. **Girard de Rialle.** Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique. 2e éd.
58. **Jacques Bertillon.** La statistique humaine de la France.

59. **Paul Gaffarel.** La défense nationale en 1792. 2e édit.
60. **Herbert Spencer.** De l'éducation. 8e édit.
61. **Jules Barni.** Napoléon Ier. 3e édit.
62. **Huxley.** Premières notions sur les sciences. 4e édit.
63. **P. Bondois.** L'Europe contemporaine (1789-1879). 2e édit.
64. **Grove.** Continents et océans. 3e éd.
65. **Jouan.** Les îles du Pacifique.
66. **Robinet.** La philosophie positive. 4e édit.
67. **Renard.** L'homme est-il libre? 5e édit.
68. **Zaborowski.** Les grands singes.
69. **Hatin.** Le Journal.
70. **Girard de Rialle.** Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
71. **Doneaud.** Histoire contemporaine de la Prusse. 2e édit.
72. **Dufour.** Petit dictionnaire des falsifications. 4e édit.
73. **Henneguy.** Histoire de l'Italie depuis 1815.
74. **Lenevveux.** Le travail manuel en France. 2e édit.
75. **Jouan.** La chasse et la pêche des animaux marins.
76. **Regnard.** Histoire contemporaine de l'Angleterre.
77. **Bouant.** Hist. de l'eau (avec fig.).
78. **Jourdy.** Le patriotisme à l'école.
79. **Mongredien.** Le libre-échange en Angleterre.
80. **Creighton.** Histoire romaine (avec fig.)
81-82. **P. Bondois.** Mœurs et institutions de la France. 2 vol. 2e éd.
83. **Zaborowski.** Les mondes disparus (avec fig.). 3e édit.
84. **Debidour.** Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France (1789-1871). Abrégé par Dubois et Sarthou.
85. **H. Beauregard.** Zoologie générale (avec fig.).
86. **Wilkins.** L'antiquité romaine (avec fig.). 2e édit.
87. **Maigne.** Les mines de la France et de ses colonies.
88. **Broquère.** Médecine des accidents.
89. **E. Amigues.** A travers le ciel.
90. **H. Gossin.** La machine à vapeur (avec fig.).
91. **Gaffarel.** Les frontières françaises. 2e édit.
92. **Dallet.** La navigation aérienne (avec fig.).
93. **Collier.** Premiers principes des beaux-arts (avec fig.).
94. **A. Larbalétrier.** L'agriculture française (avec fig.).
95. **Gossin.** La photographie (fig.).
96. **F. Genevoix.** Les matières premières.
97. **Faque.** L'Indo-Chine française.
98. **Monin.** Les maladies épidémiques (avec fig.).
99. **Petit.** Economie rurale et agricole.
100. **Mahaffy.** L'antiquité grecque (avec fig.).
101. **Bère.** Hist. de l'armée française.
102. **F. Genevoix.** Les procédés industriels.
103. **Quesnel.** Histoire de la conquête de l'Algérie.
104. **A. Coste.** Richesse et bonheur.
105. **Joyeux.** L'Afrique française (avec fig.).
106. **G. Mayer.** Les chemins de fer (avec fig.).
107. **Ad. Coste.** Alcoolisme ou Epargne. 4e édit.
108. **Ch. de Larivière.** Les origines de la guerre de 1870.
109. **Gérardin.** Botanique générale (avec fig.).
110. **D. Bellet.** Les grands ports maritimes de commerce (avec fig.).
111. **H. Coupin.** La vie dans les mers (avec fig.).
112. **A. Larbalétrier.** Les plantes d'appartement (avec fig.).
113. **A. Milhaud.** Madagascar. 2e éd.
114. **Sérieux et Mathieu.** L'Alcool et l'alcoolisme. 2e édit.
115. **Dr J. Laumonier.** L'hygiène de la cuisine.
116. **Adrien Berget.** La viticulture nouvelle. 2e éd.
117. **A. Acloque.** Les insectes nuisibles (avec fig.).
118. **G. Meunier.** Histoire de la litterature française. 2e éd.
119. **P. Merklen.** La Tuberculose; son traitement hygiénique.
120. **G. Meunier.** Histoire de l'art (avec fig.).
121. **Larrivé.** L'assistance publique.
122. **Adrien Berget.** La pratique des vins.
123. **A. Berget.** Les vins de France. (*Guide du consommateur.*)
124. **Vaillant.** Petite chimie de l'agriculteur.
125. **S. Zaborowski.** L'homme préhistorique. 7e édit.

Paulhan.
Les phénomènes affectifs. 2e édit.
J. de Maistre, sa philosophie.
Psychologie de l'invention.
Analystes et esprits synthétiques.

J. Philippe.
L'image mentale.

F. Pillon.
La philosophie de Charles Secrétan.

Mario Pilo.
La psychologie du beau et de l'art.

Pioger.
Le monde physique.

Queyrat.
L'imagination chez l'enfant. 3e édit.
L'abstraction, son rôle dans l'éducation intellectuelle.
Les caractères et l'éducation morale.
La logique chez l'enfant et sa culture. 2e éd.

P. Regnaud.
Précis de logique évolutionniste.
Comment naissent les mythes.

Charles de Rémusat.
Philosophie religieuse.

G. Renard.
Le régime socialiste. 4e édit.

A. Réville
Dogme de la divinité de Jésus-Christ. 3e éd.

Th. Ribot.
La philos. de Schopenhauer. 9e éd.
Les maladies de la mémoire. 17e éd.
Les maladies de la volonté. 19e éd.
Les maladies de la personnalité. 11e édit.
La psychologie de l'attention. 7e éd.

G. Richard.
Socialisme et science sociale. 2e éd.

Ch. Richet.
Psychologie générale. 5e éd.

De Roberty.
L'inconnaissable.
L'agnosticisme. 2e édit.
La recherche de l'Unité.
Auguste Comte et H. Spencer. 2e éd.
Le bien et le mal.
Psychisme social.
Fondements de l'éthique.
Constitution de l'éthique.
Frédéric Nietzsche.

Roisel.
De la substance.
L'idée spiritualiste. 2e édit.

Rousel-Despierres
L'idéal esthétique.

Émile Saisset.
L'âme et la vie.

Schopenhauer.
Le libre arbitre. 9e édition.
Le fondement de la morale. 8e édit.
Pensées et fragments. 18e édition.

Camille Selden.
La Musique en Allemagne.

P. Sollier
Les phénomènes d'autoscopie.

Herbert Spencer.
Classification des sciences. 7e édit.
L'individu contre l'Etat. 5e éd.

Stuart Mill.
Auguste Comte et la philosophie positive. 6e édition.
L'Utilitarisme. 3e édition.

Sully Prudhomme et Ch. Richet.
Le probl. des causes finales. 2e éd.

Tanon.
L'évol. du droit et la conscience soc.

Tarde.
La criminalité comparée. 5e éd.
Les transformations du droit. 2e éd.
Les lois sociales. 2e édit.

Thamin.
Éducation et positivisme. 2e éd.

P.-F. Thomas.
La suggestion, son rôle dans l'éducation intellectuelle. 2e édit.
Morale et éducation.

Tissié.
Les rêves. 2e édit.

Vianna de Lima.
L'homme selon le transformisme.

T. Wechniakoff.
Savants, penseurs et artistes.

Wundt.
Hypnotisme et suggestion.

Zeller.
Christ. Baur et l'école de Tubingue.

Th. Ziegler.
La question sociale est une question morale. 3e éd.

Derniers volumes publiés :

A. Bayet.
La morale scientifique.

A. Cresson.
La morale de Kant. 2e éd.

Marie Jaëll.
L'intelligence et le rythme dans les mouvements artistiques.

C.-A. Laisant.
L'éduc. fondée sur la science. 2e éd.

W.-R. Paterson (SWIFT)
L'éternel conflit.

Paulhan.
La fonction de la mémoire.

Queyrat.
Les jeux des enfants.

VOLUMES IN-8.

Brochés, à 5, 7 50 et 10 fr.; cart. angl., 1 fr. de plus par vol.; reliure, 2 fr.

Ch. Adam.
La philosophie en France (première moitié du XIXe siècle). 7 fr. 50

Agassiz.
Del'espèce et des classifications. 5 fr.

Alengry.
La sociologie chez Aug. Comte. 10 fr.

Matthew Arnold.
La crise religieuse. 7 fr. 50

Arréat.
Psychologie du peintre. 5 fr.

P. Aubry.
La contag. du meurtre. 3e éd. 5 fr.

Alex. Bain.
La logique inductive et déductive. 3e édit. 2 vol. 20 fr.
Les sens et l'intell. 3e édit. 10 fr.

J.-M. Baldwin.
Le développement mental chez l'enfant et dans la race. 7 fr. 50

Barthélemy Saint-Hilaire.
La philosophie dans ses rapports avec les sciences et la religion. 5 fr.

Barzellotti.
La philosophie de H. Taine. 7 fr. 50

Bergson.
Essai sur les données immédiates de la conscience. 3e édit. 3 fr. 75
Matière et mémoire. 3e édit. 5 fr.

A. Bertrand.
L'enseigement intégral. 5 fr.
Les études dans la démocratie. 5 fr.

Em. Boirac.
L'idée du phénomène. 5 fr.

Bouglé.
Les idées égalitaires. 3 fr. 75

L. Bourdeau.
Le problème de la mort. 3e éd. 5 fr.
Le problème de la vie. 7 fr. 50

Bourdon.
L'expression des émotions et des tendances dans le langage. 7 fr. 50

Em. Boutroux.
Études d'histoire de la philosophie. 2e édit. 7 fr. 50

L. Bray.
Du beau. 5 fr.

Brochard.
De l'erreur. 2e éd. 5 fr.

Brunschvicg.
Spinoza. 3 fr. 75
La modalité du jugement 5 fr.

Ludovic Carrau.
La philosophie religieuse en Angleterre depuis Locke. 5 fr.

Ch. Chabot.
Nature et moralité. 5 fr.

Clay.
L'alternative. 2e éd. 10 fr.

Collins.
Résumé de la phil. de H. Spencer. 4e éd. 10 fr.

Aug. Comte.
La sociologie. 7 fr. 50

A. Coste.
Principes d'une sociol. obj. 3 fr. 75
L'expérience des peuples. 10 fr.

Crépieux-Jamin.
L'écriture et le caractère. 4e éd. 7 fr. 50

A. Cresson.
La morale de la raison théorique. 5 fr.

Devaule.
Condillac et la psychologie anglaise contemporaine. 5 fr.

G. Dumas.
La tristesse et la joie. 7 fr. 50

G.-L. Duprat.
L'instabilité mentale. 5 fr.

Duproix.
Kant et Fichte et le problème de l'éducation. 2e édit. 5 fr.

Durand (DE GROS).
Taxinomie générale. 5 fr.
Esthétique et morale. 5 fr.
Variétés philosophiques. 2e éd. 5 fr.

Durkheim.
De la div. du trav. soc. 2e éd. 7 fr. 50
Le suicide, étude sociolog. 7 fr. 50
L'année sociologique. 7 volumes : 1896-97, 1897-98, 1898-99, 1899-1900, 1900-1901. Chacune. 10 fr.
1901-1902, 1902-1903. Chac. 12 fr. 50

V. Egger.
La parole intérieure. 2e éd. 5 fr.

A. Espinas.
La philosophie sociale au XVIIIe siècle et la Révolution. 7 fr. 50

G. Ferrero.
Les lois psychologiques du symbolisme. 5 fr.

Louis Ferri.
La psychologie de l'association, depuis Hobbes. 7 fr. 50

Flint.
La philosophie de l'histoire en Allemagne. 7 fr. 50

Renouvier.
Les dilem. de la métaph. pure. 5 fr.
Hist. et solut. des problèmes métaphysiques. 7 fr. 50
Le personnalisme. 10 fr.

Th. Ribot.
L'hérédité psycholog. 5e éd. 7 fr. 50
La psychologie anglaise contemporaine. 3e éd. 7 fr. 50
La psychologie allemande contemporaine. 4e éd. 7 fr. 50
La psych. des sentim. 4e éd. 7 fr. 50
L'évol. des idées générales. 2e éd. 5 fr.
L'imagination créatrice. 2e éd. 5 fr.

Ricardou.
De l'idéal. 5 fr.

G. Richard.
L'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire. 7 fr. 50

E. de Roberty
Ancienne et nouvelle philos. 7 fr. 50
La philosophie du siècle. 5 fr.
Nouveau programme de sociol. 5 fr.

Romanes.
L'évol. ment. chez l'homme. 7 fr. 50

Ruyssen.
Évolut. psychol. du jugement. 5 fr.

A. Sabatier.
Philosophie de l'effort. 7 fr. 50

Emile Saigey.
Les sciences au XVIIIe siècle. La physique de Voltaire. 5 fr.

E. Sanz y Escartin.
L'individu et la réforme sociale. 7 fr. 50

Schopenhauer.
Aphorisme sur la sagesse dans la vie. 7e éd. 5 fr.
Le monde comme volonté et représentation. 3e éd. 3 vol. 22 fr. 50

Séailles.
Ess. sur le génie dans l'art. 2e éd. 5 fr.

Sergi.
La psychologie physiolog. 7 fr. 50

Sighele.
La foule criminelle. 2e édit. 5 fr.

Sollier.
Psychologie de l'idiot et de l'imbécile. 2e éd. 5 fr.
Le problème de la mémoire. 3 fr. 75

Sourlau.
L'esthétique du mouvement. 5 fr.
La suggestion dans l'art. 5 fr.
La beauté rationnelle. 10 fr.

Herbert Spencer.
Les premiers principes. 9e éd. 10 fr.
Principes de psychologie. 2 vol. 20 fr.
Princip. de biologie. 5e éd. 2 v. 20 fr.
Princip. de sociol. 4 vol. 36 fr. 25
Essais sur le progrès. 5e éd. 7 fr. 50
Essais de politique. 4e éd. 7 fr. 50
Essais scientifiques. 3e éd. 7 fr. 50
De l'éducation physique, intellectuelle et morale. 11e édit. 5 fr.

Stein.
La question sociale au point de vue philosophique. 10 fr.

Stuart Mill.
Mes mémoires. 3e éd. 5 fr.
Système de logique déductive et inductive. 4e édit. 2 vol. 20 fr.
Essais sur la Religion. 4e édit. 5 fr.

James Sully.
Le pessimisme. 2e éd. 7 fr. 50
Etudes sur l'enfance. 10 fr.

G. Tarde.
La logique sociale. 2e édit. 7 fr. 50
Les lois de l'imitation. 4e éd. 7 fr. 50
L'opposition universelle. 7 fr. 50
L'opinion et la foule. 2e édit. 5 fr.
Psychologie économique. 2 vol. 15 fr.

Em. Tardieu.
L'ennui. 5 fr.

P.-Félix Thomas.
L'éduc. des sentiments. 2e éd. 5 fr.
Pierre Leroux. Sa philosophie. 5 fr.

Thouverez.
Réalisme métaphysique. 5 fr.

Et. Vacherot.
Essais de philosophie critique. 7 fr. 50
La religion. 7 fr. 50

L. Weber.
Vers le positivisme absolu par l'idéalisme. 7 fr. 50

Derniers volumes publiés :

Dauriac.
Essai sur l'esprit musical. 5 fr.

Draghicesco
Rôle de l'individu dans le déterminisme social. 7 fr. 50

E. Fournière.
Théories social. au XIXe siècle. 7 fr. 50

E. Gley.
Études de psycho-physiologie. 5 fr.

Jacoby.
La sélect. chez l'homme. 2e éd. 10 fr.

Lauvrière.
Edgar Poë. Sa vie. Son œuvre. 10 fr.

A. Lévy
La philosophie de Feuerbach. 10 fr.

Th. Ribot.
La logique des sentiments. 3 fr. 75

G. Saint-Paul.
Le langage intérieur et les paraphasies. 5 fr.

James Sully.
Essai sur le rire. 7 fr. 50

1081-04. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-04.

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911